



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>















5^a-795 BH

KLL

1836/

1836

MERCURE DE FRANCE, DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 1 S E P T E M B R E 1 7 8 7 .



A P A R I S ,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins, N^o. 18.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois d'Août 1787.

<p>P IÈCES FUGITIVES.</p> <p><i>A Zulmé</i>, 3</p> <p><i>Ronde pour le jour de S. Anne</i>, 4</p> <p><i>Le Misantrope Scythe</i>, 6</p> <p><i>A M. de Marmontel</i>, 49</p> <p><i>Sur les Soucriptions pour les Hôpitaux</i>, 5</p> <p><i>Le Petit Prince & les Cartes</i>, 51</p> <p><i>Apologue</i>, 51</p> <p><i>Fragment traduit du Poëme des Jardins</i>, 97</p> <p><i>Fin du Fragment traduit du Poëme des Jardins</i>, 145</p> <p><i>Charades, Anagrammes & Logogryphes</i>, 17, 52, 102, 149</p> <p>NOUVELLES LITTÉRAIRES.</p> <p><i>Les Métamorphoses d'Ovide</i>, 19</p> <p><i>Mémoires Philosophiques, historiques, &c.</i>, 33</p> <p><i>Observations Fondamentales sur les Langues</i>, 55</p>	<p><i>Le Paradis Perdu</i>, 75</p> <p><i>Ouvrages complets de M. Marmontel</i>, 109</p> <p><i>Causés Célèbres & intéressantes</i>, 121</p> <p><i>Physique du Monde</i>, 128</p> <p><i>Discours sur la manière de combattre de la Cavalerie contre l'Infanterie</i>, 130</p> <p><i>Mélanges de Littérature</i>, 133</p> <p><i>De la Décadence des Lettres & des Mœurs</i>, 151</p> <p><i>Discours sur la découverte de l'Amérique</i>, 170</p> <p><i>Pièces intéressantes & peu connues</i>, 184</p> <p><i>Variétés</i>, 181, 189, 136</p> <p style="text-align: center;">SP E C T A C L E S.</p> <p><i>Comédie Française</i>, 91, 188</p> <p><i>Comédie Italienne</i>, 40</p> <p><i>Annonces & Nouvelles</i>, 4^e, 92, 140, 186</p>
---	--

A Paris de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
rue de la Harpe, près S. Côme.

MERCURE DE FRANCE.

S A M E D I 1 S E P T E M B R E 1 7 8 7 .

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*A Mlle DE LA F***, qui me demandoit
un nom pour son pct. t. Chi. n.*

Vous demandez, gentille Pastourelle,
Que pour Tonton j'invente un joli nom;
Bien fait sera, si croyez l'avis bon,
De le nommer ou *Charmant* ou *Fidèle*.

NOM de *Charmant*, Égè, lui s'ira bien,
Puisque sera celui de sa maîtresse;
Si prenez l'autre, aurai grande allégresse,
A lui donner le nom de son parrain.

(*Par M. L'admiral.*)

A 2

JUPITER VENGÉ, *Apologue.*

Jadis Jupiter en colère
 De voir désertter ses autels,
 Pour exterminer les mortels,
 S'arma, dit-on, de son tonnerre.
 Chacun, alors, s'empresse à qui mieux-mieux
 Pour apaiser le Souverain des Cieux.
 On offre de l'encens, on brûle des victimes;
 L'air retentit de saints concerts;
 Mais c'est en vain que ces pervers
 Cherchent le pardon de leurs crimes.
 Ingrats, dit Jupiter, je connois votre effroi:
 C'est à la terreur des supplices
 Que vous faites des sacrifices,
 Et non pas à l'amour que vous avez pour moi.
 Il parle; & la foudre
 A réduit en poudre
 Tous les infractions de sa loi.
 Rendons grâces aux Dieux des trésors qu'ils nous
 donnent;
 Mais pour les adorer, n'attendons pas qu'ils tonnent.
 (*Par M. Lar...., de Falaise, Etudiant en
 Droit en l'Université de Caën.*)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Charroi*; celui de l'Énigme est *Soupir*; celui du Logogryphe est *Porc*, où l'on trouve *or*.

CHARADE.

C'EST par l'hymen que se fait mon premier ;
C'est toujours du hasard que provient mon dernier ;
Mon tour, Lecteur, sur l'élément liquide ,
N'est disposé que pour être homicide.

ÉNIGME.—

LE plaisir loin de moi précipite ses pas.
Je suis triste en tout temps & dans tous les climats ;
J'aime beaucoup le faste & la cérémonie ;
On est sûr de me voir dans les cercles nombreux ,
A la table des Grands, dans un char somptueux.
Je tiens aux courtisans fidèle compagnie.
Qui que tu sois, Lecteur, quelque soit ton emploi,
Tu n'as pas d'ennemi plus à craindre que moi ;
On a begu me chasser, en tout lieu je me loge ;

A ii)

Le Libraire me vend, toujours avec éloge.

Je nais au sein de la satiété,

Du dégoût, de l'oisiveté ;

Il n'est aucun séjour qu'au couvent je préfère ;

J'y fais, avec raison, ma demeure ordinaire.

Je vais à l'Opéra, même au bal quelquefois ;

Quand je vois deux époux, près d'eux je me retire ;

Je me plais à la Cour ; j'y visite les Rois ;

Ainsi que les Bergers ils sont sous mon empire.

(Par M. F. G....., de Séjan.)

L O G O G R Y P H E.

UN sage dit toujours : parlez peu, parlez bien ;

Le dire est très-aisé, le faire est difficile ;

Pour suivre ce conseil, le seul & vrai moyen

Est de retrancher l'inutile.

Au fait donc : sur huit pieds je te fais de soutien,

Soit que le sort au jeu soit contraire ou propice ;

Prends garde toutefois que le pied ne te glisse ;

De toi dépend, mon cher, ma ruine ou mon bien ;

En courant après moi, je te vois perdre haleine :

Allons, reprends courage, & de tous mes enfans

Si tu trouves les noms, le reste ira sans peine.

Quoique d'un même père ils sont peu ressemblans ;

Écoute tour-à-tour parler mâle ou femelle ;

Je parois en hiver beaucoup plus qu'en été ;

Quelquefois très mal-propre, & ne suis jamais belle;
 Aux grands comme aux petits je donne la clarté;
 En bavardage on dit que je suis un modèle;
 De deux malheurs ce qu'il faut éviter,
 Ce qui dans un vaisseau n'est jamais par-derrière,
 Me voit-on en public? c'est pour épouvanter;
 Avec un sourd ce qu'il faut faire,
 Et ce qu'il fait lui-même avec difficulté;
 Le parti le meilleur pour avoir quelque chose;
 Un plaisir qui vient de gaieté;
 Jamais autour de moi je Marin ne s'expose;
 Et qu'en chassant le cerf on entend dans les bois;
 Je tuis souvent été ent quand on vous emprisonne;
 J'ai donné mon beau noir à l'asyle des Roi;
 Je suis en Danemarck la première personne;
 A Paris comme à Rome un passage public;
 Au couvert gros & gras, & je bois à la glace.
 Mettre actuellement chaque lettre à sa place,
 Et puis me deviner, voilà vraiment le hic.

(Par M. Prévost, Garde du-Corps de
 Mgr. Comte d'Artois)



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES de M. l'Abbé Spallanzani, contenant, 1^o. ses Opuscules de Physique animale & végétale : 2^o. son Traité de la Digestion : 3^o. ses Expériences sur la Génération : le tout traduit de l'Italien par M. Sennebier, Bibliothécaire de la République de Genève, 3 Vol. in-8^o. avec fig. A Paris, chez Pierre Duplain, Libraire, cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie Française. Prix, 15 liv. brochés & 18 liv. reliés.

IL y a dans la Physique générale des vérités qui tiennent à l'homme de si loin, dont l'utilité est si peu immédiate, qu'on seroit tenté de les considérer comme des objets propres seulement à repaître la curiosité ou l'amour-propre de ceux qui s'en occupent. L'intérêt que doit inspirer la Physique animale & végétale, se fait tout à-coup sentir aux personnes les moins accoutumées à penser ; il est aisé de voir que l'étude des animaux & des êtres organisés mène à la connoissance de l'homme, qui a tant de rapports avec eux. Mais cet intérêt s'accroît lorsque l'homme lui-même devient le sujet des recherches du Philosophe ; lorsqu'on nous annonce de nou-

D E F R A N C E.

velles lumières sur les points les plus importants de l'économie animale, tels que la digestion & la génération, fonctions essentielles, dont l'une conserve notre existence, & l'autre la perpétue en la transmettant; fonctions couvertes de ténèbres, que les hypothèses multipliées des Médecins & des Naturalistes n'avoient fait qu'augmenter, en augmentant l'embarras de celui qui cherchoit la vérité.

Les Expériences de M. l'Abbé Spallanzani ont certainement applani le chemin qui y conduit, si elles ne mènent point tout-à-fait jusqu'à elle. Ces Expériences ont un attrait dont ceux qui ne jugent du mérite d'un Livre que par le style, sont bien loin de se douter. C'est un défaut trop général peut-être parmi les Gens de-Lettres de n'attacher du prix qu'à certaines formes brillantes du discours, sur-tout depuis que quelques grands Écrivains les ont introduites dans les Sciences. Qu'ils lisent les Œuvres de M. l'Abbé Spallanzani, & ils verront jusqu'à quel point on peut captiver l'esprit sans l'appareil du langage; ils seront surpris d'y trouver une nouvelle source d'intérêt, non-seulement dans cet éclat pur de la vérité qui pénètre l'ame & s'empare de toutes ses facultés, mais dans la manière dont ce Physicien la cherche. On aime à voir un homme aux prises avec la Nature qui se cache. Tantôt il l'épie pour la surprendre, tantôt il la brusque & l'assiège en forme. On admire ses inventions,

A v

ses machines, les ressources qu'il trouve dans le fond d'une sagacité inépuisable. On en attend l'effet avec impatience; on en voit le succès avec une vive satisfaction; de sorte que ceux qui ne sont amusés que par une suite d'événemens vrais ou imaginaires, trouveroient encore ce genre de plaisir en lisant les Expériences de M. l'Abbé Spallanzani, & tout le charme d'un Roman dans l'histoire d'une vérité physique.

L'art d'observer n'est pas aussi passif qu'on pourroit le croire, il demande beaucoup d'invention dans l'esprit. S'agit-il, par exemple, de chercher la cause de cet engourdissement, de cette mort apparente que subissent certains animaux au retour de l'hiver? Rien de plus ingénieux que les moyens qu'emploie cet habile Physicien pour s'en assurer. Le commun des Physiciens avoit dit que les animaux qui présentent cette alternative de vie & de mort apparente, sont des animaux à sang froid, c'est à dire, des êtres qui n'ayant point de principe de chaleur intérieure, n'ont de mouvement que ce que la chaleur de l'athmosphère entretient dans leur sang; de sorte que lorsque l'athmosphère se refroidit, leur sang perd aussi sa chaleur & son mouvement. M. l'Abbé Spallanzani a voulu d'abord s'assurer si plusieurs des animaux qu'on disoit être à sang froid étoient tels réellement, & il a trouvé, en plaçant la boule d'un thermomètre dans leur bouche ou sous leur épaule, qu'ils en faisoient monter la liqueur comme

les animaux à sang chaud, & que par conséquent on étoit dans l'erreur à cet égard. Mais le point de la question le plus difficile à résoudre, étoit de savoir si l'engourdissement de ces animaux est un effet du refroidissement du sang ou des solides, ou s'il est produit par le refroidissement de tous les deux. Pour parvenir à ce but, il falloit trouver un animal qui pût survivre à la perte de son sang; car si l'impression du froid produisoit sur cet animal privé de son sang le même effet qu'elle produit lorsqu'il est dans son état naturel, il seroit clair que son engourdissement ne depend point de la modification que le froid imprime à ses fluides. M. l'Abbé Spallanzani a trouvé cet animal singulier. Il avoit vu dans ses Expériences, qu'après avoir ouvert le cœur & coupé les gros vaisseaux à des grenouilles, ces animaux sautoient encore, couroient, plongeotent dans l'eau, nageotent, avoient l'usage de la vue & les autres sens, en un mot remplissoient toutes leurs fonctions vitales. Il a cru que ces animaux pouvoient servir à résoudre la question. Il en ensevelit plusieurs dans de la neige, quelques unes dans toute leur intégrité, un certain nombre vuides de sang, mais toutes également vives. Après huit ou dix minutes il en retira quelques unes de la neige; celles qui n'avoient point de sang & celles qui l'avoient tout, se trouvèrent également engourdies & hors d'état de fuir. Quinze minutes après il en retira quelques autres; elles étoient tout-à-fait con-

tractées par le froid, immobiles & presque gelées. M. l'Abbé Spallanzani les ayant transportées dans un lieu chaud, peu à peu elles s'allongèrent, ouvrirent les yeux, sautèrent & se mirent à fuir sans qu'il y eût aucune différence entre-elles. Ce Physicien a conclu avec raison de cette Expérience, que l'engourdissement léthargique de ces animaux est une affection du principe immédiat de la vie, & que le froid n'agit dans ce cas qu'en détruisant ou suspendant l'irritabilité des fibres motrices de l'animal.

L'Ouvrage de M. l'Abbé Spallanzani, où la méthode, l'esprit d'invention, l'exactitude & la sagacité se montrent le plus, est son Traité de la Digestion. On ne parle pas ici de son utilité; car il seroit ridicule de chercher à prouver qu'il est important de bien digérer. Quoique la digestion soit de toutes les fonctions animales celle sur laquelle on peut avoir le plus de prise, & que l'estomac soit, pour ainsi dire, l'entrée de l'animal, où les matières étrangères qui doivent devenir parties constituantes d'un nouvel être, commencent à changer de nature, cette fonction n'en avoit guères été mieux connue jusqu'à présent. On n'avoit fait que disputer sans s'éclairer sur cet objet; & ce qui arrivera toujours tant qu'on s'obstinera à appliquer les idées de la Physique courante, les théories de la Chimie & de la Mécanique au système animal, on n'avoit fait que changer d'erreurs. La trituration & la fermentation étoient les prin-

deux moyens par lesquels les Médecins & les Physiciens expliquoient la digestion. Les Experiences de M. l'Abbé Spallanzani font voir clairement que la trituration n'est qu'un moyen auxiliaire de la digestion dans les oiseaux gallinacés, & qu'il ne s'opère point de fermentation dans tout estomac qui digère bien. La digestion, selon ce Physicien, n'est que le résultat de l'action dissolvante du suc gastrique, une simple dissolution des alimens opérée par ce suc, qui a éminemment la vertu anti-septique, c'est à dire, la propriété d'arrêter ou d'empêcher la putréfaction des matières qu'il pénètre. Rien n'est plus intéressant que le détail des propriétés de ce singulier dissolvant, après celui des procédés ingénieux par lesquels M. l'Abbé Spallanzani est parvenu à les connoître. Les conséquences utiles à l'humanité qu'on peut tirer des travaux de ce Physicien sont évidentes, puisqu'ils déterminent les conditions & les circonstances qui peuvent augmenter ou diminuer l'énergie des sucs digestifs, & le genre d'alimens qui se prêtent ou se refusent à leur action.

Les Observations microscopiques de M. l'Abbé Spallanzani sur les prétendus animalcules des infusions, sans être ni moins piquantes ni moins curieuses, ne portent pas, à beaucoup près, le même caractère d'évidence que ses Experiences sur la digestion. Ces êtres en mouvement que l'on voit au microscope la décomposition des substances végétales &

animales, sont parmi les Physiciens un grand sujet de dispute. M. Needham prétend qu'ils sont animés par *une force végétatrice* qui en fait tantôt une grenouille, tantôt un chien, un moucheron, un éléphant, une araignée, une baleine, un bœuf, un homme. Ces sortes d'idées ne manquent jamais d'en imposer au vulgaire, parce qu'elles ont un air de profondeur. Mais lorsqu'un esprit attentif les soumet à un examen réfléchi, il n'y voit bientôt qu'un vain fantôme philosophique, que la lumière de la raison fait évanouir. Une *force végétatrice* qui est incapable de rien produire par elle-même, est une force stérile & nulle. On aura le droit de nier son existence, jusqu'à ce qu'on ait vu une baleine, un chien ou un bœuf naître spontanément dans une prairie ou une voirie. Si la lumière, l'air & l'humidité qu'une plante pompe, ont besoin d'être élaborés par les forces intérieures de ce végétal pour acquérir une existence & une forme organiques, à quoi leur sert cette *force végétatrice* qui, dit-on, rend ces principes propres à devenir tout, & avec laquelle, cependant ils ne produisent rien, s'ils ne sont assimilés à un type déjà préexistant; en un mot, s'ils sont soumis à un ordre constant de génération qui leur imprime successivement diverses formes que leur prétendue *force végétatrice* n'auroit jamais pu réaliser toute seule?

M. l'Abbé Spallanzani rejette l'idée de M. Needham, & au lieu de regarder les môle-

cules mouvantes des infusions comme les matériaux actifs d'un animal ou d'un végétal, il les considère comme de vrais animaux. Mais cette opinion a aussi ses difficultés. Elle est fondée sur un genre d'observation très-sujet par sa nature à l'illusion. On n'a guères d'autre raison pour affirmer que les molécules des infusions sont des animaux, que le mouvement dont elles paroissent agitées. Nous sommes naturellement portés à regarder comme spontané tout mouvement dont nous n'appercevons point la raison suffisante hors du corps qui est mu. Accoutumés à ne voir que des masses agir les unes sur les autres par impulsion, & exercer entre-elles des forces mécaniques, nous voulons réduire tous les êtres à ce genre d'action, lorsqu'ils ne manifestent point ce principe intérieur de mouvement qui est propre aux êtres organisés. Aussi n'est il pas surprenant que faute d'appercevoir la cause de celui qui agit les molécules actives des infusions, on soit tenté de les prendre pour des animaux. Mais si on pense que toute substance végétale & animale tend à une prompte décomposition, & que les élémens qui la composent, lorsqu'ils ne sont plus liés & retenus par la force vitale qui les enchaînoit, font un effort continuel pour se séparer & voler à de nouvelles combinaisons, on ne sera peut-être pas éloigné de croire que les molécules des infusions n'exercent que des forces purement physiques, & que ce mouvement auquel elles

doivent une fausse apparence d'animalité, n'est que le résultat de ces loix d'affinité qui tiennent les parties élémentaires des corps dans une perpétuelle vicissitude de rapports & de mouvemens.

Nous sommes d'autant plus portés à penser ainsi, que les matières les plus propres à produire le phénomène qu'offrent les infusions, sont aussi celles qui sont les plus disposées à la fermentation: telles sont les parties gélatineuses des animaux, toutes les graines qui contiennent beaucoup de substance mucqueuse. Toutes ces matières, lorsqu'elles sont séparées de l'animal ou du végétal dont elles faisoient partie, sont livrées à un mouvement intestin plus ou moins rapide, jusqu'à ce qu'elles soient réduites à leurs élémens, ou qu'elles forment de nouveaux composés. L'observation microscopique fait voir comment les parties qui, par leur réunion, formoient des fibres, parviennent, par leur division, à n'être plus que des globules isolés auxquels le mouvement général de la liqueur où ils sont contenus, ou bien leur propre force d'affinité, imprime différentes directions. Il n'est pas surprenant que l'ébullition des graines, bien loin de tuer les *animalcules*, en favorise le développement; car il y a lieu de croire qu'en macérant ces substances, elle les dispose davantage à ce mouvement fermentatif qu'elles doivent subir. M. l'Abbé Spallanzani a trouvé que le camphre, les liqueurs huileuses, spiritueuses, l'électricité, le défaut d'air, font mou-

sur les prétendus *animalcules*; mais on fait que ces substances ont la propriété d'empêcher ou de suspendre la fermentation dans les corps auxquels on les applique. L'air est un agent nécessaire à cette opération de la Nature. Quant à ces prétendus animaux, ils ne présentent aucune trace d'organisation bien car. éternisée. Ce sont tantôt des filamens qui se résolvent en petits grains; tantôt des molécules d'une forme sphérique ou ovale. Peut-on dire qu'ils se fécondent & se propagent lorsqu'ils viennent à se diviser, ou bien qu'ils se devorent lorsque se trouvant en contact ils se réunissent comme feroient des globules de mercure?

Les *animalcules* des infusions ont fait un grand plaisir aux Philosophes qui ne veulent point de lacune dans la Nature, & qui la voient remplie par une gradation de mondes animés, qui s'étend depuis le trône de l'Éternel jusqu'au dernier atôme. C'étoit l'idée chérie de Platon; elle avoit été puisée chez une Nation & dans un Pays où, par la nature du climat, l'ame n'étant pas capable d'un grand effort, cherche dans la contemplation un plaisir & un travail qui l'exercent sans la fatiguer. L'idée d'une chaîne graduée d'êtres qui composent l'Univers a dû naître dans un tel climat. Une gradation présente toute la Nature d'une seule vue à celui qui n'en contemple qu'une partie; elle fait l'effet de la symmétrie dans les Ouvrages de l'art. L'immenfité & la variété sont les attributs conf-

tans de la Nature, & si quelquefois dans les opérations & dans les ouvrages, elle offre des gradations & des nuances, c'est parce qu'étant tout, elle renferme toutes les manières d'être. Ainsi l'idée de la grande chaîne des êtres qui paroît si subtile n'est peut-être qu'une méthode suggérée par l'instinct de la pareille, & elle ne plaît tant à l'imagination, que parce qu'elle la soulage dans la contemplation d'un objet dont la grandeur l'accable.

Les Physiciens qui prétendent que tous les végétaux & tous les animaux tirent leur origine de germes qui ont été enboités les uns dans les autres, trouveront dans les Observations de M. l'Abbé Spallanzani, des faits qui paroissent favorables à leur système, tels sont ceux que présente le *volvox*, animal microscopique qui avoit déjà été observé par Leuwenhoek; c'est un globule transparent qui tourne continuellement sur lui-même. Si les idées de quelques Observateurs partisans de l'emboîtement des germes étoient fondées, aucun animal ne prouveroit mieux leur opinion que le *volvox*; car ils prétendent avoir vu en lui jusqu'à la cinquième génération, si l'on peut appeler générations les cercles concentriques qu'il paroît renfermer comme une bulle d'air qui en contiendroit d'autres. M. l'Abbé Spallanzani dit à l'appui de ce fait, qu'on a trouvé plus d'une fois un œuf dans un autre œuf. Cette expression n'est pas claire. A-t-il voulu dire qu'on a vu souvent deux jaunes d'œuf enfermés dans une même

coque? Mais dans ce cas un œuf n'est point enfermé dans un autre œuf, c'est un œuf à côté d'un autre, & le paraisans de l'emboulement ne peuvent tirer aucun avantage de ce fait. Il faudroit, pour l'intérêt de leur hypothèse, que dans le germe contenu dans un œuf, on eût vu un autre œuf infiniment plus petit; ce qu'on n'a point vu & ne verra jamais. Il est à craindre dans les Sciences que le desir trop ardent d'écraser un système, ne fasse quelquefois abuser des retines & même des expériences, & n'altère, sans qu'on s'en apperçoive, cet amour du vrai qui est la conscience du Philosophe.

L'Ouvrage de M. l'Abbé Spallanzani offre aussi des exemples d'animaux qu'on peut tuer & ressusciter à son gré, tels sont le rotifère, le tarantule, &c. Ce sont des animaux microscopiques qui ne donnent des signes de vie que lorsqu'ils sont dans l'eau, & qui perdent le mouvement lorsqu'on les met à sec. On trouve les rotifères dans le sable des gouttières. M. l'Abbé Spallanzani avoit conservé pendant quatre ans de ce sable très sec dans un vase de verre fermé. Cependant après l'avoir humidifié, les rotifères y ressuscitèrent promptement. Ces animaux se dessèchent & se raccornissent sans doute sans que leur organisation, qui est très-simple, comme celle des plantes, s'altère sensiblement. Ce qu'on appelle ici mort du rotifère, n'en est vraisemblablement que l'apparence. Il n'est pas plus mort qu'un ar-

brisseau ou une branche d'arbre qu'on garde quelque temps dans une chambre, & qui recommencent à végéter lorsqu'on les plante dans un terrain favorable. Ces espèces d'êtres doivent avoir leur manière de mourir après laquelle ils ne ressuscitent plus ; car il seroit contre le plan général de la Nature qu'ils pussent se propager & vivre toujours. Les limites tranchantes que nous avons voulu poser entre les êtres du règne animal & ceux du règne végétal, & qui ne sont point celles que la Nature leur a assignées, ont été une source d'erreurs ; elles nous ont fait souvent transporter la manière d'exister d'une classe d'êtres à une autre classe dont la nature est d'exister différemment. Nous avons vu que le mouvement ne pouvoit être suspendu pendant un certain temps dans l'homme & dans la plupart des animaux, sans que cette suspension amenât une mort irrévocable. Nous en avons conclu que le rotifère, lorsqu'il cesse de se mouvoir, perd la vie, & qu'il ressuscite lorsqu'il reprend le mouvement. On se garantiroit de cette manière vicieuse de raisonner, si l'on se souvenoit ou si l'on pouvoit se persuader que la Nature n'a point tellement séparé les facultés qui sont propres à la plante & celles qui appartiennent à l'animal, qu'elles ne se trouvent quelquefois confondues dans le même individu. Il est des êtres dans lesquels les facultés du végétal sont tellement dominantes, qu'on ne devoit pas même les mettre dans la classe des animaux, tels sont

les polypes. Le mouvement progressif & la faculté qu'ils ont de prendre & de saisir, en ont imposé à leur égard ; car une plante ne se dirige-t-elle pas vers la lumière, & ne saisit-elle point à la manière l'eau & les parties de l'air qui lui conviennent ? Le caractère distinctif du végétal, si on peut lui en assigner quelqu'un, est de pouvoir être divisé, & faire un tout de chaque partie séparée. Les polypes l'ont éminemment, & il s'étend plus ou moins loin dans les divers ordres des insectes & des reptiles ; de sorte que le lézard, qui a la faculté de régénérer des parties qu'il a perdues, offre l'exemple d'un genre d'être qui est tout-à-la-fois un végétal par la queue & un animal par la tête.

Les Expériences de M. l'Abbé Spallanzani sur la génération, ont un caractère original, & offrent des résultats auxquels on n'avoit pas même encore pensé. Ici le Physicien s'est placé à côté de la Nature, & a osé l'imiter. Il s'est emparé de cette matière active qu'elle prépare pour animer les germes qui l'attendent ; & , comme un nouveau Prométhée, il a répandu la vie à son gré. Cette liqueur vivifiante à laquelle l'homme doit sa force & la perpétuité de son espèce, n'avoit point encore été examinée dans tous ses rapports comme elle l'a été par M. l'Abbé Spallanzani. En en faisant connoître toute l'énergie il éclaire sur sa nature, & nous désabuse de l'idée qu'on en avoit. Les mystères les plus profonds n'étonnent point sa froide saga-

eté; il marche d'un pas tranquille & inébranlable à travers les obstacles qui défendent l'accès de la vérité. Personne n'a mieux fait connoître tout ce qu'on peut attendre du talent de l'observation; & l'on peut dire que si depuis que les hommes ont commencé à penser, la Nature eût formé dans chaque siècle un Observateur de sa trempe, elle auroit plus fait pour le progrès des Sciences que toutes les Écoles qui ont existé.

ŒUVRES complètes d'Antoine - Raphaël Mengs, premier Peintre du Roi d'Espagne, &c. contenant différens Traités sur la théorie de la Peinture; traduit de l'Italien. 2 vol. in-4°. Prix, 18 liv. brochés, & 24 liv. reliés. A Paris, chez Moutard, Imprimeur - Libraire de la Reine & de l'Académie des Sciences, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.

L'ARTISTE qui n'a reçu de la Nature que des facultés communes, qui est bon statuaire comme il auroit été bon artisan, pourra donner à ses Élèves des leçons préparatoires à des études plus profondes. Si même il publie des leçons, elles ne seront pas sans utilité, parce qu'elles seront fondées sur l'expérience de ses Maîtres & sur sa propre expérience: on n'y trouvera pas, il est vrai, les aperçus du génie; mais on y puisera des instructions positives, qui sont le résultat des chef-d'œu-

vres que le génie a inspirés aux grands Maîtres.

Mais l'homme que la Nature a destiné au grand dans quelque situation qu'il soit placé par le hasard ; l'homme qui est grand Artiste, parce qu'il auroit été grand Prince, grand Homme d'État, grand Magistrat, grand Poëte ; l'homme dont les sens ne sont affectés que de ce qui est noble, beau, utile, majestueux, cet homme, en croyant ne donner que des leçons de son Art, échauffera du feu qu'il recèle, tous ceux de ses Lecteurs dont l'âme est capable de se mettre d'accord avec la sienne. S'il est Peintre, on ne cherchera dans ses Ouvrages que des préceptes de Peinture, & l'on y puilera ce qui conduit à tout ce qu'il y a de grand ; l'amour du beau, l'indifférence pour le médiocre, le mépris pour tout ce qui est bas, tout ce qui est mesquin.

En lisant les Ouvrages de Raphaël Mengs, on voit que cet Artiste, qui a dû sa célébrité à l'art de peindre, auroit trouvé la gloire dans toutes les carrières où la fortune l'eût poussé, parce que dans toutes, il n'auroit eu qu'un même but : la recherche du vrai beau.

La Nature offre tant de parties qu'il est impossible à l'Art d'imiter, qu'elle feroit le désespoir de l'Artiste ; mais il se console & se pénètre d'un utile orgueil, en considérant qu'il est une partie dans laquelle il peut vaincre la Nature elle même : cette partie est la beauté.

“La Nature est, dans ses productions, su-

„ jette à plusieurs accidens; mais l'Art opère
 „ librement. Il peut choisir dans le spectacle
 „ entier de la Nature ce qu'elle offre de plus
 „ parfait, rassembler différentes parties de
 „ plusieurs endroits, & la beauté de plu-
 „ sieurs individus. L'homme peut donc être
 „ représenté par la peinture plus beau qu'il
 „ ne l'est en effet..... Comme le miel ne se
 „ trouve pas dans une seule fleur particu-
 „ lière, mais que chaque fleur en contient
 „ une partie, dont l'abeille fait un assemblage
 „ pour composer son trésor; de même
 „ l'Artiste peut choisir ce qu'il y a de meil-
 „ leur dans la Nature, & par ce moyen ré-
 „ pandre la plus grande grâce & la plus grande
 „ expression dans les Ouvrages de l'Art.

C'est de ce choix que résulte le beau qu'on
 appelle *idéal*, & qu'un autre Artiste, M.
 Falconet, a nommé *beau de réunion*, parce
 qu'il se forme de l'union des différentes beau-
 tés qu'on a observées en différens modèles.
 En effet, s'il est impossible de se former au-
 cune idée dont l'image n'ait été transmise à
 la faculté intellectuelle par la voie des sens,
 une beauté qui n'auroit jamais frappé les sens
 de l'Artiste seroit au-dessus de sa conception.
 Mais s'il a vu dans un modèle vivant une
 belle tête, dans un autre de belles mains,
 dans un autre encore une belle poitrine, il
 pourra faire une figure dont ces différentes
 parties soient également belles, quoiqu'un
 seul modèle ne lui ait pas offert la réunion
 de ces différentes beautés. Il créera la beauté
 comme

DE FRANCE.

comme il pourroit créer un monstre, s'il réunissoit dans une même figure le buste d'un homme, le corps d'un quadrupède & les ailes d'un oiseau.

« Il y a, dit Raphaël Mengs, de l'idéal
» dans toutes les parties de la peinture. Dans
» le dessin, c'est la beauté des formes au-
» dessus de la Nature, & l'art d'unir de belles
» parties bien agencées ensemble; dans le
» clair-obscur, ce sont les masses & les ac-
» cidens supposés ou recherchés de lumière,
» pour accroître la beauté d'un ouvrage;
» dans le coloris, c'est le choix du ton qui
» donne aux objets représentés des couleurs
» locales plus fières & plus tendres; dans la
» composition, c'est l'invention de choses
» qu'on n'a pas vues, & d'expressions qu'on
» ne peut copier d'après nature; enfin l'em-
» ploi d'accidens & d'idées purement poéti-
» ques. L'idéal s'étend même sur le carac-
» tère des personnages qu'on veut représen-
» ter, sur les attitudes, les airs de tête, les
» mouvemens des mains, des pieds, de tout
» le corps, selon le tempérament qu'on doit
» leur donner.»

Mengs s'étoit formé une trop haute idée de la beauté pour n'être pas sévère dans ses jugemens sur cette partie de l'Art. Il accordoit à Raphaël le premier rang entre les Peintres, parce qu'il a réuni en plus grand nombre qu'aucun autre, & à un plus haut degré, des parties essentielles de l'Art; mais en avouant qu'il avoit su porter jusqu'à l'idéal

N^o. 35, 1 Septembre 1787. B

l'exécution des caractères qu'il a voulu représenter, il ne lui accorde pas de s'être élevé dans le dessein au-dessus de la Nature. Ses Vierges ne sont que de belles femmes de la campagne; leurs bouches font une grimace riante qui ne convient pas à la beauté. Il leur a donné un front uni & serein qui forme l'un des caractères du beau idéal; mais il n'a pas conservé l'unité de ce caractère; car il leur a fait des joues arrondies qui s'accorderoient mieux avec un front partagé en différentes parties, puisque les muscles du front doivent avoir une grosseur proportionnée à ceux des joues.

Il n'a pas su élever le Créateur au-dessus de la nature débile & mortelle de l'homme. Il lui a donné une peau ridée, des yeux ternes, la dégradation de la vieillesse: il ne falloit lui donner du grand âge que ce qui rend cet âge vénérable. Les belles têtes antiques de Jupiter ne sont pas jeunes; mais elles n'ont aucun des caractères de la dégradation; aucun de ceux qui la font prévoir. Les Grecs n'exprimoient pas les muscles ni même les tendons aussi fortement dans les figures des Divinités que dans celles des hommes; ils ne leur donnoient pas de veines apparentes, parce que l'ichor qui couloit dans les veines des Dieux n'étoit pas un fluide grossier comme le sang qui gonfle nos vaisseaux. L'imitation des plis de la peau est une vérité dans la représentation de figures périssables; elle est un contre-sens dans la représentation d'une figure

divine. La peau d'un Dieu n'est pas fatiguée par le mouvement des membres qu'elle couvre; elle se rétablit après ce mouvement dans la première perfection, & n'en conserve aucune empreinte: ce sont ces empreintes, rendues toujours plus profondes par le temps, qui forment enfin ces rides, compagnes de la caducité.

C'étoit dans l'antique que Mengs cherchoit les modèles de la beauté idéale, & cependant il ne croyoit pas que nous possédassions aujourd'hui les plus parfaites productions de l'art antique. Cette idée étonne l'imagination. Quelle étoit donc la beauté des chef-d'œuvres qu'enfantèrent les contemporains de Périclès & d'Alexandre, si les ouvrages qui font le désespoir des Artistes modernes, n'en sont que de foibles imitations? L'opinion de Mengs est appuyée de preuves au moins imposantes.

« Personne n'ignore, dit-il, que Rome fut
 » spoliée plusieurs fois de ses plus magnifi-
 » ques monumens pour en embellir Con-
 » stantinople, & que les statues qui y res-
 » toient encore du temps de Théodose, furent
 » détruites par l'ordre de cet Empereur & de
 » quelques-uns de ses successeurs: d'où l'on
 » peut conclure que celles qui échappèrent
 » à cette barbarie n'étoient pas fort renom-
 » mées, ou se trouvoient placées dans des
 » lieux inconnus ou peu fréquentés, & de-
 » voient par conséquent être de peu de
 » prix. »

Accordons, si l'on veut, que cette preuve, & plusieurs autres qui l'accompagnent, ne soient que de fortes probabilités; mais que pourra t'on répondre quand il semble démontré que le célèbre Apollon du Belvédère n'est qu'un ouvrage des siècles inférieurs de l'Art?

« Si la beauté de l'exécution, dit Raphaël
 » Mengs, nous fait croire que cette statue
 » doit être placée dans la classe des premiers
 » chef-d'œuvres de l'antiquité, il faut re-
 » marquer qu'elle est de marbre de Carrara
 » ou de Saravezza. Si l'on prétendoit qu'elle
 » a été exécutée en Italie par quelque grand
 » Artiste Grec, je pourrai objecter que Pline
 » dit expressément que les carrières de Lunès
 » ou de Carrara venoient d'être nouvelle-
 » ment découvertes de son temps; il est donc
 » probable que cette statue fut faite du temps
 » de Néron; & placée à Nettimo, où elle a
 » été trouvée. Il est également vraisemblable
 » que son Auteur n'a pas eu autant de
 » talent que les autres statuaires employés
 » par cet Empereur à ses édifices de Rome,
 » où devoient nécessairement se faire les
 » plus belles choses par les plus habiles Ar-
 » tistes. »

Comment pourroit-on soutenir encore que l'Apollon du Belvédère est un chef d'œuvre des temps les plus florissans de l'Art, lorsqu'il est fait d'un marbre dont la carrière ne fut ouverte que long-temps après ces beaux siècles?

Il est vrai que nous possédons encore le

groupe de Laocoon, & que Plinè en a fait l'éloge comme de la plus belle production de l'Art qu'il connût; mais notre groupe du Laocoon, fait de cinq morceaux, est-il celui dont parle Plinè, qui étoit d'un seul bloc ?

• D'ailleurs, ajoute notre Artiste, on pour-
 » roit demander si Plinè étoit un juge com-
 » pétent, lui qui admire sur-tout les serpens
 » qu'il appelle des dragons? Cette admiration
 » des accessôires ne prouve pas une grande
 » intelligence, puisque dans ce cas ils nuisent
 » aux choses principales. » Voilà encore un
 Artiste qui, comme M. Falconet, refuse à Plinè l'intelligence de l'Art.

Ce seroit un blasphème contre le goût, que de nier l'excellence des belles statues de l'antiquité; mais on doute si les Peintres de la Grèce avoient réuni au même point que les Statuaires les différentes parties de leur Art. Mengs se déclare pour l'affirmative. « Exa-
 » minons, dit il, à quel degré de perfection
 » les Peintres Grecs du meilleur temps peu-
 » vent avoir porté leur Art, & combien
 » leurs ouvrages doivent avoir été beaux,
 » puisque ceux qu'on a trouvés à Hercula-
 » num nous paroissent si dignes de notre at-
 » tention. Nous ne pouvons douter que les
 » anciens aient porté l'art du dessin au plus
 » haut degré de perfection, comme nous le
 » voyons par leurs statues; & quoique dans
 » les tableaux d'Herculanum la partie du
 » dessin ne soit pas celle qui est la plus ad-
 » mirable, on y remarque cependant en

» général un très bon goût & une grande
 » facilité à rester dans les justes bornes des
 » contours, c'est-à-dire ; qu'ils ne sont ni
 » chargés, ni durs, ni fecs. On est surpris de
 » la grande intelligence de clair-obscur qui
 » y règne, & de la nature de l'air ambiant ;
 » lequel, étant un corps d'une certaine den-
 » sité, réfléchit la lumière & la communique
 » aux parties qui ne peuvent la réfléchir en
 » ligne directe. Ayant remarqué combien
 » ces parties sont bien traitées, même dans
 » les plus mauvais tableaux, quoique faits
 » sans doute avec négligence, ce n'est qu'avec
 » étonnement que je pense à la perfection
 » que doivent avoir eu les ouvrages des
 » célèbres Artistes contemporains des Sculp-
 » teurs qui ont fait l'Apollon du Belvédère,
 » la Vénus de Médicis & les autres ouvra-
 » ges de cette beauté qui, cependant, ne
 » sont pas encore des ouvrages des Artistes
 » du premier rang de l'antiquité.
 » Quoique le coloris de ces peintures ne
 » soit pas excellent, nous ne pouvons néan-
 » moins douter que les anciens Peintres
 » aient possédé cette partie en perfection ;
 » lorsque nous nous rappelons qu'ils ont su
 » distinguer le coloris de deux Ajax, faits par
 » deux différens Artistes, en disant que l'un
 » étoit nourri de roses, & l'autre de chair.
 » Ils connurent aussi la perspective, comme
 » on peut s'en convaincre par les ouvrages
 » trouvés à Herculanium..... Ce que les an-
 » ciens n'ont peut-être pas si bien connu que

D E F R A N C E: 92

» les modernes, c'est la composition pitto-
» resque ou théâtrale, parce que leur prin-
» cipale étude avoit pour objet la qualité des
» choses, & non pas la quantité. Il est à
» croire que leur manière de composer les
» tableaux étoit peu différente du style de
» leurs bas reliefs, comme il est facile de le
» remarquer dans ces mêmes peintures d'Her-
» culanum, qui sont admirables par les con-
» trastes, la grace des figures, les belles par-
» ties de l'expression. On voit aussi qu'elles
» ont été exécutées avec une grande pres-
» tesse, beaucoup de franchise, & d'une
» bonne fresque. Si l'on compare ces ouvra-
» ges avec les compositions des modernes,
» & si l'on considère qu'ils ont été faits pour
» des lieux si peu considérables, on compren-
» dra aisément combien la peinture des an-
» ciens devoit être supérieure à celle de
» notre temps.»

Malgré cette apologie, ceux qui tiennent
à l'opinion contraire, pourront bien ne pas
convenir encore que la prééminence des
Peintres Grecs sur les modernes soit entière-
ment décidée. Mengs fait l'éloge de leur co-
loris; mais en s'autorisant des tableaux des
deux Ajax, il ne peut s'appuyer que sur le
témoignage de Pline, & il lui a refusé ailleurs
l'intelligence de l'Art. D'ailleurs, ce n'est
jamais d'après un Livre qu'on peut juger du
coloris d'un tableau. Quoique l'Artiste Saxon
pense bien autrement sur la peinture des an-
ciens que MM. Cochin & Falconet, il s'ac-

corde avec eux en avouant que la composition des Grecs dans leurs tableaux étoit à-peu près la même que celle de leurs bas-reliefs. Il paroît donc décidé, même par l'Apologiste des Peintres de l'antiquité, qu'ils ne connoissoient pas ce que les modernes appellent la grande machine de la composition. Il ne reste plus qu'une question à résoudre, c'est de savoir si cette grande machine, dont les modernes font tant de bruit, est une des parties les plus essentielles de l'Art, & si en livrant nos Artistes à la recherche de la décoration, elle ne les distrait pas d'une recherche bien plus essentielle, celle du vrai beau.

Tous les Ouvrages de Mengs offrent des préceptes utiles & des vues intéressantes. On y trouvera de fréquentes répétitions. C'est un défaut dans un Écrivain qui se propose de plaire; c'est une vertu dans celui qui veut instruire. Une leçon qui n'est pas répétée ne fait qu'une impression passagère.

*LES Chef-d'Œuvres d'Horace, nouvellement traduits en François, avec le latin à côté, & des Notes pour l'intelligence du texte, précédés de la Vie d'Horace, extraite de l'Italien d'Algarotti; par M. M***. 2 vol. petit in-12. A Lyon, chez Bruyset frères.*

HORACE est, de tous les Poètes anciens, le plus lu, le plus médité, le plus aimé, parce qu'il est celui qui convient le mieux à tous

les âges. Philosophe aimable & sans prétention, excellent moraliste sans humeur & sans austerité, c'est un ami sage qui cause avec vous sur tous les événemens de la vie, & dont les conseils vous aident à les considérer sous le point de vue le plus vrai. Cette philosophie, présentée avec une élégante simplicité dans ses Satyres & dans ses Épitres, il l'offre encore dans ses Odes, mais revêtue des richesses de la poésie la plus brillante; & pour parvenir au cœur, tantôt c'est à la raison, qu'il s'adresse, tantôt il éveille l'imagination. Presque également connu des gens du monde & des Gens-de-Lettres, jamais son mérite ne fut mieux apprécié qu'il ne l'est de nos jours. Mais si tout ce qu'a écrit ce Poète charmant est bon à lire pour les Gens-de-Lettres, si dans les Pièces même les plus négligées, ou dans celles dont le fonds est sans intérêt, ils sont sûrs d'être dédommagés par la rencontre d'une pensée fine & délicate, ou d'une expression piquante & ingénieuse; il n'en est pas de même des gens du monde, & encore moins des jeunes gens aux mains desquels on confie cet Auteur. C'est donc une idée très-utile que celle de faire un choix de ses Chef-d'œuvres. Les Éditions d'Horace, dont on fait usage dans les collèges, sont purgées de tout ce que ce Poète s'est permis de licentieux; à cette réforme faite pour les mœurs, l'Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons en a ajouté une autre pour le goût. Il n'a rassemblé que les morceaux dont le

sujet lui a paru intéressant par lui-même, & il lui reste encore de quoi faire deux volumes assez remplis. Il les a fait précéder d'une vie d'Horace d'après Algarotti, écrite avec un goût délicat, & remplie d'apperçus ingénieux. Le Traducteur combat quelquefois les idées de son Auteur; mais il n'a pas toujours l'avantage. On est aussi un peu étonné de lui voir donner la préférence à M. Clément, même sur Boileau. « Ce jugement, dit-il, page 35 » de sa Préface, déplaira sans doute à l'Écri- » vain qui, *disciple & vengeur de Boileau*, » dont il emprunté le langage, fait revivre » parmi nous ce Poëte satyrique; peut-être » même avec des *traits plus forts & mieux » prononcés.* » Sans le nom de M. Clément, écrit en toutes lettres dans une note, peu de personnes auroient pu reconnoître de quel Écrivain l'Auteur veut parler. Au reste, cette opinion particulière ne fait rien au mérite de la traduction. Pour mettre nos Lecteurs à portée de la juger, nous allons citer une Ode des plus courtes. Comme Horace est entre les mains de tout le monde, nous croyons inutile de rapporter le texte latin. C'est la onzième du second Livre dans les Éditions ordinaires: *Eheu fugaces, posthume, &c.*

« Posthume, hélas! les années s'yent avec rapidité, & la vertu ne peut retarder ni les rides de la vieillesse, qui s'avance à grands pas, ni l'inévitable mort. En vain chaque jour qui s'écoule, nous immolerions trois

cens taureaux pour fléchir l'impitoyable Pluton, qui tient renfermés par le Stryx Titius & le triple Géryon, nous ne serions pas moins forcés de passer l'onde noire, tous sans exception, Rois ou pauvres habitans de la campagne. En vain nous éviterions les combats du cruel Mars, & les flots de la mer qui se brisent en mugissant, en vain nous nous garantirions des vents pernicioeux de l'autonne, nous ne verrions pas moins un jour le Cyclope qui roule lentement ses eaux épaisses, les filles infâmes de Danaüs, & le fils d'Éole condamné à des travaux éternels; il faudra tout quitter, la terre, votre maison, une épouse aimable, & de tous ces arbres que vous cultivez avec soin, l'odieux cyprès sera le seul qui suivra un maître qui n'aura vécu qu'un instant. Un héritier plus libéral prodiguera ce Cæcube que vous gardez sous cent clefs, & versera à grands flots un vin plus exquis que celui que l'on sert sur la table des Pontifes.

On peut reprocher à cette version de manquer d'harmonie, & sur-tout de n'avoir pas la couleur de l'original. Beaucoup d'expressions heureuses & pittoresques sont négligées ou affoiblies, comme *labuntur anni; instanti senectæ; tristi unda; tinget pavimentum superbum*, &c. Mais elle est moins destinée aux Gens-de-Lettres qu'aux jeunes gens qui ont sur-tout besoin pour leur usage, comme nous l'avons dit, d'être éclairés sur les sens rigoureux de l'Auteur. Nous croyons

que ce petit Ouvrage peut leur être fort utile, en applanissant pour eux la première difficulté, celle d'entendre le fonds des idées. C'est à eux de chercher ensuite à rendre à chacune des expressions leur véritable valeur.

TABLEAU des Variétés de la Vie humaine, avec les avantages & les désavantages de chaque constitution, & des Avis très-importans aux pères & aux mères sur la santé de leurs enfans de l'un & l'autre sexe, sur-tout à l'âge de puberté; par M. G. Daignan, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Médecin ordinaire du Roi, &c. 2 vol. in-8°. A Paris, chez l'Auteur, rue Bergère, N°. 17.

ON peut placer sur la ligne des bienfaiteurs de l'humanité, ces observateurs courageux & sensibles, qui ne consacrent leurs veilles à l'étude d'un art difficile & souvent équivoque, que pour mieux connoître les rapports avec les ressources que la Nature offre dans la constitution de tous les hommes en général, & dans le tempérament de chaque homme en particulier; & qui, satisfaits d'avoir trouvé des lumières nouvelles, de nouveaux moyens de secourir les affligés, ne recherchent d'autre prix de leurs travaux, que le plaisir noble & pur qui naît de l'espérance d'être utile. Parmi les Médecins qui, dans ce siècle, ont ambitionné cette sorte de gloire, il faut distinguer M. Tissot, homme véritable-

ment recommandable , non-seulement par ses talens , mais encore par l'usage qu'il en a fait , en avertissant de leurs dangers & de leurs besoins toutes les classes de la société ; & en ne dédaignant pas d'être le Médecin & le consolateur du pauvre.

L'Ouvrage que nous annonçons , & dont les bornes d'un extrait ne nous permettent pas de donner à nos Lecteurs une idée bien étendue , va mériter à M. Daignan ce degré de considération & d'estime que tout être reconnoissant & juste doit à celui qui l'éclaire : Son principal but est de prouver que la plupart des maladies qui affligent les deux sexes dans les différens périodes de la vie , proviennent de l'insouciance avec laquelle on considère les révolutions que l'on éprouve en passant de l'adolescence à la puberté.

L'Auteur prend l'homme à sa naissance ; il le suit dans tous les maux, dans tous les périls attachés à son accroissement & à sa foiblesse jusqu'à l'âge qu'il lui paroît le plus important d'examiner avec attention, parce que c'est lui qui fixe, pour l'avenir, la force ou la foiblesse du tempérament. Les détails qu'il donne sur la première enfance sont instructifs & curieux ; ils sont semés d'observations essentielles, dont nous extrairons la suivante, qui nous paroît faite pour mériter une attention particulière. « Depuis qu'il y a des Hos-
 » pices pour les enfans trouvés, nos Hôpi-
 » taux devroient fournir nos plus forts Sol-
 » dats, nos meilleurs Matelots, & ils ne

„ fournissent que de misérables Artisans, qui
 „ ont toujours l'air vieux & malade. Doit-on
 „ en être surpris? La plupart de ces établis-
 „ semens sont des bercails, où l'on entasse les
 „ enfans comme des troupeaux, où ils s'in-
 „ sectent mutuellement, se corrompent &
 „ pourrissent dans la fange de la mal pro-
 „ preté, de la misère & de l'inaction. Ces
 „ fruits de l'erreur des premières passions
 „ dans les meilleurs tempéramens & dans
 „ les meilleures constitutions, qui devroient
 „ être pleins de force, de feu & d'énergie,
 „ ne font que végéter pour s'éteindre plus tôt
 „ ou plus tard, accablés de douleurs & de
 „ maladies..... Quels seroient les remèdes à
 „ tant de maux? La propreté, l'air & l'exer-
 „ cice? On vante par-tout, avec raison,
 „ l'usage des bains. Pourquoi n'y en a-t'il pas
 „ dans nos Hôpitaux? Ils ne sont nulle part
 „ aussi nécessaires. Ils suppléeroient en partie
 „ au linge, qu'il n'est pas possible d'avoir en
 „ quantité suffisante pour l'exacte propreté.
 „ Ils contribueroient d'ailleurs à augmenter
 „ & à entretenir les forces & la souplesse du
 „ corps, & à préserver de beaucoup de ma-
 „ ladies, en favorisant les sécrétions de la
 „ peau qui y contribuent infiniment. » Ces
 réflexions nous paroissent faites pour frapper
 les personnes chargées de l'administration in-
 térieure des Hôpitaux, principalement des
 Hospices destinés aux enfans. Il ne suffit pas
 de donner un asyle passager, ou, pour mieux
 dire, d'offrir une tombe anticipée aux mal-

honteuses victimes de l'imprudencce ou des mauvaises mœurs; le but de ces établissemens doit être de conserver à la patrie des hommes & des citoyens; & quand les moyens de conservation sont simples, faciles & peu dispendieux, il y a plus que de la légèreté à ne s'en point servir.

Tout ce qui regarde l'âge de la puberté est traité dans cet Ouvrage avec un soin, une méthode, une clarté capables de porter la lumière dans tous les esprits, & les détails en sont aisés à saisir par tout le monde. On ne peut qu'inviter les pères & les mères, les instituteurs à les lire avec attention : cette lecture leur est d'autant plus nécessaire, qu'on a négligé jusqu'ici les soins qu'exige l'homme qui vient d'atteindre à la puberté. « J'ai
 » quelquefois, dit M. Daignan, entendu
 » parler de puberté dans les couvens : de
 » filles ; mais depuis trente ans que je fais la
 » Médecine, jamais je n'ai entendu pronon-
 » cer ce mot dans les pensions, dans les col-
 » lèges, dans les séminaires, dans les com-
 » munités d'hommes, ni dans le Public ;
 » & il n'y a pas de jour où tous ceux qui sont
 » chargés du soin de la santé des jeunes gens,
 » n'ayent quelque question à faire à ce sujet. »

Aussi l'expérience démontre-t'elle que si la santé s'altère dans les deux sexes, à l'âge de puberté, d'abord par une suite de la révolution qui se fait à cette époque dans les tempéramens, & souvent par celle des excès auxquels se livrent les jeunes gens, soit par la force de la séduction & de l'exemple, soit

par l'impétuosité des desirs, soit par un penchant précoce au libertinage, elle s'altère bien plus sensiblement dans les garçons que dans les filles. Eh ! comment ne s'altérerait-elle pas ! non seulement on ne s'occupe qu'à peine de la santé des jeunes gens, non-seulement on ne s'embarrasse pas des moyens de distraire l'un de la vivacité des mouvemens subits & inconnus qui le tourmentent, d'arracher l'autre à la langueur qui le mine, à l'inertie qui engourdit ses sens, mais encore on néglige le soin de leurs mœurs ; dans leurs jeux, dans leurs récréations, dans leurs promenades, on les laisse aller, venir, courir, disparaître, sans s'inquiéter de leur disparition, de leurs entretiens mystérieux, des inconvéniens attachés à l'ignorance des uns & à la perversité des autres. Oui, nous avons eu cent fois l'occasion de nous en convaincre ; le stipendaire qui garde un troupeau pour le compte d'autrui, s'acquitte incomparablement mieux de son devoir que l'homme qui remplit l'importante fonction de précepteur ; & de-là, sans doute, est né l'injuste dédain que l'on montre assez ordinairement pour l'emploi le plus délicat & le plus essentiel au bonheur de la société en général, & de chaque homme en particulier.

Pour se convaincre de la nécessité de veiller avec un soin égal le physique & le moral de l'homme à l'âge de la puberté, il faut lire les recherches de M. Daignan dans son Ouvrage même. Ces recherches sont appuyées sur des

DE FRANCE.

41

faits dont ensuite l'Auteur analyse les causes avec précision & clarté, & de ces analyses il tire des résultats aussi intéressans que salutaires. C'est en vain que nous voudrions faire connoître le travail de l'Auteur; il faut marcher avec lui, le suivre pas à pas, en observant, en méditant, en comparant, en jugeant enfin sur des preuves accumulées & portées jusqu'à l'évidence. Le tableau *des avantages & des désavantages de chacun des tempéramens particuliers à l'espèce humaine; celui de l'influence réciproque des affections morales & des passions sur le tempérament, & du tempérament sur les passions; celui enfin des mauvaises habitudes familières & communes aux jeunes gens de l'un & l'autre sexe, des ravages qu'elles font à l'âge de puberté, & des suites funestes qu'elles ont pour le reste de la vie*, ne se font pas lire avec moins d'intérêt. Ils ne peuvent être que très-utiles au petit nombre d'instituteurs qui honorent leur état, en cherchant à s'éclairer sur leurs devoirs, & peut-être donneront-ils à penser à ceux qui se chargent de l'éducation de la jeunesse, comme un mercenaire avide adopte un métier lucratif.

Le second volume offre des avis très-importans aux pères & aux mères sur la santé de leurs enfans de l'un & l'autre sexe, depuis leur naissance jusqu'au moment où le germe des passions cherche à se développer. Ces avis sont tous écrits avec un ton de franchise qui persuade: on n'y trouve

point le style d'un réformateur qui fronde & qui gourmande, mais le langage d'un ami qui cause pour éclairer & pour instruire. On ne peut que recommander la lecture de cet Ouvrage à toutes les personnes qui sont chargées de veiller à l'éducation des jeunes gens ; elle leur ouvrira les yeux sur le plus grand nombre des abus qu'un trop long usage a consacrés, & leur fera oublier ces méthodes pernicieuses qui détruisent le moral en appauvrissant le physique, & rendent souvent nuls pour eux & pour les autres, des hommes qui étoient destinés par leur constitution à être utiles à la société & à la patrie.

ŒUVRES *Badines complètes du Comte de Caylus, avec fig., 10 Vol. in-8°. A Amsterdam; & se trouvent à Paris, chez Vasse, Libraire, rue de la Harpe.*

CETTE Collection, la plus complète & la plus exacte que nous ayons des Ouvrages du Comte de Caylus, a été, comme on voit, livrée en assez peu de temps. La réputation de ces Œuvres est faite depuis long temps, & il seroit difficile d'en trouver de plus variées. Il y a presque par-tout beaucoup d'esprit & d'imagination.

Les Éditeurs ont divisé ce Recueil en quatre Parties. La première contient deux romans célèbres, l'un traduit de l'Espagnol,

DE FRANCE.

& l'autre de l'Italien, le *Tyrant Leblanc* & le *Coloandre fidèle*.

La seconde renferme notamment les *Soirées du Bois de Boulogne*, dont le succès s'est soutenu depuis sa nouveauté. C'est, sous un cadre un peu usé, un Recueil d'Aventures quelquefois un peu trop romanesques, mais ordinairement piquantes; le *Recueil de ces Messieurs*, auquel plusieurs Gens-de-Lettres avoient contribué, mais imprimé sous le nom de M. de Caylus, qui y avoit la plus grande part; les *Manteaux*; Ouvrage tout-à-la-fois de gaieté & d'érudition; le *Pot-Pourri*, Recueil très-varié, bigarré même, qui étoit devenu fort rare.

Dans la troisième Partie se trouvent les *Contes Orientaux*, & la quatrième termine le Recueil par les *Facéties*, autre Ouvrage auquel d'autres Gens-de-Lettres avoient aussi contribué; il est d'un genre un peu passé de mode aujourd'hui; mais il y a de l'esprit, de la gaieté & de la vérité dans la peinture des mœurs du Peuple qui en a fourni les sujets.

D'après le vœu de plusieurs Souscripteurs, on s'est déterminé à donner sous le titre de *Supplément aux Œuvres Badines du Comte de Caylus*, plusieurs autres Ouvrages qui, à cause du genre & de la manière, lui avoient été faussement attribués. Ces agréables productions, dont on donne la liste dans un mot d'avertissement, & qui méritent, comme la Collection qui vient de paroître, une place dans les Bibliothèques, formeront 2 Vols

in-8°. que les Soufcripteurs ne feront pas forcés de prendre, mais pour lesquels on est prié de fe faire inscrire chez le Libraire *.

ANNONCES ET NOTICES.

THÉORIE des Matières Féodales & Censuelles, par M. Hervé, Avocat au Parlement. Tome VI, faisant le premier de la quatrième Partie. A Paris, chez Knapen, au bas du pont S. Michel.

Les deux tiers de ce nouveau volume roulent sur le franc-alleu, & le surplus est rempli par l'amortissement, le nouvel acquêt & l'indemnité. Ces matières y sont reprises d'aussi loin qu'elles peuvent l'être.

Nous n'avions point encore de traité complet, de vrai traité du franc-alleu. Les Ouvrages de Gulland & de Caseneuve, sur cette matière, sont des Mémoires dans un procès, & non des traités. Dominici, la Thaumassière & Furgole, ont aussi travaillé sur le franc-alleu; mais ils ne l'ont pas traité avec la même étendue & sous les mêmes points de vue que M. Hervé; & ils n'ont pas tiré le même parti que lui des faits, des monumens & des coutumes. En un mot, son traité ne ressemble point aux leurs.

Il a répandu la même lumière sur l'amortissement & l'indemnité; & il a réfuté nombre de systèmes &

* Pour ceux qui se feront fait inscrire le prix de chaque Volume broché, étiqueté, avec gravures, sera de 3 liv. 12 sols.

erreurs sur son origine, sa cause & son objet. Ce n'est que par la lecture de cet excellent Ouvrage qu'on peut bien juger de son mérite & de son utilité.

Le petit Grandisson, troisième Partie.

Cet Ouvrage, destiné aux Enfans, doit former avec les sept Parties de Sandford & Merton, déjà publiées, douze Volumes, dont il en paroît dix actuellement.

Le prix de la souscription est de 13 liv. 4 sols pour Paris, & de 16 liv. 4 sols pour la Province. port franc par la poste. Le cinquième *gratis*.

On souscrit au Bureau de l'Ami des Enfans, rue de l'Université, n°. 28.

S'adresser à M. Leprince, Directeur.

RÉFLEXIONS sur la Peinture & la Gravure, accompagnées d'une courte Dissertation sur le commerce de la curiosité & des ventes en général; Ouvrage utile aux Amateurs, aux Artistes & aux Marchands, par M. C. F. Joullain fils aîné. A Metz, de l'Imprimerie de Claude Lamort; & se trouve à Paris, chez Demonville, Imprimeur - Libraire, rue Christine, & Musier, Libraire, quai des Augustins, Volume in-12.

Cet Ouvrage peut remplir les vues d'utilité que s'est proposé l'Auteur.

COLLECTION Universelle des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, Tome XXX. A Londres; & se trouve à Paris, rue & hôtel Serpenté.

Ce trentième Volume contient la suite des Mémoires du Maréchal de Vieilleville. Le prix de la souscription pour douze Volumes de cette intéressante Collection est de 48 liv. Les Souscripteurs de

Province paieront de plus 7 liv. 4 sols à cause des frais de poste.

Vœu d'un Citoyen sur la Navigation intérieure, d'où dépendent uniquement les grands progrès de l'Agriculture & du Commerce, Précis des Ouvrages de M. Allemand, publiés sous le Privilège de l'Académie des Sciences, avec de nouvelles Observations sur ces différentes parties & sur celles des Forêts, in-4°. de 44 pages. A Paris, chez Cellot, Imprimeur-Libraire, rue des grands Augustins; Hatdoun, Garrey & la Veuve Esprit, Libraires, au Palais Royal.

M. Allemand est connu par ses connoissances dans les matières dont il s'est occupé, & par le zèle qu'il a mis à les publier.

HISTOIRE du Charbon de terre & de la Tourbe, suivie de la Méthode d'épurer ces deux Combustibles, & d'en employer avec utilité & avantage les différents produits, par M. de Pfeiffer, ancien Conseiller Intime actuel de S. M. Prussienne, & Professeur de l'Université de Mayence, Ouvrage traduit de l'Allemand. A Paris, chez DeCenne, Libraire, au Palais Royal, près les Variétés.

Ce bon Ouvrage tire des circonstances actuelles un nouveau degré d'intérêt.

ÉLÉMENTS du Jardinage utile, ou Manière de cultiver avec succès le potager & le verger, in-12. A Metz, chez Lamort, Imprimeur-Libraire, rue Fournirac.

Cet Ouvrage utile est fait d'après les Principes & les Expériences de Roger-Schabol, & des meilleurs Auteurs qui ont écrit sur cette matière.

NOUVEAU Plan de Législation financière adapté aux circonstances présentes & au génie national. Brochure de 23 pages. A Bruxelles; & se trouve à Paris, chez Royez, Libraire, quai des Augustins.

TABLES Chronologiques des principales Époques & des plus mémorables Evénemens de l'Histoire Universelle tant sacrée que profane, depuis le commencement du Monde jusqu'au temps présent. Brochure in-24 de 144 pages. Même Adresse que ci-dessus.

Ce petit Livre est fait avec soin, & sera utile.

INDÈS sur la Météorologie, par J. A. de Lés, Lecteur de la Reine de la Grande Bretagne, des Sociétés Royales de Londres & de Dublin, Correspondant de l'Académie des Sciences de Paris, &c., 2 Parties in-8°. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

C'est l'Ouvrage d'un de nos plus célèbres Physiciens: il peut répandre des lumières dans l'étude de la Philosophie, & il doit être accueilli avec empressement par tous ceux qui parcourent cette carrière.

DISSERTATION sur la Betterave & la Poirée. Prix, 3 liv. avec figures coloriées, sur une nouvelle espèce de Sainfoin. Prix, 2 liv., & sur la Bructe. Prix, 2 liv.

Ces différents morceaux se trouvent chez l'Auteur, M. Buchoz, rue de la Harpe, au-dessus du Collège d'Harcour.

NOUVEAUX Mémoires de l'Académie de Dijon pour la partie des Sciences & Arts, second Semestre de 1785.

Cet Ouvrage précieux aux Lettres, se trouve sous

jours à Dijon, chez Cauffe ; & à Paris, chez Barrois le jeune, Libraire, quai des Augustins, & chez Croullebois, rue des Mathurins, n°. 32.

Qui est là? gravée d'après Mouchet, par L. Darcis, & *le Réveil importun*, gravée par Darcis. A Paris, chez Mouchet, quai de Bourbon, n°. 9.
Ces deux agréables Estampes font pendants.

NUMÉRO 7 de la Collection de Musique de M. Grétry, par M. Corbelin, pour le Clavecin, Violon *ad libitum*, & le même Numéro pour la Harpe, contenant tous deux l'Air : *assuré de ton innocence*, du Comte d'Albert, & *de mes tendres vœux*, de la suite, & un Duo de l'*Amitié à l'épreuve*. Prix, 2 liv. 8 sols chaque Numéro. A Paris, chez M. Corbelin, Place Saint-Michel, maison du Chandelier.

T A B L E.

<i>A Mlle de la F***,</i>	3	<i>Les Chef-d'œuvres d'Horace,</i>	
<i>Jupiter Vengé, Apologue,</i>	4		32
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	5	<i>Tableau des Variétés de la Vie humaine,</i>	36
<i>Œuvres de M. l'Abbé Spallanzani,</i>	8	<i>Œuvres Badines du Comte de Caylus.</i>	42
<i>Œuvres complètes d'Antoine Raphaël Mengs,</i>	22	<i>Annônces & Notices,</i>	44

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 1 Sept. 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 31 Août 1787. RAULIN.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 17 Août.

Après une absence de six mois & quatre jours, l'Impératrice de Russie est revenue le 22 à Czaïsko-Zelo.

Nous ne donnons pas les détails qu'on va lire, comme un Journal fidele du dernier voyage de cette Souveraine; mais la singularité de cette lettre, l'enthousiasme de l'Ecrivain, ses prophéties, son humeur contre les Papiers publics rébellés à son idolâtrie, dédommageront peut-être nos Lecteurs de ce qui manque de justesse à cette brillante narration. C'est de Moscou, en date du 3 Juillet, que l'Auteur anonyme

N°. 35, 1 Septembre 1787. a

écrit en ces termes, dont nous soulignons les plus étonnans.

» Il y à aujourd'hui deux mois que nous sommes partis de Kiovie ; & arrivant ici tous en bonne santé du voyage le plus intéressant, le plus triomphal & le plus magnifique qui se soit jamais fait, sans la moindre contrariété & le plus petit accident, il ne m'est pas possible de m'empêcher de raconter que les gazettes qui ont eu la bonté de s'occuper de nous, nous ont bien amusés. Pour rassurer tant de gens bien intentionnés pour la Russie, je leur dirai qu'après une navigation charmante sur le Borysthène, nous avons trouvé des ports, des armées, & des flottes dans l'état le plus brillant ; que Cherson & Sebastapol surpassent tout ce qu'on peut en dire, & que chaque jour étoit marqué par quelque grand événement. Tantôt c'étoit la manœuvre de 70 escadrons de troupes réglées & superbes qui chargeoient en ligne à merveille ; tantôt un nuage de Cosaques qui exerçoient autour de nous à leur manière ; tantôt les Tartares de la Crimée qui, infidèles jadis à leur Kan Seim Guerai, parce qu'il vouloit les enrégimenter, avoient formé d'eux-mêmes des corps pour venir au-devant de l'Impératrice. Les espaces de désert qu'on avoit à traverser pendant deux ou trois jours aux lieux d'où S. M. Impériale a chassé les Tartares Nogais & les Zaporaviens, qui, il y a dix ans encore ravageoient ou menaçoient l'Empire, étoient ornés de tentes magnifiques, aux dinées, aux couchées ; & les campemens de pompe asiatique avec l'air de fête qui sur l'eau comme sur la terre nous a suivis par-tout, présentoient le spectacle le plus militaire ».

« Que ces déserts mêmes n'alarment point les gens bien intentionnés, comme les gazetiers du Bas-Rhin, de Leyde, le Courier de l'Europe, &c. Ils seront bientôt transformés en grains, en bois & en villages. On y en bâtit déjà de *militaires* qui étant l'habitation d'un régiment, deviendront bientôt celle de *payfans* qui s'y établiront, à cause de la bonté du terrain. Si ces Messieurs apprennent que dans chaque ville de Gouvernement, l'Impératrice a laissé des présens pour plus de cent mille écus, & que chaque jour de repos étoit marqué par des dons de diamans, des bals, des feux d'artifice & des illuminations à deux ou trois lieues à la ronde, ils s'inquiéteront peut-être des Finances de l'Empire: elles sont dans l'état le plus florissant; & la *banque nationale* sous la direction du Comte André Schouvalow, l'un des hommes qui a le plus d'esprit & de connoissances, source inépuisable pour la Souveraine & les sujets, peut les rassurer. Si par humanité ils sont inquiets du bonheur des sujets, qu'ils sachent qu'ils ne sont esclaves que pour ne pas se faire du mal, ni à eux, ni aux autres, mais libres de s'enrichir, ce qu'ils font souvent, & ce qu'on peut voir par la richesse des différens costumes des Provinces ».

» Pour les affaires étrangères que les bien intentionnés s'en rapportent à l'Impératrice elle-même qui travailloit tous les jours en voyage le matin avec le Comte Besbarotka, Ministre du plus grand mérite; & qu'ils apprennent outre cela, que le Prince Potemkin, homme du génie le plus rare, esprit vaste, ne voyant jamais qu'en grand, seconde parfaitement les vues de l'Impératrice, ou le prévient, soit comme Chef du département de

la guerre ou des armées, ou de plusieurs gouvernemens. L'Impératrice qui ne craint point qu'on l'accuse d'être gouvernée par que qu'un, lui donne, ainsi qu'à ceux qu'elle emploie, toute l'autorité & la confiance possibles. Il n'y a que pour faire du mal qu'elle ne donne de pouvoir à personne. Elle se justifie de sa magnificence, parce qu'elle dit : que de donner de l'argent, lui en rapporte beaucoup, & que son devoir est de récompenser & d'encourager ; d'avoir créé beaucoup d'employés dans ses Provinces, parce que cela fait circuler les espèces, élève des fortunes, & oblige les gentils hommes à y demeurer plutôt qu'à Pétersbourg & Moscou ; d'avoir bâti en pierres 237 villes, parce qu'elle dit, que tous les villages bâtis en bois, si souvent brûlés, lui coûtent beaucoup ; & d'avoir une flotte superbe dans la mer noire, parce que Pierre premier aimait beaucoup la Marine. Elle a toujours quelque pareille excuse de modestie pour toutes les grandes choses qu'elle fait. Il n'y a pas d'idée à se faire du bonheur qu'on a eu de la faire. On faisoit 15 lieues le matin ; on trouvoit au premier relais à déjeuner dans un joli petit palais de bois, & ensuite à dîner dans un autre, & puis encore quinze lieues, & un plus grand, plus beau & meublé à merveille pour coucher, à moins que ce ne fût dans les villes de gouvernement, où le Gouverneur général a partout de superbes résidences en pierres, colonnades, & toutes sortes de décorations. Il y a des marchands très riches dans toutes les villes, & beaucoup de commerce depuis Kremenetschuck, Kursk, Orel, Toula, jusqu'ici, & une surprenante population dont l'Impératrice est adorée.

Dans le dénombrement qu'on en rapporte quelquefois dans les papiers publics, on ne parle que des mâles ; & dans les autres pays on compte tout ».

» Si les bien intentionnés (car je n'écris que pour eux) craignent que la Tauride ne soit une mauvaise acquisition, qu'ils se consolent en apprenant qu'après avoir traversé quelques espaces abandonnés par des familles Tartares qui demandent même à y revenir, on trouve le pays le mieux cultivé ; qu'il y a des forêts superbes dans les montagnes ; que les côtes de la mer sont garnies de villages en amphithéâtre, & tous les vallons plantés en vignes, grenadiers, palmiers, figuiers, abricotiers, & toutes sortes de fruits & plantes précieuses de beaucoup de rapport ».

» Je trouve enfin qu'il ne suffit pas que nous ayons été fort heureux de suivre l'Impératrice, & que ses sujets le soient, mais il faut aussi que les gazetiers & ceux qui peut être les ont crus, le soient de même en apprenant la fausseté de leurs nouvelles, & la sûreté de celles-ci que l'on garantit au point de donner mille louis à celui qui prouvera qu'il y en a une seule qui ne soit pas conforme à la plus exacte vérité ».

On apprend que le Roi de Pologne est de retour à Varsovie depuis le 12 Juillet, après cinq mois d'absence. Deux jours après S. M. se rendit au Conseil permanent ; & en ouvrit les séances.

Le Clergé, les Chapitres & les Couvens Catholiques de la Prusse occidentale sont plus nombreux qu'on ne le croit commu-

nément, ainsi qu'on l'appcevra par la notice suivante :

Evêques.

- D'Ermelande & de Mariembourg.
- De Culm.
- De Cujavie & Pomerlie.

Chapitres Cathédraux.

- A Frauenbourg, composé de 16 individus.
- A Culm, composé de 12 individus.

Chapitres Collégiaux.

- A Gattstedt, composé de 5 individus.
- A Gros-Wissuk, sur la Neze, composé de 6 individus.

ORDRES RELIGIEUX.

Citeaux.

- A Oliva, de 48 individus.
- A Pelplin, de 26.
- A Crona, de 29.
- L'Abbé de Pelplin est Commissaire, Vicaire-général & Visiteur de tous les Couvers de Citeaux, dans toute la Pologne.

Chartreux.

- A Paradies, dans la Pomerlie, de 19 individus.

Augustins.

- A Coniz, de 9 individus.

Jésuites (1).

- A Mariembourg, de 12 individus.
- A Schottland, près de Dantzic, de 29.
- A Coniz, de 13.
- A Graudenz, de 20.
- A Crona, de 8.
- A Bromberg, de 23.

(1) Le feu Roi défendit en 1773 de publier dans ses Etats la Bulle du Pape qui supprime les Jésuites.

Missionnaires,

A Culm, 19.

A Saint-Albert, près de Dantzick, 6.

Freres de Charité. A Schottlande.

Sœurs de Charité. A Culm.

Dominicains. A Culm.

Récollets. A Culm & à Cumsae.

Capucins. A Riward, près de Rindén.

Carmes, A Bromberg.

*Carmes déchauffés réformés.*A Gaudenz, à Strasbourg, à Lonki, à
Stalzenberg, à Neubourg & à Schwes.*Bernardins déchauffés.*A Sprinborn, à Wartinbourg, à Kitinen,
près de Tokemitt, à Lobau, à Jacobstorf, à
Bromberg & à Lobenz.*Religieuses de Saint-Norbert.*

A Quekau, près de Dantzick, 35 individus.

*De Saint-Berth.*A Gaudenz, 30 individus, à Culm, à
Gernovez 36, & à Billawels.*De Sainte-Claire.*

A Bromberg.

Religieuses Jésuites.

A Heilsberg & à Rossel, en Ermelande.

Le Roi nomme les Evêques de Culm & d'Ermelande, le dernier en observant certaines formalités. Quant aux autres Evêques résidans en Pologne, dont les diocèses s'étendent sur certaines parties des Provinces Prussiennes, le Roi ne se mêle nullement de leur nomination; & on observe à leur égard les formes qui ont lieu à l'égard des Evêques d'Olmuz & de Prague, dont

les diocèses se prolongent dans la Silésie Prussienne.

Les bénéfices des Chapitres Cathédraux sont conférés en partie par les Chapitres. Cette collation dans le Chapitre de Guttstadt appartient à l'Évêque d'Ermland. Les autres bénéfices sont conférés par les Patrons. Le nombre de ceux à la nomination du Roi est de cent dix.

De Vienne, le 16 Août.

D'un jour à l'autre on attend les Députés des Pays-Bas, qui sont partis le 10 de Ratisbonne; & l'on parle fort diversement de l'étendue des pouvoirs qui leur auront été confiés. Le succès de leur négociation ne dépendra pas des dispositions des Gouverneurs Généraux, ni même de celles de Sa Maj. Imp., qui mettra dans cette affaire la condescendance compatible avec le maintien de son autorité suprême, & l'intérêt de ses sujets des Pays-Bas. Notre armée de 45 mille hommes est en marche toute entière; mais elle n'agira sûrement en Babant, qu'autant que Sa Maj. Imp. continueroit d'y éprouver la résistance outrée qu'on y a manifestée durant son absence de cette Capitale.

Un Décret de la Cour du 23 Juillet accorde aux Négocians Dellazia & Brighenti le privilège d'établir ici une Diligence par

eau, qui se rendra sur le Danube au moins cinq fois dans l'année jusqu'à Gallacz.

L'Empereur voulant détruire dans tous ses états, jusqu'à ix vestiges de la servitude, vient de supprimer cellz qui existoit encore au bailliage de Vils, dans la haute-Autriche.

De Francfort, le 21 Août.

Les Cercles du Bas Rhin & de Westphalie ont reçu, ainsi que ceux de Franconie & du Haut-Rhin, des lettres-réquisitoriales de l'Empereur pour la marche des troupes que S. M. envoie aux Pays Bas. Voici la teneur de la notification faite par le Cercle de Franconie, à la suite de la lettre qui lui a été adressée.

« En conséquence de la Réquisition Impériale du 6 Juillet, les Régimens de *Stein, Langlois, Ferdinand Toscan & Pellegrini* venant de la Basse-Autriche; *Ant. Esterhazy, Nic. Esterhazy & Sam. Gulay*, venant de la Hongrie, passeront par la Bavière & la Franconie, pour se rendre sur Coblençe à Luxembourg, ou sur Bonn à Louvain. Chaque Régiment sera de 2893 hommes & suivi de 2 canons de 12 liv. de balles & de 4 de 6 liv., avec les chariots nécessaires pour les munitions; en outre, il se trouvera près des premiers Régimens d'Infanterie 4 compagnies d'Artillerie, qui formeront ensemble 748 hommes, conduisant 124 canons de campagne, des obusiers & des chariots traînés par 1768 chevaux, & 208 chevaux pour les pontons. Une compagnie de pou-

toniers, amenant, entr'autres, des pontons de toile. Les vivres qu'on fournira à ces troupes seront payés d'après les loix de l'Empire; on ne leur donnera gratis que le quartier.»

Le 8, le Régiment de Bndir a traversé Kelh pour se rendre à Luxembourg.

Le 8 de ce mois, écrit on de Coblenz, 600 hommes des troupes Electorales sont parties de cette ville, avec quatre pieces de campagne. On ignore encore leur destination.

Les fonds que les Etats d'Allemagne ont versé l'année dernière dans la caisse pour l'entretien de la Chambre Impériale de Wezlar montent à 95,874 rixdalers. En ajoutant à cette somme les intérêts des fonds que cette caisse a placés, & qui font un objet de 4,278 rixdalers, la recette de la caisse a été de 99,133 rixdalers. Sur cette somme on a payé en appointemens, &c. celle de 87,798 rixdalers, de sorte qu'il a resté en caisse 11,733 rixdalers. — Les appointemens annuels du grand Juge de la Chambre montent à 11,733 rixdalers, & ceux de chacun des deux Présidens à 3,656.

Le Tyrol est peut être le pays de l'Europe le plus sujet aux inondations. On se rappelle le danger que courut l'Empereur à cette occasion, dans son dernier voyage à Milan. Ces malheurs se renouvellent presque chaque année. Le 8 du mois de nier, le Courier de Venise pour l'Allemagne, surpris pendant la nuit par un débordement, n'a dû son salut qu'à une espece de miracle. Il étoit tombé avec son cheval dans

un fossé, rempli de 24 pieds d'eau. Le cheval s'étant débarrassé de son Cavalier, se sauva à la nage, & retourna à l'hôtellerie. Quant au courrier, il s'accrocha par bonheur à une branche d'arbre sur lequel il monta. Arrivé à une certaine hauteur, il sentit ses mains prises par deux serpents. Il eut cependant la présence d'esprit & la force de jeter ces reptiles dans le fossé: mais ils s'entortillèrent au tronc de l'arbre. Le malheureux resta long-temps dans cet état d'angoisse; enfin les gens de l'auberge qui avoient vu revenir son cheval, se hâtèrent de venir à son secours, & assez tôt pour le délivrer vivant.

GRANDE-BRETAGNE.

De Livourne, le 21 Juillet.

Les Anniversaires du Prince de Galles & du Duc d'York, la semaine dernière, forment à-peu-près le seul aliment des nouvelles publiques. Ceux qui n'ont rien de mieux à faire, se nourrissent de ces petits détails & de tout ce qui concerne en ce moment le Duc d'York, qu'à toute force on veut marier avec la Princesse *Frédérique-Charlotte*, fille aînée du Roi de Prusse & du premier lit. On a signé ces jours derniers à la Trésorerie l'ordre du premier paiement de 40,000 liv. sterl. pour la libération des dettes du Prince de Galles. De cette somme

10,000 liv. sterl. sont destinées à poursuivre les travaux du Palais de Carleton, & le reste aux créanciers de S. A. R.

Le Gouvernement ayant créé un Evêché dans la nouvelle Ecosse, S. M. y a nommé le Docteur *Inglis*, qui a été sacré ces jours derniers à Lambeth par l'Archevêque de Canterbury, assisté des Evêques de Chester & de Rochester.

Le 13 un courrier a porté en Irlande l'ordre de passer en revue tous les Régimens qui s'y trouvent, & de dresser actuellement un état exact de leur composition.

Le Chevalier *John Macpherson*, qui vient d'arriver de l'Inde, a rapporté, disent les Nouvellistes, les avis les plus favorables de l'état florissant des possessions Britanniques. Au Bengale, toutes les opérations de Lord *Cornwallis* ont le plus grand succès. La dette fondée est réduite à un crore & 30 laks de roupies, & les ordonnances de la nouvelle Trésorerie de la Compagnie n'étoient escomptées qu'à 7 pour cent. A Madras, la situation générale des affaires n'étoit pas moins satisfaisante. L'acquittement des arriérés dus à l'armée, des troupes suffisantes, & parmi lesquelles regne la meilleure discipline; enfin, la population & le commerce rétablis dans le Carnate, si long-temps pauvre & désert. Tel est le tableau qu'offrent de l'Inde nos Folliculaires, jusqu'à ce qu'on les paye pour en présenter un tout différent.

Les marchandises Angloises ont éprouvé jusqu'ici beaucoup de retard à leur importation en France, par la difficulté de prouver qu'elles étoient réellement de fabrique Angloise. Les mousselines & les perles manufacturées en Angleterre, sont particulièrement dans ce cas, parce qu'il est très difficile de les distinguer de celles fabriquées dans l'Inde. Sur les plaintes du Commerce au Gouvernement, les Lords de la Trésorerie ont donné ordre à toutes les Douanes d'Angleterre de délivrer pour les mousselines & soies de coton des certificats en forme, qui attestent qu'elles ont été fabriquées dans les Etats de S. M. Britannique, & dans le cas où elles doivent être marquées, qui fassent connoître la marque prescrite. Cette formalité aura lieu, tant que les deux Gouvernemens ne seront point convenus des marques qui devront être apposées respectivement sur les marchandises de cette espèce.

Se'lon un état publié par M. Pitt, il paroît que les Commissaires chargés de l'extinction de la dette publique, ont déjà racheté pour

1,343,100 liv. sterl. d'effets publics, savoir :	
Des 3 pour cent consolidés,	483,050
Des annuités réduites,	329,400
Ancienne Compagnie de la Mer	
du Sud,	291,900
Nouvelle dite,	180,650
Compagnie de la Mer du Sud,	

1751, 58,100

TOTAL 1,343,100

« M. *Howard*, écrit-on de *Glasgow*, ce Citoyen célèbre qui a consacré sa vie aux malheureux, est arrivé ici le 30 du mois dernier. Il a visité nos prisons, & a fort approuvé les changemens que les Magistrats ont ordonné. Il s'est rendu aussi à l'Hôpital, & a été satisfait des soins qu'on y rend aux malades & de l'ordre qui y est établi. »

« Le Comité des Souscripteurs pour l'Infirmerie qu'on va établir en cette ville, lui a rendu visite, & il y a passé une grande partie du jour à examiner les plans proposés pour l'édifice, & à donner ses avis au Comité sur l'établissement projeté. »

Les heureux effets de l'opération de Mr. Pitt, sur les thés, se font sentir de plus en plus, soit par la diminution du commerce interlope, soit par l'accroissement du Revenu public. La maison *Hope* d'Amsterdam, la première de l'Europe, dans le monde commerçant, cette maison, qui a payé en un jour jusqu'à 180,000 liv. sterl. (plus de 4 millions tournois) pour le compte des contrebandiers, avoue que c'est l'opération la plus vaste & la plus hardie. Il est cependant vrai que dans ce moment-ci le commerce interlope commence à se remonter; mais c'est l'ouvrage de quelques Entrepreneurs audacieux, à qui le désespoir a fait armer

des bâtimens, supérieurs en force aux cutters du Roi, chargés de croiser contre eux. L'Amirauté vit et de prendre des arrangemens pour prévenir ce désordre, & quelques frégates mettent incessamment en mer pour nettoyer la côte.

« Considérant, dit un de nos papiers, l'état de création des Pairs d'Irlande, on est surpris du prodigieux accroissement que l'aristocratie a pris en Irlande depuis que la Couronne a passé dans la Maison de Brunswick. Voici la table des créations depuis le regne de Henri II jusqu'à nos jours.

Henri II,	7.	Elizabeth,	4.
Jean,	4.	Jacques I,	5.
Henri III,	1.	Charles I,	54.
Edouard II,	4.	Charles II,	43.
Edouard IV,	4.	Jacques II,	5.
Richard II,	2.	Guillaume III,	14.
Henri VI,	2.	Anne,	8.
Edouard IV,	3.	George I,	54.
Henri VIII,	17.	George II,	76.
Edouard VI,	2.	George III régn.	141.

» D'après cette table il paroît que les Princes de la Maison de Hanovre ont créé à eux seuls 272 Pairs en Irlande, tandis que les dix-sept Rois qui les ont précédé n'en ont créé tous ensemble que 87 ; & cependant six siècles se sont écoulés sous les premiers, & pas encore un entier sous les derniers ». (Comme nous n'imitons pas certains papiers publics qui rapportent sans discernement toutes les assertions des Gazettes Angloises, nous venons de vérifier le prétendu calcul ci-dessus. Au lieu de 141 Pairs d'Irlande créés par le Roi actuel, il s'en trouve à peine 70, encore la plupart sont-ils des Pairs,

Barons antérieurement , & élevés à la dignité de Comte ou de Vicomte sous le présent regne. George II n'en créa que 27 , &c. &c.)

On fait que Christophe Colomb , après avoir découvert l'Amérique en 1492 , forma son premier établissement à Saint Domingue , & que pour honorer la Reine Isabelle sa Souveraine , il donna son nom au premier fort qu'il éleva dans cette île. Quelque tems après cette époque , la famine la plus affreuse se répandit dans toute l'île. Pierre Marault en étoit alors Gouverneur , & ce fut dans ces circonstances même qu'il fit une de ces belles actions qui consacrent à jamais l'humanité & la générosité d'un Commandant. Un Sauvage indien lui apporte une paire de pigeons ramiers ; le Gouverneur récompense libéralement le Sauvage , & reçoit son présent. Puis , ayant assemblé la majeure partie de sa garnison , il monte avec elle au point le plus élevé du fort : « Mes amis , leur dit-il , en tenant les deux pigeons à la main , vous voyez que ces oiseaux ne pourroient pas suffire pour vous repaître tous. Je ne puis cependant me résoudre à faire un bon repas , tandis que vous manquerez du nécessaire ». En finissant ces mots , il donna la volée aux deux pigeons , & leur rendit la liberté , au milieu des acclamations & des larmes de ceux qui l'entouroient.

F R A N C E .

De Versailles , le 26 Août.

LE sieur Dumouchet , Recteur de l'Université de Paris , accompagné des quatre plus anciens de la même Université , a eu ,

le 14, l'honneur de remettre au Roi, à Monsieur, Monseigneur Comte d'Artois, suivant l'usage, la distribution qui a été faite des paix pour cette année.

Le lendemain, fête de l'Assomption de la Vierge, Leurs Majestés & la Famille Royale assistèrent, dans la Chapelle du château, à la grand-Messe, célébrée par l'Evêque de Béziers, & chantée par la Musique du Roi. La Comtesse Joseph de la Fertoye, Dame pour accompagner Madame Victoire de France, y fit la quère. L'après-midi, la Cour se rendit à la Chapelle, & assista à la procession qui a lieu tous les ans pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII.

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Signy, Ordre de Cîteaux, diocèse de Rheims, l'Archevêque de Narbonne; à celle de Greffain, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Lisieux, l'Abbé de Tilly-Blaru, Vicairé Général de Langres; à celle de Madiou, même Ordre, diocèse de Nantes, l'Abbé de Luchet, Vicairé-Général du même Diocèse; à celle de S. Vincent du Bourg, Ordre de S. Augustin, diocèse de Bordeaux, l'Abbé d'Heral, Vicairé-Général du même Diocèse; & à celle de Kerlos, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Quimper, la Dame Kergu, Religieuse professe à l'Abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Les Députés des Etats de Languedoc ont été admis, le 21, à l'audience du Roi. Ils furent présentés par le Comte de Caraman, Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis, Lieutenant-Général de ladite Province, & par le Baron de

Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département de cette Province, & conduits par le sieur de Watronville, Aide des Cérémonies : la Députation eut ensuite audience de la Reine & de la Famille Royale.

Le 23, jour anniversaire de la naissance du Roi, l'on a chanté, suivant l'usage, un *Te Deum* dans l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de cette Ville.

Le Roi a nommé aux places de Grand-Croix vacantes dans l'Ordre de S. Louis, pour le service de terre, le Baron de Blaisel, le Comte Louis Drummond de Melfort, le Comte de Turpin de Crissé, & le sieur du Rosel de Beaumanoir, Lieutenans-Généraux ; & à celles de Commandeurs dudit Ordre, vacantes dans le même service, le Marquis de Marcioux, Lieutenant-Général, commandant en troisième en Dauphiné ; le Baron de Grandpré, Lieutenant-Général ; le Baron de Verteuil, Lieutenant-Général, Gouverneur de l'Isle d'Oléron, le Baron de Livri, Maréchal-de-Camp, Inspecteur ; le Comte de Gontaut Saint-Geniez, Maréchal-de-Camp ; le sieur Daldat, Maréchal-de-Camp, Lieutenant-Colonel en second du Régiment des Gardes-Françoises ; le Comte Dulau, Maréchal-de-Camp, Inspecteur ; & le Comte de Béthizi, Maréchal-de-Camp.

Le 25, Fête de S. Louis, le Roi reçut dans son cabinet ces divers Officiers généraux Grands-Croix & Commandeurs de l'Ordre de Saint-Louis.

Ce jour, les Princes & Princesses, les Seigneurs & Dames de la Cour eurent l'honneur de rendre leurs respects au Roi, à l'occasion de la fête de Sa Majesté.

Le même jour, le Corps-de-Ville de Paris

eut audience du Roi , & eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

De Paris, le 29 Août.

Edit du Roi , portant suppression des deux Vingtièmes & Quatre sous pour livre du premier Vingtième ; & établissement d'une Subvention territoriale dans tout le Royaume. Donné à Versailles au mois d'Août 1787. Registré en Parlement le 6 deldits mois & an.

Louis , &c. Les besoins de l'Etat exigeant une augmentation des revenus publics , nous avons dû rechercher parmi les Impositions existantes , celles dont une répartition plus égale & plus juste pourroit assurer , avec les autres moyens que nous avons employés , ou dont nous nous proposons encore de faire usage , un produit suffisant pour faire disparaître la différence qui existe entre la recette & la dépense.

Nous avons en conséquence porté nos premiers regards sur l'imposition des deux Vingtièmes & Quatre sous pour livre du premier , dont une partie est établie pour un terme indéfini , & l'autre jusqu'à une époque déterminée.

Cette imposition a dû fixer principalement notre attention , parce que portant directement sur les revenus de la terre , & s'annonçant comme toujours proportionnée à ses véritables produits , elle offre l'idée de la moins arbitraire des impositions , & de celle dont la perception , exposée à moins de non-valeur , doit être la plus facile & la moins dispendieuse.)

Mais nous avons considéré que , par des restric-

lions successivement introduites dans la distribution de cette imposition, elle ne s'étendoit pas, dans la réalité, sur tous les revenus qu'elle annonçoit devoir comprendre; & que, tandis qu'on y avoit assujéti l'industrie & les émolimens de différens offices & commissions, dont les produits, dépendans entièrement du degré d'activité & d'intelligence de ceux qui les exercent, ne présentent aucune base certaine, plusieurs portions de revenus territoriaux se trouvoient dispensées, à raison d'abonnemens & d'exceptions, d'après lesquels une grande partie de nos sujets ne satisfaisoit pas à cette imposition sans l'étendue que la dénomination suppose, ce qui devoit produire des plaintes & des réclamations qu'il est de notre sagesse de prévenir.

La seule suppression de ces abonnemens & exceptions, auroit pu donner au produit de l'imposition des Vingtièmes, un accroissement équivalent à l'augmentation de recette que les circonstances actuelles rendent nécessaire; mais la distribution seroit toujours restée inégale & incertaine, tant qu'elle n'auroit eu d'autre base que les déclarations trop souvent incomplètes ou infidèles des propriétaires, ou des vérifications, dont les formes inquiétantes pour nos sujets, ne peuvent, par ce même motif, nous inspirer une entière confiance.

Nous avons sur tout considéré que l'imposition des Vingtièmes auroit toujours, par sa nature, l'inconvénient réel à nos yeux, de déterminer la contribution de nos sujets par la seule proportion de leurs revenus, tandis que nous ne voulons exiger d'eux que ce qui est indispensablement nécessaire aux besoins de l'Etat.

Cette dernière considération nous a principalement déterminés, en laissant subsister un

impôt sur les terres, à faire cesser les formes & l'incertitude du produit éventuel des Vingtièmes, & à substituer à cette imposition, une subvention territoriale, dont la somme sera déterminée, & dont la répartition n'aura pas les mêmes inconvéniens.

Cette Subvention portera sur tous les revenus des biens fonds & droits réels de notre royaume, sans aucune exception. Les Domaines même de notre Couronne y seront assujettis; & le premier effet de cette disposition sera que l'imposition, rappelant ainsi à elle les différens objets qui en avoient été soustraits, sera tellement distribuée sur tout notre royaume, que, malgré la fixation à quatre-vingt millions, exigée par les besoins actuels, nous pouvons espérer que ceux de nos sujets qui paient sur leurs revenus, les deux Vingtièmes effectifs & les Quatre sous pour livre du premier Vingtième, éprouveront plutôt une diminution qu'une augmentation. Cette espérance résulte naturellement de tous les calculs reconus qui portent la totalité des revenus territoriaux de notre royaume beaucoup au-delà de huit cents millions.

Un autre avantage aussi important, & dont les effets seront par la suite de plus en plus sensibles, résultera pour tous nos sujets, de la forme que nous avons adoptée dans l'établissement de la répartition de la subvention territoriale.

La fixation de cette imposition étant déterminée à quatre-vingt millions, sans pouvoir jamais être augmentée que suivant la même forme dans laquelle elle est établie, la répartition qui en sera faite contradictoirement entre les différens propriétaires & entre les différentes paroisses, par les Assemblées provinciales & mu-

nicipales, procurera nécessairement les moyens de comparer les forces des différentes généralités d'après des bases certaines & des calculs précis, & assurera ainsi, par la suite, à chaque propriétaire cette certitude consolante, que la proportion générale par laquelle la cotisation particulière sera réglée, ne pourra être moindre ni différente pour aucun autre propriétaire dans toute l'étendue du royaume, & que tous contribueront réellement dans la même proportion.

Dans l'état actuel des Vingtièmes, nul contribuable n'a intérêt qu'un autre y satisfasse avec exactitude. Si l'un s'y soustrait, l'autre n'en souffre pas. Lorsqu'au contraire l'imposition sera déterminée, que chacun profitera de la contribution des autres, l'intérêt particulier dont l'effet est si actif & si sûr lorsqu'il est sagement dirigé par l'administration, les évaluations plus fides, donnera les moyens d'en découvrir l'erreur & d'en réparer les inexacitudes.

La division de cette imposition entre les différentes provinces & les différentes paroisses, pourra dans les premiers tems être défectueuse sous quelques rapports; mais elle le sera moins que la distribution actuelle des Vingtièmes, & elle contiendra d'ailleurs en elle-même le principe assuré de sa rectification.

En effet la répartition de la subvention entre les propriétaires de chaque paroisse, sera faite par les Membres des Assemblées municipales de chacune d'elles, c'est à-dire, par leurs propres représentans. De cette répartition il naîtra dans chaque paroisse un taux commun qu'il ne sera pas permis d'excéder.

Ce taux porté aux assemblées d'élections ou de départemens & assemblées provinciales, procurera le taux commun des élections ou de par-

temens & des provinces ; enfin la comparaison de ces différens taux , remise sous les yeux de notre Conseil , produira avec le tems un taux commun dans toute l'étendue de nos Etats.

Quoique nous ayons lieu d'espérer que ce taux sera définitivement inférieur dans toutes nos provinces au dixième de tous les revenus territoriaux de notre royaume , Nous avons jugé néanmoins convenable de ne point diminuer quant-à-présent la retenue des deux Vingtièmes & des quatre sous pour livre que les débiteurs sont autorisés à faire sur les rentes qu'ils ont contractées. Les propriétaires de ces rentes n'auroient point à se plaindre , puisque leur condition restera la même , & qu'elle auroit été moins favorable , si , au lieu de cette Subvention , nous eussions cherché à opérer le même produit , en établissant , comme par le passé , un troisième Vingtième.

A CES CAUSES & autres à ce nous mouvant , de l'avis de notre Conseil , & de notre certaine science , pleine puissance & autorité royale , nous avons dit , statué & ordonné ; & par notre présent Edit perpétuel , disons , statuons & ordonnons , voulons & nous plaît ce qui suit :

ART. I. A compter du 1er. Juillet 1788 , Nous avons éteint & supprimé , éteignons & supprimons l'imposition des deux Vingtièmes & Quatre sous pour livre du premier Vingtième sur tous les biens-fonds de notre royaume , l'industrie & les émolumens des offices & droits , autres que ceux compris dans les états qui s'arrêtent annuellement en notre Conseil.

II. Au lieu & place desdits deux Vingtièmes & Quatre sous pour livre du premier Vingtième des biens-fonds , de l'industrie & des offices &

droits, il sera établi, à compter du même-jour 1^{er} Juillet 1778, une subvention territoriale d'une somme annuellement déterminée sur les seuls biens fonds de notre royaume, & sur tous sans exception. Voulons en conséquence que les domaines de notre Couronne, non seulement ceux tenus à titre d'engagement, par aucuns de nos Sujets, ou donnés à titre d'apanage à des Princes de notre sang, mais même ceux étant entre nos mains, soient soumis, comme toutes les autres propriétés, au paiement de ladite subvention territoriale.

III. La somme de la subvention territoriale qui entrera en notre Trésor royal, sera & demeurera fixée à quatre-vingts millions par chaque année. Il pourra néanmoins, sur les propositions qui nous seront faites par les Assemblées provinciales, et le impôte, au marc la livre de ladite subvention, la somme qui sera par nous jugée nécessaire pour les décharges & modérations que les pertes de revenus annuels pourroient exiger, & pour les taxations des Collecteurs des Paroisses; laquelle somme ne pourra toutefois excéder le sol pour livre de ladite subvention, ni entrer, en aucun cas, en notre Trésor royal; nous réservant, à l'époque du dernier Décembre 1790, terme de la prorogation du second Vingtisme, suivant l'Edit du mois de Février 1780, de vérifier si l'état de nos finances nous permettra de procurer à nos sujets propriétaires, sur la fixation ci-dessus déterminée de la subvention territoriale, une diminution correspondante à celle dont ils auroient joui, la cessation du second vingtisme arrivant.

IV. Il sera annuellement arrêté & expédié en notre Conseil un brevet général de la subvention territoriale, contenant la distribution de la somme

somme totale de ladite subvention entre toutes les Provinces, Généralités & Elections ou autres arrondissemens. Seront des expéditions dudit brevet général déposées chaque année aux Greffes de nos Chambres des Comptes, & de nos Cours des Aides; & des extraits d'icelui pour chaque Généralité, envoyés à nos bureaux des finances en la même forme prescrite par notre Déclaration du 13 Février 1780, pour le brevet général de la taille, des impositions accessaires, & de la capitation de nos pays d'élections & pays conquis.

V. Il sera pareillement expédié annuellement en notre Conseil un second brevet des sommes dont, aux termes de l'article III ci dessus, nous aurons autorisé l'imposition dans chaque Province, au marc la livre de la subvention territoriale, sur les propositions des Assemblées Provinciales. Les expéditions dudit second brevet seront déposées, & les extraits d'icelui adressés en la même forme prescrite par l'article précédent pour le brevet général de ladite subvention.

VI. La somme fixée pour chaque Généralité ou Province de pays d'États; par le brevet général de la subvention, arrêté en notre Conseil, sera répartie dans chacune d'elles; par lesdits États; & quant aux autres Généralités & Provinces, la somme fixée par ledit brevet général, pour chaque Election ou arrondissement desdites Provinces, sera répartie entre chaque Paroisse ou Communauté, par les Assemblées supérieures ou inférieures y établies, selon les réglemens qui seront par nous arrêtés pour chaque Province ou Généralité; de manière que chaque Paroisse, avant qu'il soit procédé à la répartition de l'imposition sur les propriétés particulières,

N°. 35, le 1^{er} Septembre 1787. b

connoisse la portion fixe & déterminée de la subvention territoriale qu'elle fera tenue d'acquitter.

VII. La portion contributive de chaque Paroisse étant ainsi déterminée, sera distribuée par l'Assemblée municipale de cette même Paroisse, sur tous les biens-fonds qui y seront situés, sans aucune distinction, au marc la livre de l'évaluation des revenus desdits biens-fonds.

VIII. Tous les fonds ou droits réels, productifs ou susceptibles de revenus annuels, seront imposés annuellement dans les rôles de chaque Paroisse, selon l'évaluation desdits revenus, soit que lesdites propriétés soient louées, exploitées ou occupées par les propriétaires, même les châteaux, maisons d'habitation, de plaisance ou autres, & les parcs & jardins, savoir; lesdits parcs & jardins selon l'étendue du terrain qu'ils occuperont, & qui sera réputé de la meilleure qualité des terres de la Paroisse; & toutes les maisons ou autres bâtimens, d'après l'estimation de leur valeur locative, de manière toutefois que les châteaux ne puissent être imposés au-delà du double de la maison la plus considérable de la Paroisse.

IX. Les futaies hors des parcs & jardins ne seront pas imposées annuellement, mais lors de leurs coupes seulement. L'imposition desdites coupes, lorsqu'elles auront lieu, sera réglée au même taux auquel seront imposés les revenus annuels de la Paroisse où la futaie sera située. Ladite imposition sera acquittée dans les mêmes termes des adjudications desdites coupes, qui auront été passées par les propriétaires, ou de la durée de leur exploitation. Le produit de l'imposition appartiendra à la Généralité dont les futaies seront partie, & sera placé en effets permis

par l'Edit d'Août 1749, pour servir à acquitter, jusqu'à concurrence du revenu annuel desdits effets, une portion de la subvention territoriale fixée pour ladite Généralité, dont chaque propriétaire éprouvera en conséquence une diminution annuelle, en proportion de sa cotisation.

X. La comparaison des rôles de chaque Paroisse par les Assemblées supérieures & inférieures de chaque province, donnera le taux commun de chaque partie de la province, & successivement de la Généralité, en proportion du dixième effectif; & de la comparaison de ces taux communs par chaque Province ou Généralité, résultera le taux général du Royaume.

XI. Lorsque le taux commun du Royaume aura été fixé d'après une expérience suffisante, aucune Généralité, Election ou Paroisse ne pourra être imposée au-dessus dudit taux général; comme dès-à-présent aucun contribuable ne pourra être taxé au-dessus du taux particulier de chaque Paroisse; nous réservant & à notre Conseil la connoissance des réclamations des Provinces, Généralités, Elections & Paroisses, sur la fixation de leurs impositions; & d'expliquer plus amplement par la suite nos intentions sur la forme dans laquelle les réclamations des contribuables seront jugées par les Juges qui en doivent connoître.

XII. Dérogeons, par notre présent Edit, aux dispositions de l'Edit du mois de Mai 1749, des Lettres-Patentes du 10 Novembre suivant, & des Edits de Novembre 1771, & Février 1780. N'entendons néanmoins rien innover, quant à présent, aux dispositions des susdits Edits, en ce qui concerne la retenue des deux Vingtièmes & Quatre sols pour livre du premier Vingtième

sur les rentes par nous dues à nos sujets, & sou-
mises à ladite retenue, & celle que tous debi-
teurs de rentes constituées continueront de pou-
voir faire comme par le passé, & qui auront
également lieu à l'avenir jusqu'à ce qu'il en soit
par nous autrement ordonné, pour toutes les
rentes dues par nos sujets indistinctement, si
l'exemption desdites impositions n'a pas été sti-
pulée par les contrats de constitution desdites
rentes, en vertu des Lettres-Patentes par nous
accordées, à l'effet de permettre lesdites con-
ventions.

Si donnons en mandement, &c.

*Lu & publié, le Roi séant en son Lit de Justice,
& enregistré au Greffe de la Cour, ce requérant le Pro-
cureur-Général du Roi, pour être exécuté selon sa
forme & teneur, & copies collationnées dudit Edit
envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort,
pour y être pareillement lu, publié & enregistré. En-
joint aux Substitués du Procureur-Général du
Roi d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour au
mois. FAIT en Parlement, le Roi tenant son Lit de
Justice, à Versailles le six Août mil sept cent quatre-
vingt-sept. Signé LEBRET.*

Edit du Roi, donné à Versailles au mois
d'Août 1787, enregistré en Parlement le 10
desdits mois & an, portant suppression des
Offices de Directeur-général des Postes
aux chevaux, Relais & Messageries, & d'In-
tendant des Postes aux chevaux, Relais &
Messageries.

» Nous avons, par notre Edit du mois de
» Décembre 1785, jugé convenable de sépa-
» rer l'administration de ce service de celle des
» Postes aux lettres, & d'établir à cet effet
» une Direction générale qui seroit chargée

» de régir & administrer, sous notre autorité,
 » tout ce qui concerneroit la Poste aux che-
 » vaux & relais, ainsi que les Messageries, en
 » tant qu'elles auroient rapport aux Postes aux
 » chevaux; mais l'expérience nous ayant appris
 » qu'il y avoit quelques inconvéniens à sépa-
 » rer ainsi le régime des Postes aux chevaux
 » de celui des Postes aux lettres, & ayant re-
 » connu que leur réunion produiroit une
 » économie, nous avons résolu de rétablir les
 » choses à cet égard, comme elles étoient
 » avant notredit Edit, &c.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 14
 Juillet 1787, portant Règlement pour les
 nouveaux Dessins que les Fabricans d'étof-
 fes de soierie & de dorure du Royaume au-
 ront composés ou fait composer.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 30
 Juin 1787, qui prescrit les formalités à
 remplir, non seulement par les Maîtres des
 Communautés par différens Edits, mais
 encore par les Artisans qui exerçoient des
 professions libres avant lesdits Edits; &
 enfin par ceux qui exercent ou exerceront
 des professions restées libres.

Un bateau de poste descendoit le Rhône,
 le 28 Juillet, chargé de cinq personnes,
 (MM. Desgranges & de Vieville, l'un an-
 cien Officier de Cavalerie, & l'autre de la
 Marine, tous deux Chevaliers de S. Louis;
 M. & Mde. Minuty, ancien Procureur au
 Parlement d'Aix, & une autre dame) &
 traversonoit le canal de Givors, par un temps
 assez mauvais. Deux grandes barques char-

gées, détachées du rivage, & que le vent-empêchoit de conduire, tomberent sur ce frêle bâtiment, sans pouvoir l'éviter; en un instant il fut écrasé & submergé: la vitesse du Rhône ne laissoit pas même l'espérance de sauver les voyageurs, malgré l'empressement des gens de la côte, si l'Officier de Marine n'eût sauté dans une des barques & retenu le bateau coulé, qu'entraînoit le courant. Les deux dames expirantes de frayeur lui tendoient les bras, avec les cris du désespoir: il parvint à les sauver avec autant de célérité que de courage & d'adresse, sans que l'une d'elles, avancée dans sa grossesse, éprouvât aucun accident. MM, Desgranges & Minuty ne furent sauvés qu'avec beaucoup de peine par les bateliers.

Une Société de Citoyens réunis par le goût des Arts utiles, a déposé une somme de 12000 liv. destinée aux Auteurs qui, au jugement de l'Académie des Sciences, donneront

- » les meilleurs moyens de perfectionner ou de
- » changer le mécanisme des machines du
- » Pont Notre-Dame & du Pont-Neuf, soit
- » en établisant de meilleures proportions entre
- » les parties de ces machines, ou en y chan-
- » geant le système de la communication des
- » mouvemens, soit en exécutant ces mêmes
- » machines avec plus de précision, soit enfin
- » en employant le même moteur avec plus
- » d'avantage.

Les Concurrents ne seront pas obligés de présenter des modèles, mais seulement de joindre un plan à leur Mémoire avec un de-

vis estimatif détaillé, tant des frais de construction première, que des frais annuels d'entretien.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages, francs de port, à Paris, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Ouvrages ne seront reçus que jusqu'au premier Août 1788, exclusivement; ce terme est de rigueur.

L'Académie, à son Assemblée publique de la Saint Martin 1788, proclamera la Piece qui aura mérité ce Prix.

« Le 13 du mois dernier, entre les quatre & cinq heures du soir, un orage considérable, chargé de grêle, fondit tout-à coup sur plusieurs paroisses du pays Chartrain, mais sur-tout sur celles de Saumeray, Bonville, Vitray & Andeville, & avec tant de violence, qu'en moins d'un quart-d'heure tout le territoire fut couvert de près d'un pied d'épaisseur de grêle : toutes les vitres ont été cassées, les toits de tuiles en partie brisés, des hommes, des chevaux grièvement blessés; le gibier, les oiseaux, tout a été tué: tous les grains, qui présentoient la plus riche moisson, ont été hachés & emportés par les torrens, de maniere qu'il ne reste pas apparence de récolte dans ces malheureuses Paroisses, dans les trois premières sur-tout, & qu'une très-chétive dans la dernière; la grêle, de forme angulaire, étoit communément de la grosseur d'un œuf de poule, & un grand nombre de grains plus gros que le poing.

Les habitans de ces Paroisses, réduits par cet accident à la plus affreuse misere, reclament la pitié & les secours des ames sensibles & généreuses pour avoir de quoi vivre, cultiver & ensemençer leurs terres; celles qui, touchées de leur situation, voudront bien les aider, sont priées de remettre leurs aumônes à M. Brichard, Notaire, rue Saint-André-des-Arcs.

» On assure qu'il a été porté cette année
 » pour 45 millions de marchandises à la
 » Foire de Beaucaire, & qu'il y en a été
 » vendu pour 29 ou 30. La draperie, la
 » toilerie, la quincaillerie, la mercerie & la
 » droguerie ont eu assez de cours. La tan-
 » nerie, les laines, les mousselines, les étof-
 » fes & les bas de soie assez peu. En géné-
 » ral la foire n'a pas été bonne, & les paie-
 » mens s'y sont faits assez péniblement.

» De tous les articles de Nismes, celui
 » des mouchoirs de soie a été le plus mal
 » vendu. Les Fabricans de mouchoirs de
 » soie de Barcelone & des environs de cette
 » ville ont abondé cette année à la foire.
 » Ayant pu vendre beaucoup meilleur mar-
 » ché que nos fabricans, à cause du prix
 » des soies, beaucoup plus bas cette année
 » en Espagne qu'en France, il a été impos-
 » sible à nos fabricans de soutenir leur con-
 » currence; & les marchandises de ces der-
 » nières leur sont restées, tandis que les Es-
 » pagnols n'en ont point eu assez.

» Il n'y a pas eu à Beaucaire un huitieme
 » des soies qui sont apportées ordinairement. Elles s'y sont vendues avec augmentation de 40 pour 100 sur les intérieures, & de 50 pour 100 sur les fines.
 » Cette augmentation a été encore plus forte sur les soies de Piémont.

» Cette disette est un fléau pour nos Manufactures de Lyon. Elle va réduire à l'extrémité la plus grande partie des ouvriers auxquels on ne pourra plus fournir de travail. On vient d'ouvrir une souscription pour les soulager. On se propose, si on peut obtenir des moyens suffisans, de donner 8 sols par jour & par tête aux familles composées de deux personnes seulement & sans ouvrage; 6 sols par tête à celles composées de trois à quatre personnes, & 5 sols aussi par tête à celles composées de cinq personnes & au dessus.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon a fait annoncer qu'elle tiendrait, le 28 du mois d'Août 1787, la Séance publique destinée à la proclamation des trois Prix qu'elle a proposés pour cette année. Le nombre très-considérable de Discours & de Mémoires qui lui ont été adressés pour les trois Concours, l'oblige de différer la distribution jusqu'à la Séance publique de sa rentrée, après les fêtes, qui se tiendra le 4 Décembre prochain.

Les habitans de Lisse en Périgord essuyèrent, le 28 de Juin dernier, une inondation qui, après avoir dévasté les campagnes & enterré sous des tas de sable la plus belle récolte de toute espee,

se porta avec impétuosité sur les maisons du faux-bourg, remplit les maisons à la hauteur de 4, 5 & 6 pieds d'eau, abattit les murs de quelques-unes, noya les bestiaux qu'on n'avoit pas eu le temps ou la précaution de faire sortir de leurs étables, entraîna tous les meubles des malheureux habitans, logés à rez-de-chaussée, engloutit les vins & les huiles dans les celliers. On vit les peres & meres, portant leurs enfans les plus foibles, se sauver sur des planches de toit en toit. Une malheureuse mere, malade dans son lit, entourée de ses petits enfans, eut la douleur d'en voir deux précipités dans les flots d'un torrent, qui abattit un mur latéral de la maison. L'un de ces enfans a été trouvé mort dans la prairie de Lisse, où les flots l'avoient porté; l'autre fut sauvé d'une maniere presque miraculeuse, ayant été arrêté entre les rayons de roue d'une charrette, ce qui donna le temps à son aieul, qui le voyoit périr de sa fenêtre, sans pouvoir lui donner de secours, de lui jeter un cable, à la faveur duquel on lui sauva la vie, en l'attirant vers cette fenêtre.

La perte qu'a éprouvée cette infortunée Paroisse s'éleve à plus de 200,000 liv. Les personnes compâtissantes qui voudront fournir quelque soulagement à la portion la plus souffrante de cette multitude d'infortunés, pourront s'adresser à M. Broffard, Curé de Lisse en Périgord.

Les Montres - Bouffoles, offertes au Public par le Sr. Neseja, ont eu un succès assez décidé, pour qu'il soit inutile d'en parler avec étoge. Personne n'ignore aujourd'hui que ces instrumens, aussi ingénieux que commodes, unissent à l'utilité d'une montre, dont on lui a donné la forme, l'avantage précieux de la régler par

un cadran solaire qui y est joint. On se contentera seulement de répéter ici le procédé qu'il a indiqué pour s'en servir.

Le fond de la boussole est divisé de dix en dix degrés, jusqu'à trente (graduation nécessaire pour la déclinaison de l'aiguille aimantée); au-dessus, on a tracé un petit cadran solaire, de la plus exacte précision. Il indique les heures vraies du soleil. Pour les connoître, on pose la montre solaire horizontalement; l'aiguille de la boussole a deux extrémités, l'une, blanche, indique le midi, l'autre, bleue, indique le nord. La fleche bleue étant au nord, on tourne la boussole, jusqu'à ce que cette fleche soit précisément à 20 degrés du côté de l'ouest; alors l'ombre formé par le fillet du méridien, indique l'heure vraie du soleil. Rien de plus simple que ce procédé.

Les Payeurs des Rentes, 6 premiers mois de 1787, sont à la Lettre B.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 25 Août.

C'est les 11, 12 & 13 de ce mois, que les régimens de *Ligne* & de *Murray*, deux divisions de Dragons & un bataillon des Grenadiers, auxquels doivent se joindre au premier jour deux bataillons de *Wurtemberg*, qui sortent de Luxembourg, ont pris poste aux environs de cette Capitale. Leur cantonnement en est tellement voisin, qu'elle se trouve assez étroitement resserrée. Il est

défendu aux fo'dats d'entrer en ville, d'où il sort journellement beaucoup de curieux pour voir le camp. On a pris toutes les mesures propres à prévenir les querelles entre les Bourgeois & les soldats, ainsi que tout attroupement. L'artillerie & les magasins d'armes qui étoient à Malines, ont été transportés à Luxembourg.

Le 14 de ce mois, le Chevalier *Harris*, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Londres à la Haye, a remis aux Etats Généraux; de la part du Roi d'Angleterre, un Mémoire dont voici la teneur :

Hauts & Puissans Seigneurs !

» Le Roi animé des sentimens de l'amitié la plus vraie & la plus sincère pour Vos Hautes Puissances, ne peut voir qu'avec une peine extrême la continuation des malheureux troubles qui subsistent dans la République des Provinces-Unies, & qui par leur durée la menacent des suites les plus fâcheuses ».

» Les Mémoires que le soussigné Envoyé Extraordinaire & Ministre Plénipotentiaire a présentés à Vos H. P. depuis qu'il a l'honneur de résider auprès d'Elle, font foi que le Roi son maître, en bon voisin & Ami de la République, n'a cessé de désirer d'y voir rétablir le calme, & Sa Majesté seroit toujours disposée à y coopérer de son mieux dès que Vos H. P. le jugeroient à propos ».

» Sa Majesté ayant observé que les Etats des Provinces de Zelande & de Frise ont déclaré leur disposition, de demander la médiation de quelques Puissances, (au cas que Vos H. P. jugeassent une telle intervention nécessaire) & que celle de Zelande a même rappelé à cette

occasion, les assurances réitérées que le Roi a données de son amitié pour les Provinces-Unies, le soussigné a ordre exprès, d'assurer Vos H. P., que Sa Majesté a constamment à cœur le rétablissement de la tranquillité de la République, la conservation de la véritable constitution & le maintien des justes Droits & Privilèges de tous ses Membres. Sa Majesté éprouveroit la plus grande satisfaction, s'il y avoit lieu de croire que des moyens internes, fournis par la constitution même, pourroient suffire à l'accomplissement d'un objet aussi salutaire; mais en même-temps, si Vos H. P. décident qu'il est essentiel de recourir à une médiation étrangère, & d'y inviter Sa Majesté, alors par une suite naturelle de son affection & de sa bienveillance pour la République, le Roi s'empressera de prouver à Vos H. P., son desir sincère d'employer tous les soins qui pourront dépendre de Sa Majesté, pour conduire la Négociation à une issue heureuse, solide & permanente ».

La Haye ce 14 Août 1787.

(Signé) Le Chevalier HARRIS.

Lorsque ce Mémoire a été pris en délibération par les Etats Généraux, la Province de Hollande a persisté dans sa demande de la médiation de la France; les six autres ont renvoyé la chose à l'examen de leurs Commettans.

A la pluralité des voix, LL. HH. PP. ont rendu une Ordonnance, qui enjoint le désarmement de tous les Corps-francs dans les villes & districts de la Généralité. Elles ont également défendu sur le même terri-

voire toute levée de recrues pour la province de Hollande, & de laisser passer aucun Officier ou soldat étranger, même munis de passe ports.

Après de longs & violens débats, les Etats de Hollande ont adhéré aux instances de la Commission de Woerden, en promettant des dédommagemens aux veuves & aux enfans des Membres du Corps franc, qui seroient tués ou blessés en se battant pour la cause de la Majorité de la Province. La proposition d'accorder à cette même Commission de défense un pouvoir illimité, n'a pas occasionné de moins vives altercations dans l'Assemblée. La Majorité s'est plainte d'être contrecarrée en tout, ainsi que la Commission, par les divers Collèges de l'Etat, & en particulier par celui des Conseillers-Députés, qui s'arrogent, suivant le Gazetier d'Amsterdam, le droit de contredire le Souverain. Nonobstant ces affligeantes divisions, dans l'Assemblée même de cette Souveraineté provinciale, la proposition ci-dessus a prévalu.

La querelle survenue dans l'une des dernières délibérations entre le Comte de Wafnaër - Starrenburg, Président de l'Ordre Equestre, & M. van Berkel, Pensionnaire d'Amsterdam, n'est pas assoupie. *Amsterdam* a demandé satisfaction de l'insulte faite à son Magistrat; l'Ordre Equestre a répondu que ce Magistrat étoit l'offenseur: dispute per-

tonnelle poussée de part & d'autre avec la plus vive animosité, & que les avis des gens modérés n'ont pu terminer encore. Au milieu de si nombreuses & si violentes dissensions, on ne perd pas toute espérance de les voir amener à une fin, par l'interposition des Puissances alliées ou amies de la République. On parle de bases d'une médiation proposées par la Cour de Prusse; mais le Parti *Patriotique* ne paroit en aucune manière disposé à traiter sur ces préliminaires.

Voici la suite de l'extrait du Journal de M. de la Peyrouse, entamé au Journal précédent.

Bientôt M.^{te} Vicomte de Laage, Commandant de l'*Astrolabe*, arriva à mon bord, aussi accablé de douleur que moi-même, & m'apprit en versant des larmes, que le malheur étoit encore infiniment plus grand que je ne croyois. Depuis notre départ de France, il s'étoit fait une loi inviolable de ne jamais détacher les deux frères, MM. de la Borde de Marchainville & de la Borde de Boutevillers, pour une même corvée; & il avoit cédé dans cette seule occasion au desir qu'ils avoient témoigné d'aller se promener & chasser ensemble: car c'étoit presque sous ce point de vue que nous avions envisagé l'un & l'autre la course de nos canots, que nous croyions aussi peu exposés que dans la rade de Brest, lorsque le temps est très-beau.

Les Pirogues des Sauvages vinrent dans ce même moment nous annoncer ce funeste événement. Les signes de ces hommes grossiers exprimoient qu'ils avoient vu périr les deux canots, & que tous secours avoient été impossibles. Nous

les complâmes de présens & tâchâmes de leur faire comprendre que toutes nos richesses appartiendroient à celui qui auroit sauvé un seul homme. Rien n'étoit plus propre à émouvoir leur humanité ; ils coururent sur les bords de la mer, & se répandirent sur les deux côtes de la Baye. J'avois déjà envoyé ma chaloupe, commandée par M. de *Clonard*, vers l'*Est*, où, si quelqu'un, contre toute apparence, avoit eu le bonheur de se sauver, il étoit le plus probable qu'il aborderoit. Mr. le Vicomte de *Langle* se porta sur la côte d'*Ouest*, afin de ne rien laisser à visiter ; & je restai à bord, chargé de la garde des deux vaisseaux, avec les équipages nécessaires, pour n'avoir rien à craindre des Sauvages, contre lesquels la prudence vouloit que nous fussions toujours en garde. Presque tous les Officiers & plusieurs autres personnes avoient suivi MM. de *Langle* & de *Clonard* ; ils firent 3 lieues sur le bord de la mer, où le plus petit débris ne fut pas même jetté. J'avois cependant conservé un peu d'espoir : l'esprit s'accoutume avec peine au passage si subit d'une situation douce à une douleur aussi profonde. Mais le retour de nos canots & chaloupes détruisit cette illusion & à heva de me jeter dans une consternation, que les expressions les plus fortes ne rendront jamais que très imparfaitement. Je vais rapporter ici la propre Relation de M. *Bouvin* : il étoit ami de M. d'*Escures*, & nous ne pensons pas également l'un & l'autre sur l'imprudence de cet Officier.

» LE 13 Juillet, à 5 heur. 50 minutes du matin, je partis du bord de la *Bouffole* dans le petit canot : j'avois ordre de suivre M. d'*Escures* qui commandoit notre *Biscayenne* ; & M. de *Marchainville* devoit se joindre à nous, commandant la *Biscayenne*

de l'*Astrolabe* ; les instructions que M. d'*Escures* avoit reçues par écrit de M. de la *Peyrouse*, & qui m'avoient été communiquées, lui enjoignoient d'employer ces trois canots à sonder la Baye ; de placer les sondes, d'après les relevemens, sur le plan qui lui avoit été donné ; de sonder la *Passé*, si la mer étoit belle, & même d'en mesurer la largeur. Mais il lui étoit expressément défendu d'exposer au moindre danger les canots qui étoient sous ses ordres, & d'approcher de la *Passé*, pour peu qu'elle brisât, ou même qu'il y eût de la houle. Après avoir doublé la pointe O de l'Isle, près laquelle nous étions mouillés, je vis que la *Passé* brisoit dans toute sa largeur, & qu'il seroit impossible de s'y présenter. M. d'*Escures* étoit alors de l'avant, ses avirons levés, & sembloit vouloir m'attendre ; mais lorsque je l'eus approché à portée du fusil, il continua sa route ; & , comme son canot marchoit beaucoup mieux que le mien, il répéta plusieurs fois la même manœuvre, sans qu'il me fût jamais possible de le joindre. A 7 heures un quart, ayant toujours gouverné sur la *Passé*, nous n'en étions plus qu'à deux *Encablures* (1). »

» Notre *Biscayenne* vira de bord ; je suivis son mouvement dans ses eaux : nous fîmes route pour rentrer dans la baye, laissant la *passé* derrière nous, & mon canot derrière notre *Biscayenne*, à portée de la voix. J'appercevois celle de l'*Astrolabe* (commandée par M. de *Marchainville*) à un quart de lieue au-dedans de la baye : M. d'*Escures* me héla alors en riant : « Je crois » que nous n'avons rien de mieux à faire que » d'aller déjeuner, car la *passé* brise horrible-

(1) Et j'avois expressément défendu d'approcher cette *Passé*, si elle brisoit. [Note de M. de la *Peyrouse*.]

ment ». . . . Je répondis : certainement ; & j'imagine que notre travail se bornera à fixer les limites de la baie de sable qui est à bas-bord en entrant ». . . . M. de Pierrevert, qui étoit avec M. d'Escures, alloit me répondre ; mais ses yeux s'étant tournés vers la côte de l'Est, il vit que nous étions entraînés par le Jusan : je m'en aperçus aussi ; & dans l'instant nos canots furent nagés avec la plus grande force le cap au Nord, pour nous éloigner de la passe, dont nous étions encore à cent toises ; & je ne croyois pas être exposé au moindre danger, puisqu'en gagnant seulement vingt toises sur l'un ou l'autre bord, nous avions toujours la ressource d'échouer nos canots sur le rivage. Après avoir nagé plus d'une minute sans pouvoir refouler la marée, j'essayai inutilement de gagner la côte de l'Est. Notre biscayenne, qui étoit devant moi, essaya aussi inutilement de gagner la côte de l'Ouest. Nous fûmes donc forcés de remettre le cap au Nord, pour ne point tomber en travers dans les brisans. Les premières lames commençoient à déployer à peu de distance de mon canot. Je crus devoir mouiller le grapin ; mais il ne tint pas. Heureusement le cablot n'étoit pas étalingué à un des bancs, il fila en entier dans la mer & nous déchargea d'un poids qui auroit pu nous être funeste. Dans l'instant je fus au milieu des plus fortes lames, qui remplirent presque mon canot. Il ne coula cependant pas, & ne cessa de gouverner, de manière que je pouvois toujours présenter l'arrière aux lames ; ce qui me donna le plus grand espoir d'échapper au danger. »

» Notre biscayenne s'étoit éloignée de moi pendant que je mouillois le grapin, & ne se trouva que quelques minutes après dans les brisans : je l'avois perdue de vue en recevant les premières

lames ; mais dans un des momens où je me trouvois au-dessus de ces brisans , je la revis entre deux eaux à trente ou quarante toises de l'avant ; elle étoit en travers , je n'apperçus ni hommes ni avirons. Ma seule espérance avoit été qu'elle pourroit refouler le courant ; mais j'étois trop certain qu'elle périroit si elle étoit entraînée , car pour échapper , il falloit un canot qui portât son plein d'eau , & qui dans cette situation pût gouverner , afin de ne pas chavirer. Malheureusement notre biscayenne n'avoit aucune de ces qualités. »

» J'étois toujours au milieu des brisans , regardant de tous côtés , & je vis que derrière mon canot , vers le Sud , les lames formoient une chaîne que mon œil suivoit jusqu'à mon horizon. Les brisans paroissoient aussi aller fort loin dans l'Ouest. Je vis enfin que si je pouvois gagner seulement cinquante toises dans l'Est , je trouverois une mer moins dangereuse. Je fis tous mes efforts pour y réussir , en donnant des élans sur le tribord dans l'intervalle des lames ; & à sept heures vingt-cinq minutes je fus hors de tous dangers , n'ayant plus à combattre qu'une forte houle & de petites lames produites par la brise du O. N. Ouest. »

» Après avoir vuide l'eau de mon canot , je cherchai les moyens de donner des secours à mes malheureux camarades ; mais je n'avois plus dès lors aucun espoir. Depuis le moment où j'avois vu notre biscayenne couler dans les brisans , j'avois toujours donné des élans dans l'Est , & je n'avois pu en sortir qu'au bout de quelques minutes ; il étoit impossible que les naufragés , au milieu d'un courant aussi rapide , pussent jamais s'éloigner de sa direction , & ils devoient être entraînés pendant tout le reste de la marée , qui

a porté au large jusqu'à huit heures quarante-cinq minutes. D'ailleurs, comment le meilleur mageur auroit-il pu résister quelques instants seulement à la force de ces lames. Cependant, comme je ne pouvois faire aucunes recherches raisonnables que dans la partie où portoit le courant, je mis le cap au Sud, côtoyant les brisants, qui me restoient à tribord, & changeant de route à chaque instant, pour m'approcher de quelques loups marins ou goëmons qui me donnoient de tems en tems quelque espérance. Comme la mer étoit très-houleuse lorsque j'étois sur le sommet des lames, mon horizon s'étendoit assez loin, & j'aurois pu appercevoir un aviron ou un débris à plus de deux cents toises. Bientôt mes regards se portèrent vers la pointe de l'Est de l'entrée, j'y aperçus des hommes qui avoient des manteaux, & faisoient des signaux : c'étoient des Sauvages, ainsi que je l'ai appris depuis ; mais je les pris alors pour l'équipage de la biscayenne de l'Astrolabe ; & j'imaginois qu'elle attendoit l'étrale de la marée pour venir à notre secours. J'étois bien loin de penser que mes malheureux amis étoient les victimes de leur hardiesse généreuse. »

» A huit heures trois quarts (1), la marée ayant reversé, il n'y avoit plus de brisants, mais seulement une forte houle : je crus devoir continuer mes recherches dans cette houle, suivant la direction du jusant, qui avoit cessé. Je fus aussi malheureux dans cette seconde recherche que je

(1) Et c'étoit l'heure que j'avois indiquée dans mon instruction, pour approcher la Passe sans danger, parce que le courant dans tous les cas est porté en dedans. [Note de M. de la Peyrouse.]

J'avois été dans la première. Avant neuf heures ; voyant que le flot venoit du Sud-Ouest , que je n'avois ni vivres , ni grapins , ni voiles , mon équipage mouillé & saisi de froid , craignant de ne pouvoir rentrer dans la baie lorsque le flot auroit acquis toute sa force ; voyant d'ailleurs qu'il portoit avec violence au Nord-Est , ce qui m'empêchoit de gagner au Sud , où j'aurois dû continuer mes recherches , si la marée l'avoit permis , je rentrai dans la baie , faisant route au Nord. La passe m'étoit déjà presque fermée par la pointe de l'Est : la mer brisoit encore sur les deux pointes ; mais elle étoit calme au milieu. Je parvins enfin à gagner cette entrée , rangeant beaucoup la pointe du bas-bord , sur laquelle étoient les Américains qui m'avoient fait de signaux , & que j'avois cru François. Ils m'exprimerent par leurs gestes qu'ils avoient vu chavirer deux embarcations ; & ne voyant pas la biscayenne de l'Astrolabe , je fus certain du sort de M. de Marchainville ; que je connois trop pour croire qu'il eût réfléchi sur l'inutilité du danger auquel il alloit s'exposer. Comme on aime cependant à se flatter , il me restoit un très-léger espoir que je le trouverois à bord de nos vaisseaux , où il étoit possible qu'il eût été demander du secours. Mes premières paroles en arrivant à bord : *Avez-vous des nouvelles de M. de Marchainville ?* — *Non.* — Ce fut pour moi la certitude de sa perte. »

» Après tous ces détails , je crois devoir expliquer les motifs de la conduite de M. d'Escures. Il est impossible qu'il ait jamais songé à se présenter dans la passe ; il vouloit seulement s'en approcher (1) ; & il a cru se tenir à une distance

(1) Et il lui étoit défendu par mon instruction d'en approcher. [*Note de M. de La Pérouse.*]

qu'il a mal jugée ainsi que moi, ainsi que les dix-huit personnes qui étoient dans nos deux canots. Je ne puis dire combien cette erreur est pardonnable, ni pourquoi il étoit impossible de juger la violence du courant : on croiroit que je m'excuse moi-même ; car je répète, *je jugeai cette distance plus que suffisante*, & l'aspect même de la côte, qui fuyoit dans le Nord avec la plus grande vitesse, ne me causa que de l'étonnement. Sans vouloir détailler toutes les raisons qui devoient contribuer à nous inspirer une confiance bien funeste, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que le jour de notre entrée dans cette baie nos canots sonderent la passe en tous sens, pendant plus de six heures, sans éprouver aucun courant. Il est vrai que lorsque nos frégates s'y présentèrent, elles furent repoussées par le jusant ; mais le vent étoit si foible, que dans le même instant nos canots refouloient la marée avec la plus grande facilité. Enfin, le 11 Juillet, jour de la pleine-lune, nos deux Commandans furent eux-mêmes, avec plusieurs Officiers, sonder cette passe : ils sortirent avec le jusant, rentrèrent avec le flot, & n'y remarquèrent rien qui pût faire juger qu'il y eût le moindre danger, sur-tout avec des canots bien armés. Ainsi l'on doit conclure que le 13 Juillet la violence du courant tenoit à des causes particulières, comme à une fonte extraordinaire de neiges, ou des vents forcés, qui n'avoient pas pénétré dans la baie, mais qui sans doute avoient soufflé avec violence au large. — M. de Marchainville étoit à un quart de lieue en-dedans de la passe, au moment où j'y fus entraîné. Je ne l'ai pas vu depuis ce moment, & je sens trop bien que je ne le reverrai jamais ! Mais tous ceux qui

Je connoissoient savent ce que son caractère noble & généreux l'a porté à faire. Il est probable que lorsqu'il a apperçu nos deux canots au milieu des brisants, ne pouvant concevoir comment nous y avions été entraînés, il a supposé ou un cablot cassé, ou des avirons perdus. Dans l'instant il aura nagé pour venir à nous jusqu'aux pieds des premiers. Nous voyant lutter au milieu des lames, il n'aura écouté que son courage & aura cherché à franchir les brisants pour nous porter des secours en-dehors, ou périr avec nous. Cette mort sans doute est glorieuse; mais combien elle est cruelle pour celui qui, échappé aux dangers, n'a plus la possibilité d'espérer de revoir jamais aucun de ceux qui l'ont accompagné, ou des héros qui venoient pour le sauver!

« Il est impossible que j'aie voulu omettre aucun fait essentiel, ou changer un de ceux que j'ai rapportés. M. Mouton, Lieutenant de Frégate, qui étoit en second dans mon canot, est à portée de relever mes erreurs, si (ce que je ne crois pas) ma mémoire m'avoit trompé. Sa fermeté, celle du Patron du canot & des quatre canotiers, n'ont pas peu contribué à nous sauver. Mes ordres ont été exécutés au milieu des brisants avec la même exactitude que dans les circonstances les plus ordinaires. Signé BOUTIN. »

Parag. extraits des Pap. Angl. & autres.

« Il y a eu dernièrement à Brightelmstone
 » une course à pied pour cent guinées, entre
 » un nommé Plaine d'Appledore, dans la Pro-
 » vince de Kent, & le nommé Fline de Chat-
 » wood dans le Surry. L'étendue du terrain à

» parcourir étoit de 110 verges (330 pieds).
 » Fline , qui a l'air très-robuste , a souvent fait
 » de ces sortes de courses , & en est toujours
 » sorti victorieux. Plaine paroît très-maigre ,
 » & a l'air d'être en conscription. Il y avoit ,
 » dit-on , des paris pour plus de 10,000 liv. sterl.
 » Avant que ces deux coureurs partissent , les
 » paris étoient en faveur de Fline , de 50 liv. st.
 » à 30 ; mais à 20 verges du but Plaine devança
 » son antagoniste avec une vitesse incroyable ,
 » & gagna le but avant lui , au grand contente-
 » ment des spectateurs. C'est ainsi que l'argent
 » circule & change à tout moment de poches en
 » Angleterre ». (*Courier de l'Europe* , n°. 13).

N. B. Laporte, Imprimeur-Libraire, rue des
 Noyers, donne avis que les éditions in-4°. &
 in-8°. du *Roland furieux* en 46 Chants, de la
 traduction de M. d'Uffieux, & ornées de 93
 Planches gravées par les meilleurs Artistes, étant
 depuis long temps achevées, Messieurs les Sous-
 cripteurs qui n'ont pas retiré les cahiers qui leur
 manquent pour compléter cet Ouvrage, & ceux
 qui voudront l'acquérir complet, sont priés de le
 faire avant la fin de Décembre prochain, parce
 qu'à cette époque, on en disposera de manière
 à ne plus en trouver en France, ni de complets,
 ni de cahiers séparés.

Le prix du format in-4°. est de 184 liv. bro-
 ché, ou de 4 liv. le cahier; & le format in-8°. ,
 115 liv. broché, ou 2 liv. 10 sols le cahier.

MERCURE DE FRANCE.

SAMÉDI 8 SEPTEMBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*Regrets d'Achille sur le corps de Patrocle,
imitation du dix-huitième Chant de l'Illiade
d'Homère.*

ACHILLE, enveloppé dans un sombre nuage,
Sur Patrocle sanglant pleure, exhale sa rage,
Tantôt morne, pensif & tantôt furieux ;
Il dévore les pleurs qui coulent de ses yeux.
Tu n'es plus.... O douleur! ton ombre en vain m'im-
ploie.

Hector, féroce Hector, tu respire encore !

Ab! je cours, dans ton sein..... Il n'est plus temps....
O Dieux !

N^o. 36, 8 Septembre 1787. C

Il arrache soudain l'or de ses blonds cheveux ,
 Souille de ses habits la pourpre étincelante ;
 Il répand sur sa tête une cendre brûlante ,
 Il se meurtrit le sein , pousse des cris perçans.
 Antiloque le presse & rappelle ses sens ,
 Il le repousse ; il court sans suivre aucunes traces ,
 Il outrage ses traits que formèrent les Grâces.
 Au sein profond des mers ses cris ont pénétré.
 Thétis entend la voix de son fils égaré ;
 Et , s'arrachant des bras de son père Nérée ,
 Se livre au désespoir d'une mère éplorée.
 Elle s'écrie : Achille , ô mon fils malheureux !
 O Héros ! que j'ai vu s'élever sous mes yeux !
 Tel qu'un tendre olivier qu'à peine on voit paroître ,
 Est l'espoir & l'orgueil du sol qui l'a fait naître ,
 La mort va te ravir peut-être à mon amour :
 Déplorable Déesse , ô jour ! funeste jour ,
 Où par un triste hymen , sur la terre appelée ,
 Je devins , immortelle , épouse de Pélée.
 Mers , ouvrez à ma voix vos abymes profonds !
 O vents , portez au loin mes lamentables sons !
 Du bout de l'Océan & des plaines liquides
 Amenez près de moi toutes les Néréides !
 Elle dit : Amphinome , Ianasse , Actéa ,
 La tendre Galathée & la douce Iéra ,
 Orithie & Glauci , Doris , Callianire
 Rasent l'onde en suivant les traces de Zéphyre.
 Aux pieds de l'immortelle un groupe est rassemblé ;

La touchante Alia parle à son cœur troublé,
Et la jeune Ianire, & la blonde Amathée,
Font retentir l'écho de l'enceinte argentée.
De la caverne sombre où s'enchaînent les vents,
Eole à leurs soupirs mêle ses sifflemens:
Quittons, mes chères sœurs, cette grotte profonde;
Suivez moi, dit Thétis, sortez du sein de l'onde.
Sur les bords phrigiens allons trouver mon fils;
Sachons quel nouveau trouble agite ses esprits.
D'un pied léger, des mers ces filles immortelles
Caressent la surface, & les vents de leurs aïles
Agitant sur leur front leur voiles ondoyans,
Opposent au soleil leurs replis transparents.
Elles touchent bientôt à la rive embellie
Où l'on voit les vaisseaux du Roi de Thessalie:
La fille de Nérée accourt à ses accens,
Et presse le Héros en ses bras languissans.
O ma mère! il n'est plus, dit Achille; un barbare.
Un Hector! de Patrocle à jamais me sépare.
Hélas! il est tombé sous le fer inhumain,
Et je n'ai pas puni son indigne assassin!
V. l fardeau de la terre, oisif & privé d'armes,
J'avilis cette main que je baigne de larmes;
Mon nom qui du carnage étoit l'affreux signal,
Dans Iliou tremblant a trouvé son égal!
Tu périras, Hector. Ta tête ensanglantée
Sera sur ton palais en triomphe portée.
Je fais que je prescris l'arrêt de mon trépas,

Que ma mort est le prix des efforts de mon bras.
 Eh bien, j'aurai vengé mon ami d'un perfide.
 Victime du destin je mourrai comme Alcide,
 Je mourrai. Mais, couvert de lauriers immortels,
 Dans Pergame en débris j'obtiendrai des autels,
 Et les Grecs sentiront, en voyant ma victoire,
 Qu'Achille étoit rentré dans les champs de la gloire.

(Par Mlle Aurore, de l'Académie
 Royale de Musique.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
 du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Brûlot* ; celui de l'Énigme est *Ennui* ; celui du Logogryphe est *Croupier*, où l'on trouve *roupie*, *jour*, *pie*, *pire*, *proue*, *roue*, *crier*, *ouir*, *prier*, *rire*, *roc*, *cor*, *écrou*, *cour*, *Roi*, *tue*, *Prieur*.

C H A R A D E.

L'Égoïste souvent prononcée mon premier ;
 Une négation vous donne mon dernier ;
 Un Carme, un Capucin, Lecteur, est mon entier.

(Par M. Juhel, à Loches.)

É N I G M E.

LES Perses m'ont fait naître, & dans l'antiquité
Pendant mes premiers ans je me montrai peu vive.

Je vins en France, & l'Université

Bientôt me rendit plus active.

J'aimois à voyager; en courant nuit & jour

Je me rendis utile à la Ville, à la Cour.

Fidelle à la patrie, en paix tout comme en guerre,

Pour être en même-temps aux deux bouts de la terre,

Je montai des courriers, je montai des vaisseaux.

Sans trompette je vaux ma sœur la Renommée

Qui, trop vieille à présent, ne se voit plus aimée.

Je parle des hauts faits des fameux Généraux,

Et sans péril je les suis à l'armée.

J'ignore, & j'ai pourtant tous les plus grands secrets

Des Courtisans, des Rois, de leurs sujets,

Des savans & des sots, des petites maîtresses;

Je donne aussi mille promesses,

Dont rarement on voit tous les effets.

Dangereuse souvent, sans fiel & sans malice,

Je fais favoriser l'intrigue, l'artifice,

Et même seconder quelquefois des forfaits.

Je fais rire, pleurer, je surprends, je console,

J'ai toujours de l'argent & ne m'en sers jamais,

Cependant je répands sans cesse des bienfaits.

Quand sans dessein je manque à ma parole ,
Je renverse bien des projets.

Celui que j'affligeai revient encore à moi ,
Je le soutiens par l'espérance.

Lecteur , es-tu Marchand ? Je commence avec toi ,
Et j'ai toute ta confiance.

Ma main du tendre Amour décoche aussi les traits.

La sensible Amitié , dans l'horreur de l'absence ,
Se réchauffe en mon sein , y trouve des attraits.

Par mes soins vigilans j'assure la constance ,

On diroit qu'on m'a faite exprès.

Les Grâces , le Destin avec le prompt Mercure ,
Sont en croupe avec moi sur la même monture.

J'attends cent bras sur ce vaste Univers ,
Et parmi mes enfans j'ai l'Auteur de ces vers.

(Par M. Lemaire , Contrôleur des Postes
à Abbeville.)

L O G O G R Y P H E.

JE suis un être à peine en vie ;

Je n'ai ni plumes ni toison ;

Je vais , selon ma fantaisie ,

Par-tout sans quitter la maison.

Si je me mets à la fenêtre ,

C'est pour insulter le passant ;

A mon Lecteur vingt fois peut-être

J'ai fait cet affront innocent ;
 Peut-être aussi dans sa colère
 S'est-il vengé cruellement :
 Un jaloux ne pardonne guère
 Ce qui rappelle son tourment.
 Mais comment fuir ou me défendre
 Contre un ennemi si puissant ?
 Je n'ai ni pieds ni mains, & j'ai la peau fort tendre ;
 Son triomphe n'est donc pas grand.
 Qu'un curieux me décompose ,
 J'ai de quoi contenter son goût ;
 Et sans dénaturer mon tout,
 Je peux subir pour lui mainte métamorphose.
 A l'Avare j'offre de l'or ;
 A la Beauté j'offre une rose ;
 Au Chasseur je fournis un cor ;
 A l'oiseau d'Iris une cage.
 Mais ce qu'on ne comprendra pas,
 On peut en moi trouver un sage,
 Et je n'en ai pas moins des rats.
 De cet assemblage bizarre
 Le pire, c'est d'y voir un sot,
 (Mais la rencontre n'est pas rare)
 Figurant avec un cagot.
 Sans être beau je possède les Grâces ;
 On ne me perdra point ; je ne suis pas sans traces ;
 Ma cuisine est fort maigre, & j'ai pourtant du ro.
 Mais j'en dis trop, & la gaze est trop claire ;

Prenons plutôt la méthode ordinaire.
 Faisons d'abord voguer notre Lecteur
 Sur un fleuve d'Espagne ; & puis , s'il n'a pas peur ,
 Je l'embarque pour la Colchide ,
 Sur le vaisseau du Héros intrépide
 Qui déroba la célèbre toison.

Je le ramène après dans le champ de ses pères ,
 Reprendre l'instrument qui donne la moisson ,
 Instrument dédaigné par des mains meurtrières.

Pour derniers traits j'offre à ses yeux
 L'asyle ridicule où Géronte , peureux ,
 Croyant d'un Spadassin évirer l'estocade ,
 D'un fripon de Valet reçut la bastonnade ;

Ce que Poliphème amoureux
 Lança contre un rival heureux ;
 Ce qu'à Londres la populace ,
 Qui s'amuse d'un jeu sanglant ,
 Chez deux coqs , d'une égale audace ,

Pour le combat garnit d'un fer tranchant ,
 Huit lettres ont produit tout ce beau radotage ;
 Devine , ou non , Lecteur ; je ne dis plus un mot ;
 Car s'il t'en falloit davantage ,
 Tu serois bête alors autant qu'un escargot.

(Par M. C.....)



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUTS Politiques & Militaires de Tamerlan, proprement appelé Timour, écrits par lui-même en Mogol, & traduits en-François d'après la version Persanne d'Aboutaleb-al-hosseïm, avec la Vie de ce Conquérant, d'après les meilleurs Auteurs Orientaux, des Notes & des Tables Historiques, Géographiques, &c. ; par L. Langlès, Officier de Nosseigneurs les Maréchaux de France. A Paris, chez Née de la Rochelle, Libraire, rue du Hurepoix; Lottin de Saint-Germain, Imprimeur-Libraire, rue Saint-André-des-Arcs; Didot, Libraire, rue Dauphine.

LE nom de Tamerlan placé à la tête d'un Ouvrage de Législation & de Tactique doit exciter l'étonnement du Lecteur ; nous ajouterons même qu'il mérite une attention particulière. Il peut servir également au Philosophe & au Savant, & doit faire époque dans les annales de l'esprit humain. Cette production du plus grand Conquérant de l'Asie, porte l'empreinte du génie de son illustre Auteur. L'on n'y trouve aucune trace de cette férocité que le nom seul de Tartare

C v

semble annoncer , & dont Tamerlan lui-même n'étoit pas exempt dans sa conduite ; car en comparant ses Instituts avec sa Vie , on voit facilement que ses actions ne répondoient pas toujours à ses discours. Mais ses actes de barbarie étoient l'ouvrage de son siècle & de sa nation. En les commettant, c'étoit un tribut qu'il payoit à la foiblesse humaine. Si ce Souverain, professant une religion intolérante, éleva des tours avec des rêtes, & poursuivit les infidèles à toute outrance, Saint Louis, le vertueux Saint Louis ne fit-il pas des Croisades sanguinaires ? n'attaqua-t-il pas les Musulmans, dont il n'avoit pas plus à se plaindre ? On plaint les erreurs de ce pieux Monarque ; il fut entraîné par les préjugés de son temps ; mais ses vertus & toutes ses qualités supérieures, il ne les dut qu'à lui même : tel fut aussi Timour.

Pour sentir toute la vérité de ce que nous venons d'avancer, il suffit de lire attentivement l'Ouvrage de ce Conquérant. Comme il le destine à l'instruction de ses descendans, il s'y peint sans détour, découvre avec naïveté les motifs secrets de sa conduite, & donne des préceptes pleins de sagesse qu'il appuie souvent de son propre exemple. Son entreprise est vaste & imposante ; elle demandoit un génie tel que le sien.

Dans la première Partie il donne un plan de Législation Militaire, Politique & Civile, & enseigne la Tactique ; dans la seconde il

raconte lui-même ses principaux exploits.
Rien de plus noble que son debut.

« A mes enfans , heureux Conquéran's des
» Royaumes ; à mes descendans , sublimes
» Souverains du Monde.

» Qu'ils sachent que plein de confiance
» en la bonté du Très-Haut , j'espère que
» plusieurs d'entre-eux s'assoieront après
» moi sur le Trône de la puissance ; c'est ce
» qui m'engage à recueillir pour eux les ma-
» ximes que je me suis faites à moi-même.
» Leur fidélité à les observer leur assurera
» une fortune pour laquelle j'ai eu à surmon-
» ter tant d'inquiétudes ; de fatigues & de
» dangers , & dont je suis redevable à la pro-
» rection du Ciel , à l'heureuse influence de
» la religion de Mohamméd (à qui Dieu
» fasse paix) , & à la puissante protection de
» ses descendans & des compagnons de ses
» travaux. »

Il ajoute plus bas : « En me revêtant du
» manteau Impérial je renonçai à la tran-
» quillité que l'on goûte sur le lit du repos.
» Dès l'âge de douze ans je parcourois les
» Provinces , je luttois avec l'infortune , je
» concevois des projets , je renversois des es-
» cadrons ennemis , je m'accoutumois à
» voir des séditions s'élever parmi les Offi-
» ciers & les soldats , & à entendre de leur
» part des paroles dures ; mais je parvenois
» à les appaiser en me réfugiant vers la pa-
» tience , & en affectant une insouciance
» dont j'étois très-éloigné....

» J'attachai l'opprimé des mains de l'op-
 » presseur; & une fois bien informé du tort
 » fait à la personne ou aux biens, je pro-
 » nonçai suivant la loi, & je n'enveloppai
 » jamais l'innocent dans la punition du cou-
 » pable.

» Tout homme qui avoit tiré l'épée
 » contre moi pour traverser mes desseins,
 » dès qu'il imploroit mon secours étoit ac-
 » cueilli avec bonté. Je l'élevois aux digni-
 » tés, je passois sur ses torts la plume de l'ou-
 » bli; & si son cœur étoit encore ulcéré,
 » telle étoit ma conduite à son égard, que je
 » parvenois enfin à effacer la cicatrice de sa
 » blessure....

» J'eus soin de m'abstenir des concussions
 » de l'oppression; je n'ignorois pas que ce
 » sont de ces crimes qui produisent des fami-
 » nes & des fléaux de toute espèce, & qui
 » fauchent des races entières....

» Enfans, petits - enfans, amis, alliés,
 » tous ceux qui avoient avec moi quelque
 » liaison eurent part à mes bienfaits. L'éclat
 » de ma fortune ne me fit oublier personne;
 » chacun recevoit ce qui lui étoit dû. La clé-
 » mence eut aussi des droits sur mon cœur. »

Ensuite vient un Décret très-curieux des
 Docteurs Musulmans qui nomment Timour
le Restaurateur de la Foi. On y trouve plu-
 sieurs Anecdotes relatives à leur Histoire
 Ecclésiastique. L'Auteur continue & donne
 une idée de ses réglemens. Il commence par
 diviser ses sujets en douze classes. On n'y

voit que des hommes recommandables par leur piété ou utiles par leurs talens. Il s'occupe d'abord de la subsistance des descendans du Prophète, & bientôt rend compte de sa propre conduite envers ses Soldats & son Peuple: *Mes Soldats & mon Peuple*, dit-il, *m'étoient également précieux.* Il entre dans les détails de l'administration.

« Les Vifirs & les Secrétaires faisoient l'ordonnement du Divan; c'étoient les miroirs de mon Empire. Ils me réfléchissoient tous les événemens survenus au fond des Provinces parmi les Soldats ou le Peuple. »

Au milieu de ses grandes occupations on est surpris de l'attention que ce Législateur donne aux Beaux-Arts, & de l'importance qu'il y attache; il réunit autour de lui les Médecins, les Astrologues, les Géomètres; *car tous ces hommes*, dit-il, *contribuent à la gloire & à la prospérité de l'Empire....*

Il donne d'autres Réglemens pour les Hordes, les Tribus & pour tous les Étrangers qui venoient se réfugier auprès de lui. Son grand système est d'accueillir tout le monde, de favoriser l'Agriculture en accordant des encouragemens aux Labourers.

Timour ayant pourvu à la sûreté de ses États, va développer son caractère ambitieux dans un article intitulé: *Réglemens pour l'agrandissement de ma puissance.* Mais avant tout il trace les devoirs importans d'un Souverain.

« Il faut que ses actions aussi-bien que ses

» paroles soient à lui, c'est-à-dire, le Peuple
 » & l'Armée doivent être persuadés que tout
 » ce que fait ou dit le Souverain, il le fait & il
 » le dit lui-même, & qu'il n'est dirigé par
 » personne.

» Il est essentiel qu'en suivant les conseils
 » & l'exemple des autres, un Monarque ne
 » les fasse pas asseoir à côté de lui sur le
 » Trône; obligé d'adopter les bons avis de
 » tous, il ne doit pas se livrer à eux jusqu'à
 » les rendre d'abord ses égaux, & enfin ses
 » supérieurs dans le Gouvernement.

» C'est une obligation indispensable pour
 » un Souverain d'observer en tout la jus-
 » tice; qu'il ait soin de prendre un Visir
 » (premier Ministre) intègre & vertueux;
 » car un Visir équitable répare les vexations
 » commises par un Prince tyran; mais si le
 » Visir est lui-même oppresseur, *l'édifice de*
 » *la puissance ne tardera pas à s'écrouler.*

» Les ordres & les défenses exigent de la
 » fermeté. Il faut rendre soi-même ses or-
 » donnances, de peur qu'on ne les inter-
 » cepte ou qu'on ne les altère.

» Que le Souverain soit inébranlable
 » dans ses résolutions; que dans toutes ses
 » entreprises son ardeur soit toujours égale,
 » & qu'il ne retire la main qu'après le succès.

Ces préceptes, qui conviennent à tous
 les Monarques, font honneur à la plume &
 au caractère de Tamerlan. A travers la sagesse
 qui les a dictés on découvre l'idée innée du
 despotisme. Nous regrettons bien de ne pas

pouvoir nous étendre ici davantage. Après une digression sur la manière de former une armée, sur le paiement des troupes, &c. notre Auteur conquérant donne des réglemens pour les Ministres, fidèles & respectables appuis de la grandeur.

Il dicte aux Monarques la conduite qu'ils doivent tenir envers leur premier Ministre; il prescrit les qualités dont celui-ci doit être doué; & il faut avouer qu'un Ministre tel que Tamerlan le peint, seroit un homme bien précieux dans tous les pays.

Il donne aussi des instructions sur la manière de conduire les troupes, de les payer & de percevoir les revenus des Provinces; il a l'attention d'indiquer quelles récompenses on doit accorder aux Émirs & aux Visirs; & comme ce sage Politique a soin de donner des *marques honorables* afin d'épargner l'argent, on se doute bien que cet article renferme des notions curieuses sur les mœurs & les coutumes des Tartares. Nous invitons nos Lecteurs à les lire dans l'Ouvrage même. La nécessité d'être court nous oblige de passer sous silence plusieurs morceaux pleins de vues sages & profondes, tels que *le service des Visirs, les réglemens pour la conduite du serviteur envers son Maître, & du Maître envers son serviteur.*

Nous allons passer à un article où se déploie tout entier le caractère religieux & ambitieux du Prince Tartare. Ce sont ses régle-

mens pour la conquête des Royaumes.

« Lorsqu'un Royaume devient la proie
 » de la tyrannie, de la vexation & de la
 » cruauté, il est du devoir des Princes fidè-
 » les à la justice de travailler fortement à
 » l'extirpation de ces fléaux, en faisant une
 » irruption dans la contrée.

« Si dans une contrée le Peuple a une
 » croyance différente de celle des descen-
 » dans du Prince des Apôtres (que les
 » graces de Dieu soient sur lui!) un Monar-
 » que doit subjuguier ce pays pour tirer le
 » Peuple de la mauvaise voie. »

Ces deux principes, dont l'adoption rigou-
 reuse pourroit tirer à conséquence, sont
 d'une grande commodité pour un Conquérant.

Il donne ensuite quatre maximes pleines
 de sagesse, qu'il adopta en commençant ses
 conquêtes. Tous les réglemens qui suivent
 ne sont pas moins sages, & l'on voit que
 c'est le même génie qui les a tous dictés.

Le titre du dernier réglemant politique
 suffira pour donner une idée de ce qu'il
 contient.

« Réglemens pour la collection des reve-
 » nus & des contributions du Peuple; ordre
 » & disposition de l'Empire; culture & po-
 » pulation; sûreté & police des Provinces. »

Par le commencement on peut juger du
 reste.

« Que dans la perception des impôts sur
 » le Peuple on se garde bien de vexer les
 » contribuables, ou de faire déserrer la Pro-

» vince; car la ruine du Peuple fait la ruine
 » du Trésor; la ruine du Trésor cause la
 » dispersion de l'Armée, qui entraîne à son
 » tour la décadence de l'autorité. »

La fin de cette première Partie est consacrée à l'Art Militaire; elle fait bien connoître la Tactique des Orientaux.

Timour donne à ses Généraux des préceptes dont on peut fort bien se servir sans être Tartare.

La seconde Partie de cet Ouvrage intitulée: *Projets & Entreprises*, contient la Vie Militaire de l'Auteur. On y voit quelles manœuvres il employa pour parvenir à l'Empire. D'abord simple Emir, il profita de la protection du grand Khan de Jagataï pour se former un parti, & s'en servit contre le fils de son protecteur, qui à la mort de son père écrâsoit l'État par sa tyrannie. Avec une poignée de soldats il battit plusieurs fois le Monarque oppresseur. Ces exploits lui acquirent une grande considération dans la Transoxiane. On le regarda comme l'Ange tutélaire de la Patrie. Le Peuple se liguâ avec lui par un Traité solennel qui est rapporté tout entier dans les Instituts. Mais les Confédérés tardèrent à se rendre auprès de leur Chef, & Timour abandonné par le petit nombre de soldats qu'il possédoit, réduit à la dernière extrémité, fut pris par Ali-Beg, Officier du grand Khan, qui le renferma dans une prison pleine de vermine; une garde veilloit à la porte de cet infâme cachot, où il

demeura soixante-deux jours ; il ne dut sa délivrance qu'à sa valeur.

« Après avoir, dit-il, médité sur les
 » moyens de mon évafion, aidé du Tout-
 » Puiffant, armé du bras de la valeur, j'ar-
 » rache une épée à mes gardes ; je fonds fur
 » eux, & ces fatellites abandonnent leur
 » pofte. Aufsitôt je vais me préfenter devant
 » Ali-Beg. Honteux de l'infâme conduite
 » qu'il a tenue envers moi, ce Prince balbu-
 » tie, & me fait des excufes. »

Cette heureufe réuffite lui infpira une audace nouvelle. On le voit aufsitôt parcourir la Tranfoxiane & le Khoraffan en combattant & en raflembant des Guerriers ; il raconte des exploits qu'on regarderoit comme incroyables s'ils n'avoient pour garant la naïveté même de la narration. Le Peuple & les Soldats s'étoient déclarés pour lui. Les armées du grand Khan avoient été repouffées au-delà de l'Oxus, & il n'avoit plus à redouter qu'un Prince de fes parens, dans lequel il trouvoit un rival. Mais cet Émir ambitieux & jaloux s'étant rendu odieux à fes propres foldats en fut abandonné. Des Officiers ennemis le tuèrent, & par cette mort Timour devint maître abfolu de la Tranfoxiane ; il gouverna ce Royaume à la faveur d'un fantôme de Khan de la famille de Genghis, dont il paroiffoit n'être que le Lieutenant ; mais fon autorité n'en étoit pas moins abfolue. Bientôt on le voit prendre un effor plus rapide ; il vole de conquêtes en conquêtes. On s'étonne de la

facilité avec laquelle il range sous sa domination l'Asie presque toute entière, une partie de l'Europe & de l'Afrique.

En exposant les principales difficultés qu'il rencontra, l'Auteur explique comment il parvint à les surmonter; les plus puissans moyens furent l'ascendant de son génie & la force de la superstition. L'armée, harrassée des fatigues d'une longue guerre, refusoit-elle d'en recommencer une autre, l'Empereur ouvroit le Coran, & ne manquoit pas d'y trouver des ordres précis, avec la promesse de la victoire; graces à ses talens supérieurs les Oracles du Livre Saint n'étoient jamais démentis par l'événement.

Tous les faits de cette seconde Partie sont si étroitement liés qu'il faudroit citer un article entier, & nous nous sommes déjà trop étendus.

Le Conquérant Tartare écrivit lui-même cet Ouvrage en langue Mogole, & c'est un fait qu'aucun Savant de l'Orient ne révoque en doute. Un Auteur nommé Abou Taleb le traduisit en Persan; & c'est d'après cette version Persanne publiée à Oxfort en 1783, que M. Langlès a fait sa Traduction Françoise. Il a ajouté au commencement une Vie du Prince Tartare d'après les meilleurs Auteurs Arabes & Persans.

On sent facilement que l'obscurité qui semble envelopper toute l'Histoire de l'Orient rend cette addition indispensable. L'Historien commence par nous apprendre que

Genghis & Timour avoient pour ancêtres communs deux fils d'un grand Khan Mogol ; mais que la Couronne étant héréditaire dans la branche aînée, Timour, issu de branche cadette, n'osa jamais prendre le titre de Khan, quoiqu'il en eût toute l'autorité.

Il donne ensuite une idée de l'état où se trouvoit l'Asie à l'époque de la naissance du Héros Tartare. Après plusieurs détails très-intéressans sur son éducation & sur ses premières années, l'Auteur le présente sur la scène du monde, & le suit dans les camps, dans son cabinet, & pour ainsi dire, jusques dans l'intérieur de sa maison. Plusieurs points de l'Histoire y sont discutés avec soin, & ces discussions nous prouvent que Timour ne saccagea jamais Moskou, & qu'il ne commit jamais envers Bayazed aucune des lâches atrocités qu'on lui impute.

Les morceaux cités ont été traduits d'après les Textes Arabes ou Persans, ainsi l'on doit les regarder comme incontestables, aussi bien que le discours de Tamerlan à Bayazed, lorsque ce dernier fut amené dans la tente du Vainqueur.

L'expédition de la grande Tartarie, celles de l'Inde & de l'Anatolie méritent une place dans les Fastes de l'Histoire ; car il est peu d'exploits qui soient dignes de leur être comparés.

Comme M. Langlès vouloit faciliter la lecture de son Ouvrage, il a eu le soin d'y répandre un grand nombre de Notes, & de

mettre à la fin des Tables Historiques & Géographiques qui contiennent des Notices sur tous les personnages & sur tous les lieux dont la connoissance est indispensable pour l'intelligence du Texte. Dans la première Table il rapproche exactement la Chronologie de l'Hégire avec l'Ère Chrétienne; dans la seconde il éclaircit différens points de la Géographie de l'Orient; il indique même le commerce & les principales productions de chaque pays; il a pris pour guides les Historiens & les Géographes de l'Asie, & les Voyageurs les plus accrédités de l'Europe.

A la fin de la Table des Matières on trouve une partie du fameux Code de Genghis-Khan, qui existe encore tout entier dans l'Asie, mais qui n'a pas encore passé en Europe. Ces précieux fragmens que M. Langlès a eu la patience de recueillir dans différens Écrivains Orientaux, méritoient bien d'être placés immédiatement à la suite des Instituts.

Cet Ouvrage est un bienfait envers la Littérature, & donne une idée avantageuse des connoissances & du talent de M. Langlès.



LE Provincial à Paris, ou État actuel de Paris, Ouvrage indispensable à ceux qui veulent connoître & parcourir Paris, sans faire aucune question, en 4 vol. in-24, & cinq cartes nouvelles, dont une contient le plan général de Paris, avec les accroissemens successifs, depuis Philippe-Auguste jusques à Louis XVI, & les quatre autres chacune une des quatre divisions de Paris, Sud-Est, Nord-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest. A Paris, chez le Sieur Watin fils, Éditeur, rue Ste Apolline, N^o. 33. Prix les 4 vol., les 5 cartes & l'étui, 10 liv., & 11 liv. 10 sols franc de port en Province.

Plus la ville de Paris s'augmente & reçoit d'embellissemens, plus elle devient difficile à connoître & à parcourir, non-seulement pour les étrangers qui la visitent dans ce dessein, mais même pour ses propres habitans. Un courant d'affaires, à-peu près toujours le même, circonscrit toutes leurs connoissances dans un assez petit espace; & si quelque motif extraordinaire les en écarte, ils semblent voyager dans un pays inconnu, & ne laissent pas d'avoir de la peine à s'en tirer. On n'a que la ressource des voitures, désagréable en ce qu'elle empêche de voir ce qu'il y auroit de remarquable; ou celle plus désagréable encore, plus enrayeuse, & souvent infructueuse d'importuner les passans de questions. D'ailleurs, lorsque dans cette position on est venu à bout de trouver son

chemin, on se croit trop heureux, & l'on ne s'avise pas, dans la crainte de le perdre, de s'en détourner le moins du monde pour visiter des monumens, des manufactures, ni aucun des objets qui seroient dignes de fixer l'attention. On ne fait même souvent où les trouver au besoin, & plus d'une fois on passe à côté d'eux sans soupçonner leur existence. Ce n'est pas que nous manquions absolument de secours contre cet inconvénient. Nous avons une foule de Livres, d'Almanachs, de Descriptions qui annoncent au Voyageur ce qu'il doit visiter dans cette Capitale; mais aucun de ces Ouvrages n'est fait avec une méthode assez claire pour être d'une grande utilité. Aucun ne joint à la description de ces objets celle des routes qui y conduisent. La plupart de ces descriptions sont mal faites, on y adopte mille contes populaires; souvent leurs Auteurs ne cherchent qu'à faire des phrases, qu'à courir après l'esprit; tandis qu'on ne leur demande que des faits historiques, racontés avec simplicité.

Ce qui manque à ces Ouvrages nous paroît faire le mérite de celui que nous annonçons. Tout ce qui peut piquer la curiosité y est détaillé avec un soin & une clarté remarquables. Paris y est divisé en quatre parties à-peu-près égales par deux lignes. L'une, de l'Est à l'Ouest, est formée naturellement par la rivière qui traverse cette ville; l'autre, du Nord au Sud, par une rue presque droite, qui s'étend depuis la barrière S. Denis jusqu'à la barrière d'Enfer. L'enceinte de la nouvelle muraille est la circon-

férence où aboutissent les rayons de ces quatre parties. Cette division est, sans contredit, beaucoup mieux imaginée que celle par quartier. Les quartiers, tels qu'ils existent aujourd'hui, sont très-inégaux entre-eux. « On compte pour deux, disent les Auteurs, ce lui de la Cité & l'étendue de S. Jacques la Boucherie, tandis que la Chaussée d'Antin & le Fauxbourg S. Honoré ne sont pas même nombrés pour un. » On pourroit ajouter qu'une même rue tient quelquefois à plusieurs quartiers, ce qui répand dans cette manière de diviser une confusion extrême. La rue S. Honoré, par exemple, tient par un bout au quartier de la place Louis XV, par le milieu à celui du Palais Royal, & à celui des Halles par l'autre extrémité. Le mot de *quartier* lui-même désigne que c'est en quatre parties que de tous temps les villes ont dû être divisées.

Le premier est celui de *Notre-Dame*. Si les rues qui le composent étoient contiguës, elles offriroient une longueur de 24,000 toises. C'est la plus petite des quatre divisions & la plus chargée de monumens. Le second est le quartier de *Saint-Germain*. Il comprend jusqu'à l'École Militaire, & contient 30,000 toises à-peu-près. Le troisième en a 40,000 comme le quatrième, c'est celui du *Temple* ou du *Marais*. Le dernier est celui du *Palais Royal* ou du *Louvre*. Chacun de ces quartiers forme séparément un petit volume in-24. avec sa carte indépendante du plan

plan général de Paris. Ces volumes sont divisés en deux parties, dont la première contient, par ordre alphabétique, toutes les rues de la division avec leur toise, les tenans & les aboutissans, ainsi que la quantité des portes qu'on y trouve. Ce qu'il y a de remarquable dans chaque rue, comme monument, manufacture, établissement utile, demeure d'Artiste, &c. est indiqué par ordre de n^o. Les objets qui méritent une description particulière d'une certaine étendue, sont marqués d'une *, qui renvoie à la seconde partie où ils sont détaillés. On en indique l'origine historique, les changemens arrivés, &c. &c. A la suite du nom de chaque rue, on place son toisé, le nombre de ses portes, ensuite les rues aboutissantes; le N^o. 1, par lequel a commencé le nombre des portes, & au-dessous celui de la porte en retour de la rue à gauche. Nous en citerons un exemple qui achèvera de faire connoître l'Ordre, & rendra plus sensible l'extrême clarté de cette division.

Rue des Moulins, 48 toises, 22 portes.

1 — aboutit à la rue des Orties.

9 — à la rue des Moineaux.

N^o. 11, Bureau de M. l'Agent des États de Bourgogne, M. Bertin.

21, Hôtel d'Holback.

28, de Clermont-d'Amboise.

32, Bureau de M. Derbanne, Agent-de-Change.

N^o. 36, 8 Septembre 1787.

D.

34, * Institution des Sourds & Muets, par M. l'Abbé de l'Épée, page 100.

Cette étoile annonce qu'à la page 100 de la seconde partie, on y rend compte de cette Institution; & voici ce qu'on en dit.

„ La maison d'Institution des Sourds & Muets, par M. l'Abbé de l'Épée, mérite
 „ autant les regards de l'observateur sensible
 „ qu'aucun des plus célèbres établissemens
 „ de cette Capitale; elle offre le tableau intéressant des victimes infortunées auxquelles la Nature a refusé l'ouïe & la parole, & que l'Art d'un mortel a su leur remplacer.

„ Il ne suffisoit pas à M. l'Abbé de l'Épée de recueillir des enfans sourds & muets de naissance, presque toujours l'objet de l'aversion, ou au moins de l'indifférence de leurs parens, pauvres ou riches, qui ne voient dans ces infortunés que des rebuts de la Nature, dont ils ne peuvent jamais espérer le moindre retour de reconnaissance pour les soins qu'ils leur prodiguent. Partager avec ces enfans la fortune, adoucir leur sort, étoit déjà sans doute une œuvre de miséricorde digne d'une belle âme & d'une sensibilité désintéressée, puisque le bienfait ne pouvoit pas être senti; mais tenter de leur remplacer des sens que la Nature leur a refusés, vouloir que des êtres condamnés par la Providence à rester nuls dans la société, y véussent néanmoins comme nous, qu'ils s'y fissent entendre,

„ quoique muets, & qu'ils nous compris-
 „ sent, quoique sourds; le tenter, y réussir,
 „ c'est prouver que la foible humanité peut,
 „ par le seul effort du génie, s'associer en
 „ quelque sorte à la toute-puissance céleste :
 „ M. l'Abbé de l'Épée a créé ce miracle in-
 „ connu; aussi avons-nous vu des Tères cou-
 „ ronnées venir rendre leurs hommages au
 „ créateur de cette sainte & touchante Inf-
 „ titution, & notre Roi s'en rendre le pro-
 „ tecteur déclaré, &c. »

L'Auteur ne néglige pas les détails histo-
 riques, il les donne avec beaucoup de préci-
 sion. Voici ce qu'il dit sur le Fort-l'Évêque.

„ Le Fort-l'Évêque, avant sa démolition,
 „ arrivée en 1780, a subi plus d'une méta-
 „ morphose. Dans son principe ce lieu, dit-
 „ on, n'étoit qu'un four bannal, où tous les
 „ vassaux de l'Évêque de Paris étoient obli-
 „ gés de porter à cuite leur pain. Il est plus
 „ vraisemblable que ce fut l'endroit où ce
 „ Prélat exerçoit sa juridiction, comme l'an-
 „ nonce le mot latin *forum*. Quoi qu'il en
 „ soit, *four* ou non, on y renferma par la
 „ suite les prisonniers jusqu'au moment où,
 „ par Arrêt du Conseil, ils ont été trans-
 „ férés à l'hôtel de la Force, & ce monument
 „ hideux a été détruit. »

Voici des détails intéressans sur la Chan-
 cellerie. « Le Chancelier de France est le
 „ premier Magistrat de la Justice, & le pre-
 „ mier Grand Officier de la Couronne: il
 „ prête serment entre les mains du Roi. Il

» jure de conseiller Sa Majesté bien & loyale-
 » ment, de garder le patrimoine du Roi &
 » la chose publique du Royaume, de ne ser-
 » vir d'autre Seigneur & d'autre Maître que
 » le Roi, & de ne recevoir aucun don ni
 » pension d'autres Seigneurs sans sa permis-
 » sion. Il est, comme disent les Auteurs, la
 » bouche du Roi & l'interprète de ses vo-
 » lontés pour tout ce qui a rapport à la jus-
 » tice. Il préside après le Roi à tous les Con-
 » seils d'Etat, il entérine toutes les Lettres
 » de grâce; il est toujours appelé *Monsei-
 » gneur*, & dans les cérémonies il se fait pré-
 » céder par des Huissiers de la Chambre.
 » Quatre Hocquetons qui portent masses
 » aux armes du Roi en habits d'ordonnance,
 » accompagnent sa voiture. Dans son hôtel,
 » il a droit de tendre en fleurs de lys d'or,
 » avec les armes de France & les attributs
 » de sa dignité. Il ne porte jamais le deuil,
 » & n'assiste à aucune pompe funèbre. *Il est
 » inamovible.* »

Nous terminerons cet article par une
 Anecdote sur la *Cour des Miracles*, qui nous
 a paru écrite avec gâité.

« Lorsqu'au commencement du siècle der-
 » nier on bâtit de grandes maisons dans les
 » rues de la Truanderie, des Francs-Bour-
 » geois & autres, les fripons, les gueux,
 » les mauvais pauvres qui les habitoient se
 » réfugièrent dans la cour de François I^{er},
 » rue S. Denis; & dans cette cour on assure
 » qu'il se retira plus de 500 familles de man-

« dians qui se répandoient tous les jours dans
 « Paris, contrefaisant les borgnes, les boi-
 « teux, les aveugles, les moribonds. Le Gou-
 « vernement ayant résolu de les enfermer à
 « Bicêtre, fit à l'improviste investir la cour
 « pour les enlever. *O miracle!* les aveugles
 « virent, les boiteux marchèrent droit, &
 « les moribonds recouvrèrent tout-à-coup la
 « santé la plus brillante. En mémoire de
 « cet événement, la cour où il se passa fut
 « nommée *Cour des Miracles.* »

On voit par ces diverses citations que le
 style de l'Auteur est toujours propre à ce qu'il
 raconte, & n'est point embarrassé d'orne-
 mens superflus. Trois tables qui terminent
 chaque partie achèvent de lui donner toute
 l'utilité qu'on y peut désirer. On vend chaque
 quartier séparément avec ou sans la carte ;
 mais il y a plus d'avantage à prendre l'Ou-
 vrage entier.

Le Souterrain, ou Matilde, par Miss Sophie
 Lée; traduit de l'Anglois sur la deuxième
 Édition. 3 vol. in-12. A Paris, chez
 Théophile Barrois le jeune, Libraire, quai
 des Augustins.

Ce Roman est un des plus intéressans que
 nous ayons lus depuis nombre d'années. Les
 deux Heroïnes sont deux sœurs, filles jumelles
 de l'infortunée *Marie Stuart*, mariée secrè-
 tement avec le Duc de *Norfolk*. Leurs aven-
 sures forment une chaîne de malheurs qui

M E R C U R E
nourrissent sans cesse l'attention du Lecteur, & le frappent de moment en moment par des situations aussi pathétiques qu'inattendues. L'Auteur, qui prétend avoir écrit d'après un manuscrit ancien, n'a pas osé, dit-il, par respect pour la vérité, remplir des lacunes que le temps a laissées dans cette Histoire. Mais quel que soit le degré de confiance, quelle mérite, il est certain que si ce n'est pas un récit purement historique, c'est au moins un Roman des plus attendrissans. L'époque que l'Auteur a choisie dans l'Histoire d'Angleterre, le lieu de la Scène, & les personnages qu'il fait agir, donnent, par la vérité de l'imitation, une physionomie vraiment historique à ce tissu d'événemens; si la réflexion peut disputer sur la vraisemblance de quelques-uns, le sentiment les adopte tous sans peine; & si quelque chose paroît quelquefois moins vraisemblable, c'est bien moins chaque événement en particulier, que la cumulation de ces mêmes événemens.

Nous nous garderons bien d'en défigurer le récit par une analyse qui en feroit disparaître tout l'intérêt. Nous nous contenterons de dire que les deux sœurs, victimes d'une suite d'événemens désastreux, périrent éloignées l'une de l'autre; l'une survivant à la raison, dérangée par une passion malheureuse, après avoir vu son amant sur un échafaud; & l'autre expirant de douleur après avoir vu son époux assassiné, & sa fille

éteinte par le chagrin d'un amour réduit au désespoir.

Les noms de l'infortunée Marie d'Écosse, de la célèbre Élisabeth, & de ses favoris, ajoutent à l'intérêt des événemens; & la vérité historique des caractères qui y est fidèlement conservée, aide à compléter l'illusion.

Le style du Traducteur mérite aussi des éloges. Soit qu'il traduise fidèlement, ou qu'il enrichisse son original, il prête à l'intérêt de l'action celui des détails & des pensées qui se mêlent au récit des faits & aux portraits des personnages. Le portrait du Lord *Linchester*, époux de Matilde, peut en donner une idée.

« Il étoit naturellement impétueux & incapable de cacher son ressentiment. Nourri dans une Cour, où il ne reconnoissoit de supérieur que la Souveraine, l'habitude de la grandeur avoit ajouté à son caractère une fierté personnelle, indépendante de celle qui provient d'une haute naissance. La partialité marquée de la Reine, dont l'affection le dispensoit de l'obéissance, l'avoit aussi dispensé de cacher ses imperfections aux yeux des autres courtisans; c'étoit à eux à feindre, s'ils le vouloient, de ne pas les appercevoir. Ainsi, Lord *Linchester* étoit favori sans être hypocrite. Ceux qui l'aimoient aillent pour lui pardonner ce défaut, & une vanité que je puis à peine nommer de ce nom, lorsque je me rappelle les grandes & nombreuses qua-

„ lités qu'il possédoit , trouvoient en lui de
 „ quoi se dédommager de leur indulgence.
 „ Ardent, généreux , noble , & d'un excel-
 „ lent naturel, lorsqu'il s'étoit une fois atta-
 „ ché , son honneur & sa vie étoient au ser-
 „ vice de ses amis; mais il bornoit son affec-
 „ tion au petit nombre qu'il savoit être digne
 „ de ce nom , &c. „

Il y a dans cette manière de peindre des traits qui ont un mérite philosophique & un talent d'observation. Mais quelle noble & touchante scène que celle où les deux filles de l'infortunée Marie cherchent à aller voir secrètement leur déplorable mère, emprisonnée par l'artificieuse & cruelle Élisabeth ! Elles trouvent ses gardes incorruptibles ; & tout ce qu'elles peuvent obtenir , c'est de la voir sans en être vues, à travers une fenêtre grillée. “ On nous conduisit, dit Matilde, à
 „ une petite fenêtre grillée, fort élevée, où
 „ l'on nous permit de rester sans témoins.
 „ Nous la vîmes descendre pour aller à la
 „ promenade. Que sa figure nous parut alté-
 „ rée, & pourtant encore charmante ! L'hu-
 „ midité des appartemens avoit affoibli ses
 „ genoux, ses beaux bras étoient passés au-
 „ tour du cou de deux femmes, sans le se-
 „ cours desquelles elle n'eût pu marcher. La
 „ résignation étoit empreinte dans tous ses
 „ traits, dont la pâleur n'avoit pas encore
 „ éteint la beauté. La majesté royale n'étoit
 „ point éclipsée par l'ampleur de ses vête-
 „ mens, ni par le voile qui couvroit ses che-

» veux. Un rosaire & quelques croix étoient
 » ses seuls ornemens; car sa piété vraie &
 » ses souffrances avoient confondu la Sainte
 » avec la Reine. Elle nous parut en ce mo-
 » ment plus qu'une femme, plus qu'une
 » Reine. Nos émotions furent trop rapides
 » & trop vives pour que j'entreprenne de
 » les décrire. Nous pleurions, nous pouf-
 » sions des cris inarticulés, nous efforçant
 » d'ébranler les barres de fer, & conjurant
 » toutes les puissances du ciel de venir les
 » rompre. Plus affligée de la voir ainsi, que
 » si nous ne l'avions pas vue, je m'efforçois
 » de ne pas pleurer, pour ne pas perdre un
 » des instans qui nous étoient accordés pour
 » la voir. Elle s'arrêta un moment près du
 » lieu où nous étions, & nos mains que nous
 » tâchions de joindre en les passant entre les
 » barres de fer, attirèrent son attention;
 » elle leva ses beaux yeux vers la fenêtre.
 » Elle entendit sans doute nos gémissemens;
 » mais elle ne les reconnut pas, & ses yeux
 » se baissèrent vers la terre. Ce regard si tou-
 » chant, si céleste, fut, hélas! le premier,
 » le dernier, le seul que nous ayons reçu
 » d'une mère. Toute ma force m'abandonna,
 » & je tombai évanouie dans les bras de ma
 » sœur. »

Voilà sans doute un tableau déchirant; &
 remarquez que la simplicité de l'expression y
 laisse à la seule vérité le soin de faire ressortir
 cette situation aussi importante que pathé-
 rique.

Nous invitons nos Lecteurs à lire l'ouvrage même, dont nous ne pourrions qu'affoiblir l'intérêt si nous entreprenions de leur en donner une idée.

LES Trois Exemples de l'importance des choix, en Politique, en Amour & en Amitié; avec cette Epigraphe: Qui choisit prend le pis. SANCHO, A Lausanne, & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près S. Yves.

CETTE Brochure ne sera pas médiocrement goûtée par ceux qui n'aiment la morale, même la plus judicieuse, qu'autant qu'elle est animée par les traits piquans d'une satire délicate, par des peintures vives & d'après nature, & par des faillies amusantes. L'Auteur, qui se distingue par sa philosophie enjouée, n'a point prétendu faire un traité, ni donner des leçons sur les bons choix en politique, en amour & en amitié. Chacune de ces matières un peu approfondie auroit demandé un gros Livre; & à cet égard il n'y en a point qui vaille l'expérience des hommes & des affaires. C'est de cette expérience que l'Auteur offre tout simplement trois Exemples en forme d'Anecdotes historiques. Chacune de ces Historiettes est un cadre agréable où le Philosophe jovial a su enchaîner une satire fine de certains abus, une critique adroite & enjouée de quelques-uns de nos préjugés les plus chers, & des réflé-

xions tantôt badines , tantôt solides. La première Anecdote remonte à l'Histoire ancienne. Faisons connoître par des citations le genre & le style de cette Anecdote.

« Bélus , comme on fait , fut le fondateur
 » d'un des plus anciens & des plus mémorables Empires de l'Asie. Après avoir chassé
 » de son pays les Arabes Imaélites , après
 » avoir éloigné sans retour ces bandes guerrières & vagabondes des bords enchantés
 » de l'Euphrate , après avoir jeté sur ce
 » fleuve les fondemens de la ville de Babylonie aux cent portes d'airain , devenue par
 » sa situation , par son commerce , & par
 » les prodiges de sa magnificence , la Métropole des Nations orientales ; ce grand Roi
 » voulut faire succéder aux agitations belliqueuses d'un Héros le repos philosophique
 » d'un particulier , & respirer le calme & la
 » paix après avoir essuyé si long-temps les orages de la guerre. *Pressé* par son
 » penchant vers une douce oisiveté , justifiée
 » par tant de travaux glorieux , il se déterminâ à laisser son fils Ninus , jeune encore ,
 » sous la direction de ses instituteurs , bien payés sans doute pour lui apprendre l'art
 » si facile de gouverner les hommes & de
 » les rendre heureux. »

Cette phrase renferme une expression qui n'a pas la justesse qu'on remarque d'ailleurs dans la diction de l'Écrivain. *Porté* eût mieux valu que *pressé*. Peut-être est-ce une faute d'impression.

„ Sans absolument abdiquer l'empire ;
 „ comme un bon pere de famille déjà vieux
 „ & défabusé, il voulut mettre les sujets,
 „ c'est à-dire ses enfans, jusqu'à la majorité
 „ de son successeur, sous la garde vigilante
 „ d'un ami sage & fidèle. Il avoit
 „ besoin d'un Ministre sévère, c'est-à-dire,
 „ d'un homme juste dégagé de tout intérêt
 „ personnel, terrible dans la guerre, habile
 „ dans la paix, conciliateur assidu des diffé-
 „ rens ordres de l'État, presque toujours en-
 „ nemis les uns des autres par le froissement
 „ journalier de leurs prétentions respectives,
 „ quand elles ne sont pas réglées par la sa-
 „ gesse de l'autorité ; d'un esprit assez délié
 „ pour découvrir & déconcerter les ma-
 „ nœuvres des intrigans. Il vouloit
 „ encore trouver dans son premier Ministre
 „ un Législateur capable d'écarter les abus
 „ de la justice, qui dégénère quelquefois en
 „ chicane, malgré *la bonne-foi & l'inalté-
 „ rable désintéressement* qui règnent parmi
 „ les hommes civilisés. Il vouloit, en un
 „ mot, que la loi fût indivisible, & que la
 „ justice fût une chose de droit, au lieu
 „ d'être une parole de convention. »

Un tel Chef, ajoute M. le Comte de la
 T., n'étoit pas, comme on voit, fort dif-
 ficile à trouver, & cependant le Roi Bélus y
 fut un peu embarrassé. Tous les Ordres de
 l'État se mirent sur les rangs. Un Chef de
 Troupes, nommé *Belesis*, jeune & beau,
 savant & heureux dans l'art des combats,

fembloit faire pencher la balance. Il avoit le vœu général des plus jolies femmes de la Cour ; mais le Roi pensoit bonnement que celui qui fait empêcher la guerre est bien plus utile au monde que celui qui fait la faire. Un Homme d'État, dont on n'avoit jamais oui parler à la Cour ni en bien ni en mal , se presentoit souvent à la pensee du Monarque. « C'étoit un petit Satrape d'une » petite Province , du fond de laquelle il » avoit souvent étonné le cabinet de l'admi- » nistration par la sagesse de sa correspon- » dance. Il avoit osé adresser au Roi un pro- » jet d'éducation national , propre à former » des hommes utiles , quand ils sont libres » des préjugés populaires qui les abrutif- » sent , & gouvernés par des loix positives » qui les défendent. Ce sujet respectable » s'étoit formé des principes moraux si ex- » traordinaires , qu'aucun peuple de la terre » ne s'est avisé de les suivre. Il prétendoit , » par exemple , que personne ne devoit ni » rougir ni s'enorgueillir de son état , tel » qu'il fût ; que pour juger l'homme , il fal- » loit le sortir de son rang , & lui ôter sa » parure , puisque les rangs & les parures » de la vie dépendent presque toujours des » caprices du sort ; il mettoit en preuve son » expérience , qui lui avoit appris à trouver » souvent plus de vertu dans les dernières » classes de la société que dans les premières. » Le titre de *Seigneur* , qui en langue Assy- » riennne veut dire *Maître* , étoit interdit

„ dans les actes publics à tout particulier
 „ qui n'étoit maître de rien, comme celui
 „ de *Chevalier* à celui qui n'avoit jamais été
 „ qu'à pied..... Il desiroit sincèrement
 „ convertir *l'esprit de corps en esprit de Ci-*
 „ *toyen*; mais il s'étoit apperçu que l'intérêt
 „ général étoit trop foible pour lutter con-
 „ tre l'intérêt personnel; aussi laissa-t'il les
 „ choses dans l'état où elles se font mainte-
 „ nues depuis ce temps-là..... Ces petites
 „ idées pouvoient convenir à la Province,
 „ & même plaire à Bélus; mais en général
 „ elles n'étoient pas admissibles à la Cour de
 „ Babylone. » Nous ne pouvons entrer dans
 de plus longs détails sur cette Anecdote,
 pour des raisons aisées à deviner. On calom-
 nia l'honnête Satrape; on le chansonna, &
 après l'avoit ridiculisé, la Cour n'y pensa
 plus. Plusieurs grands personnages, dignes
 de concourir à l'éminent emploi dont on
 alloit disposer, furent ballottés par la crainte
 & l'espérance; mais enfin Belesis l'emporta.

On a pu voir que la chaleur & la rapidité
 d'un récit, assaisonné de sarcasmes & d'épi-
 grammes, caractérisent cet Opuscule; il abonde
 en faillies, qui ne portent jamais à faux. Les
 deux autres Historiettes sont encore plus
 agréables. La seconde est une Anecdote Fran-
 çoise, & la troisième une espèce de Nouvelle
 Espagnole. Cette variété donne lieu à des
 peintures piquantes; par la différence des
 mœurs & des couleurs locales. Il y règne,
 comme dans presque tous les Ouvrages de

M. le Comte de la Tourailles, une joyeuse, & sage ironie, dans le goût de Démocrite & de Lucien. Mais en attaquant les sortites & les travers en général, il n'a jamais dessein d'offenser personne en particulier. Ce n'est point un de ces frondeurs amers dont la morgue anti-philosophique ne respecte ni la Religion, ni l'Etat. Enfin il nous semble que les Opuscules de M. le Comte de la Tourailles, en offrant des leçons utiles sous les traits de la plaisanterie, sont faits pour amuser les gens du monde, & pour être goûtés par les sages.

RÉFLEXIONS sur la nécessité d'assurer l'amortissement des dettes de l'Etat, ainsi que les ressources nécessaires en temps de guerre, avec l'indication des plus sûrs moyens d'y parvenir; Mémoire expositif & justificatif des opérations, procédés & formules proposés par le projet d'Edict qui a été rédigé dans les vues & l'esprit des Réflexions ci-dessus, en 144 pages in-4°.
A Londres; se trouve à Paris, chez Desfenne, Libraire, au Palais Royal, près des Variétés, & à Versailles, chez Blaizot, rue Satory, 1787. Prix broché, 3 liv.

L'ABONDANCE des matières ne nous permet pas encore de rendre un compte détaillé de cet intéressant Ouvrage. Tout ce que nous en pouvons dire, quant à présent, c'est qu'il ne faut pas le confondre avec les systèmes que bâtissent tant de particuliers sur les affaires,

du Gouvernement. L'Auteur n'y avance rien qu'il ne démontre. Il est vrai qu'il lui a fallu se créer des matériaux. Connoissances financières, vues politiques, principes de jurisprudence, méthodes de calcul qu'il s'est faites à lui-même, tout lui a servi de base pour cet important édifice. Dans son étonnant Ouvrage, les différentes sciences qu'il a mises à contribution, se prêtent un jour réciproque, & réfléchissent le plus vif éclat sur le grand objet qu'il se propose, l'amortissement des dettes de l'État. Mais que le Lecteur ne craigne point de trouver la matière au-dessus de son intelligence. Si l'Auteur s'est élevé jusqu'aux notions les plus transcendantes, il a su les traduire en quelque sorte dans le langage vulgaire, & par-là, les mettre à la portée des différentes classes de Citoyens.

LAURE, ou *Lettres de quelques Personnes de Suisse, Tomes V, VI & VII.* A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13. Prix, 5 liv. 10 sols brochés, & 6 liv. 5 sols francs de port par la poste.

Nous avons analysé les quatre premiers Volumes de ce Roman. Ceux qui viennent de paroître le terminent. Le compte détaillé que nous avons rendu est une preuve de l'intérêt qu'il nous a inspiré; car nous ne donnons pas ordinairement la même étendue à tous les Romans. Les événemens que l'Au-

teur de Laure a réunis dans cette dernière. Livraison se font lire avec une sorte d'attendrissement, quoiqu'ils soient un peu trop pressés. Laure est ruinée, Saint-Ange l'est à-peu près; mais il va à Paris pour rétablir la fortune de Laure, dont l'agiotage a dissipé les fonds. Nous ne voudrions pas que le tendre Saint-Ange imitât Saint-Preux, & qu'il donnât comme Saint-Preux des détails sur nos Théâtres, sur nos Auteurs, sur les filles publiques, sur le ton de nos sociétés. Ces hors-d'œuvres ont besoin de beaucoup d'art pour être supportables. Saint-Ange réalise cinquante-cinq mille liv. C'est tout ce qu'il a pu recueillir. Il va partir; il va les offrir à Laure. Un laquais le vole, & il revient à Yverdun avec soixante liv., seule ressource & seul aliment d'un voyage assez long. Il trouve Laure dans une habitation modeste & conforme à son état. Il est accueilli par le père de sa maîtresse, qui attend un emploi pour pouvoir vivre avec plus de décence. Une lettre anonyme, écrite par des voisins envieux, peut lui faire perdre ses espérances. Saint-Ange remonte à la source, connoît les calomniateurs, & force le coupable à se rétracter. Il est assassiné à son retour, & sur le point de perdre la vie. Dans le même temps un Anglois, parent de Laure, la nomme sa légataire de vingt mille liv. de rente. Laure offre sa fortune & sa main à Saint-Ange.

Il y a de l'intérêt dans ce Roman & des situations attachantes. Le tableau des mœurs

bourgeoises, des bonnes mœurs, y est peint avec vérité. Nous désirerions moins de dissertations étrangères, moins de définitions sur la nature de nos devoirs & de nos passions, moins d'uniformité & de longueur dans certaines Lettres. Le style n'est pas assez varié. Tous les personnages ont le même ton & la même attitude. Le ton du Roman est en général ferme, les demi-teintes manquent; mais tel qu'il est ce Roman doit être distingué.

V A R I É T É S.

L E T T R E au Rédacteur du Mercure.

M, LE COMTE DE HERTZBERG m'a adressé, Monsieur, un jeune Avocat qui a envoyé à Berlin une épitaphe de Frédéric II; elle m'a paru mériter d'être rendue publique. Je crois que vous la trouverez aussi précise, aussi énergique, aussi exacte qu'elle est fidelle. Les grands talens, le génie & les qualités d'un Roi qui sera à jamais célèbre, sont rapprochés & présentés d'une manière qui vous satisfera. Son Excellence M. le Comte de Hertzberg a écrit à l'Auteur le billet suivant. « J'ai reçu votre » Lettre du 14 Mai, avec l'inscription latine que » vous avez faite à la mémoire de Frédéric second. » Elle fait honneur à votre goût & à vos sentimens. » *Berlin, 5 Juin 1787.*

*Inscription à Frédéric II.**Hic**Alexander, Augustus, Cicero,**Virgilius, Plato,**Cartesius & Cato.**Renovati quiescunt; congregati in unum**Corpus simul occuparunt**Frederici Magni.**Qui**Fuit suorum.**Pater, salus, lumen, gloria**Deus, & Rex:**Hostium terror**Principum exemplar**Sæcli & ornâmentum**Jaacet**Qui, ferè nunquam jacuit:**Silet**Philosophus, Orator & Poeta.**Dormitas Heros.*

J'aurois entrepris la traduction de cette Inscription, si je n'avois cru devoir en laisser le soin à M. Thomas de Plainville, qui en est Auteur, & qui certainement peut la rendre dans toute la précision.

Je dois en même-tems vous annoncer, Monsieur, la traduction françoise de la belle inscription latine qui a été faite en Allemagne à la mémoire de Frédéric II. C'est le tableau de son règne & le récit

de toutes ses actions. Vos Lecteurs liront avec plaisir l'original: puissent-ils en prendre à la lecture de la copie! on ne doit point s'étonner de voir tant de plumes s'exercer sur un sujet aussi beau. C'est bien de Frédéric II, qu'on peut dire : *Incusabunt fatum posteris ; fuisse mortalem.*

Je suis, &c. DE MAYER.

Paris, ce 24 Juin 1787.

A C A D É M I E S.

ACADÉMIE FRANÇOISE.

LE 25 Août, jour de S. Louis, l'Académie Françoise a tenu sa Séance publique ordinaire. M. *Terrasse de Marelles*, Officier de la Chambre de la Reine, a obtenu le Prix de Poésie proposé, il y a deux ans, par une personne de la première distinction, pour le meilleur Poëme sur la mort du Prince *Léopold de Brunswick*. La lecture en a été faite par M. *de la Harpe*. On a donné des *Accessit* à deux autres Odes, dont l'une est de M. *Noel*, Professeur de l'Université, & l'autre de M. *Moreau*, Avocat. Les extraits qui en ont été lus ont fait une vive sensation; On a réservé pour l'année prochaine le Prix de Poésie ordinaire, qui sera double, c'est à dire de 1000 liv.

On a réservé aussi, pour l'année 1788, le Prix d'Éloquence destiné à l'Éloge de *Louis XII*, & pour l'année 1789 celui de l'Éloge du Maréchal de *Vauban*.

M. *Marmontel*, en annonçant encore pour l'année 1788 un Prix d'Éloquence, dont le sujet doit être l'Éloge de *d'Alembert*, en a donné un précis fait pour servir de modèle aux Auteurs qui voudront y prétendre. Cette esquisse, tracée avec la supériorité de talent la plus marquée, a excité les plus vifs applaudissemens.

La fille *Lablonde*, dont la belle action a été célébrée dans les Papiers Publics, a obtenu le Prix de Vertu. Les nouveaux traits qu'on en a rapportés ont excité les transports, & fait couler les larmes de toute l'Assemblée. Les enfans qu'ont laissés les Maîtres de cette généreuse fille, & dont elle a pris soin à leur mort, étoient présens à cette Séance. Une personne très-distinguée à tous égards, a proposé de faire une quête en leur faveur, & il en est résulté une somme d'environ 800 liv., qui, avec les 1200 liv. du Prix, a produit la somme de 2000 liv., dont un particulier très-connu s'est chargé de rendre dix pour cent sans en aliéner le fonds.

Le Prix destiné à l'Ouvrage le plus utile qui ait paru dans l'année, a été donné à M. de *Lacroix*, Avocat au Parlement, pour ses *Observations sur la Société, & sur les moyens de ramener l'ordre & la sécurité dans son sein* *. Le Prix d'Encouragement, fondé

* Cet Ouvrage se vend à Paris, chez *Royez*, Libraire, quai des Augustins.

par feu M. de Valbelle, a été donné à M. de Whilly, Grammaticien très-estimé.

ANNONCES ET NOTICES.

*V*oyages & Réflexions du Chevalier d'Ostalis, ou ses Lettres au Marquis de Simiane, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Prevost & Royez, Libraires, quai des Augustins.

Le plan de cet Ouvrage est fort simple s'il en a un. Le titre annonce des Voyages & des Réflexions ; mais on y trouve plus de réflexions que de voyages. Il est vrai que l'Auteur semble annoncer une suite à ces deux Volumes. Ce Chevalier d'Ostalis est un amant malheureux qui voyage pour se distraire, & ses réflexions sont des Notices sur divers pays. Il y en a sur la France & sur l'Angleterre qui supposent des recherches, & qui ont des détails curieux.

Cet Ouvrage n'est pas susceptible d'analyse, parce que les meilleurs morceaux sont eux-mêmes des espèces d'analyse, dont le mérite est la clarté & la précision.

*É*PIÎRE à un Philosophe sur l'alliance de la Poésie & de la Philosophie, & sur les avantages qui en résultent, par M. de Saint-Auge. A Paris, chez Démonville, Imprimeur de l'Académie Française, rue Christine.

Le titre de cette Pièce annonce assez l'importance du sujet. L'Auteur, dont le talent pour la Poésie est si connu, a su joindre à l'intérêt de la matière un intérêt plus grand encore en y rendant hommage à la

mémoire de M. Turgot, & aux vues bienfaisantes d'une administration éclairée.

La Morale en action, ou Élite de Faits mémorables & d'Anecdotes instructives propres à faire aimer la vertu & à former les jeunes Gens dans l'Art de la Narration, Ouvrage ut le à MM. les Élèves des Ecoles Militaires & des Colléges, nouvelle Édition, considérablement augmentée en deux Volumes, contenant environ 900 pages in 12. Prix, 4 liv. 4 sols. A Lyon, chez les frères Perisse, grande rue Mercière; & à Paris, chez Perille le jeune, Libraire, Pont Saint Michel.

Cet Ouvrage a eu du succès.

TOME XI des Vies des Hommes illustres, pour servir de supplément à celles de Plutarque, avec les Notes de M. de Vauvilliers, & le Tome XXII & dernier des Œuvres-mêlées, avec de nombreuses Notes & Observations, par M. l'Abbé Brotier neveu.

Le Tome XII & dernier des Vies des Hommes illustres, qui est sous presse, contiendra, outre les Vies des neuf grands Capitaines, celles de plusieurs grands Philosophes, ainsi que celles de Plutarque & d'Amyot comparées. Les Tomes XXII & XXIV formeront les Tables de toute la Collection.

Le Tome X du Théâtre des Grecs paroîtra incessamment. A Paris, chez Cussac, Libraire, carrefour S. Benoît.

MÉTHODE de Harpe, avec laquelle on peut accompagner à livre ouvert toutes sortes d'Ariettes & Chansons avec le secours de la Basse chiffrée, & trois Recueils d'Ariettes arrangées suivant ces principes, Ouvrage utile aux Amateurs de cet Instru-

ment; par M * * *. Prix, 15 liv. la Méthode, & chaque Recueil 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Bouin, Marchand de Musique & de cordes d'Instrumens, rue Saint Honoré, près Saint Rock, au Gagne-petit, n°. 504.

La Harpe, cet Instrument si noble, avoit toujours paru se refuser à l'accompagnement proprement dit; c'est donc un service essentiel que l'Auteur rend à la Musique en publiant une Méthode qui la rend propre à cet usage. Les Recueils qu'il y joint nous ont paru remplir leur objet.

On trouve chez le même, & à Versailles, chez Biaizot, rue Sarory, l'Apothéose du Comte de Vergennes, Acrostiche proposé au Mercure de France, & un Rondeau intitulé *Demain*, Musique de M. Atg. Prix, 1 liv. 10 sols le premier, & 1 liv. 4 sols l'autre.

T A B L E.

R EGRETS d'Achille sur le corps de Patrocle,	49	Les Trois Exemples,	82
Charade, Enigme & Logogryphe,	52	Réflexions sur la nécessité d'assurer l'amortissement des dettes de l'Etat,	87
Instituts Politiques & Militaires de Tamerlan,	57	Loure,	88
Le Provincial à Paris,	70	Variétés,	90
Le Souterrain,	77	Académie Française,	92
		Annales & Notices,	94

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 8 Sept. 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 7 Septembre 1787. RAULIN.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 24 Août.

L'Impératrice de Russie envoie une Ambassade à Ispahan, pour renouveler ses anciens Traités avec le Schah de Perse.

Un *Ukase* de cette Souveraine, signé le 28 Juin dernier, accorde à toutes les classes de ses sujets de nouveaux bienfaits. Entre autres objets, S. M. I. fait remise de la Capitation & d'autres impositions à ceux qui les doivent des années précédentes, & réduit les intérêts sur les contrats de vente.

Nous donnâmes, il y a trois semaines, une notice fort incomplète, tirée de Lettres d'Italie sur le Gouvernement de l'Égypte. Le Journal Politique de Hambourg vient de publier un Mémoire beaucoup plus

N°. 36, 8 Septembre 1787. c

exact à ce sujet ; mémoire où l'on explique les motifs de l'expédition actuelle du Capitain-Pacha.

» L'origine de la constitution de l'Égypte , dit l'auteur , se perd dans l'antiquité. Les Sarracens , les Arabes , les Circassiens , les Georgiens & d'autres , qui en firent la conquête tour à tour établirent un gouvernement , qui ressemble beaucoup à la forme actuelle. Plusieurs chefs de districts qu'on appeloit *Beys* , étoient subordonnés à un chef suprême , avec le titre de Sultan d'Égypte. Lorsque Selim I. , Empereur des Turcs , conquit l'Égypte en 1517 , il fit avec les *Beys* une capitulation & un traité , qui leur assura de grands privilèges & les principaux emplois dans l'administration , en les subordonnant à un Pacha résidant au Caire , qui présideroit le Divan ou le Conseil suprême , qui maintiendrait l'autorité souveraine , & qui recevroit & enverroit les tributs annuels au trésor impérial. Cette capitulation , qui jusqu'à présent n'a pas été révoquée , accorde aux *Beys* des prérogatives considérables. Les principales dignités du Royaume doivent leur être données , ainsi que les Gouvernemens des Provinces , qui sont au nombre de 24. Le Corps des *Beys* est dans l'usage de laisser vacans 5 ou 6 Gouvernemens , & de répartir entre eux les revenus qui en proviennent. Les trois premiers *Beys* occupent les trois principales dignités de l'Etat. Le premier , appelé *Check-Elbelet* , c'est-à-dire , Prince du pays , est regardé comme le Chef du Royaume ; le second occupe la dignité de *Nesterdar* , ou de Grand-Chancelier , & le troisième est le Chef des Caravanes. Chaque *Bey* a une Cour particulière , & entretient un grand nombre de gens

à son service ; on les appelle *Mammeluques* ou esclaves. C'est parmi ces esclaves que les Beys choisissent leurs affidés , qu'ils préposent sous le nom de Cachefs aux bourgs & villages. Il arrive quelquefois que ces Cachefs montent à la dignité même de Bey ; ce sont les Beys qui les y appellent , lorsqu'il se présente des vacances , & ils sont ensuite approuver leur nomination par le Pacha , qui seul est nommé par la Cour Ottomane , & dont l'autorité varie , selon les circonstances. Les Beys devroient résider dans les Provinces , mais ils préfèrent de rester au Caire , afin de pouvoir mieux veiller à leurs intérêts. Les habitans de l'Égypte , sont un mélange de toutes les Nations ; les Arabes cependant sont les plus nombreux ; ils professent la religion Mahometane. Les autres habitans sont des Turcs , des Juifs , des Cophtes (secte Chrétienne) , des Grecs , des Arméniens , des Chrétiens du levant , qui ont entre leurs mains la direction des Douanes , & des Francs , qui vivent sous la protection des Consuls. — Tous les revenus du royaume d'Égypte montent à douze millions de piastres ; ils sont le produit de la capitation , dont personne n'est exempt , d'une imposition sur les Terres & les Douanes. Les Beys ont eu jusqu'à présent l'administration de ces revenus , & ils étoient aussi chargés des dépenses publiques. L'épargne annuelle , qui pouvoit monter à environ 500,000 piastres , devoit passer comme tribut à Constantinople , mais depuis plusieurs années les Beys n'y ont rien envoyé ; ils ont négligé l'expédition des caravanes , & se sont emparés des fonds pour cet objet ; en un mot , ils ont administré & dépensé les revenus à leur gré , & exercé des vexations sans nombre. Cette

circonstance & l'événement qui s'est passé lors de l'arrivée du Consul Russe à Alexandrie, ont à la fin déterminé la Porte Ottomane à envoyer en Egypte, au mois de Juillet 1786, le Capitan-Pacha, pour punir les Beys, & pour rétablir dans ce Royaume, l'ordre & la tranquillité publique. Voici les particularités relatives à l'établissement du Consul Russe à Alexandrie. Ce Consul qui avoit de fortes lettres de recommandation du Ministre de Vienne à Constantinople, de celui de Venise & d'autres, vint en 1785 dans cette Ville, accompagné d'un Major au service Russe. Ne pouvant trouver sur le champ une maison convenable, il demanda celle d'un nommé *Affani*, Chrétien du Levant. Ce Particulier refusa de donner sa maison au Consul, qui, sur ce refus, s'adressa aux Beys, & le força par leur autorité à la lui livrer. *Affani*, protesta contre ce procédé violent, & s'adressa au Couvent des Peres de la Terre-Sainte, pour faire enregistrer sa protestation dans leur Chancellerie, & la revêtir ainsi de la forme requise d'une plainte en regle. Muni de l'acte de protestation, il somma le Consul Russe de lui rendre sa maison, mais celui-ci le renvoya durement, & résolut de se venger du Couvent. L'occasion étoit favorable; les Beys *Ibrahim* & *Murat*, avoient besoin de fonds; on leur proposa de faire valoir la conduite déplacée des Peres de la Terre-Sainte, dans l'affaire d'*Affani*, & d'exiger des Francs, sous ce prétexte frivole, une certaine somme d'argent. *Ibrahim* & *Murat* saisirent ce moyen avec empressement; ils envoyerent sur le champ, un Cachef, accompagné de quelques Mammeluques aux Consuls des Francs, & firent demander la somme de 50,000 piastres.

très, comme une amende que le susdit Couvent avoit encourue, avec la déclaration que s'ils refusoient de payer cette somme, le Couvent & l'Eglise de ces Peres seroient démolis. Les Consuls refuserent avec fermeté de satisfaire à cette demande; les Beys renouvelerent leurs menaces; enfin, les Consuls las de ces menaces, firent embarquer leurs familles & leurs effets, envoyerent aux Beys une copie de leur protestation, adressée au Grand-Seigneur, & firent partir sur le champ un bâtiment pour Constantinople, qui y portoit leurs plaintes. Dans l'intervalle un Cachef fit mettre la main à l'Eglise des Peres, & on commença à la démolir, mais les mouvemens que cette circonstance produisit au Caire, firent prendre aux Beys le parti d'arrêter la démolition de cette Eglise, de la faire réparer, de rappeler le Cachef, auquel les Chrétiens Douaniers ont donné 5,000 piastres pour ses frais de voyage, & d'écrire aux Consuls une lettre très-polie. Cependant le bâtiment porteur des plaintes des Consuls, étoit parti pour Constantinople, où il arriva aussi sans accident. La Porte Ottomane fut instruite des vexations des Beys, & comme elle apprit en même-temps qu'Ibrahim Bey avoit envoyé des lettres secrettes au Ministre de Russie, elle résolut d'envoyer en Egypte une flotte & une armée, pour punir les Beys rebelles, & les faire rentrer dans l'obéissance.

De Berlin, le 23 Août.

Le 14 le Roi est parti pour la Silésie, où S. M. fera la revue de ses troupes. Elle compte revenir dans cette Résidence le 1.

Septembre. Avant son départ elle a assigné une somme de 60,000 rixdalers ; pour l'amélioration des baras. Voici l'itinéraire de Sa Maj.

Le 14 , à Grunberg , le 15 , à Glogau , Lubben & Liegniz ; le 16 , à Jauer , Goldberg & Hirschberg ; le 17 , à Schmiedeberg , Landshut & Schweinitz ; le 18 , à Reichenbach . Silberberg & Glatz ; le 19 , à Cosel ; le 20 , à Neisse ; le 21 , revue particuliere ; les 22 & 23 , grande revue ; le 24 , par Brieg à Breslau , où S. M. restera les 25 , 26 & 27 ; le 28 , au camp près de Leuthen ; les 29 & 30 revue ; le 31 , au camp près de Grunberg ; le 1er. Septembre, retour à Berlin.

Le Baron de Lenthe , Ministre plénipotentiaire de la Cour Electorale de Hanovre , est arrivé ici.

De Vienne, le 23 Août.

Il n'y a plus de doute sur la réalité de l'alliance projetée entre la Maison de Saxe & celle du Grand Duc de Toscane. M. de *Schoenfeld* , Envoié extraordinaire de la Cour de Dresde , a informé notre Gouvernement , qu'il étoit chargé par S. A. E. de se rendre à Florence , & d'y faire la demande formelle de l'Archiduchesse *Marie-Thérèse* , fille aînée du Grand-Duc , pour le Prince *Antoine de Saxe*. On attend ici l'auguste fiancée vers la fin de Septembre , & M. de *Schoenfeld* l'accompagnera à Dresde.

Les 30 Députés des Pays-Bas sont arrivés ici le 13. Le lendemain ils eurent une au-

audience du Prince de Kaunitz, & se rendirent ensuite auprès de L. A. R. C'est le 15 que l'Archiduchesse les présenta à l'Empereur, à son passage pour la Messe : ils furent introduits de là dans le Cabinet de Sa Maj. Imp. qui les reçut avec bonté. Depuis, notre Souverain leur a accordé une seconde audience. Après la harangue de ces Députés, S. M. I. prit la parole, & leur dit ces mots remarquables :

« Le juste mécontentement que je ressens de tout ce qui vient de se passer dans mes Provinces Belges, ne peut s'affaiblir par un vain étalage de paroles. Il faut des faits suivis pour me prouver la réalité des sentimens de fidélité & d'attachement, dont vous me donnez les assurances de la part de vos Commettans.

« J'ai chargé le Prince de Kaunitz de vous communiquer par écrit, & pour la notice des Etats, les ordres que j'ai fait passer à mon Gouvernement, & dont l'exécution doit avoir lieu, préalablement avant d'entrer en délibération quelconque.

« Le prompt & entier accomplissement de ces volontés est d'autant plus nécessaire, qu'en faisant rentrer toutes choses dans l'ordre, il fera en même temps cesser l'état de souffrance dans lequel se trouvent la circulation & le commerce.

« Le bien-être de mes Sujets est le seul objet de toutes mes démarches ; ce dont je donne journellement les preuves les plus réelles. Que je ne veux point renverser vos Constitutions, vous vous en persuaderez à l'évidence, en vous rappelant que c'est dans le moment où vous aviez tout osé & mérité mon indignation, qu'avec tous mes

moyens de puissance, je vous ai néanmoins réitéré l'assurance de les conserver. »

De Francfort, le 27 Août.

Le premier événement qu'a amené l'opposition des Provinces Belges, est la marche d'une armée Autrichienne, qui n'est point contremandée, quoi qu'en disent des Folliculaires mal instruits; mais dont l'entrée aux Pays Bas sera décidée par l'issue des négociations actuelles. Plusieurs des Régimens de cette armée sont arrivés en cette ville, & en sont repartis, pour suivre leur destination. Le second incident de ce débat est le rappel du Comte de Belgiojoso. Ce Ministre plénipotentiaire de S. M. I. à Bruxelles, est remplacé dans ce poste, par le Comte de *Trautmansdorf*, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur à Mayence. Ce Seigneur est parti d'ici le 8 pour aller recevoir ses instructions à Vienne.

Le Ministre Imp. accrédité près les Princes & Etats du Haut Rhin, a remis aux Directeurs des Lettres requisitoriales, pour le passage des Régimens suivans, savoir; les Régimens d'Infanterie de *Bender*, de *Neugebauer*, d'*Alton*, de la *Tour*, de *Reiski*, de *Stein*, de *Langlois*, de *Ferdinand de Toscane*, de *Pellegrini*, d'*Archiduc Ferdinand*, d'*Antoine Esterhazy*, de *Nicolas Esterhazy* & de *Guilay*, chacun de 2,893 hommes; de 2 bataillons de *Warasdins*, de 4 compagnies d'Artillerie, & d'une de *Pontoniers*, & les Régimens de Cavalerie de *Waldek*, *Dragons*,

de 1,439 hommes ; de *Haidük*, Huffards, de 2,248 hommes ; de *l'Empereur* & de *Richecourt*, Chevaux-légers, chacun de 1,846 hommes. Ces Régimens forment en tout une armée d'environ 50,000 hommes.

Le 13, écrit on de Lipstadt, en date du 24, le régiment de Marwitz, Infanterie Prussienne, a passé ici, & continué sa route vers les frontieres de Hollande. Woldeck le jeune a suivi le 16 ; le 17, Knobelsdorff ; Renouard & Langlois le 20 ; hier les Cuirassiers & l'Artillerie traînée par 600 chevaux ; aujourd'hui, la Caisse militaire & les chariots de munitions avec 1200 chevaux ; tous les conducteurs portant cocarde Orange. Après demain, les Dragons de Lottum.

Extrait d'une Lettre de Dortmund, du 18.

Les troupes Prussiennes sont en pleine marche. Budberg, Infanterie est parti ce matin pour Wezel, ainsi que dix Compagnies de Grenadiers. Demain, nous attendons le régiment de Natalis.

Comme l'armée ne doit être réunie, & prête à se mettre en mouvement, que du 5 au 10 Septembre, le Duc de Brunswick a accordé 3 semaines de congé aux soldats Provinciaux qui se trouvoient à Wezel.

« La chaleur des Partis qui divisent les Provinces-Unies ne se rallentit point, à ce qu'on écrit des Pays-Bas, & les espérances d'une conciliation amicale semblent s'éloigner depuis que l'armée Prussienne s'approche des frontieres ; les Papiers Anglois annoncent même que la Cour de

Londres se dispose à soutenir le parti de la Maison d'Orange, de concert avec la Cour de Berlin. Enfin, s'il faut en croire des avis reçus de Flandres, 18 nouveaux bataillons & 22 escadrons ont ordre de se tenir prêts à aller grossir le camp projeté sous Givet, & composé déjà de 24 bataillons : ce qui formera un corps d'armées respectable ; on ajoute cependant que les Régimens François, désignés pour se rendre à Givet, ont ordre seulement de se tenir prêts & d'en attendre un second pour former leurs équipages ; il sembleroit naturel d'en conclure que les voies de médiation ne sont pas entièrement fermées, & que l'espérance de conserver la paix subsiste encore.

Plusieurs préparatifs qui se font à Hanovre, & nommément la circonstance que chaque régiment d'Infanterie sera augmenté de 300 hommes, font présumer que les troupes de cet Electorat ne tarderont pas à être employées.

Le Ministre du Prince-Evêque d'Osnabruk a remis au Corps des États Evangéliques une Convention faite, entre l'Evêque & son Chapitre, sous la médiation de l'Archevêque de Cologne, comme Métropolitain, par laquelle il a été établi que les Catholiques & les Protestans pourront exercer librement & publiquement leur culte, dans la ville de Furstenau & le village de Schle-Dehausen.

I T A L I E.

De Naples, le 7 Août.

La Reine est accouchée heureusement dans la nuit du 31 Juillet, d'une Princesse qui a été baptisée par l'Archevêque, & qui a reçu les noms de *Henriette Carmel*.

Le *St. Joachim* a ramené d'Alger le Brigadier Don Juan Thomas, qui avoit été chargé du rachat des esclaves Napolitains, & de conclurre un Traité de paix. A force d'argent, il a en effet délivré nos captifs; mais il n'a pu parvenir à une pacification durable. L'on craint que celle de la Cour d'Espagne avec cette Régence Barbaetique n'ait pas plus de solidité. A l'arrivée du *S. Joachim*, le Roi s'est transporté à bord de ce vaisseau de guerre, & a témoigné son approbation de l'état dans lequel il l'a trouvé.

On apprend de Pétersbourg, que le célèbre Compositeur Sarti, comblé déjà des bienfaits de l'Impératrice, vient d'être éleyé au rang de Noble de la premiere classe de *Catherinaflaw*. Sarti doit ces succès, non-seulement au charme de sa musique sur des paroles Italiennes, mais encore à la réussite de ses compositions sur des Poèmes en langue Russe; ce qui ne doit pas surprendre; cette langue étant une des plus douces de l'Europe.

De Milan, le 12 Août.

M. l'Abbé *Spallanzani*, compté depuis long-temps entre les meilleurs Naturalistes, & le petit nombre de vrais Philosophes, avoit entrepris un voyage à Constantinople, pour perfectionner ses connoissances, & pour procurer à l'Histoire Naturelle de nouvelles richesses; il accompagna dans ce but M. Zuliani, Bailli de la République de Venise auprès de la Porte, & il n'imaginait gueres, pendant son absence, qu'on dût flétrir sa réputation, en l'accusant de s'être approprié diverses pieces d'Histoire Naturelle du Cabinet de Pavie, dont il étoit le dépositaire & le Préfet. S. M. I. après avoir fait examiner l'imputation avec l'exactitude la plus scrupuleuse, par l'Administration de Milan, a rendu justice à l'intacte probité de M. l'Abbé *Spallanzani*, dans le Décret Imp. dont voici la teneur; il est du 8 Août 1787.

« Sa Majesté a reconnu régulière & fidelle
 » l'administration de l'Abbé *Spallanzani* dans son
 » Office de Professeur & Préfet du Cabinet
 » Royal de Pavie; elle a jugé & déclaré par son
 » Décret souverain, que l'imputation faite à
 » l'Abbé *Spallanzani*, d'avoir disposé ou souf-
 » trait quelques pieces du Cabinet d'Histoire-
 » Naturelle, étoit entièrement fausse. En con-
 » séquence, le Conseil Imp. & Royal du Gouver-
 » nement de Milan communique à l'Abbé *Spal-
 » lanzani*, avec le plus grand plaisir, cette déci-
 » sion souveraine; il l'exhorte à se présenter en

» personne devant lui, pour apprendre toute
 » la satisfaction qu'il ressent de ses services utiles
 » & glorieux ; & comme les dispositions de
 » Sa Majesté sont telles qu'elles ont réparé de-
 » vant le Public le tort fait à l'Abbé Spallan-
 » zani, Sa Majesté veut qu'on impose un silence
 » perpétuel sur cette affaire, qui a compromis
 » l'honneur d'un des plus illustres Professeurs,
 » & en même-tems la réputation de l'Univer-
 » sité de Pavie, comme du Corps respectable
 » des Professeurs.

Signé, PECCI, ex Consilio Huberti Castellini.

Les dispositions, dont S. M. I. parle
 dans son Décret, sont relatives au Chanoine
 Volta. S. M. ordonne que ledit Volta,
 comme faux accusateur, sera privé de tous
 ses emplois, & chassé de l'Université & de la
 ville de Pavie. Quant aux Professeurs Sco-
 poli, Fontana & Scarpa, qui ont excité,
 après l'accusation, le Chanoine Volta à de
 plus grandes diffamations, & qui, poussés
 par leurs propres passions, se sont empref-
 sés à répandre cette affaire dans toute l'Eu-
 rope, il leur est ordonné de se présenter de-
 vant le Conseil Royal & Impérial, pour y
 recevoir, au nom de Sa Majesté, une sé-
 rieuse réprimande, de même qu'une menace
 de châtiment, s'ils ne gardent dans cette
 affaire le plus rigoureux silence, & pour
 qu'on leur communique la désapprobation
 totale que S. M. a formellement manifestée
 de leur conduite dans cette affaire.

E S P A G N E.

De Madrid, le 10 Août.

On a publié dans un de nos Journaux la relation d'un voyage, du Commandant Corregidor de Loxa, pa mi quelques peuplades Indiennes indé. endantes, qui habitent les montagnes de Zamora au Perou. Le but de cette ex. édition, faite au mois de Septembre 1785, étoit de convertir ces sauvages au Christianisme, afin de les assujettir plus aisément. Voici quelques particularités de cette relation volumineuse.

Don Manuel Villano y Cuesta, Commandant Corregidor de Loxa, se mit en marche le 10 Août 1785, pour les montagnes de Zamora, accompagné du Docteur Don Siméon de Torres, Prêtre; du Procureur général de Loxa Don Juan de Vilanco, de deux autres particuliers, & d'un nombre convenable de soldats. Dès le lendemain on atteignit les hauteurs, ou, selon le terme du pays, le *paramo* de la cordeliere royale, & l'on parvint à vaincre la difficulté des chemins qui étoient tracés dans des rochers presque impraticables. On perdit cependant une bête de somme qui roula dans les précipices avec les vivres qu'elle portoit: & les autres s'étant fort affoiblies, on fut obligé de les reconduire à Loxa.

Le 12, le Commandant Corregidor & toute sa suite furent contraints de marcher à pied dans la montagne du Condor. Les chemins étoient si dangereux qu'il fallut renoncer aux bêtes de somme, & faire porter les équipages aux In-

diens. On fut réduit à passer la nuit fort incommodément sur des feuilles dans la plaine de Savanille, exposé aux intempéries de l'air. Le Commandant expédia de cet endroit un exprès à Zamora, pour épier les mouvemens des Sauvages Indiens, qui pouvoient s'être avancés par bandes jusqu'à ce village.

L'exprès revint le 13, & annonça qu'il avoit reconnu un parti de douze Indiens arrivés la veille. Le Corréidor accéléra sa marche sans attendre les vivres. A quatre heures du soir, le même jour, on apperçut le village de Zamora; on distinguoit même les Sauvages à l'aide d'une lunette. Il fut arrêté que les personnes qui composoient l'expédition ne défileroient qu'une à une, afin de ne point effrayer les Sauvages par leur apparition soudaine. Cette précaution réussit; ils nous reçurent sans crainte, & nous les trouvâmes en habits de gala, c'est-à-dire, une pampanille, ou petit tablier de coton, large de huit pouces, attaché à la ceinture, & le visage peint de roucou; plusieurs avoient le corps couvert de raies noires faites avec de l'encre de *Yagua*, les oreilles ornées de pendans.

Réunis dans la place de Zamora, les Sauvages nous témoignèrent la surprise & la joie que leur caufoit l'arrivée de gens inconnus, & ils ignoroient les desseins; ils nous embrassoient étroitement, en répétant sans cesse le mot *amico*, *amico* [1]. Ils demandoient des présens, & nous n'avions rien à leur donner, parce que les équi-

[1] Il est assez extraordinaire que ces Sauvages entendissent l'Espagnol; & s'ils l'entendoient pour avoir déjà vu des Européens, il n'est pas moins merveilleux qu'ils les reçussent avec tant d'affection.

pages étoient restés en arrière. Le Commandant, fatigué de leurs instances, leur distribua tout ce qu'il avoit, & voyant que les espérances qu'il leur donnoit d'autres présens ne suffisoient point à leur impatience, il coupa les brandebourgs & les boutons de ses habits & les leur partagea.

Au bout de deux heures, nous nous aperçûmes que les Sauvages avoient détaché trois d'entr'eux pour porter la nouvelle de notre approche à leurs compatriotes. Cette démarche nous parut suspecte, cependant nous résolûmes d'en attendre tranquillement le résultat. Le soir de ce jour, le Commandant ayant examiné le genre de leur nourriture, leur fit présent d'un d'un très-beau porc, dont ils parurent très-satisfaits. Le lendemain, ils le pendirent au lieu de l'égorger. Lorsqu'on leur demanda pourquoi ils s'y prenoient de cette maniere, ils répondirent qu'ils ne savoient pas répandre le sang, & qu'ils ne connoissoient pas d'autre méthode.

Du 15 au 19, les équipages retardés par la crue des rivières, arriverent successivement. Pendant cet intervalle, le Commandant s'attacha à faire concevoir aux Indiens le but de son voyage; mais ce fut inutilement, & l'on n'eut d'autre ressource que de leur montrer par les faits nos intentions pacifiques. Ils s'imaginoient que nous étions venus pour les tuer, & en marquoient vivement leur chagrin. Dans toutes nos explications, nous les comprenions fort peu, & eux-mêmes encore moins, de sorte que sans pouvoir rien terminer, on perdoit le tems à parler & à faire des signes inutiles.

Le 20, la troupe des Sauvages Indiens partit pour regagner son territoire. Ils paroissoient satisfaits, & sembloient annoncer qu'ils alloient nous attendre.

Ce même jour, les vivres qui devoient nous servir pour continuer notre voyage arriverent enfin. On avoit perdu quatre charges, dont une de riz qui avoit roulé dans la riviere.

Le 22, le Commandant continua sa marche ; il avoit partagé son monde en deux troupes.

Vers les trois heures après midi, le Docteur Torres tomba dans un fossé plein d'eau sans se faire de mal ; une heure après, il s'égara dans la montagne ; l'on fut obligé de le chercher fort long-tems, & on le trouva enfin sous un arbre, rendu de fatigue, & agité des mêmes inquiétudes que son absence nous avoit occasionnées.

Le 24, on apperçut huit Sauvages vigoureux qui, ayant traversé le fleuve à la nage, vinrent au-devant de nous à *Cumbaraça*, village auquel commence leur territoire. Ils nous firent beaucoup d'amitié & nous donnerent du maïs, & engagerent le Commandant de s'arrêter dans ce village, en l'assurant que leur nation nous verroit avec plaisir. La troupe qui venoit par eau arriva le même jour vers les six heures du soir, & nous apprit que celui des canots qui portoit la plus grande partie de nos vivres étoit chaviré. Cette nouvelle jeta la consternation parmi nous, & l'on parloit déjà de se retirer. Le Commandant Corregidor tint conseil ; il fut décidé que l'on feroit revenir de *Loxa*, le plutôt possible ; les vivres qui manquoient avec du bétail, & que l'on continueroit l'expédition. On se mit en marche après un jour de repos. Le 27, à onze heures, on apperçut les deux embouchures de la riviere de l'ancienne *Zamora*, & à midi les deux troupes arriverent à la place de *Chiganaza*. Le soleil que nous n'avions pas vu depuis long-tems, s'étoit enfin montré. Nous

mêmes sécher tous les effets & les provisions avariées par les pluies continuelles.

Le Commandant, voulant profiter du beau tems, donna ordre de poursuivre notre route ; mais les ampoules qu'il avoit aux pieds ne lui permettant pas de marcher, il s'embarqua dans cet endroit avec le Prêtre Simon qui avoit éprouvé dès la veille la même incommodité. A cinq heures du soir, nous arrivâmes à *Menpaga*, nous logeâmes dans une spacieuse & belle maison des Sauvages Indiens, située sur un côteau, à une demi-lieue de la riviere. Cette maison que nous mesurâmes, avoit vingt-quatre vares [1] & un quart de long, sur dix & demie de large & huit de haut : ses portes sont exposées au Nord & au midi, & surmontées chacune par en haut d'un jour en maniere de mansarde. L'édifice consistoit en une seule salle sans division, & étoit construit avec différens bois précieux qui abondent en ce pays.

Le Commandant Corrégidor resta huit jours dans cet endroit sans pouvoir continuer son voyage. Il fit même partir sur-le-champ pour *Lexa* treize des Indiens qui nous avoient servi au transport des bagages, afin de nous soulager & de prévenir la disette des vivres. Il envoya aussi un canot à *Zamora* pour en rapporter des bananes le plutôt possible. Dans l'intervalle nous cherchâmes à savoir si les Sauvages connoissoient l'usage de la racine de *barbasco* [2] pour la pêche. Mais l'embarras de n'avoir personne qui entendit la langue, nous affligeoit singulière-

[1] La vare a 3 pieds, mesure d'Espagne.

[2] Cette plante est connue, par la vertu qu'elle a d'ennivrer le poisson.

ment, sur-tout dans ce moment où il s'agissoit d'une circonstance très-importante pour nous. Cependant à force de gestes, de signes & de comparaisons, nous parvîmes à nous faire entendre. La difficulté avec laquelle nous y avons réussi les amusa beaucoup, & ils se mirent aussi-tôt à cueillir de cette racine pour la pêche. Le lendemain matin ils revinrent chargés de poisson; ils nous en distribuerent à tous, & pendant quatre jours nous trouvâmes ce secours qui sembloit nous être envoyé du ciel. Ils joignirent souvent au poisson des *yucas* & des *camotes* ou patates.

Pendant notre séjour dans cette maison, qui est le rendez vous de tous les Sauvages qui habitent les bords de la riviere de Zamora, nous fûmes à portée d'examiner leurs mœurs & leur manière de vivre. Ils ont des plantations qu'ils sement de maïs & de racines, & d'un peu de coton & de *mani*; ces biens sont communs entre eux. Ils gardent la loi naturelle, la loyauté & la fidélité, & ne témoignent de mauvaise humeur en aucune occasion. Ils ne reconnoissent point de supérieur. Parmi les Sauvages que nous avons vu, il y en a vingt de mariés; trois d'entr'eux ont deux femmes. Les hommes chez eux se parent plus que les femmes; ils ont les oreilles percées, & y portent des ornemens en plumes. La parure du sexe consiste à se lier le haut des bras avec des fils de coton; les deux sexes au reste vivent presque nus; ils se nourrissent de maïs, de *yucas*, de patates, de porcs, de poissons, de singes rôtis & bouillis dans des vases de terre cruds, sans sel (quoique actuellement ils commencent à s'y accoutumer), & de fruits sauvages qui nous sont inconnus.

Ils suspendent en maniere de trophée à leur

foyer les têtes & les principaux os des animaux qu'ils mangent. Ils font usage du poivre & du tabac en feuille pour des breuvages & des sorbets qu'ils prennent par le nez ; ils prennent aussi une herbe appelée *Guayusa*, & dont les montagnards de Nalladolid & de Jahen dans ce royaume font le même usage. Ils guérissent leurs maladies par des traitemens singuliers & révoltans. Un de ces Sauvages étant incommodé, à ce qu'il paroissoit d'un mal de reins, il prit pour se guérir des bains d'eau chaude, & une décoction de poivre par le nez, après l'avoir fait consacrer par un vieillard qui paroissoit faire parmi eux l'office d'augure, de devin ou de prêtre, & à qui le Commandant fit présent d'un de ses habits d'uniforme, comme une marque de distinction. Mais le remède le plus en usage parmi eux est bien étonnant. Le malade se fouette les épaules & le ventre avec une espece d'ortie très piquante qui croît dans les montagnes, traitement effroyable qui nous faisoit trembler. Nous appliquâmes sur ses plaies un peu de nitre ; heureusement le malade se trouva mieux dès le lendemain, & ils avouèrent dès-lors la supériorité de notre remède sur les leurs.

Ces Indiens sont bien proportionnés, vigoureux & membrés fortement ; ils aiment l'eau, nagent parfaitement, & gouvernent leurs radeaux avec beaucoup d'adresse. Leurs armes sont des lances de *Chonta*, longues de quatre vares (12 pieds) de long, & armées d'une pointe d'une vare de long, travaillée avec soin. Ils ont des boucliers de bois, de grands javelots de cinq vares, faits aussi de *chonta*, & des sarbacanes qui leur servent à lancer des fleches empoisonnées.

Le Commandant voulant achever de recon-

noître la riviere, & savoir si dans la partie qui restoit encore à parcourir il y avoit d'autres nations sauvages, renvoya la plupart de les gens, toujours dans la vue d'épargner les vivres, & parce qu'il croyoit d'ailleurs venir plus aisément à bout de son dessein avec peu de monde. S'étant donc assuré de la disposition des Sauvages par des présens de toute espee, tels que des habits, des sabres, des haches, des couteaux, des rubans, du clinquant, des aiguilles, des miroirs & d'autres bagatelles, il établit des conférences avec ceux d'entr'eux qui paroissoient les plus intelligens. Les grains de riz signifioient les hommes, ceux de maïs désignoient les journées & les chemins, enfin de petits morceaux de bois marquoient les rivières & les fondrières. Par ce moyen le Commandant parvint à converser avec les Sauvages, & à concevoir qu'il y avoit dans le pays adjacent deux nations, les *Bombuzas* & les *Yunguanzas*; la première éloignée d'environ vingt journées de la ville de Loxa, & la seconde de vingt-six, assez distantes l'une de l'autre, & toutes deux fort nombreuses. Il comprit qu'ils avoient connoissance d'un Dieu sous le nom de *Cumbanama*, & qu'ils étoient idolâtres; car ayant formé en cire la figure d'un monstre armé d'un bouclier, qu'ils appelloient *Ayumba-Cumbanama*, tous les sauvages, grands & petits vinrent la baiser avec respect. Il apprit que les Sauvages parmi lesquels il étoit, avoient jadis habité entre les deux nations des *Yunguanzas* & des *Bombuzas*, d'où ils avoient été chassés à force de persécutions & de pertes d'hommes; que ces deux nations étoient gouvernées par un certain nombre de Capitaines qui avoient le titre de *Ayumbas*, & qui avoient tous deux femmes; que la nation des *Yunguanzas* étoit très-fiere & très-

belliqueuse; enfin il prit une juste idée des rivières qui séparent l'une & l'autre nation, comme aussi des couchées & autres circonstances locales, qu'il fut arracher des Sauvages à force d'industrie & de patience.

On observera ici un trait de vivacité d'un des Indiens soumis que nous connoissions déjà sous le nom de Manue. Fatigué un soir de répondre aux questions redoublées que lui faisoit le Commandant Corréidor, il observa le soin avec lequel Don Juan de Vivanco prenoit note de tout par écrit; s'interrompant alors, il examina soigneusement comment on écrivoit, commença à son tour à nous faire des questions sur ces objets nouveaux pour lui, & ayant appris les noms de chaque chose, il nous contrefit avec beaucoup de gaieté, & mouillant son doigt à la bouche, fit semblant de les écrire sur son bouclier qui nous servoit alors de table.

Le Corréidor s'étant assuré qu'il n'y avoit point d'autres Indiens Sauvages sur les bords des rivières de Zamora & de Bombuhra jusqu'à l'endroit où elles cessent d'être navigables, & considérant que les deux nations des *Yunguanzas* & des *Bombuzas* étoient trop éloignées pour prendre sur lui d'aller les reconnoître, résolut de se retirer & de revenir à Loxa.

Nous comptâmes environ 95 Sauvages dans la grande maison où nous séjournâmes, & il est vraisemblable que la peuplade n'est composée que d'une centaine d'hommes environ. Le Curé de Zamora & le Docteur Torrez en avoient déjà baptisé trente-cinq jusqu'à la date de notre départ. Le Commandant a emmené trois de ces Sauvages qui l'ont suivi volontairement.

GRANDE - BRETAGNE,

De Londres , le 28 Août.

Les Conseils sont toujours aussi fréquens que les courriers qui arrivent de Hollande. Rien de certain ne transpire touchant les résolutions du Cabinet. Elles n'en donnent pas moins lieu à une foule de paragraphes, d'assertions, de commentaires qui remplissent nos Feuilles publiques, & tous également indignes d'être rapportés. M. Grenville est de retour, depuis la semaine dernière. Nos papiers le font porteur d'un plan d'accommodement, dont ils ont même imprimé les articles, de leur invention. Il paroît que M. Grenville est venu rapporter & prendre de nouvelles instructions ; car, dit-on, il repartira pour Nimégue dans dix à douze jours.

On n'apprend pas qu'on ait augmenté à Portsmouth le nombre des vaisseaux en armement. La frégate le *Boreas*, de 28 can. y est arrivée des Îles, & doit être désarmée dans la Tamise. On attend à Portsmouth deux frégates Napolitaines, commandées par le Chevalier *Fortiguerra*, & qui ont à bord un beau service de porcelaine, dans la forme des vases Etrusques, dont le Roi de Naples fait présent à S. M. B. Le *Zealous*, de 74 can., dernièrement lancé à Chatam,

est descendu à Sherness, par ordre de l'Amirauté.

Le *Swiftsure*, aussi de 74 can., lancé depuis peu à Rotherhithe, & mis en ordinaire à Woolwich, a reçu ordre également de se rendre à Portsmouth, pour y être mis en commission. Le sloop le *Race-Horse*, de 16 can., a pris des vivres pour six mois, & va mettre en mer. On équipe divers vaisseaux de guerre, qui formeront une escadre pour les Indes Orientales, sous les ordres du Commodore Chevalier C. Douglas.

S. M. reçut, il y a quelques jours, une lettre d'un particulier, qui se déclaroit enflammé de la passion la plus violente pour la Princesse Royale, & qui la demandoit en mariage, dans l'espoir que cette union seroit parfaitement heureuse. Le lendemain, ce particulier se présenta à S. James, & demanda d'être introduit; on ne lui répondit pas: il prit ce silence pour un consentement. Dans cette illusion, il parut Jeudi dernier à Kew, où il a été arrêté, & conduit devant le Magistrat. Le Chevalier *Sampson Wight*, qui l'a interrogé, l'a déclaré *lunatique*, mais réellement fou par amour. Son nom est *Stone*.

Le 22, les Directeurs de la Compagnie des Indes ont tenu une Assemblée extraordinaire, pour prendre en considération la conduite

conduite du Capitaine & des Officiers du *Hartwell*, qui s'est perdu à l'île Bonavilla. Après une information de quelques heures, la Cour a réfolu de renvoyer le Capitaine & le Lieutenant de ce vaiffeau, & de suspendre du service le 2^e. Lieutenant.

Les Directeurs ont auffi fretté le Brigantin le *Lark*, du port de 120 tonneaux, commandé par le Capitaine *Nadham*, pour l'envoyer fur le champ au fecours de cette partie de l'équipage du *Hartwell*, qui est restée à Bonavilla. M. *Braithwaite* & son fils s'embarqueront fur ce bâtiment avec tous les appareils néceffaires pour plonger & pour repêcher le numéraire & les autres objets de la cargaison que l'on pourra fauver. Les Lords de l'Amirauté ont permis au floop de S. M., le *Bulldog*, Capitaine *Fancourt*, d'accompagner le *Lark* dans cette expédition.

Il n'y a jamais eu ici, depuis la paix, une auffi grande abondance de numéraire. Les Banquiers cherchent par-tout du papier, & fi cela continue, comme il y a lieu de le croire, on efcomptera au taux de 4 à 4 & demi pour cent par an.

Les récoltes font en général très belles. Aux dernières pluies l'orge & l'avoine fe font améliorés; les bleds ont peu fouffert, & les *turneps* font vigoureux. La moisson est par tout à peu près achevée. En beaucoup d'endroits, l'orge a mûri auffi tôt que le froment.

N^o. 36, 8 Septembre 1787.

d

Le *Gazeteer* vient de rapporter l'épithaphe suivante, qui fut insérée dans cette Feuille de l'Opposition, lorsqu'on travailloit au monument élevé dans Westminster, à la mémoire du feu Comte de Chatam.

Ci gît le corps

de *William Pitt*, Comte de Chatam,
Ministre éloquent & grand Politique,
que le Roi n'employa ni ne consulta jamais,
& que le Roi avoit résolu de ne jamais
employer ni consulter;

Senateur instruit & éclairé,
dont l'éloque étoit aussi
mâle que persuasive.

Le Parlement n'écoutoit les opinions &
les avis
qu'avec la plus injuste impatience,
& traitoit les arguments du plus souverain
mépris.

Tels firent envers lui
les sentiments & la conduite du Roi & du
Sénat.

Pour perpétuer la mémoire
de ses talents & de leur sagesse,
ce même Roi & ce même Sénat lui ont
érigé ce monument.

Un Indien en ayant tué un autre, le frere du défunt alla trouver le meurtrier. Il apperçoit dans la cabane une femme & des enfans, & lui demande à qui ils sont? Le meurtrier lui apprend qu'ils sont à lui. L'Indien lui dit alors que puisque ses enfans étoient encore trop jeunes pour assurer leur propre existence & celle de leur

mere, il différétoit sa vengeance & les quitta. Les deux Indiens qui étoient de la même tribu, vécutent en bonne intelligence depuis ce moment; mais le fils du meurtrier, ayant un jour tué un cerf à la chasse, l'Indien alla trouver le pere & lui déclara que le temps de satisfaire les mânes de son frere étoit venu, & que puisque son fils avoit tué un cerf, il étoit en état de soutenir sa famille. Le meurtrier le remercia du délai qu'il lui avoit accordé jusqu'alors, & dit qu'il étoit prêt à mourir. Sa femme & ses enfans témoignèrent leur désespoir par leurs sanglots & leurs cris. Il leur reprocha leur foiblesse, celle de son fils : « avez vous répandu des larmes, lui dit-il, quand vous avez tué le cerf? Si vous l'avez vu mourir d'un œil sec, pourquoi n'en faites-vous pas de même envers moi, qui suis résigné à souffrir la peine à laquelle les coutumes de notre nation me condamnent »? En achevant ces mots il fit signe à l'offensé de le frapper, & mourut sans pousser le moindre soupir.

Mistress Kerr est morte dernièrement à Akeid, dans le Comté de Northumberland, âgée de 111 ans. Elle a conservé jusqu'à sa mort l'usage de tous ses sens.

On vient de rendre compte à la Société Royale d'un phénomène très-extraordinaire, qui paroît constaté. Une Nègresse, née en Virginie, faisant l'office de cuisiniere, actuellement âgée d'environ 40 ans, jouissant de la meilleure santé & de la constitution la plus robuste, étoit d'une couleur aussi foncée que celle des plus beaux noirs d'Afrique; il y a environ 15 ans qu'elle observa, pour la

première fois, que sa peau, à la racine des ongles, devenoit blanche; sa bouche éprouva bientôt le même changement de couleur, qui s'étendit ensuite graduellement sur tout le corps. Dans son état actuel, environ les quatre cinquièmes de son individu sont blancs, unis, & transparens comme chez les Européens, & montrent même les ramifications des veines; les parties qui sont encore noires, perdent journellement cette teinte, & participent en quelque façon à la couleur dominante. On croit que dans quelques années la transformation sera complète. Le col & le dos, le long des vertèbres, sont les parties qui ont le plus conservé leur couleur primitive. La tête, le visage, le sein, le giron, les bras, les jambes, les cuisses, sont presque totalement blanches. Les aisselles sont bigarrées; la peau, dans les endroits où elle est blanche, est couverte de poils blancs, & dans les endroits où elle est noire, porte des poils de même couleur. Enfin, toutes les fois que les passions, telles que la colère ou la honte l'ont agitée, elle rougit de même que les blancs, & lorsqu'en exerçant son emploi, elle reste trop long-temps au feu, sa peau se tache également par l'activité de la chaleur.

F R A N C E.

De Versailles, le 2 Septembre.

M. l'Archevêque de Toulouse, Chef du

Conseil-Royal des Finances & Ministre d'Etat, que le Roi a nommé son principal Ministre, a eu, le 27, l'honneur de faire, en cette qualité, ses remerciemens à Sa Majesté. Il a aussi eu celui de faire ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Leurs Majestés, & la Famille Royale, ont signé, le 26, le contrat de mariage du Vicomte de Bourzac, avec demoiselle de Courcy.

De Paris, le 5 Septembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Août 1787, concernant les Contre seings & Franchises des Lettres.

» Le Roi étant dans la ferme résolution, comme il l'a annoncé, de porter sur chaque partie de la recette & de la dépense, les retranchemens & bonifications, au plus haut point qu'il est possible d'atteindre, Sa Majesté s'est fait représenter l'état des contre seings & des franchises de Ports de Lettres & Paquets qui avoient été accordés par Elle ou ses prédécesseurs; & ayant considéré qu'il y en avoit plusieurs que le service Public, seule mesure équitable de cette espece d'exemption, n'exigeoit pas, Elle s'est déterminée à les restreindre ».

» C'est avec peine que Sa Majesté retire à des personnes, qu'Elle honore de sa bienveillance, une faveur dont elles ont joui, mais il n'en est aucune qui se permette des regrets, quand elle saura que la Reine & les Princes freres du Roi ont été les premiers à renoncer à leurs

contre-yeings, & que les sacrifices particuliers prescrits par ce Règlement, & qui sont peu sensibles à ceux qui les éprouvent, produiront par leur réunion, une augmentation de plus d'un million ».

A quoi voulant pourvoir, vu la soumission faite le 15 juillet dernier par les Fermiers des Postes, d'augmenter de douze cens mille liv. le prix annuel de leur bail, pendant la durée d'icelui, aux conditions portées en l'ensuite soumission : &c. ».

Les Réglemens de S. M. pour la formation & la composition des Assemblées, qui auront lieu dans les Généralités de Caën, de Rouen & d'Alençon, sont divisées en Assemblées municipales, de département, & provinciale. L'Assemblée provinciale de Rouen a dû s'ouvrir le 18 du mois passé, & celle d'Alençon, le 25. L'Administration de la Généralité de Caën est divisée en une Assemblée municipale, une d'Élection, & une Provinciale. Celle-ci a dû s'ouvrir le 20 d'Août.

Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 14 Juillet 1787, qui déclare le sieur *Cagliostro* non recevable & mal-fondé dans toutes ses demandes, tant contre le sieur *Delanay*, que contre le Commissaire *Chenon*, fils.

Et ordonne que le Mémoire imprimé, commençant par ces mots : *Déclaré innocent*, finissant par ceux eux-ci : *de vos superbes ciés*, & signé *Thilorier & Gervais*, sera & demeurera supprimé comme injurieux & calomnieux.

» L'Assemblée Provinciale de l'Isle de
» France s'est tenue pour la première fois à

» Meun, le 11 de ce mois. Elle étoit com-
 » posée de M. le Duc du Châtelet, Prési-
 » dent, & des vingt-trois personnes nom-
 » mées par le Roi, savoir six parmi les Ec-
 » clesiastiques, cinq parmi les Seigneurs
 » Laïcs, & douze pour la représentation
 » du Tiers Etat.

Le 16, on a procédé à l'élection de 24
 » personnes, pour former le nombre de 48,
 » dont est composée l'Assemblée Provin-
 » ciale.

» Le 17, l'Assemblée a nommé Syndic
 » du Clergé & de la Noblesse M. le Mar-
 » quis de Crillon; Syndic du Tiers Etat,
 » M. Dailly, ancien Premier Commis des
 » Finances; & Greffier, M. Lefèvre, ancien
 » Secrétaire de l'Intendance.

On a fixé au 13 Octobre prochain l'ou-
 » verture des Assemblées de département,
 » & au 17 Novembre celle de l'Assemblée
 » provinciale.

Le 18, ont été nommées pour chaque
 » Assemblée de département, les douze
 » personnes qui doivent commencer ces
 » Assemblées, & se compléter ensuite au
 » nombre de 24.

» La Commission intermédiaire, rési-
 » dante à Paris, est composée des deux
 » Syndics, & en outre de MM. l'Abbé de
 » Tilly, Chanoine de Paris; le Marquis de
 » Bethisy; de la Noue, ancien Lieutenant

» g'néral de Meaux; & *Hennin*, Procureur
» du Roi de Versailles.

On écrit de Flandres que les récoltes y sont parfaitement belles. Les foins, les b'és, les lins, les coifsans sont abondans & bien nourris; les tabacs & les grains d'automne s'annoncent très favorablement.

Le *Journal de Saintonge*, qu'il faut distinguer de la plupart des Feuilles de ce genre, & qui est rédigé par un Homme de lettres, digne de l'estime de ses lecteurs, vient de publier les deux événemens suivans.

Un Caporal du régiment d'*Agénois*, vétérans, ayant été condamné à recevoir 50 coups de plat de-sabre, & à être dépouillé publiquement de ses galons, pour avoir été au cabaret avec un simple soldat, & s'être, (dit-on), permis quelques murmures en parlant à un Sergent, s'est tellement affecté de cette flétrissure, si cruelle pour un brave Militaire, qu'il a cherché à plusieurs reprises à se détruire, dans la prison même où les moyens lui ont manqué; le Mercredi, premier du mois, lorsqu'on le conduisoit au supplice, l'idée de l'opprobre qu'il ne pouvoit éviter a égaré cet infortuné, il a feint, en passant sur le pont, quelques besoins pour tromper la vigilance de ses gardes, s'est précipité dans la Charente, auprès de l'arc dédié à *Germanus César*, & est tombé sur la poitrine qui a été violemment meurtrie par des pierres, l'eau n'ayant qu'un pied & demi de hauteur en cet endroit. L'amour de la vie, si naturel à tous les êtres animés, & qui se développe avec plus d'nergie encore dans l'instant prochain de la mort, a parlé avec force

à son armé abattue, il s'est traîné sur une pe-
 isse où la garde l'a été chercher, & l'a con-
 duit à l'hôpital de la charité; il est presque en-
 tièrement rétabli aujourd'hui; un Religieux de
 cet hôpital, aussi recommandable par sa capa-
 cité que par ses qualités personnelles, a obtenu
 la révocation de la peine infamante; il étoit
 à craindre que le vétéran n'attentât une autre
 fois à ses jours, & la vie d'un seul homme est
 si précieuse pour la société, qu'on doit des
 remerciemens & un hommage public à l'esti-
 mable philanthrope qui a cherché à la conserver.
 Nous ne ferons aucunes réflexions sur cet éve-
 nement: il ne nous appartient pas d'accuser
 de rigueur un Jugement Militaire, parce que
 nous ne connoissons pas le code des Guerriers,
 & qu'on doit penser, pour l'honneur des chefs,
 qu'ils n'ont eu en vue, en le prononçant, que
 le maintien de la discipline ».

» Nous allons ramener la sensibilité de nos
 Lecteurs, douloureusement affectée par le spec-
 tacle d'un suicide, sur une scene bien oppo-
 sée, & qui fera naître en leur ame la douce
 émotion d'un sentiment paisible.

« Plusieurs enfans se baignoient, le 5 du mois,
 au lieu de la Charente, appelé *Petit-Saint-
 Jean*; un d'eux, ne sachant pas nager, tombe
 dans un trou, un autre étant accouru pour le
 secourir, est saisi par le malheureux qui se
 noyoit, alors un troisième âgé de 13 ans, fils
 du nommé *Chassenil*, tonnelier de cette Ville,
 se jette à l'eau tout habillé; les herbes aqua-
 tiques, (très-longues & très-épaisses dans la
 Charente), & les efforts des deux enfans qui
 cherchoient à l'accrocher n'arrêterent pas son
 courage, il les repousse brusquement, revient

sur l'eau pour reprendre haleine, & plongeant une seconde fois avec intrépidité, il les recira tous les deux en même temps ».

« Cette action, capable de toucher la sensibilité & d'exciter la bienfaisance qui en a récompensé de moins éclatantes, prouve que l'amour de l'humanité commande à tous les âges, quand on est fait pour le sentir, & que la vertu n'est étrangère à aucune condition.

L'année dernière nous rendîmes compte du succès de l'entreprise périlleuse du Docteur *Pacard*, & du guide *Jacques Balmat*, tous deux habitans de la vallée de Chamouni, dans le *Haut-Faucigny*, pour arriver à la cime du Mont Blanc, présumée inaccessible. Antérieurement, *M. de Saussure* avoit fait la même tentative infructueusement, & il en a rendu compte dans le second volume de ses voyages. Le 5 Juillet de cette année, l'intrepide *Balmat* est remonté à la cime du Mont Blanc, avec deux autres guides; & un mois après, *M. de Saussure* lui même a effectué cette terrible escalade. Voici la relation que ce Physicien vient de publier; elle est intéressante pour les simples curieux, comme pour les Naturalistes.

Je me mis en marche de Genève, le premier Août, accompagné d'un domestique & de dix-huit Guides, qui portoient mes instrumens de Physique & tout l'attirail dont j'avois besoin. Mon fils aîné resta au Prieuré, & fit avec beaucoup de soin des observations correspondantes à celles que je faisois sur la cime.

Quoiqu'il y ait à peine deux lieues & un quart en ligne droite du Prieuré de Chamouni à la cime du Mont-Blanc, on y a toujours mis au moins 18 heures de marche, parce qu'il y a de mauvais pas, des détours, & environ 1920 toises à monter.

Pour être parfaitement libre sur le choix des lieux où je passerois les nuits, je fis poster une tente, & le premier soir j'allai coucher sous cette tente au sommet de la montagne de la côte, qui est élevé de 779 toises au-dessus du Prieuré; cette journée est exempte de peines & de dangers, on peut aisément faire la route en 5 ou 6 heures.

La seconde journée présente plus de difficultés. Il faut d'abord traverser le glacier de la côte pour gagner le pied d'une petite chaîne de rocs qui sont enclavés dans les neiges du Mont-Blanc. Ce glacier est difficile & dangereux. Il est entrecoupé de crevasses larges, profondes & irrégulières, que souvent l'on ne peut franchir que sur des ponts de neige qui sont quelquefois très-minces & suspendus sur des abîmes. Un de mes Guides faillit à y périr. Il étoit allé la veille avec deux autres pour reconnoître le passage; heureusement ils avoient eu la précaution de se lier les uns aux autres avec des cordes; la neige se rompit sous lui au milieu d'une large & profonde crevasse, & il demeura suspendu entre ses deux camarades. Nous passâmes tout près de l'ouverture qui s'étoit formée sous lui, & je frémissais à la vue du danger qu'il avoit couru. Le passage de ce glacier est si difficile & si tosteux qu'il nous fallut trois heures pour aller du haut de la côte jusques aux premiers rocs de la chaîne isolée, quoiqu'il n'y ait gueres plus d'un quart de lieue en ligne droite.

Après avoir atteint ces rocs, on monte en serpentant dans un vallon rempli de neiges, qui va du nord au sud jusques au pied de la plus haute cime. Ces neiges sont coupées de loin en loin par d'énormes & superbes crevasses. Leur coupe vive & nette montre les neiges disposées par couches horizontales, & chacune de ces couches correspond à une année. Quelle que soit la largeur de ces crevasses, on ne peut nulle part en découvrir le fond.

Mes Guides désiroient que nous passassions la nuit auprès de quelqu'un des rocs que l'on rencontre sur cette route; mais comme les plus élevés sont encore de 6 ou 700 toises plus bas que la cime, je voulois m'élever davantage. Pour cela il falloit aller camper au milieu des neiges, & c'est à quoi j'eus beaucoup de peine à déterminer mes compagnons de voyage. Ils s'imaginoient que pendant la nuit il regne dans ses hautes neiges un froid absolument insupportable, & ils craignoient sérieusement d'y périr. Je leur dis enfin que pour moi j'étois déterminé à y aller avec ceux d'entr'eux dont j'étois sûr; que nous creuserions profondément dans la neige; qu'on couvreroit cette excavation avec la toile de la tente; que nous nous y renfermerions tous ensemble, & qu'ainsi nous ne souffririons point du froid, quelque rigoureux qu'il pût être. Cet arrangement les rassura, & nous allâmes en avant.

A quatre heures du soir nous atteignîmes le second des trois grands plateaux de neiges que nous avions à traverser. C'est-là que nous campâmes à 1455 toises au-dessus du Prieuré, & à 1995 au-dessus de la mer; 90 toises plus haut que la cime du Pic de Ténériffe. Nous n'allâmes pas jusqu'au dernier plateau, parce qu'on y est expo-

se aux avalanches. Le premier plateau par lequel nous venions de passer n'en est pas non plus exempt. Nous avons traversé deux de ces avalanches tombées depuis le dernier voyage de Balmat, & dont les débris couvroient la vallée dans toute sa largeur.

Mes Guides se mirent d'abord à excaver la place dans laquelle nous devions passer la nuit ; mais ils sentirent bien vite l'effet de la rareté de l'air (le baromètre n'étoit qu'à 17 pouces 10 lignes $\frac{29}{32}$). Ces hommes robustes, pour qui sept ou huit heures de marche que nous venions de faire ne sont absolument rien, n'avoient pas soulevé cinq ou six pelles de neige qu'ils se trouvoient dans l'impossibilité de continuer ; il falloit qu'ils se relayassent d'un moment à l'autre. L'un d'eux, qui étoit retourné en arrière pour prendre dans un baril de l'eau que nous avions vue dans une crevasse, se trouva mal en y allant, revint sans eau & passa la soirée dans les angoisses les plus pénibles. Moi même qui suis si accoutumé à l'air des montagnes, que je me porte mieux dans cet air que dans celui de la plaine, j'étois épuisé de fatigues, en observant mes instrumens de météorologie. Ce mal - aise nous donnoit une soif ardente, & nous ne pouvions nous procurer de l'eau qu'en faisant fondre de la neige ; car l'eau que nous avions vue en montant se trouva gelée quand on voulut y retourner, & le petit réchaud à charbon que j'avois fait porter servoit bien lentement vingt personnes altérées.

Du milieu de ce plateau, renfermé entre la dernière cime du Mont-Blanc, ses hauts gradins à l'est & le dôme du Goûté à l'ouest, on ne voit presque que des neiges, elles sont pures, d'un blanc éclatant, & sur les hautes elles for-

ment le plus singulier contraste avec le ciel presque noir de ces hautes régions. On ne voit aucun être vivant, aucune apparence de végétation; c'est le séjour du froid & du silence. Lorsque je me représentois le Docteur Paccard & Jacques Balmat, arrivant les premiers, au déclin du jour, dans ces déserts, sans abri, sans secours, sans savoir où ils passeroient la nuit, sans avoir même la certitude que les hommes pussent vivre dans les lieux où ils prétendoient aller, & poursuivant cependant toujours intrépidement leur carrière, j'admirais leur force d'esprit & leur courage.

Mes Guides, toujours préoccupés de la crainte du froid, fermerent si exactement tous les jours de la tente, que je souffris beaucoup de la chaleur & de l'air corrompu par notre respiration. Je fus obligé de sortir dans la nuit pour respirer. La lune brilloit du plus grand éclat au milieu d'un ciel d'un noir d'ébène. Jupiter sortoit tout rayonnant aussi de lumière de derrière la plus haute cime à l'est du Mont-Blanc, & la lumière réverbérée par tout ce bassin de neiges étoit si éblouissante, qu'on ne pouvoit distinguer que les étoiles de la première & de la seconde grandeur. Nous commençons enfin à nous endormir, lorsque nous fûmes réveillés par le bruit d'une grande avalanche qui couvrit une partie de la pente que nous devions gravir le lendemain. A la pointe du jour le thermomètre étoit à trois degrés au-dessous de la congélation.

La Suite à l'Ordinaire prochain.

Jacques Conway, Comte de Conway, Chevalier de Saint-Louis, ancien Colonel au service de France, Chef de la branche de la Maison, établie en France, est mort

à Paris, le 9 du mois dernier, dans la 9.^e année de son âge.

Très haute & très-puissante dame, Marie-Renée d'Estier, veuve de M. Joseph Hyacinthe de l'Ange, Chevalier, Baron de l'Ange, de la province de Nivernois, &c. est décédée en son hôtel, à Pons en Saintonge, le 14 Août 1787.

Les Payeurs des Rentes, 6 premiers mois de 1787, sont à la Lettre C.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1.^{er} de ce mois, sont : 12, 15, 32, 25 & 77.

P A Y S - B A S

De Bruxelles, le 2 Septembre.

Le 21 du mois dernier, le Courier de Cabinet *Strens* est arrivé en cette Capitale, avec des dépêches au Gouverneur général, & une copie adressée aux Etats de Brabant, des intentions déclarées de S. M. I. au sujet des affaires de nos Provinces. Les Etats ont aussitôt mandé leurs Membres absens, & ont eu deux heures d'audience au Gouvernement. On parle encore d'une manière assez vague des résolutions de l'Empereur. S. M., dit-on, réitère l'assurance qu'il n'a jamais songé à établir dans les Pays Bas ni la conscription militaire, ni un impôt de 40 pr. 100 sur le revenu territorial. En effet ces deux projets n'ont existé que dans les libelles incendiaires, où l'on a eu la hardiesse de supposer ces deux nouveautés,

cômmé constatées par les papiers saisis chez des Capitaines de Cercles. S. M., à ce qu'on ajoute, supprime ces Capitaines de Cercles & ceux de première instance, & entend que les choses soient remises au même état qu'elles étoient au 1 Avril dernier. En conséquence, les subsides doivent être payés, les suppressions de Couvens, de Confrairies, &c. confirmées, les établissemens, tels que le Séminaire général de Louvain & autres, maintenus, la nomination des Abbayes faite par LL. AA. RR. aux instances des Etats, révoquée.

Ces articles préliminaires exécutés, MM. de Trautmansdorf & de Cobentzel se rendront ici pour concerter avec les Etats la réforme des abus dans l'administration de la Justice. Si ce plan est authentique, celles des réformes qui, suivant les Constitutions nationales, exigent le consentement des Etats, s'opéreroient avec cette formalité; & les autres changemens dont la décision semble appartenir exclusivement au Souverain, auroient leur plein effet, sans ultérieure discussion.

Ce sont là, dit-on, les dernières volontés de l'Empereur. La fermeté de sa réponse à nos Députés, qu'on a lue à l'art. de Vienne, fortifie cette conjecture. Dans peu de jours ce milieu conciliatoire sera mieux développé.

Le même courrier, chargé de ces dé-

pêches décisives, a porté au Gouverneur général un Rescrit Impérial du 14 Août, qui ordonne de mettre sur le pied de guerre tous les Régimens canonnés dans les Pays-Bas, & d'en compléter les troisiemes bataillons. Les Dragons, les Grenadiers ont reçu l'avis de se tenir prêts à marcher, & de ne pas sortir de leurs casernes; les Officiers des deux camps ont les mêmes ordres. L'artillerie des Régimens est arrivée le 22, & a été aussitôt distribuée aux bataillons respectifs. L'Empereur, en accordant aux troupes de ces Provinces la gratification de guerre, charge le Général Murray, de leur témoigner sa parfaite satisfaction de leur zèle & de leur fidélité, malgré toutes les colonnies, par lesquelles on a tâché de les compromettre auprès de lui.

Le 18, on apprit à la Haye, que les Corps-Francis, postés près de *Woerden*, au nombre de 8 à 900, avoient levé leur camp avec artillerie & bagages, & qu'ils avoient passé la nuit à *Vorschooten*, à une très-petite distance de la Haye. Cette apparition subite répandit l'allarme; & sur les ordres du Comte de *Wassenaër-Starrenburg*, Président des *Committeer de Raaden*, (College des Conseillers-Députés) (1), des détachemens de la garnison se porterent aux avenues de la Haye; on renforça de 80 hom-

(1) Ce Conseil-Comité est le Sénat ou Corps exécutif des Etats, & le représente, lorsqu'ils ne siègent pas.

mes la garde ordinaire de la maison du *Bois*, appartenante au *Stadhoudcr*, & les postes dans la ville même furent augmentés. M. de *Wassenaër* ayant convoqué pour le 20 les *Etats* qui ne devoient s'assembler que le 22, on y disputa sur les mesures prises & sur la marche des Bourgeois armés. Scission d'avis sur ces deux points, comme sur tous les autres; enfin, à la majorité de douze voix contre celles de l'Ordre Equestre & de six Villes, les mouvemens du Corps-Franc furent approuvés, & des *preparatifs* militaires contre leur approche, déclarés inutiles. En conséquence, les divers postes campés hors de la *Haye* ont été levés. Ce n'est pas en effet à cette *Résidence* même qu'en vouloient les Bourgeois armés. Ils se sont présentés aux portes de *Delft*, ville dévouée au *Stadhoudcr*; les habitans *patriotes* qui s'y trouvent, ont profité de la circonstance; & à main armée, ont cassé onze *Régens* qui decidoient la pluralité. En même temps, le Corps Franc s'est emparé de l'arsenal & du magasin de la *Généralité*. Chemin faisant, il a désarmé tous les *Partisans Orange*, à *Overchie*, *Verschooten*, &c. &c. saisi leurs papiers, & fermé leur lieu d'assemblée. On prétendoit qu'après cette expédition, ils entendoient une seconde sur la *Brille*, berceau de la République, & ville fortifiée; mais comme elle est gardée par le Régiment Suisse de *Sturler*, on présume que la

Régence seroit moins traitable que celle de Delft.

La minorité des Etats de Frise ayant arrêté le 26 Juillet, contre les résolutions de la Province, une protestation, où ils inculpent es Etats sans détour & sans mesure, le quartier de Zeeven Wouden, un des quatre qui votent à l'Assemblée provinciale, & le plus démocratique de tous, a voté pour faire sortir sur le champ de l'Assemblée les auteurs de la protestation, & il a été arrêté de les poursuivre criminellement. Le même jour, les Etats ont défendu aux Bourgeois armés tout exercice militaire.

La partie des Etats d'Utrecht siégeant à *Amersfoort*, ont déclaré qu'ils accepteroient la médiation de la France, avec celle des Cours de Londres, de Vienne & Berlin, lorsque les Députés de la ville d'Utrecht admis aux Etats-Généraux en seroient expulsés. La *Gueldre* a aussi accepté cette médiation, pourvu qu'elle eût lieu concurremment avec celles de l'Angleterre & de la Prusse.

Les Etats de Hollande ont signifié à L. H. P. qu'ils ne contribueroient plus qu'au paiement des seules troupes, à leur répartition, qui leur sont restées fidèles. Ils tâchent de remplacer les Officiers qui les ont abandonnés, & en cassent journellement. Le Prince de *Hesse-Philipstadt*, Colonel d'un très beau régiment de Cavalerie, vient de subir cette destinée. Un des Bourgeois

maîtres de Leyde, Membre du Conseil-Comité, est aussi congédié.

220 Députés des Corps-Francis & Sociétés patriotiques de la Province de Hollande se sont assemblés à Amsterdam, le 24 du mois dernier. Le Gazetier d'Amsterdam prétend que leurs importantes résolutions mettront fin aux troubles de la République.

Malgré les bruits répandus sur de prétendus contr'ordres, donnés à l'armée Prussienne & aux Directeurs des approvisionnementns, cette armée est arrivée successivement dans le Duché de Cleves, où environ 30 mille hommes se trouvent réunis en ce moment. Voici l'état de répartition actuelle de la plus grande partie des Régimens, non compris les bataillons de garnison.

A *Wesel*, 3 bataillons d'Eichman, 3 de Gaudi, 2 d'Eckartsberg, une division d'artillerie; à *Genderich & wallach*, une compagnie d'artillerie; à *Hisfeld, walsam, Hamborn, Dieslaken, Benk, Sterkrath, Holten & Méderich*, 5 escadrons du Régiment de Rohr; à *Gortersnahrhim, Spelln, Voyde, Dalen, Bruhl, Hinx & Trudenburg*, 5 escadrons de Kalkreuth; à *Rées*, 2 bataillons de Budberg; à *Xanten*, 2 bataillons de Knobelsdorf; à *Sinshec*, un bataillon de Grenadiers de Knobelsdorf; à *Emmerich*, 3 bataillons de Waldek, & 1 bataillon de Grenadiers de Budberg; à *Sevenaw*, 1 bataillon de Langlois; à *Knethausen*, 2 compagnies de Chasseurs à pied; à *Haffen, Mehr, Haldern, westerdruc & Mittingen*, 5 escadrons de Lottum; à *Hueth, Offenbergh, Bienen, Præst, Dornik & Frasseil*, 3 escadrons

d'Eben; à *Husberden* & *Warbeyen*, 2 escadrons d'Eben; à *Limers*, *Gnuffen*, *D. ven*, *Loo* & *Wehl*, 5 escadrons de *Goltz*; à *Kalkar*, 1 bataillon de *Marvitz*; à *Udem*, 1 bataillon de *Marvitz*; à *Goch*, le 3e. bataillon de ce Régiment & 1 bataillon d'*Ekartsberg*; à *Cleves*, 1 bataillon de *Benouard*.

S. E. le Baron de *Heinitz*, Ministre d'Etat, de guerre & des finances, ayant le département des Provinces Prussiennes en *Westphalie*, est arrivé le 22 à *Cleves*. Le Colonel de *Pfau* & l'Ingénieur Major de *Scholen* se sont rendus à *Nimegue*, & de là à *Zest*, dont ils ont été visiter le camp. Si les voies amiables ne succèdent pas incessamment aux hostilités qui en ce moment dévorent les Provinces Unies, on ne doute pas que l'armée Prussienne n'entre sur le territoire de la Hollande.

P. S. Les résolutions de l'Empereur, aujourd'hui connues, sont beaucoup plus sévères que nous ne les avons annoncées sur le premier bruit. Elles sont consignées dans une lettre de S. M. I. au Comte de *Murray*, en date du 16, que nous rapporterons au Journal suivant, ainsi que le Mémoire remis au Prince de *Kaunitz* par les Députés; Mémoire où ils expriment leurs doléances sur les intentions du Souverain.

Le Général *Murray* a fait assembler, le 26, tous les Officiers des Corps de Volontaires qui s'étoient rendus *les garans de la tranquillité publique*, & leur a signifié de poser leur uniforme & leurs cocardes, sous

peine de rébellion ; ils se sont soumis paisiblement à cet ordre , & ont donné leur démission au Magistrat qui a pareillement licencié ses Volontaires.

Le 18 , les Députés , dont le séjour à Vienne n'aura pas été long , ont eu leur audience de congé , & sont repartis le 22. On les attend ici au premier jour. Les Etats s'assemblent journellement ; il sera intéressant d'apprendre le parti auquel ils se seront décidés , dans l'extrémité où des démarches qui ont semé précipitées les ont conduits.

Autre P. S. Dans l'instant on apprend que les Etats ont remis une remontrance au Général Murray , dans laquelle ils persistent à refuser les subsides.

Gazette abrégée des Tribunaux.

Parlement de Paris. Grand'Chambre.

Procès entre François Couturier & Marie Durou, sa Femme, appellante. — & les Héritiers de Claude Collot.

PEUT-ON attaquer un testament, sous prétexte que le Notaire instrumentaire est parent de la testatrice , & de sa légataire ?

Le 27 Février 1776 , Barbe Collot , femme de Nicolas Bassuel , fit son testament , par lequel elle légua à Marie Durou , sa niece & sa filleule , femme du sieur Couturier , ses meubles , contrats de constitution & autres effets.

Ce testament fut reçu en présence de témoins; par Me. Marchand, Notaire, à Clermont en Argonne, & fut signé de la testatrice, des témoins & du Notaire. — La testatrice s'étant trouvée veuve en 1778, & abandonnée de ses proches parens, se retira chez la femme Couturier, auprès de laquelle elle trouva tous les secours que son âge lui rendoient nécessaires. Le 16 Mai 1780, elle fit un codicile, par lequel elle changea quelques dispositions particulières de son testament, & confirma au surplus celles faites au profit de la femme Couturier. — Elle ne survécut pas long-temps à ce codicile, éant morte au commencement du mois suivant. Claude Collot ne tarda pas à attaquer son testament; il en demanda la nullité, sur le fondement que le Notaire étoit Cousin issu de germain de la testatrice & de la légataire. — Le 22 Août 1785, Sentence en la Prévôté de Clermont en Argonne, qui en ordonne l'exécution. Sur l'appel interjeté par le Sr. Collot, au Bailliage de Clermont, séant à Varennes, autre Sentence du 21 Décembre 1782, qui, en infirmant celle de la Prévôté, prononce la nullité du testament. Les sieur & dame Couturier ont à leur tour interjeté appel de ce dernier Jugement, & pour en obtenir l'infirmité, ils ont soutenu qu'il n'y avoit pas d'Ordonnance qui constituât les Notaires dans l'incapacité de recevoir des actes, pour leurs cousins issus de germain; que quand il existeroit une Loi semblable, l'usage & la possession où sont les Notaires de Clermont en Argonne, d'instrumenter entre leurs parens, feroient valider le testament dont il s'agit. — Les adversaires soutenoient le système contraire, & citoient l'Ordonnance de 1550, qui défend aux Notaires d'admettre au

nombre des témoins pour les résignations des bénéfices, des gens qui seroient parens, & que cette disposition devoit s'appliquer aux testamens. Les appellans répondoient qu'elle ne regardoit que les Notaires Apostoliques, & les actes faits en matieres bénéficiales, & que cette exception devoit se renfermer dans les bornes de l'espece, pour laquelle elle avoit été introduite; que d'ailleurs dans les procurations *ad resignandum*, la prohibition ne tomboit que sur des actes, faits par des Notaires parens au degré de cousin-germain, & que d'après cela, la procuracion reçue par un Notaire, cousin issu de germain, devoit être valable, & concluoient que comme il n'existoit aucune Loi prohibitive qui constituât les Notaires, dans l'incapacité de recevoir des testamens, soit de leurs parens, soit en faveur de légataires, leurs parens, on ne pouvoit pas se faire de cette circonstance un moyen, une voie de nullité, pour faire anéantir le testament de la veuve Bassuel; enfin, aux prétendus faits de suggestion & d'extorsion, hasardés par les intimés, & dont ils demandoient à faire preuve, les appellans opposoient les considérations les plus puissantes, tirées de la faveur de ce testament; c'étoit une tante qui dispoisoit en faveur de sa niece & de sa filleule; d'une niece qu'elle avoit aimée, & qui avoit bien mérité d'elle, de la modicité du legs, & de la pureté des motifs qui avoient déterminé la testatrice à faire cette libéralité. Telle a été la défense des appellans; elle étoit faite pour leur procurer un succès complet; aussi la Cour, par son Arrêt, rendu le 29 Juillet 1783, en infirmant la Sentence du Bailliage de Clermont, a ordonné l'exécution du testament, &c.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

TRADUCTION de la quatorzième Ode
d'Horace.

O navis referent in mare te novi fluctus ?

O VAISSEAU tant de fois battu par la tempête,
Où vas-tu ? que fais-tu ? Je t'en conjure... Arrête.
Ne va point sur les flots, avec un mâât brisé,
Teuler encor les Dieux qui t'ont favorisé.
N'entends-tu pas crier & gémir tes antennes ?
Crains les autans. Renonce à des courses lointaines,
Dameure dans le port, où la bonté des cieux
Te permet les douceurs d'un repos glorieux.
Il ne te reste plus ni voiles ni cordage.
Comment prétends-tu seul lutter contre l'orage ?

N^o. 37, 15 Septembre 1787. E

Quelles Divinités du Ciel ou des Enfers
 Veillent pour te sauver de mille écueils couverts ?
 Tu sortis, il est vrai, d'une tige divine ;
 De la forêt de Pont tu tiens ton origine.
 Mais le nom des Héros sur ta poupe vernis
 Tiendra-t'il lieu de rame à tes flancs dégarnis ?
 Entends mes derniers vœux. Ne quitte point nos rades
 Et garde-toi sur-tout du détroit des Cyclades.
 (Par M. le Marquis de Ximènes.)

L'ÉPÉE, LA PLUME ET LA ROBE,
Fable.

L'ÉPÉE un jour sur ce vaste Univers
 Promenoit sans pitié sa pointe ensanglantée.
 La Plume, à son aspect justement irritée,
 « Arrête, cria-t'elle, instrument des enfers !
 « Pourquoi ta rage meurtrière
 « Dévaste-t'elle ainsi ce monde que j'éclaire ?
 « Soumis à mes leçons, sans toi, sans ta fureur,
 « Les hommes goûteroient le suprême bonheur. »
 « C'est bien à toi, dit l'Épée en colère,
 « A me parler avec ce ton !
 « Source d'erreur & de division,
 « Le noir venin que tu distilles
 « Est, plus que moi, funeste au genre-humain. »
 « — Qui, quand je suis dans la main des Toiles ?

» Mais j'instruis les mortels dont tu perces le sein
 » Quand c'est Homère qui me guide. »

Le conflit par degrés devenoit sérieux,
 Et l'on voyoit l'instant où l'Épée intrépide
 Alloit couper la plume en deux,
 Quand la Robe à propos vint se jeter entre-elles,
 La Robe toujours prête à vuidier les querelles.

« Ah ! vous voilà , Madame du Palais !

» Très-humblement je vous supplie

» Qu'il vous plaise dans ce procès

» Être notre juge & partie.

» Décidez , sans beaucoup de frais ,

» Qui de nous trois est plus nuisible à l'homme.

» Tenez , en vérité , vous méritez la pomme. »

A ce discours la Robe s'échauffa ,

On s'étourdit , on chamailla.

Rendue à la raison , la Robe enfin jugea
 Que toutes trois étoient les fléaux de la terre.
 Et l'on ne peut rien dire à ce jugement-là ,
 Sinon que pour la Plume il est un peu sévère.

(Par M. Reymond.)



COUPLETS A U X F E M M E S,

AIR: *Tandis que tout sommeille, &c.*

EH quoi! l'on vous accuse
 D'être un sexe trompeur?
 Je sens bien que mon cœur
 De ce tort vous excuse.
 Dans vos amours,
 Toujours, toujours
 Vos erreurs sont les nôtres;
 Et si vos cœurs un peu changeans
 Vous dictent de légers sermens,
 Croyez que ceux de vos amans
 Sont l'image des vôtres.

FLEURS, vous souffrez l'hommage
 De tous les papillons;
 Zéphirs, nous nous prêtons
 A votre humeur volage;
 Également
 Le tendre Enfant
 A tous prête ses ailes:
 De leur plumage officieux
 Nous nous servons à qui mieux mieux;
 Ainsi vous tromperiez des Dieux....
 Et nous... des immortelles.

Le sage en vain murmure
 De nos goûts passagers;
 Si nous sommes légers,
 C'est la loi de Nature :
 Enfans soumis
 A ses avis,
 Méprifons la censure ;
 Et, suivant l'usage du jour,
 Dans les bocages d'alentour,
 Trompeurs & trompés tour-à-tour,
 Errons à l'aventure.

MAIS pourtant si la mode
 Maîtreisant nos penchans,
 Beaux sexe, des amans
 Vouloit changer le code,
 Écoutez-bien
 Le vrai moyen
 D'établir la constance ;
 Dans vos mains l'a remis l'Amour ;
 Pour fixer nos cœurs sans retour,
 Daignez vous montrer, dès ce jour,
 Fidèle..... à la défense.

(Par M. le Chevalier de N., Off. au C. R. D. G.)

 R É P O N S E.

Tes couplets, je l'avoue, ont failli me séduire :
 Déjà je souriois à ta coupable erreur ;

E ii)

L'Amour voit le danger.... Jaloux de son empire
Il me présente Atis, & l'Amour est vainqueur.

A ce Dieu seul j'offrirai mon hommage ;

Et puisqu'il faut un cœur léger,

Chaque jour me verra changer

Mais ce sera pour aimer davantage.

(Par Mlle. A. Du * * * .)

MAKANDAL, Histoire véritable.

L'HISTOIRE des illustres scélérats devrait être effacée des Annales des Nations, si les tableaux du crime ne servoient pas à le rendre plus odieux. Mais les Écrivains qui ont daigné employer leur plume à tracer les forfaits de quelques monstres, n'ont peut-être pas été moins utiles au bonheur du genre-humain, que ceux qui ne nous ont présenté que la peinture des vertus.

Le Nègre dont je vais raconter la vie, n'a été ni un Mahomet ni un Cromwel, mais on jugera, par ce qu'il a entrepris, de ce qu'il auroit pu faire s'il s'étoit trouvé dans les mêmes circonstances que ces deux fanatiques ambitieux. On n'a pas besoin, pour faire voir combien ses projets étoient horribles & dangereux, d'ajouter un mot à la vérité. Depuis environ vingt-cinq ans l'Isle de Saint Domingue frémit au nom seul de Makandal.

Né en Afrique, dans une de ces contrées

qui sont adossées au mont Atlas, il étoit sans doute d'un rang assez illustre dans sa patrie, puisqu'il avoit reçu une éducation bien plus soignée que celle qu'on donne ordinairement aux Nègres. Il savoit lire & écrire la langue Arabe, & ce n'est pas le seul Nègre tombé par hasard dans l'esclavage, & conduit dans nos Colonies, qui ait eu le même talent. Makandal avoit encore un goût vif & naturel pour la Musique, la Peinture & la Sculpture; & quoiqu'il ne fût âgé que d'une douzaine d'années quand on le conduisit en Amérique, il possédoit une grande connoissance de la Médecine de son pays, & de la vertu des simples, si utile & souvent si dangereuse sous la brûlante zône qui s'étend entre les Tropiques.

Transporté à Saint-Domingue & vendu à un Colon des environs du Cap-François, Makandal se rendit très-agréable à son Maître par son zèle & sa grande intelligence, & il se fit chérir & révéler de tous les esclaves par le soin qu'il eut de leur procurer des plaisirs en multipliant leurs fêtes, & de guérir leurs maux après que les Médecins blancs les avoient jugés incurables. Bientôt il fut l'ame de tous les Calendas, sorte de rendez-vous de danse que les Nègres aiment avec passion, & d'un bout de l'Isle à l'autre les malades abandonnés invoquoient le nom de Makandal, & lui envoyoient demander quelque feuille d'herbe ou quelque racine qui presque toujours leur portoit la santé.

Le jeune Makandal n'étoit alors connu que par sa bienfaisance & son goût extrême pour les plaisirs. Heureux s'il n'eût fait qu'un si doux usage de ses belles qualités ! Mais elles ne tardèrent pas à devenir la source des plus grands crimes.

A l'âge de quinze ou seize ans, l'amour se développa dans son ame avec la plus étonnante impétuosité. Loin d'éprouver un penchant exclusif pour une seule femme, toutes celles qui possédoient quelques attraits avoient part à ses hommages & enflammoient ses sens. Sa passion acquéroit plus d'énergie & plus d'activité à mesure que les objets qui l'inspiroient se multiplioient à ses yeux. De tous côtés il choisissoit des maîtresses. On sait que parmi les Nègres la jouissance suit de près le désir, & que l'indifférence & la satiété accompagnent ordinairement la jouissance; mais Makandal, au contraire, paroissoit toujours plus épris des femmes qui contribuoient à son bonheur, & une orgueilleuse jalousie défendoit l'empire de son amour.

Le Chef blanc de l'habitation où Makandal étoit esclave, commençoit à aimer une jeune Nègresse dans le temps que Makandal en devint aussi amoureux. On sent combien cette fille dut se trouver embarrassée pour choisir entre un Maître despotique & rigoureux, & le plus distingué de tous les Nègres; mais enfin son cœur pencha pour son égal, & le Chef blanc fut rebuté.

Indigné de cet affront, il découvrit que

Makandal en étoit la cause, & il résolut de s'en venger. Makandal, malgré les courses nocturnes & tous les soins qu'il donnoit au plaisir, remplissoit son devoir d'esclave avec tant de zèle & de ponctualité, qu'il n'avoit jamais été exposé au moindre châtement, chose étonnante dans un pays où les coups de fouet déchirent sans cesse le corps des malheureux Nègres, & remplissent de terreur & de pitié l'ame des Européens qu'une horrible habitude n'a pas encore endurcis à ce spectacle affreux.

Le Chef blanc, jaloux de surprendre Makandal en défaut, redoubla de vigilance, mais en vain. L'esclave fut toujours irréprochable. Cependant son ennemi ne trouvant aucune raison de le punir, en chercha le prétexte; & un jour, au milieu d'une plantation nouvelle de cannes à sucre, il lui ordonna de se coucher par terre & de recevoir cinquante coups de fouet. L'orgueilleux Makandal parut révolté de cette injustice. Loin de s'humilier & d'implorer les prières & l'intercession de tous les autres esclaves étonnés & attendris, il jeta fièrement les instrumens du labourage aux pieds de son rival, & il lui dit que cet ordre barbare devenoit pour lui le signal de la liberté. En même temps il prit la course vers les montagnes, & il se sauva malgré la fureur du Blanc & les poursuites feintes des Nègres, qui n'eurent garde de l'attraper.

Il fut donc dès-lors au nombre des Nègres marrons, c'est-à-dire, déserteurs, & il

l'a été douze ans de suite avant qu'on ait pu le prendre. Il vivoit cependant sans cesse au milieu de ses camarades. On ne donnoit pas une fête un peu intéressante qu'il n'en fût le coriphée. Mais comment les Nègres auroient-ils osé trahir leur ami, leur consolateur & leur prophète ? car il étoit enfin parvenu à leur faire croire qu'il avoit des vertus surnaturelles & des révélations divines.

Il avoit sculpté avec beaucoup d'art au bout de son bâton d'oranger, une petite figure d'homme qui, lorsqu'on la touchoit un peu au-dessous de la tête, remuoit les yeux & les lèvres, & paroissoit s'animer. Il prétendoit que ce fétiche répondoit à ses questions, & rendoit des oracles ; & quand il lui faisoit prédire la mort de quelqu'un, il est certain qu'il ne se trompoit jamais.

La grande connoissance que Makandal avoit des simples lui fit découvrir à Saint-Domingue plusieurs plantes vénéneuses, & c'est par-là sur-tout qu'il s'acquit un grand crédit. Sans expliquer les moyens dont il se servoit, il annonçoit que tel Nègre ou telle Nègresse, qui demouroit quelquefois à cinquante lieues de l'endroit où il parloit, mourroit le même jour ou le lendemain, & ceux qui l'avoient entendu apprenoient bientôt avec terreur que sa prédiction étoit accomplie.

Voici comment il s'y prenoit pour exécuter des crimes dont on ne s'est apperçu que lorsqu'ils ont été portés à l'excès.

Les Nègres ont en général beaucoup d'ap-

titude au commerce. Il y en a un très-grand nombre dans nos Colonies qui vont revendre des marchandises d'Europe dans les habitations, & qu'on nomme Pacotilleurs. C'est parmi ces Pacotilleurs que Makandal avoit ses disciples & ses partisans les plus affidés, & c'est d'eux sur-tout qu'il se servoit pour le bien & le mal qu'il vouloit faire.

Il y a encore un autre usage parmi les Nègres, c'est d'exercer avec un soin religieux les vertus hospitalières, & de prendre ensemble quelque aliment lorsqu'ils se revoient après la moindre absence. Or dès que Makandal vouloit faire périr quelqu'un, il chargeoit un Pacotilleur de ses amis de lui présenter ou un fruit ou un calalou qu'il lui remettoit en lui déclarant qu'il contenoit la mort de celui qui le mangeroit. Le Pacotilleur, au lieu d'imaginer que Makandal eût empoisonné le fruit, trembloit au pouvoir de son fétiche, exécutoit l'ordre du prétendu prophète sans oser en parler à personne; la victime expiroit, & en admiroit au loin la prescience de Makandal.

Ses amis trouvoient toujours en lui un vengeur redoutable, & ses rivaux, ses maîtresses infidèles, sur-tout celles qui lui refusoient leurs faveurs, n'échappoient jamais à sa barbarie. Mais enfin l'amour qui l'avoit tant favorisé, l'amour pour lequel il commettoit sans cesse des crimes innombrables, l'amour fut la cause de sa perte & de son juste châtement.

Makandal avoit auprès de lui deux com-

plices ou lieutenans aveuglément dévoués à ses volontés. L'un se nommoit Teysselo & l'autre Mayombé, & il est vraisemblable qu'eux seuls étoient en partie instruits des secrets qu'il mettoit en usage pour établir sa domination.

C'est dans les hautes montagnes qui courent le Margaux & le Liubé qu'il se retiroit pendant le jour, & qu'il rassembloit, avec ces deux Chefs, un nombre considérable d'autres Nègres marrons. Ils avoient sur le sommet presque inaccessible des montagnes leurs femmes, leurs enfans, avec des plantations très-bien cultivées; & des bandes de ces brigands armés descendoient quelquefois, aux ordres de Makandal, pour répandre la terreur & le ravage dans les habitations des plaines voisines, ou pour exterminer ceux qui avoient désobéi au prophète.

Il paroissoit en outre affectionner plusieurs jeunes Nègres qui lui rendoient compte de tout ce qui se passoit sur les habitations où ils étoient esclaves, & de ce nombre étoit le Sénégalois Zamî, âgé d'environ dix-huit ans, beau comme l'Apollon du Belveder, & plein d'esprit & de courage.

Un Dimanche Zamî s'étoit rendu à un Calenda qu'on célébroit dans une habitation à trois lieues de distance de celle de son Maître. En arrivant il vit une danse commencée. La foule entouroit avec des transports de plaisir & d'admiration une jeune Nègresse Congo nommée Samba, qui dansoit avec une grace

ravissante, & qui alioit le regard le plus tendre & le plus voluptueux à la timide modestie. Sa taille étoit élégante, souple, & semblable à ces roseaux flexibles que balancent les vents. Des étincelles s'échappoient à travers ses longues paupières à demi voilées. Ses dents effaçoient la blancheur de la neige, & son teint, aussi noir que l'ébène, donnoit un air plus piquant à sa rare beauté.

Zami la regarda, & tout-à-coup il sentit dans son cœur le premier mouvement de l'amour. Dans cet instant le hasard fit que Samba porta ses beaux yeux sur Zami, & elle fut frappée du même trait qui venoit de percer le jeune Nègre.

Après que la danse fut finie, ils se cherchèrent, ils se réunirent, ils furent toujours ensemble; & lorsqu'il fallut se quitter, ces nouveaux amans se promirent de se revoir aussi souvent qu'ils le pourroient. Pendant le jour leur travail les occupoit chacun de son côté; mais dès que le soleil disparoissoit de l'horison, ils se retrouvoient à un rendez-vous secret. Là, dans un bosquet d'orangers odoriférans, sur des gazons toujours fleuris, sous un Ciel pur & sans nuage, & à la face des astres brillans & silencieux de la nuit, ils renouveloient les témoignages ardens de leur amour, & ils se consoloient, par les plus tendres caresses, de la gêne de leur condition qui les obligeoit de se séparer dès que l'aurore matinale revenoit doier l'azur des Cieux.

Leur bonheur duroit depuis près de six mois, lorsque Samba s'aperçut qu'elle deviendroit enfin mère. Elle fit part de cette découverte à Zami, & il est impossible d'exprimer les transports de la joie qu'il en eut.

Ce n'est point quand on commence à connoître une maîtresse qu'on l'aime le plus ; ce n'est pas même quand elle nous accorde les premières preuves de sa tendresse, mais c'est dès qu'elle porte dans son sein un gage de notre amour. Il semble qu'alors elle va doubler notre être. Elle nous en devient mille fois plus chère & plus précieuse. Nous tremblons du plus petit danger qui la menace. Ses légers déplaisirs sont pour nous des peines cruelles, & ses moindres joies sont nos délices.

Zami étoit encore dans le délire de son enchantement, lorsqu'en quittant Samba à la pointe du jour, & rentrant dans sa chaumière, il y trouva Makandal qui l'attendoit. Makandal ignoroit la passion & le bonheur de Zami, & voici le discours qu'il lui tint :

« Zami, tu connois la puissance terrible
 » de mon fétiche. Réjouis-toi donc d'avoir
 » trouvé grace devant lui & mérité sa con-
 » fiance. Rends-toi dans telle habitation.
 » Cherche la Nègresse Samba, qui jusqu'à
 » présent a dédaigné les vœux de tous ses ad-
 » mirateurs, & qui depuis une année m'hu-
 » milie moi-même par d'horribles refus.
 » Demande-lui l'hospitalité, & dans l'ins-
 » tant qu'elle voudra manger, répands adroi-

» remette dans son calalou la poudre que
 » voici; elle doit donner la mort à Samba. »
 En même-temps il lui remit un morceau de
 feuille de bananier qui contenoit la fuaeste
 poudre.

Zami, frappé de ces paroles comme d'un
 coup de tonnerre, se jeta aux pieds de Ma-
 kandal, & lui dit, en versant un torrent de
 larmes :

• O Makandal ! dois-tu exiger que je
 » sacrifie à ta vengeance la beauté la plus
 » parfaite, l'ame la plus pure dont nos cli-
 » mats puissent s'honorer ? Apprends que
 » j'adore Samba ; que j'en suis tendrement
 » aimé, & que son amour va bientôt faire
 » donner le titre de père à l'infortuné
 » Zami. »

Pendant ce temps-là il embrassoit les ge-
 noux du féroce Makandal, qui, furieux de
 voir un rival préféré, tiroit déjà son coute-
 las, & alloit sans doute l'immoler, si la voix
 des Blancs, qui appeloient les esclaves au
 travail, ne s'étoit pas faite entendre. Makan-
 dal n'eut que le temps de se sauver avec pré-
 cipitation, & il laissa étourdiment dans les
 mains de Zami la poudre empoisonnée.

Zami résolut d'abord de découvrir tout
 aux Chefs blancs; mais il craignoit encore Ma-
 kandal; il craignoit sur-tout son fétiche, & il
 garda le silence.

La journée lui parut d'une longueur insup-
 portable. Il étoit accablé d'une tristesse &
 d'une inquiétude mortelles; enfin dès que le

travail eut cessé, il franchit les trois lieues qui le sépareroient de Samba, & il se rendit au bosquet d'orangers.

Samba n'y étoit point arrivée. Son amant l'attendit avec une impatience inexprimable; battu par un flux & reflux d'espoir & de crainte, à tout instant il croyoit l'entendre marcher; le moindre bruit, le plus léger frémissement des arbres redoublait son illusion & retentissoit dans son cœur. Mais voyant que l'heure du rendez-vous étoit passée, de noirs pressentimens l'accablèrent; il se livra aux plus terribles conjectures, & il perdit enfin l'espérance de voir venir sa maîtresse, lorsque le char de la grande ourse lui fit connoître qu'il étoit minuit. Soudain il s'élance, & vole vers la demeure de Samba. La crainte de porter le trouble dans une habitation étrangère ne l'arrête pas. Il ne peut plus long-temps tarder à apprendre ce que son amante est devenue.

Qu'on se représente l'effroi, la douleur, le désespoir du malheureux Zami, lorsqu'en approchant de la cabane de cette fille adorée il entendit les gémissemens de plusieurs Nègresses. Il entre; il voit Samba étendue sur sa natte; il se précipite vers elle. Alors elle tourne sur lui ses yeux mourans, lui rend la main, & expire en prononçant le nom de Zami.

Zami tomba lui-même sans connoissance à côté de l'objet de son amour. Il fallut l'emporter, & ce ne fut que le lendemain

qu'il apprit qu'une Nègresse pacotilleuse étoit venue dans l'habitation, & avoit diné chez Samba. Il découvrit alors tout ce qu'il savoit du projet de Makandal, & il remit la poudre, qu'un Chimiste du Cap-François examina, & reconnut pour un poison violent.

La cause d'un nombre immense de morts soudaines fut enfin soupçonnée. On frémit du péril qui menaçoit la Colonie entière. On mit toutes les Maréchaussées en campagne pour prendre Makandal; mais on désespéroit déjà d'y réussir, lorsque Zami offrit de l'arrêter.

Il ne s'arma que d'une petite massue de bois de goyavier, & il alla se mettre en embuscade dans un des défilés de la montagne où Makandal se retiroit. Là, il fut cinq jours à l'attendre. Enfin, le sixième, avant que l'aube parut, il l'entendit marcher avec deux autres Nègres marrons. Zami fond aussitôt sur eux, & assomme les deux camarades de Makandal. Celui-ci tire son coutelas pour frapper Zami, qui d'un coup de massue le lui fait tomber de la main, & le terrasse lui-même. Alors il lui attache les bras derrière le dos avec sa longue ceinture, & il le conduit au Cap.

Parmi les complices de Makandal, Teyfelo & Mayombé furent aussi arrêtés, & confessèrent dans les tourmens le secret des poisons. Mais Makandal lui-même ne voulut jamais rien avouer. Il conserva jusques dans les flammes son audace & son fanatisme;

ce qui fit croire à la foule des Nègres ignorans que le fétiche le sauveroit. Une circonstance singulière parut même un instant favoriser à leurs yeux cette opinion. On avoit planté dans la terre un poteau autour duquel on dressa le bûcher de Makandal, & on l'attacha avec un carcan à ce poteau. Les efforts qu'il fit lorsque l'on mit le feu au bûcher furent si violens, qu'il arracha le poteau, & qu'il fit dix à douze pas au milieu de la foule. Tous les Nègres crièrent soudain au miracle; mais un soldat, qui étoit à côté, lui prouva d'un coup de sabre qu'il étoit plus puissant que lui, & on le rejeta dans le bûcher.

Pour Zami, dès qu'il eut vengé l'infortunée Samba, il se donna lui-même la mort dans l'espoir d'aller rejoindre une amante sans laquelle il ne pouvoit vivre.

(Par M. de C....)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Moine*; celui de l'Énigme est *Poste aux Lettres*; celui du Logogryphe est *Escargot*, où l'on trouve *or, rose, cor, cage, foge, rats, sot, cagot, traces, grâces, rôt, Tase, argo, soc, sac, roc, ergot.*

 C H A R A D E .

L'ALPHABETH, cher Lecteur, t'apprendra mon premier ;

La musique à son tour t'apprendra mon dernier ;
Mais ton cœur doit t'apprendre à choisir mon entier.

(Par un Sablais.)

E N I G M E .

Sous quatre acceptions j'existe sur le globe ;

Je lance ici la mort ; là , j'honore la robe ;

Ici , je retentis sous des coups redoublés ;

Et là , par mon secours des murs sont élevés.

Tel me trouva la nuit de trop sur son passage ,

Qui n'osa se vanter après de son dommage.

(Par un Membre de la Chambre Littéraire
de Chantepie.)

L O G O G R Y P H E .

DAMIS , il te faut donc encore un Logogryphe ?

A tes plaisirs jamais puis-je me refuser ?

Grâces au mot tombé par hasard sous ma griffe ,

Dans ce genre aujourd'hui je veux me surpasser ,

Et rendre ton succès s'il se peut apocryphe.

C'est trop de verbiage, & je vais commencer.

D'abord en me cherchant tu me trouves moi-même

Heu eux dans ses projets qui ne me connoît pas !

Se raccommode t'on avec l'objet qu'on aime,

Alor à mes neuf pieds on trouve des appas.

Maintenant, bien ou mal, que mon énigme est faite,

Il faut que je décrive avec certains détours,

Les mors que je compose, & la tâche est complète;

Le premier respecté se voit dans plusieurs Cours;

Le second aux Marins inspire de la crainte;

Le troisième à Montmartre est d'un très-grand secours;

Le quatrième enfin d'un plafond fait l'enceinte.

Ce n'est pas là le tout, je vois paroître encor

L'endroit qui loge un Saint dans mainte & mainte
Église,

On ce qui par gâté très-souvent prend l'essor;

Celui qui dans Paris mène un fiacre, un remise;

De tous les animaux, dit-on, le plus petit;

Ce qu'on brûle à la Cour & qu'une abeille amasse.

Tout ceci, je le crains, te déplaît & te lasse;

Mon cher Damis, pardon, devine, j'ai tout dit.

(Par M. Prévost, Garde-du-Corps de
Mgr. Comte d'Artois.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES de M. Léonard, quatrième Édition, ornée de figures. 2 vol. in-12.
A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins.

LA Poésie champêtre ne fleurit point au siècle de Louis XIV comme au siècle d'Auguste, tant de fois comparés ensemble. Aussi lorsque Despréaux traça des préceptes sur le genre pastoral, il ne pouvoit offrir pour exemples que Théocrite & Virgile. Cet excellent esprit sur lequel l'antiquité seule eut de l'influence, & qui par cette raison en eut tant lui-même sur le goût de ses contemporains, dut bien moins pardonner encore aux Bergers de Durdé qu'aux Héros de Quinaut. Les Idylles de Mme Deshoulières ne parurent qu'après l'Art Poétique. Ainsi Boileau n'avoit à louer dans les Bucoliques Françaises que les Églques de Racan & de Segrais.

*Malheureux d'un Héros peut vanter les exploits,
Racan chanter Philis, les Bergers & les bois.*

Lorsqu'il invite les Poètes à célébrer le nom de Louis XIV, c'est à Segrais qu'il confie la flûte pastorale :

Que Segrais dans l'églque en charme les forêts.

On ne lit plus guères ces deux Auteurs, qui offrent quelquefois des détails d'un goût simple & d'une facilité intéressante. L'indifférence de notre siècle pour eux semble contredire les éloges dont les a honorés le Législateur du Parnasse.

Cette indifférence & ces éloges ne sont pas inexplicables. Boileau récompensoit dans ces deux Poètes les modestes imitateurs des anciens : la postérité, pour laquelle ceux qui ne sont plus, sont anciens à leur tour, ne juge que le talent ; elle allie Horace & Boileau, & sépare Segrais de Virgile. Ainsi, chose digne d'être remarquée, sur-tout par les Saryriques de profession, Racan & Segrais ont trouvé le temps bien moins indulgent que Boileau, comme Quinault l'a trouvé bien moins sévère.

Les Idylles de Mme Deshoulières ont conservé quelque réputation. Peut-être même notre siècle leur a-t'il été plus favorable encore que le précédent. Dans celui-ci, Racine & Boileau donnoient le ton, & ni l'un ni l'autre ne dut être bien disposé pour les Idylles d'après le Sonnet contre Phèdre. D'environ dix Idylles imprimées sous le nom de Deshoulières, quelques-unes n'eurent point le caractère dugenre, & la meilleure n'est point d'elle. Dans les autres, il est bien un peu question des champs, mais toujours pour amener des réflexions sur les misères de l'homme. Aucune action pastorale n'y représente les plaisirs, n'y manifeste les passions des Bergers. La

même phyſionomie confond chaque Idylle.
Ce qui a été dit aux moutons :

Vous êtes plus heureux & plus ſages que nous.

Elle le redit aux fleurs :

Plus heureuſes que nous, ce n'eſt que le trépas
Qui vous fait perdre vos appas.

Elle le répète aux oiſeaux :

Les filets qu'on vous tend ſont la ſeule infortune
Que vous avez à redouter.

Elle n'en fait pas grâce au ruiſſeau :

Qu'avez-vous mérité, ruiſſeau tranquille & doux,
Pour être mieux traité que nous ?

Voilà le ſujet, le cadre & le défaut des Idylles de Deshoulières. Tous les Poètes Bucoliques ont pour objet de retracer le bonheur de l'homme champêtre; Mme Deshoulières met au-deſſus de tout, le bonheur d'un ruiſſeau ou d'une fleur; on croit entendre un enfant miſanthrope. Cette différence, qu'on n'a pas généralement remarquée, eſt la cauſe du peu d'intérêt de ſes Idylles, que caractériſent d'ailleurs une facilité aimable & une délicateſſe ingénieufe.

Lorsqu'on a lu les Églogues de Fontenelle, il eſt amuſant de le voir, dans ſon Diſcours ſur la nature de l'Églogue, reprocher à Duſſé d'avoir fait quelquefois des courtiſans de ſes Bergers, & fournir ainſi à ſon Lecteur l'expreſſion de la penſée que ſont nâtre les ſiens.

même. Comme tous les courtifans, ils séduisent & ne charment pas; & l'on sent malgré les efforts de Fontenelle & de la Motte, ou plutôt par ces efforts-la même, que la *nature de l'Églogue* est le naturel.

C'est un beau temps pour les Critiques, celui où, malgré d'antiques modèles, malgré des principes généralement convenus, un genre de littérature est dénaturé par l'esprit avant d'être rétabli par le talent. On endoctrine & on censure alors tout à son aise. Le genre pastoral offrant aux Aristarques une si heureuse circonstance, on présume bien que l'Abbé Desfontaines profita du privilège de sa fonction; & qu'en écrivant sur l'Églogue, il ne fit pas grâce à la métaphysique du cœur, que malheureusement pour son *goût* il nomma la *mouffe de l'esprit*. Ce style vengeoit Fontenelle.

La poésie pastorale s'est remontrée de nos jours avec honneur. L'Idylle, amenée du pied des Alpes en France, a reparu avec ses vrais Bergers, simple comme aux plaines de Syracuse, champêtre comme en Arcadie, pure comme aux jours de l'âge d'or. Elle a même ajouté un nouveau caractère à ses grâces antiques; elle est devenue plus touchante, plus morale, plus variée; elle a rajeuni l'amour, & elle a pu s'en passer. Voilà l'ouvrage & la gloire de M. Gesner.

Le Journal Étranger qu'avoient entrepris deux Hommes-de-Lettres d'un esprit excellent, & la traduction en prose des Poésies Allemandes.

Allemandes, par M. Huber, mirent en vogue parmi nous la Littérature Germanique, & lui donnèrent des imitateurs. Parmi les jeunes Poètes qui s'exercèrent alors dans ce genre nouveau, quoique naturel, M. Léonard est celui que son talent & son caractère ont rapproché le plus constamment de M. Gesner. On a eu souvent occasion dans ce Journal d'apprécier ses Idylles. Nous éviterons de n'offrir au Lecteur que ce qu'il put lire alors; cette quatrième édition nous en procure le moyen par les choses nouvelles qu'on y trouve. Elle renferme quatre Livres d'Idylles, un Poème en quatre Chants sur les Saisons, le Temple de Gnide en vers, plusieurs Poésies diverses, un Roman Pastoral & une Lettre étendue sur un voyage aux Antilles.

On peut être curieux de voir quel genre de travail M. Léonard a fait sur son modèle, de quelle manière il l'a imité, & à quel degré il s'en rapproche; nous allons en citer un exemple. Voici l'original traduit en prose.

« Daphné répondit, en lui passant tendre-
 » ment un de ses bras autour du cou: vois
 » comme les zéphirs de retour balinent
 » avec les fleurs; vois comme les gouttes de
 » pluie étincellent sur ces fleurs ranimées;
 » regarde ces papillons bigarés & ces ver-
 » misseaux ailés qui folâtraient dans l'air au
 » rayon du soleil, & cet étang voisin... Oh!
 » comme ces buissons mouillés, & ces saules
 » tremblans brillent autour de ses bords:

N^o. 37, 15 Septembre 1787. F

» vois-tu comme ses eaux tranquilles répè-
 » tent de nouveau l'image du ciel serein &
 » des arbuttes d'alentour ? »

M. Léonard a conservé le caractère de cette poésie, qui se plaît dans les détails; & malgré la gêne de notre versification, il l'a rendue avec aisance & grâce. Voici ses vers:

Daphné répondit à son tour,
 En pressant le Berger d'un de ses bras d'albâtre:
 Comme sur ces rochers le papillon folâtre!

Vois le doux zéphyr de retour
 Secouer les gouttes brillantes
 Dont la pluie a mouillé le calice des plantes!
 Vois jouer dans les airs ces vermicieux ailés
 Qu'agite le soleil par sa chaleur active!
 Et cet étang voisin.... Oh! comme sur la rive
 Des saules d'alentour les rameaux sont perlés!
 Comme son cristal pur répète encor l'image,
 Et des cieux azurés & du prochain feuillage!

M. Berquin, dont le talent & le caractère s'honorent mutuellement, a fait aussi des Idylles, imitées de M. Gesner. Après avoir opposé M. Léonard à son modèle, on ne sera pas fâché de le comparer un instant avec un rival distingué. Ce parallèle a pour but l'intérêt du Lecteur & l'éloge des deux Émules. M. Gesner, dans l'Idylle des tombeaux, met en scène un Voyageur & un Berger. Le premier rencontre un tombeau brisé & une urne renversée: une bataille y est représentée; le

Berger apprend au Voyageur que ce tombeau
est celui d'un tyran. Voici les réflexions de
Berger dans M. Berquin.

Et voilà cependant son tombeau renversé !
Voilà dans le borbier sa cendre *crépissante*,
L'Insecte le plus vil rampe sans épouvante

Le long de son glaive émoussé.

Non, quand on m'offriroit la puissance suprême,
S'il me falloit l'acheter à ce prix,

J'aime mieux vivre en paix avec moi-même,
Et n'avoir pour tout bien que deux seules brebis;
Encore aux Immortels irai-je en offrir une,
Pour les remercier de mon humble fortune.

M. Léonard a rendu ainsi ce morceau :

Et voilà maintenant son monument brisé !
La fange est confondue avec ses cendres viles ;
Et dans ce vase délaissé

On entend siffler les reptiles !

Qui ne rîtoit de voir au casque du vainqueur
S'asseoir la grenouille paisible,

Et d'impurs limaçons se traîner sans frayeur
Le long de son glaive terrible ?

Non, je ne voudrois pas de l'or du monde entier,
Si par un crime il falloit le payer.

J'aimerois mieux en paix avec moi-même
N'avoir que mes brebis ; n'en eussé-je que deux !

J'en immolerois une aux Dieux
Pour bénir leur bonté suprême :

Les vers de description sont plus soignés dans ce dernier morceau; mais ces deux vers qui terminent le premier:

Encore aux Immortels irai-je en offrir une,
Pour les remercier de mon humble fortune!

nous paroissent rendre le sentiment qu'ils expriment avec plus d'intérêt & d'harmonie que ceux-ci de M. Léonard:

J'en immolerois une aux Dieux
Pour bénir leur bonté suprême,

M. Léonard, qui a si heureusement imité M. Gesner, n'a pas, à beaucoup près, si bien réussi dans sa traduction de deux églogues de Virgile; Virgile, si difficile à traduire en vers, comme a dit Voltaire, pour tout autre que M. l'Abbé de Lille. Cependant voici quelques vers de la première Églogue, qui sont tournés avec intérêt.

Adieu, troupeaux! adieu, chèvres jadis heureuses!
Je ne vous verrai plus du fond des antres verts,
Pendre aux flancs éloignés de ces roches moussues,
Vous n'écoutez plus mes chansons amoureuses
En broutant le cilié & les saules amers,

On trouve dans l'Almanach des Muses de l'année dernière, une traduction de cette Églogue, par M. Notaris. Il a rendu ce même morceau en vers aussi touchans & plus fermes.

Et vous, chèvres, jadis mes compagnes heureuses

Marchez. Assis au fond de ces grottes moussues ,
 Je ne vous verrai plus sur la croupe des monts
 Pendre du haut des rocs hérissés de buissons ;
 Et tandis que je chante au bord d'une onde pure
 Du ciise ou du saule ébrancher la verdure.

On nous pardonnera de citer les mêmes vers traduits par Gresset, parce que leur infériorité est un honneur pour M. Léonard, sans être une honte pour l'Auteur de Vert-Vert & du Méchant.

Troupeau toujours chéri dans des jours plus heureux,
 Mon exil te prépare un sort bien rigoureux.
 Du fond d'un antre frais, bordé d'une onde pure,
 Je ne te verrai plus bondir sur la verdure.
 Suivez moi, foible reste, infortunés moutons,
 Pour la dernière fois vous voyez ces cantons.

L'Idylle dans M. Léonard quitte quelquefois ses ornemens de Bergère pour revêtir les longs habits de deuil de l'Élégie, & l'imitateur de Gesner devient celui de Tibulle.

Moi-même consumé d'une tristesse amère,
 Je péris, je m'éteins sur des bords étrangers ;
 Bientôt peut-être aux vents légers
 J'abandonnerai ma poussière.
 Celle que j'adorois n'est plus ;
 Mes mânes dans ces lieux gémiront inconnus,
 Et sur ma tombe solitaire
 Les pleurs d'aucun ami ne seront répandus.

Fuj

Ah ! détourne de moi ta flèche meurtrière !

Mort cruelle ; épargne mes jours !

Ma sœur n'est pas ici pour fermer ma paupière,

Je ne puis d'une tendre mère

Implorer les derniers secours.

Voilà les vers de Tibulle dans l'Élégie à Messala :

Abstineas , mors atra , precor . Non hic miki mater

Qua legat in mœstos ossa perusta sinus .

Non soror Assyrios cineri qua dedat odores

Et feat effusis ante sepulchra comis .

Il nous semble que M. Léonard a fait preuve de beaucoup de goût en renonçant aux images de Tibulle, qui ont pour objet les honneurs que les anciens rendoient aux morts, & en leur substituant des sentimens aussi consolans & plus tendres.

Le Poëme des Saisons est une imitation très-abrégée de celui de Thompson. Notre poésie a sur ce sujet un monument qui l'honore, l'Ouvrage de M. de Saint-Lambert, où les beautés de la Nature sont peintes avec ses couleurs, où les sensations de l'homme sont exprimées avec leur variété. Nous avons cru voir dans l'imitation du Poëme Anglois, l'intention d'éviter beaucoup de tableaux importants, que la ressemblance du sujet a livrés aux pinceaux de M. de Saint-Lambert. Ces sacrifices d'un talent modeste sont un hommage à un talent supérieur, & c'est un bel

Éloge pour M. de Saint-Lambert que l'imitateur de Thompson ait paru craindre davantage le rival de son modèle que son modèle même.

Le caractère de cette imitation, il faut l'avouer, justifie la crainte intéressante de M. Léonard. Son talent poétique semble plus particulièrement proportionné au ton de la poésie pastorale, pour laquelle Boileau a dit :

Son tour simple & naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux.

Mais la poésie champêtre, qu'il ne faut pas confondre avec le genre pastoral, demande des accens plus fermes. C'est pour elle qu'est fait ce vers de l'Art Poétique :

Soyez riche & pompeux dans vos descriptions.

Cependant on auroit tort de croire cet Ouvrage de M. Léonard indigne de son talent; une marche qu'il a su rendre rapide, des images qu'on se plaît sans cesse à revoir, un style quelquefois pittoresque, toujours facile; le font lire avec intérêt. Il est terminé par un morceau charmant, qui n'est point dans Thompson, & que nous transcrivons si les bornes de cet article nous le permettoient.

M. Léonard mettoit en vers le Temple de Gnide, en même temps que Collardeau. On trouve dans les Œuvres de ce dernier une note intéressante sur cette concurrence. Collardeau étoit un des hommes que la Nature a le plus heureusement doués du talent des

vers, & le Temple de Gnide est un de ses Ouvrages où il a le plus multiplié les preuves de ce talent. Remarquons que dans Collardeau les prodiges d'un Art enchanteur ont servi à la gloire de Montesquieu, puisque l'original est reçu de préférence. C'est une victoire que la prose du génie a dû remporter sur les vers du talent. La traduction de M. Léonard, dans ce sens, honore moins Montesquieu ; mais quoique la versification ne s'y fasse pas aussi souvent pardonner que celle de Collardeau, elle a pourtant le mérite de la facilité & de l'élégance.

Le Roman Pastoral d'Alexis est d'une imagination délicate & gracieuse. Il offre des scènes pleines d'intérêt, & donne à l'âme ces douces émotions qu'elle aime : on y retrouve ce charme antique que Fenélon attache à ses descriptions, & que M. de Florian a su imiter avec succès dans sa Galathée. M. Léonard, dans sa Lettre sur un Voyage aux Antilles, décrit en peintre, observe en Philosophe une nature différente, des mœurs qui ne sont pas les nôtres, donne à ses récits un air étranger qui attache, & cet attrait est encore augmenté par les sensations d'une âme douce, & l'élégance pittoresque d'une prose harmonieuse.

Telle nous paroît être l'idée qu'on peut se faire des Œuvres de M. Léonard dans cette édition, qui sera la dernière. Nous regrettons de n'avoir pas pu citer plus de morceaux de ses Idylles, nous aurions choisi de préfé-

rence dans l'*Hermitage*, dans la *Solitude*, dans les *dernières Plaintes*, dans le *Village abandonné*, des détails dont ces titres indiquent le caractère. M. Leonard a peu écrit de création; mais les sensations qu'il imite, il paroît les avoir éprouvées; & l'on peut dire à la louange de celles qui lui appartiennent, qu'il les rend assez bien pour qu'on les croye encore imitées. Son Idylle du Ruban est regardée comme un petit chef d'œuvre; aucune des autres ne la depare. Il est glorieux pour M. Leonard qu'on ne puisse lui opposer pour le style qu'une Idylle de Racine, & celle de Vaucluse, par Mme Verdier. Sans doute le grand talent du Versificateur est de créer de nouvelles formes dans le moule des Maîtres; mais n'oublions pas que c'est aussi un mérite de conserver à un genre son ton propre. C'est le mérite des vers de M. Leonard.

Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,

Doit éclater sans pompe une élégante Idylle.

Enfin si la plus grande partie de ces deux Volumes est composée d'imitations, il nous semble que M. Leonard peut s'appuyer de Collardeau, dont l'exemple raccommoderoit presque avec les imitateurs,

Mais sans tirer jamais à conséquence.

VOYAGE de Provence, par M. l'Abbé Papon. 2 vol. in-12. Prix, 5 liv. broché, 6 liv. relié. Nouvelle Édition. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluni.

Ce n'est point ici un de ces Voyages où on ne voit que le Voyageur, & où on ne retrouve que de légers apperçus sur les lieux par où il passe en courant la poste, dans lequel on n'apprend que ce qu'il a pensé & mal vu. Ce Voyage n'a pas non plus ces idées philosophiques, politiques & créatrices, qui semblent métamorphoser le très-obscur Voyageur en censeur de nations & en réformateur universel. M. l'Abbé Papon ne critique rien, ne juge point, ne prend point la palette pour faire de petits portraits; il n'a pas toujours dans la bouche les *mœurs*, les *loix*, les *costumes*. Il n'est ni Solon, ni Lucien. Il ne change point la morale reçue, & ne perçille ni les Magistrats ni la Religion. Il a la sagesse de croire qu'ayant à parler d'une Province avantageusement située, & par cette raison suffisamment connue, il est dispensé de bien des détails inutiles & rebattus. Il ne dit point si l'on est *joliment* vêtu, si l'on danse *gracieusement*, si les habitans sont vifs, &c. &c. Il suppose avec raison qu'on

fait tout cela. Il n'a pas tracé un filson, & n'a point longuement disserté sur les points de sa route. Il a senti que cette manière ne pouvoit fournir qu'un Voyage incomplet. Il a suivi la division des Diocèses de la Province, & nous fait connoître chaque Diocèse. On trouve dans son Livre un Abrégé de l'Histoire Naturelle du pays, de toutes ses productions, de sa minéralogie, de ses poissons, de ses oiseaux; on apprend à quelle époque la Provence s'est enrichie de plantes & d'arbres étrangers. Cette partie du Voyage de M. l'Abbé Papon est de la plus grande utilité, & en fait un Livre classique. On y voit ce que les habitans manufacturesnt & pourroient fabriquer. On se promène sur le sol d'un œil attentif, & rien d'utile n'échappe à nos regards. On connoît la forme de l'administration intérieure, qui ne ressemble point à celle de bien des Provinces, & qui est si propre à conserver les propriétés individuelles. C'est aux Romains qu'on a dû ces différentes réunions de petites communautés en plusieurs districts ou vigueries, qui leur donnent une force collective que de petits corps isolés ne peuvent jamais avoir. On retrouve par-tout des traces de la domination Romaine, & des monumens de ce peuple, qui sembloit ne subjuguier les autres que pour décorer leurs Cites & pour les forcer à s'occuper de fondations utiles. Sous ce second point de vue, le travail de M. l'Abbé Papon

est intéressant. Les Colonies Romaines se multiplient à l'infini ; Rome avoit tout conquis , tout détruit & tout réparé. Nulle Province de France ne présente à l'Historien autant de souvenirs. M. l'Abbé Papon avoit de grande ressources. Il venoit de quitter la plume avec laquelle il a écrit l'Histoire de son Pays ; il étoit plein d'origines , de faits & de dates : Il a restitué dans son Voyage ce qu'il n'avoit pas inféré dans son Histoire , & a abrégé ce qu'il avoit dit ailleurs.

Nous ne pouvons rien citer de ce Voyage , parce qu'il y auroit trop de choses à extraire. Il faut le placer dans les bibliothèques , & le consulter en temps & lieu. Si on veut le comparer à la Description de la France , par Piganol de la Force , on verra tout ce qui manque à ce dernier. On peut le rapprocher aussi des Ouvrages composés sur cette Province par Bouche , par le Père Hardouin , par Sanson , Ablancourt , qui ont multiplié les erreurs en voulant mal expliquer les origines par de fausses étimologies.

M. l'Abbé Papon termine le second Volume par cinq Lettres sur les Troubadours. L'Édition que M. le G. a donnée des Fabliaux , & dans la Préface de laquelle il dépouilloit les Troubadours de la prééminence Littéraire pour la donner aux Trouvères Picards , a donné lieu à une espèce de discussion polémique. Plusieurs Écrivains sont entrés en lice. M. l'Abbé Papon répondit par

trois Lettres- M. de Mayer inféra dans le Mercure une réponse remplie d'érudition, & un tableau de la Littérature Provençale. M. Béranger se montra, & soutint la gloire de son pays. M. l'Abbé de Fontenai prononça contre M. le G. ; toute l'Europe savante avoit déjà jugé ce procès, & la prééminence est restée aux Provençaux.

M. l'Abbé Papon a ajouté deux nouvelles Lettres aux précédentes, & les a toutes développées avec une plus grande étendue. Nous ne pouvons entrer ici dans une discussion détaillée, & nous renvoyons les Lecteurs à l'Ouvrage de M. l'Abbé Papon. Ses preuves sont sans réplique. Sa méthode est claire & convaincante ; il est appuyé sur l'Histoire, sur le caractère des habitans & sur les faits, & sur la situation locale de la Province qui l'avoisinoit avec l'Italie & la Grèce. Les Provinces septentrionales du Royaume, dont les limites ne s'étendoient point jusqu'aux ports, n'avoient ni les mêmes ressources ni les mêmes correspondances. On voit tout ce que les Provençaux ont emprunté des Arabes, des Orientaux, des Italiens, & ce que l'Italie doit aux Provençaux ; car, suivant Muratori, le premier Poète Italien ne remonte pas au-delà de l'an 1209. L'Auteur prouve ensuite que les Trouvères ont imité & copié les Troubadours. On sait que la langue Provençale fut générale dans tout le Midi, & que les Poètes de cette Province étoient recher-

chés en Italie, en France, en Angleterre, en Espagne. « Croit-on que leur langue eût été
 » connue dans la plus grande partie de l'Occi-
 » dent avant le milieu du treizième siècle,
 » si long-temps auparavant elle n'avoit été
 » polie par des Auteurs estimables? » La
 langue Française étoit-elle sous le règne de
 Charles IX aussi universelle que sous celui
 de Louis XIV? Elle ne l'est devenue que
 quand elle a été polie par des hommes de
 génie. On peut voir ce que Ducange dit de
 la langue Provençale dans la Préface de son
 Glossaire. M. l'Abbé Papon n'a rien négligé
 pour la défense des Troubadours, & nous ne
 croyons point qu'on puisse le refuter. Sa der-
 nière Lettre prononce sur le mérite des Trou-
 badours & sur l'utilité de leurs Poésies. Il
 étonnera sans doute M. L. G. qui n'a voulu
 voir dans ces Poètes aucune sorte de mérite,
 & qui ne les a jugés que d'après des traduc-
 tions infidèles. Quant à l'utilité, voici com-
 ment M. l'Abbé Papon s'y prend : « Nos Trou-
 » badours sont les peintres des mœurs &
 » des usages. L'esprit de leur siècle respire
 » dans leurs poésies. Vous le voyez ardens
 » & impétueux dans les combats, magnifi-
 » que, libéral dans les Cours, loyal dans les
 » sociétés, fidèle dans les liens de l'amitié,
 » respectueux & tendre sous la loi de l'amour;
 » mais vous le voyez aussi emporté dans la
 » haine, grossier dans la jalousie, satyrique
 » dans le dépit, destructeur dans la brigant

» d'age, barbare dans le fanatisme, cruel
 » dans la vengeance; en un mot, il s'y mon-
 » tre sous toutes les faces, & les Ouvrages
 » des Troubadours forment un tableau qui,
 » malgré ses défauts, est précieux pour
 » quiconque veut connoître l'homme, l'His-
 » toire, les familles, les usages, les mœurs.»

En effet, combien d'anecdotes n'y trouve-
 ton pas touchant le caractère & la conduite
 privée des Princes & des autres personnes
 qui ont eu le plus de part aux événemens
 du temps ! Combien de faits inconnus sur les
 Croisades, sur la guerre des Albigeois, sur les
 guerres particulières de Seigneur à Seigneur,
 sur les Légats du Pape, sur le Clergé, sur les
 Moines combien de lumières sur tout ce qui
 regarde l'état des personnes, la vie privée des
 grands & des gens du peuple, leur éducation,
 les Lettres, les Arts ! — Nous n'irons pas plus
 loin, & on conviendra qu'on ne pouvoit
 mieux embrasser cette question ni la rendre
 plus intéressante,



La France Chevaleresque & Chapitreale, un Volume in-12. Prix, 3 liv. broché. A Paris, chez Leroy, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la Parcheminerie.

Nous pouvons assurer que cet Ouvrage nous manquoit, & qu'il ne contient rien qui ne soit très utile & même très nécessaire à une portion assurément bien respectable de l'État, c'est à-dire, à la Noblesse.

Depuis quelques années la Noblesse paroît être jalouse de jouir du plus beau de ses privilèges, de celui de s'approcher de son Roi; & comme elle ne peut se procurer cet honneur que sous des conditions, elle a rassemblé ses titres avec soin, a mis de l'ordre dans ses archives, & il en résulte que ces preuves, devenues nécessaires, sont dans le fait une véritable recherche des vrais Nobles & des faux Nobles qu'on peut assimiler à celle qui fut faite en 1666. Le Livre que nous annonçons contient une liste de tous les Chapitres Nobles d'hommes & de femmes qui existent en France, & de tous les Nobles qui les composent. Le soin avec lequel l'Auteur a rédigé son travail lui assure tous les caractères d'authenticité. On trouve dans son Ouvrage toutes les preuves qui sont requises, la manière de les présenter, & ceux à qui il faut s'adresser.

L'Auteur commence par l'Ordre du Saint-Esprit, & donne une liste de tous les Cheva-

liers des Ordres du Roi. Les autres Ordres suivent avec les mêmes détails & la même vérité. L'Auteur n'omet point de parler des Maisons d'Éducation, telles que Saint-Cyr, l'Enfant-Jésus & autres pour les Demoiselles, & de l'Ecole Royale Militaire & autres Collèges pour les Gentilshommes.

Le Livre est terminé par la liste des Gentilshommes qui ont été présentés au Roi, & qui sont montés dans les carrosses durant l'année 1786. L'Auteur donnera tous les ans une liste de ceux qui auront eu le même honneur dans l'année. Il joindra aussi l'année prochaine une nomenclature des Chevaliers de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis qui auront été associés dans l'année.

On y trouve celle des Dames présentées & les Contrats de mariage signés dans l'année par la Famille Royale.

On voit qu'il y a dans ce Livre beaucoup de choses utiles, & de celles qui contenteront à coup-sûr la vanité de bien des gens.

Qu'il nous soit permis de faire une observation sur les Contrats de mariage signés par le Roi, c'est que nous voudrions que M. Bertier fût obligé de certifier qu'on n'a pas pris de fausses qualités dans le Contrat, c'est une supercherie aussi commune que celle qui fait dans Paris tant de Comtes & de Marquis qui sont fils de pères très-bourgeois. Il seroit possible de remédier à cet abus par la vigilance d'un Juge d'Armes préposé à cette recherche.

TRAITÉ des Droits de l'État & du Prince sur les biens possédés par le Clergé, où il est parlé des Assemblées des États-Généraux tenus à Paris & autres lieux ; de la Dixme & des Décimes ; des Impositions auxquelles ils ont été soumis, & de celles dont ils n'ont point été exempts ; de ses Contributions sous Henri IV, Louis XI^{er}, Louis XII^{er} & Louis XV ; de ses Assemblées, de ses Emprunts & Dons gratuits, &c. &c. &c., 6 Vol. in-12. Prix, 12 liv. brochés. A Paris, chez Servières, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais.

DANS les circonstances actuelles, la grande question que présente le titre de cet Ouvrage est sans doute très-intéressante à discuter ; mais si le moment présent prête un nouvel intérêt à ce genre d'Ouvrage, il semble nous imposer aussi une sorte de circonspection, & nous interdire de mêler notre opinion particulière au compte que nous devons en rendre au Public. Nous allons donc nous borner à faire connoître le but de ce nouveau Traité.

L'Auteur commence par établir que l'exemption de toutes charges publiques réclamée par quelques Auteurs en faveur du Clergé, n'est nullement fondée sur le Droit divin ; & loin de voir cette exemption dans l'Évangile ou dans les Apôtres, il y voit des

passages très-pôlirifs qui les y assujérissent formellement.

L'immunité ecclésiastique n'étant pas de Droit divin, l'Auteur parcourt les différens siècles de l'Église, & examine s'ils ont pu la tenir de la libéralité des Princes ou du consentement des États. Dans les trois premiers siècles de l'Église, la Religion Chrétienne étant regardée comme digne de persécution; n'étoit pas propre à obtenir des privilèges à ses Ministres. Dans des temps plus heureux, cette Religion étant devenue dominante dans l'Empire, le Clergé a obtenu des dons, des privilèges, mais jamais l'exemption des charges publiques.

Les Ecclésiastiques en France, quoique plus favorisés, ont toujours contribué aux besoins de l'État comme les autres Propriétaires de fonds. Sous les deux premières Races de nos Rois, & même sous la troisième; l'Auteur les voit toujours assujétis aux communes impositions; & quant à ce qu'on appelle le don gratuit, il prétend que le mot ne fait rien à la chose.

Mais en ôtant au Clergé l'exemption des charges publiques, il reconnoît un droit qui lui appartient incontestablement, celui d'être admis comme un Corps de l'État aux Assemblées générales de la Nation, ainsi que la Noblesse. Dès la fin de la première Race ils ont commencé à connoître des affaires d'État, & à n'être imposés, comme les autres Corps, que de leur consentement.

Après toutes ces discussions, l'Auteur de ce Traité rend justice à la conduite du Clergé envers l'État; il prouve que dans les cinquante premières années de ce siècle le Clergé a payé réellement trois cens millions, & qu'outre les charges qui lui sont communes avec les autres Membres de l'État, il donne chaque année le septième ou même le sixième de son revenu.

ANNONCES ET NOTICES.

*T*RAITÉ sur l'Administration du Comté de Provence, par M. l'Abbé de Coriolis, Conseiller du Roi en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Provence, Tones I & II, in-4°. A Aix, de l'Imprimerie de la Veuve d'Augustin Adibert, Imprimeur du Roi, rue Plate-forme.

Il paroît deux Volumes de cet important Ouvrage, qui doit en avoir trois. L'Auteur l'a divisé en trois Parties; la première contient l'Administration générale du pays; la seconde celle des Vignerics, & la troisième comprendra celle des Communautés. On voit que ce plan ne laisse rien à désirer, & l'exécution nous a paru mériter également des éloges.

SAINTE BIBLE, traduite en François. Nouvelle Édition, mise dans un meilleur ordre pour la distribution des volumes, & augmentée de plusieurs Pièces nouvelles, Notes, &c. in-8°. A Nismes,

chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire, & se trouve à Paris, chez G. Desprez, Imprimeur, rue S. Jacques.

Ce nouveau volume est le premier du *Nouveau Testament*.

NOUVELLE Méthode pour apprendre à lire & à prononcer correctement le Latin, avec un Manuel des Clercs, &c. Prix, 15 sols broché, & 1 liv. 5 sols relié en parchemin. A Paris, chez l'Auteur, au Collège de Navarre.

Cet Ouvrage est un Alphabet complet. On y trouve des règles pour la prononciation du latin, qui sont à la portée des enfans & de ceux qui n'ont pas étudié la grammaire latine. Dans le Manuel des Clercs, l'Auteur, qui a eu l'honneur d'être longtemps dans le ministère, a réuni tout ce qu'un enfant doit savoir pour assister décentement le Prêtre dans la célébration de la Messe & l'administration des Sacramens.

ATLAS & Description du Canal Royal de Languedoc, ou Architecture Hydraulique du Canal des deux Mers, composé de la Carte générale du Canal & de ses Environs, des Plans & Élévations des Aqueducs, Écluses, Bassins, Voûtes, Réservoirs, &c. avec leur Description; par M. de la Roche, ancien Ingénieur des Ports & Chaussées. Prix. 10 liv. relié.

La Carte générale du Canal se vend séparément 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Dezauche, Géographe, successeur des sieurs Delisle & Phil. Blache, premiers Géographes du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, rue des Noyers.

ATLAS Historique, Chronologique & Géogra-

phique du règne de Henri IV, depuis 1589 jusqu'en 1610, précédé du Portrait, caractère & mœurs de Henri IV, de sa généalogie & de sa postérité, avec des Cartes géographiques combinées respectivement à l'objet. Prix, 7 liv. 10 sols relié.

La Carte de France où sont indiqués les sièges, batailles, combats, &c. se vend séparément 1 liv. 10 sols, ainsi que la Carte qui comprend la partie d'Europe qui y a eu part. Prix, 1 liv. 4 sols. Même Adresse que ci-dessus.

CARTE du Diocèse de Grenoble, dédiée à M. de Bonteville, Evêque & Prince de Grenoble, avec une Notice de Grenoble, du Dauphiné & de ses merveilles. Prix, 1 liv. 10 sols. Même Adresse que ci-dessus.

HUITIÈME Livraison des Estampes pour les Œuvres de Voltaire in-8°. A Paris, chez l'Auteur, M. Moreau, Dessinateur & Graveur du Roi & de son Cabinet, rue du Coq-Saint-Honoré.

Le plus grand éloge qu'on puisse faire de cette Livraison, c'est de dire qu'elle est digne des précédentes.

COMBAT des Horaces, Estampe gravée par Avill, d'après le Tableau peint par Lebarbier l'aîné, de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Prix, 16 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Huchette, n°. 20.

Cette Estampe, gravée avec fermeté, rend l'effet du Tableau, & fait honneur au burin de l'Auteur.

CARTES détaillées des Pays-Bas & des Provinces-Unies en quatre feuilles, par M. Mentelle, Historiographe de Mgr. Comte d'Artois. Prix,

4 liv. chacune enluminée. A Paris, chez l'Auteur, rue de Seine, n°. 27, & chez le fleur Vignon, rue Dauphine, vis-à-vis celle d'Anjou.

VUE de la Place de Louis XV au moment où l'on place la Statue sur son piédestal, d'après le Tableau peint par M. Machy, gravée par A. F. Hemery. Prix, 12 liv. A Paris, chez Hemery, Graveur, rue Saint Jacques, entre la Place de Cambrai & le Collège du Plessis, n°. 64.

Cette Estampe, qui mérite d'être accueillie, est de même grandeur que les Vues intérieures de Paris dessinées par M. le Chevalier de Lospinasse, & gravées par M. Berthaux.

VINGT-NEUVIÈME & trentième Suites d'Airs d'Opéras Comiques en quatuors concertans, avec l'Ouverture pour deux Violons, Alto & Basse choisies, la vingt-neuvième dans l'Opéra de Nina, arrangés par M. Alexandre, & la trentième dans l'Opéra de Phèdre, arrangés par M. G. Cambini. Prix, 6 liv. chaque Numéro. Cette Collection se distribue par Opéras séparés. — Premier Recueil d'Ariettes de l'Opéra de Phèdre, avec Accompagnement de Guitare, par M. Alberti. Prix, 4 liv. 4 sols. — Troisième Concerto pour le Clavecin, deux Violons, Alto & Basse, par J. Haydn. Prix, 6 liv. — Numéros 7 & 8 du Journal de Clavecin, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 3 liv. Abonnement 15 liv. — Numéros 29 à 34 du Journal de Harpe, par les meilleurs Maîtres, & 39 à 44 du Journal Hebdomadaire, composé d'Airs de Chant, avec Accompagnement de Clavecin. Prix, chaque Numéro 12 sols. Abonnement pour chaque Journal de cinquante-deux Numéros 15 liv. Tous ces Ouvrages rendus francs de port par la poste. A

144 **MERCURE**
 Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, n^o. 6.

SONATE pour le Clavecin ou le Forte-Piano, avec Accompagnement de Flûte, par L. Jadin. Prix, 3 liv. — Numéro 44 du *Journal de Pièces de Clavecin*, par différens Auteurs. Abonnement des douze Numéros 30 liv. franc de port. — *Trois Sonates pour le Clavecin, Violon ad libitum*, par M. C. Broche, Claviciniste de M. le Prince de Bouillon, Œuvre III. Prix, 7 liv. 4 sols. A Rouen, chez l'Auteur, hôtel d'Ernement; rue Saint Laurent; & se trouve à Paris, ainsi que le précédent, chez M. Boyer, rue de Richelieu, à la Clef d'or, Passage du Café de Foy, & chez Mme Lemenu, rue du Roule, à la Clef d'or.

T A B L E.

<i>Traduction de la quatrième Ode d'Horace</i> , 97	<i>gryphe</i> , 115
<i>L'Epée, la Plume & la Robe</i> , 98	<i>Œuvres de M. Léonard</i> , 117
<i>Fable</i> , 98	<i>Voyage de Provence</i> , 120
<i>Couplets aux Femmes</i> , 100	<i>La France Chevaleresse & Châpitrale</i> , 136
<i>Makandal, Histoire véritable</i> , 102	<i>Traité des Droits de l'Etat & du Prince</i> , 138
<i>Charade, Entîme & Logogryphe</i>	<i>Annónces & Notices</i> , 140

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur de France*, pour le Samedi 15 Sept. 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 14 Sept. 1787. RAULIN.



SUPPLÉMENT AU MERCURE *.

*JOURNAL HEBDOMADAIRE de la
Librairie Etrangère, ou Catalogue rai-
sonné de la Librairie Académique de
Strasbourg, contenant le titre, le prix
& une Notice détaillée des Ouvrages
nouveaux dans toutes les parties des
Sciences & des Arts; dédié à M. de
Lamoignon de Maloherbes, Ministre
d'Etat.*

SECONDE ANNÉE 1787.

QUOIQUE le titre de *Catalogue raisonné*
n'annonçât qu'imparfaitement au Public le
but & l'utilité de ce Journal, la Librairie

* Cette Feuille de Supplément est destinée à la publi-
cation des *Prospectus & Avis particuliers* de la Librairie.

Au moyen de cette Feuille, les *Prospectus* qui ai-
devant se perdoient & n'étoient pas lus du Public, se con-
serveront au moins autant que chaque *Mercur*. Il y a plus,
leurs frais se trouveront considérablement diminués; une
partie de la composition, du tirage, du pliage, &c. de-
venant une dépense commune pour chacun d'eux.

La partie littéraire du *Mercur* n'étant composée que de
deux feuilles, on ne pouvoit aussi y parler que très-impar-

*Supplém. N^o. 37. 15 Septembre 1787. **

Académique ne peut que se louer de l'aecueil qu'on lui a fait dans les différentes parties de la France & de l'Europe où il est parvenu. Encouragée par le suffrage de ses Soufcripteurs & d'un grand nombre de Savans , & par la protection que le Gouvernement daigne lui accorder , elle cherchera de plus en plus à s'en rendre digne.

Cette seconde Année remplira mieux encore , à ce qu'elle espère , le double but qu'elle s'est proposé. On trouvera dans ce Journal une espèce d'avant-coureur , où les Notices des Livres nouveaux de tout le nord de l'Europe , de l'Allemagne , de la Hollande , de l'Angleterre , de l'Italie , de l'Espagne , &c. , seront assez détaillés pour suppléer à des Journaux très-multipliés & trèschers , & mettre les Savans & les Amateurs à portée d'apprécier les Ouvrages. D'un autre côté , la Librairie Académique , promptement & abondamment pourvue de toutes les Nouveautés qu'elle annoncera , pourra faire avec la plus grande célérité les envois qu'on lui demandera , & n'épargnera rien pour satisfaire ceux qui voudront s'adresser à elle.

faitement des Ouvrages concernant *les Sciences & les Arts*. On pourra dans les Prospectus s'étendre particulièrement sur ces objets.

On doit s'adresser à M. MOUTARD pour l'insertion & le paiement. Les frais pour 2 pages reviennent à 42 liv. , 4 pages 84 liv. , &c. Outre le prix ci-dessus , on doit donner au Rédacteur du Mercure un exemplaire des *Livres nouveaux* annoncés dans chaque Prospectus.

Chaque Numéro de ce Journal sera accompagné d'Annonces & Nouvelles Littéraires, où l'on rendra compte des découvertes & inventions nouvelles dans les Sciences & dans les Arts, des Prix proposés & accordés par les Académies étrangères, des honneurs & encouragemens distribués aux Savans & aux Artistes, des entreprises utiles, & de la mort des hommes célèbres. On y annoncera avec la plus grande exactitude les Traductions que les Etrangers feront des Ouvrages françois, & l'opinion des Journalistes Etrangers les plus accrédités sur les Livres françois qu'ils auront fait connoître; mais seulement lorsque l'on croira que leurs observations peuvent être utiles à l'Auteur, ou réveiller l'attention du Public en faveur d'un Ouvrage qui n'aura pas été assez connu.

En un mot, la Librairie Académique n'a d'autre désir que de pouvoir contribuer, par cet Ouvrage périodique, au bien des Sciences, des Arts & du Commerce; & elle se propose d'offrir de temps en temps des Feuilles de supplémens, lorsque les matières seront trop abondantes.

Le prix de la Souscription pour l'année, composée de quarante-huit Numéros, chacun d'une demi-feuille d'impression *in-8^o*, d'une Table des Matières, est, à Paris & à Strasbourg, de 12 liv., & de 13 liv. 4 s. pour la Province, rendu franc de port par la Poste.

On s'abonne à Paris chez MUSTER, Libraire, rue Pavée-Saint-André, la première porte cochère à droite en entrant par le quai des Augustins, N^o. 28; à Strasbourg, à la Librairie Académique, chez les principaux Libraires, & à tous les Bureaux de la Poste de France.

Nouvelles Lettres sur les montagnes, Livre classique, particulièrement destiné aux gens du Monde, & aux jeunes personnes qui veulent acquérir des connoissances utiles & satisfaisantes sur la formation des montagnes, accompagné d'une Collection systématique des Pierres, par M. Voigt.

On cultive aujourd'hui avec tant de soin toutes les parties de l'Histoire naturelle, cette Science a tant d'attrait pour tous les sexes & tous les âges, son utilité est si démontrée, qu'elle entre dans l'éducation de toutes les personnes que l'on veut bien élever. Mais la plupart des Livres systématiques qui ont été publiés, semblent particulièrement destinés à l'usage des Savans, ou de ceux qui, ayant déjà un fond de connoissances, désirent de les fixer & de les augmenter. Nous avons besoin de Livres élémentaires, dans lesquels les objets présentés avec clarté & simplicité, dépouillés de l'appareil scientifique qui les rend plus difficiles à saisir, soient mis à la portée de tout le monde. Ces Livres ne sont pas si faciles à faire que l'on pense, & il ne suffit pas d'être Savant pour y réussir.

M. Voigt, Secrétaire des mines du Duché de Weimar, peu connu en France, mais célèbre en Allemagne, où l'on compte tant de Savans Minéralogistes, réunit au plus haut degré toutes les qualités que l'on peut souhaiter dans un Auteur élémentaire. A des connoissances pratiques d'une étendue peu commune, il joint une méthode, une clarté, & une briéveté qui ne sont pas moins rares.

Les Lettres sur la formation des montagnes primitives & secondaires, peuvent être regardées comme le meilleur Ouvrage de ce genre. Pour les rendre plus intelligibles, il les fait accompagner d'une Collection des matières qui entrent dans la composition des montagnes.

Cette Collection est composée de soixante morceaux, dont quatorze sont tirés des montagnes primitives, vingt-sept de celles qui ont été formées par les eaux, quatorze morceaux volcaniques, & cinq pierres qui sont, pour ainsi dire, dans le moment de leur croissance. Chaque morceau pèse environ une demi-livre; le tout coûte trente livres.

Ce simple exposé suffit pour faire connoître l'utilité de cet Ouvrage. Il n'est pas une Maison d'éducation publique, pas un Instituteur particulier qui ne doive se le procurer. Il ne sera pas moins agréable à toutes les personnes qui veulent apprendre à observer la Nature, en voyageant ou en séjournant à la campagne.

Il faut s'adresser à la Librairie Académique à Strasbourg, ou se faire inscrire à Paris chez M^{USIER}, Libraire, rue Pavée Saint-André, la première porte cochère à droite par le quai des Augustins, N^o. 28, qui aura incessamment le Livre & la Collection.

Lu & approuvé, ce 3 Août 1787. DE SAUVIGNY.

Vu l'Approbation. Permis d'imprimer, ce 3 Août 1787.
DE CROSNE.

MACHINE POLYCHRESTE, verticale & horizontale.

LA Machine Polychreste que nous offrons au Public, est une de ces découvertes heureuses qui se présentent rarement dans les Arts; il faut le hasard, ou un de ces génies profonds qui, bravant tous les obstacles, parviennent, à force de calculs & de combinaisons, à trouver des résultats heureux de leurs recherches.

On doit cette agréable invention à M. le Chevalier de S***, qui, par des raisons particulières, après l'avoir annoncée au Public par une Souscription, a ensuite rendu les engagements, & en a dérobé le secret à tout le monde, ayant par-là enseveli dans l'oubli la plus belle découverte pour les Artistes & les Amateurs.

Pénétrés d'un juste regret, & animés par

l'espérance, nous nous sommes occupés de cette Machine, & ni peines ni dépenses ne nous ont arrêtés : en effet, nous avons été récompensés au delà de nos espérances ; nous avons non seulement réussi à produire les mêmes effets dans la même perfection, mais encore nous y avons donné toute l'extension dont elle étoit susceptible, ayant enchéri sur ce que l'Inventeur lui-même avoit déjà fait, en poussant au suprême degré l'utilité de cette Machine dans les Arts, & nous pouvons nous flatter que c'est un véritable présent à faire aux Amateurs & aux Artistes.

Nous ne nous étendrons point sur l'analyse & description des effets étonnans de cette Machine ; le Public en a déjà eu une notion suffisante dans le Prospectus publié dans le temps par l'Inventeur, & par l'inspection oculaire des effets. D'ailleurs les attestations & les éloges qu'ont prodigués trois des plus renommés Membres de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, M. Cochin, M. de Saint-Aubin, & M. Halle (*), nous sont un sûr garant que les Amateurs & les Artistes sauront apprécier le mérite de cette découverte.

Pour donner une idée de cette Machine à cette portion du Public qui en ignore les effets, nous ne pouvons mieux faire que

(*) Voyez le Journal de Paris, du 21 Janvier 1785, & le Prospectus de l'Inventeur.

de transcrire ce que l'Inventeur lui-même en a dit dans son Prospectus. L'usage de cette Machine surpasse de beaucoup tous les moyens dont on s'est servi jusqu'à présent pour se procurer des copies fidèles des différens chef-d'œuvres de l'Art; cette Machine met sous les yeux, ou plutôt sous la main de la personne qui veut copier, un tableau fidèle & précis de tous objets quelconques que l'on désire voir dessiner ou peindre, & cela, de la proportion & grandeur que l'on veut avoir. Une miniature, gravure, plan, carte géographique, bas-relief, coquilles, minéraux, & universellement tous objets qui ne seroient que de la grandeur d'un pouce, peuvent, à volonté, être portés dans l'instant ou par degré, à deux cents fois la grandeur originale; de même un objet de plusieurs pieds peut être réduit à n'être qu'une miniature, conservant dans son augmentation ou diminution la plus grande exactitude de dessin & précision de couleurs. On peut, avec cet instrument, faire l'analyse de toutes les productions de l'Art. Un Amateur dépourvu des talens nécessaires, sans savoir même dessiner, peut sans peine s'en procurer les copies les plus fidèles, l'objet étant dessiné & peint dans toutes ses couleurs devant lui.

En même temps que nous rendons toute la justice qui est due à l'Inventeur de cette Machine, nous devons observer qu'elle

étoit bornée du côté de ses effets , relativement à l'utilité , car en général elle étoit limitée à représenter en grand des objets d'une petite étendue , à moins que d'en rendre la construction fort incommode & dans certains cas , vu la position presque impraticable : c'est à quoi nous nous sommes principalement occupés ; car le but & le besoin des Artistes ne se borne point , soit à copier en grand une miniature , un camée , un petit bas-relief , &c. mais tous les objets de telle grandeur que ce soit , nature morte , & principalement la nature vivante ; l'effet de la nôtre a surpassé nos espérances ; nous sommes parvenus à faire représenter à cette Machine depuis les plus petits objets jusqu'à une figure naturelle , de façon à pouvoir même faire le portrait d'une personne de telle grandeur & proportion que l'on désire.

Quoique nous ayons été obligés de suivre le même principe , nous avons été contraints cependant d'en faire une particulière , pour représenter les objets depuis trois à quatre pouces jusqu'à six pieds , ce qui fait une Machine séparée horizontale (*). Ses effets ne sont pas moins surprenans ; car , à

(*) La Machine Polychreste horizontale donne la projection de l'image sur une table posée horizontalement , & celle verticale la donne sur un plan posé perpendiculairement sur un chevalier.

L'aide de cet instrument, on surmonte toutes les plus grandes difficultés de la Peinture ; savoir , la composition, la perspective, & l'effet du clair obscur ; par conséquent nous affectons plus volontiers cette Machine aux Peintres.

Personne n'ignore la grande difficulté qui arrête les Artistes lorsqu'il s'agit de composer un tableau. La complication des figures, l'art de les grouper, la perspective, le clair obscur, difficilement s'accordent ensemble à la première esquisse, qui a déjà coûté une peine infinie pour les personnes auxquelles la composition n'est pas familière ; il faut la recommencer, soit parce que les figures ne sont pas groupées suivant son imagination, soit pour s'assurer si la perspective est régulière, & pour y semer plus de contrastes dans le clair obscur : insensiblement le Peintre est fatigué, l'imagination ne fournit plus d'idées, l'exécution n'est plus conforme au plan qu'on s'est formé ; d'après cela on se rebute, & la plus brillante invention reste enfouie dans le néant.

Nous osons nous flatter d'avoir, par ce moyen, surmonté toutes ces difficultés, à l'exception de l'invention, qui n'appartient qu'aux génies doués par la Nature de cette sublime qualité ; mais une fois la première idée conçue, nous répondons de l'exécution, soit pour grouper les figures, soit pour la perspective & l'effet du clair obscur, trois

objets essentiels dans cet Art. Combien de jeunes Elèves, qui, sachant parfaitement définir, ayant des idées très-riches, & fournissant même aux autres plus exercés qu'eux, des sujets à traiter, ne peuvent pas par eux-mêmes exécuter le plus petit projet; faute de cette étude particulière d'invention? leur génie reste circonscrit & resserré dans des très-bornes étroites; avec tout leur talent ils ne peuvent atteindre jusqu'à l'Histoire.

Nous réunissons avec cette Machine tout ce qui peut intéresser l'Art de la Peinture; elle conduit, pour ainsi dire, l'Artiste par la main progressivement depuis la première idée à l'ébauche, aux études de chaque figure & autres accessoires, en particulier jusqu'à la parfaite terminaison d'un tableau.

Quelque compliqué que soit un objet, quand même il seroit imparfaitement modelé, cette Machine offre la perspective immédiate, déterminée, & calquée d'après la Nature même. On y verra avec la plus grande facilité produire les jeux & la variété de ces accidens de la lumière, qui, pris d'après nature, ne sçauroient être que très-difficilement prévus ou inventés par les Artistes les plus exercés: on pourra dans une minute changer toute la disposition d'un tableau, éclairer différemment les masses, & la varier à volonté, jusqu'à ce qu'on s'aperçoive que l'idée est remplie & l'imagination satisfaite.

Rien donc de plus agréable pour un Pein-

tre , que de voir devant lui le modèle de son tableau , avant même qu'il ait donné un seul coup de pinceau ; il peut même dans un instant lui donner plus d'étendue en le portant à la proportion qu'il désire , il peut le réduire à une simple miniature. Mais quand même tous ces moyens réunis ne serviroient que pour lui faire produire la seule ébauche de son tableau , qui est cependant la partie essentielle , & d'où dépend toute la réussite , nous pensons que nous aurions assez fait ; néanmoins nous conduisons l'Artiste aux plus petits détails : une fois sa masse arrêtée , nous lui facilitons l'étude particulière de toutes les autres parties de son tableau , soit qu'il les prenne d'après nature , soit d'après la bosse ; quelque objet qu'on place dans cette Machine , soit naturel , soit artificiel , se peint d'après nature , ou , pour mieux dire , on la force de se peindre elle-même pour servir de modèle ; ainsi les draperies & autres accessoires , dont il seroit trop long de faire ici l'énumération , sur-tout lorsqu'on s'adresse à des Artistes.

C'est avec cette Machine que les Peintres verront combien la lumière varie ses couleurs ; ils pourront analyser le plus petit trait de lumière ; ils verront les couleurs homogènes qui composent la lumière d'une petite perle d'or , d'acier , ou de tous autres objets , qui , quoique composés de plusieurs couleurs , dans un éloignement convena-

ble, paroîtront confondus & n'en formeront qu'une seule. Enfin cette Machine sera la pierre de touche des portraits en miniature, quant à la ressemblance & quant au fini ; il est constant qu'un portrait de ce genre, qui est porté à grandeur naturelle, laissera mieux appercevoir s'il ressemble ou non, s'il est fini ou simplement ébauché, & si le dessein en est correct.

Les Amateurs trouveront dans cette Machine un champ vaste d'amusement ; rien n'est plus agréable que de voir l'imitation parfaite de la Nature ; tous les objets qui tomberont sous leur main, pourront être peints en un instant ; on pourra avoir en peu de temps les portraits très-ressemblans de toutes les personnes qui composeront une société, un groupe de deux ou trois figures naturelles, enfin varier ce plaisir à l'infini.

Nous pouvons donc conclure que l'illusion ne sçauroit être plus agréable ; & nous nous flattons d'offrir aux Artistes une invention tout-à-fait particulière pour soulager leur imagination, & pour apprécier toutes les productions de l'Art ; & aux Amateurs l'amusement le plus agréable & le plus simple que le génie puisse jamais produire, puisque, sans aucune connoissance de peinture, ils pourront, en suivant les traits, exécuter les desseins les plus difficiles, & de la grandeur qu'ils désireront : un peu d'habitude les mettra bientôt au fait de pro-

duire d'eux-mêmes ce que la théorie ne leur aura point montré; car ils apprendront à peindre comme on apprend parmi une Nation étrangère une Langue sans l'avoir étudiée par principes.

Les dépenses considérables dans lesquelles nous avons été entraînés pour la construction & perfection de cette Machine, nous ont déterminés à la proposer au Public par souscription.

Avant que de souscrire, le Public pourra s'assurer par sa propre inspection, de la réalité de ce que nous annonçons : on verra l'effet de ces Machines chez le sieur *Nofeda*, Opticien, au Palais Royal, n°. 93, depuis le 23 Août jusqu'au 15 Octobre inclusivement, tous les jours depuis dix heures du matin jusqu'à midi, toutes les fois que le soleil brillera dans toute sa force, sans quoi la démonstration sera remise au lendemain ou bien au premier jour que le soleil luira. Les Billets d'entrée sont de trois livres, & seront distribués par le sieur *Nofeda*.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Nous délivrerons à chaque Souscripteur les deux Machines ci-dessus, telles que le Public les verra dans les démonstrations; les personnes qui désireront des embellissemens extraordinaires, payeront ces augmentations à part, ainsi que les objets à voir.

Le prix de ces deux Machines sera de huit louis; on payera quatre louis en souscrivant, & le reste au moment de la livraison.

La Souscription est actuellement ouverte , & on ne délivrera les Machines qu'au 15 Octobre , par ordre des numéros de l'inscription. On souscrit chez M. CASTEL, Notaire, rue S. Honoré, presque vis-à-vis S. Roch, qui délivrera à chaque Souscripteur une reconnoissance conçue en ces termes:

MODÈLE DE SOUSCRIPTION.

Je reconnois que M. _____ a souscrit pour une Machine polychreste, verticale & horizontale, & qu'il m'a remis la somme de quatre-vingt-seize livres à compte sur celle de cent quatre-vingt-douze livres, prix total de la Souscription, dont il s'engage de remettre le surplus en recevant les Machines. A Paris, ce _____ 1787.

Nota. Chaque Souscripteur rendra la reconnoissance de sa Souscription lorsqu'on lui livrera les Machines, & c'est avec cette même reconnoissance que nous retirerons de chez M. CASTEL, Notaire, la somme qui lui aura été déposée, & cet Officier en sera déchargé vis-à-vis des uns & des autres.

Et on s'adressera au sieur Noseda pour tout ce qui est relatif à ces Machines; il se fera un plaisir de satisfaire à toutes les demandes qu'on pourra lui faire, & on aura soin de donner libéralement son nom & sa demeure, ainsi que d'affranchir les Lettres & le port de l'argent.

Lu & approuvé, ce 6 Août 1787. COCHIN.

Vu l'approbation. Permis d'imprimer, ce 10 Août 1787.

DE GROSNE.

AVIS sur l'Histoire Universelle , traduite de l'Anglois , 126 Vol. in-8°. , dont il paroît 102 Vol. A Paris , chez MOUTARD , Libraire - Imprimeur de la REINE , rue des Mathurins , Hôtel de Cluni.

CETTE Traduction , commencée en 1778 , a été suivie sans interruption jusqu'à ce jour , & sera irrévocablement terminée à la fin de 1788 ou au commencement de 1789.

Les Tomes 97 , 98 & 99 renferment l'Histoire d'Allemagne ; les Tomes 100 , 101 & 102 , les Histoires des Provinces-Unies & du Danemarck ; le Tome 103 , qui va paroître , contiendra la fin de l'Histoire du Danemarck & le commencement de l'Histoire de Suede. Il ne reste plus à donner au Public que l'Histoire de la Pologne , de la Russie , de l'Amérique , & de l'Angleterre ; & le Public aura la seule Collection complète des Histoires de tous les Peuples du Monde.

Depuis long-temps nous n'avons plus d'exemplaires complets ; nous nous sommes déterminés à réimprimer les Volumes qui manquent , & nous sommes en état de fournir les 36 premiers Volumes aux personnes qui voudront souscrire , & les 24 suivans à la fin de l'année. Le prix de chaque Volume est toujours de 4 liv. 10 s. pour les nouveaux Souscripteurs. Pour la commodité de ceux qui désireront se procurer cet Ouvrage , nous laissons la liberté de n'en prendre que six Volumes à la fois.

Nous invitons MM. les anciens Souscripteurs qui ont négligé de se compléter , à le faire incessamment ; ils risqueroient de n'avoir qu'un Ouvrage imparfait.

Lu & approuvé. A Paris , ce 11 Septem. 1787. NYON l'aîné , Adjoins.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

A L L E M A G N E.

De Berlin, le 30 Août.

LE Roi a conféré le commandement de Pillau & de Memel au Major-général Comte de *Henkel*. Le Lieutenant d'*Ammon*, un des Adjudans du Lieutenant-général de *Gaudi*, est arrivé ici le 20, & a continué sur le champ sa route pour la Silésie où se trouve S. M.

L'Académie des Sciences a tenu le 23 une Séance publique, en présence du Prince Royal & du Prince Louis de Prusse. M. *Formey*, Secrétaire perpétuel, l'ouvrit par un discours, dans lequel il entreprit d'établir la supériorité du Roman de *Sethos* par l'Abbé *Terrasson*, sur le *Télémaque*; il ap-

N°. 37. 16 Septembre 1787. e

prit ensuite à l'Académie que le Roi avoit approuvé le choix qu'elle avoit fait du sieur *Herder*, Surintendant général à Weimar, comme Membre étranger. Dans cette Séance M. le Comte de *Hertzberg*, Ministre d'Etat & du Cabinet, lut un Mémoire historique des bienfaits du Roi actuel, depuis son avènement au trône, & en général sur tout ce que Sa Majesté a fait exécuter pour le bien de ses Provinces. M. Achard remit à l'Académie ses observations météorologiques du mois de Juillet, & il lui présenta deux échantillons de chapeaux, qui lui ont été envoyés par le Docteur *Schäfer*, de Ratisbonne, & dont l'un est fabriqué avec de la soie épluchée, l'autre avec de l'herbe à laine.

Le 11, on a fait à Francfort sur l'Oder l'inauguration solennelle du monument érigé sur la place où le Duc *Léopold de Brunswick* périt si malheureusement. Ce monument a 22 pieds de haut sur 16 de large. Le piedestal supporte un groupe de trois figures principales, qui représentent l'*Humanité*, la *Fermeté*, & l'*Humilité*. Ces figures soutiennent une Urne de marbre noir, ornée de trois couronnes; au-dessus le buste très-ressemblant du Duc, exécuté en marbre blanc de Carare. Une tablette de même marbre, plus grande & placée sur le derrière, porte une inscription Allemande,

dont voici la traduction littérale : *L'humanité, la fermeté & l'humilité, ces trois sœurs célestes portent ton urne, ô Léopold; elles gémissent avec la Déesse de la ville, dont tu allois sauver les citoyens, & avec le Dieu de l'Oder, dont les vagues t'ont englouti, que la terre ait perdu par ta mort un de ses plus beaux ornemens.* Le piédestal est entouré de trois degrés sur lesquels on voit à droite la figure d'une femme, ayant sur la tête une couronne murale, & dans l'attitude de placer sur l'image du Duc une couronne de feuilles de chêne; à gauche on apperçoit le Dieu de l'Oder dans une attitude qui exprime la douleur. Sur le derrière du piédestal une cotte d'armes, surmontée d'un casque; deux génies s'occupent à l'entourer de guirlandes.

On compte actuellement à Breslau & dans ses fauxbourgs 3,149 édifices, y compris les Eglises & les Couvens. Sa population s'éleve à 50,000 âmes. Au mois de Juin, il y est arrivé 122 bâtimens, parmi lesquels on en a compté 53 de Stettin, chargés de sucre brut & d'autres marchandises, & 30 de Berlin, chargés de tabac, café, épicerie, &c. Les bâtimens, partis le même mois, ont été au nombre de 68; leur cargaison a consisté en bois, cire, faulx, fer, toile, plomb, &c.

De Vienne, le 30 Août.

L'ancien Ministre de S. M. I. aux Pays-Bas, le Comte de *Belgiojoso*, est aujourd'

d'hui formellement rappelé, & remplacé par le Comte de *Trautmansdorff*, ainsi que nous l'avons annoncé il y a huit jours. On ne fait point encore si M. de *Belgiojoso* aura quelque autre destination, ou s'il retournera en Italie, au sein de sa famille. Quant au départ de son successeur pour Bruxelles, il dépend de l'obéissance qu'on y montrera pour les dernières dispositions de l'Empereur.

Le Comte de *Nostitz*, Grand Burgrave de Bohême, est aussi demis de sa charge, pour s'être justifié, dit-on, en termes peu mesurés, de quelques négligences dans l'exercice de ses fonctions. D'autres attribuent sa retraite à l'état de sa santé; & quoi qu'il en soit, il est remplacé par le Comte de *Cavriani*, Noble Mantouan, Chef Président du Gouvernement de la Moravie.

Au passage du beau régiment d'Antoine *Esterhazy*, l'Empereur en a fait la revue hors des lignes; ce corps est de 3 mille hommes. On assure que l'ordre de continuer route a été donné aux 3400 Croates qui sont en mouvement.

L'Empereur a donné de nouveaux ordres pour achever cette année l'opération de l'arpentage dans la Hongrie. S. M. a aussi enjoint que les Juifs établis dans ce Royaume, jouissent des mêmes libertés & privilèges qu'ils ont obtenus dans les autres Etats héréditaires.

Le 31 Juillet, le feu ayant pris dans la ville royale de Kœsmarck, en Hongrie, y a réduit en cendres, en moins de 4 heures, 325 maisons, 2 Eglises, le Presbytere, l'Hôtel de-Ville & 25 édifices dans le faux-bourg.

On apprend de Constantinople, qu'il en est parti 13 frégates & plusieurs brigantins pour la mer Noire. On ajoute que 5000 hommes de troupes Asiatiques sont arrivées dans cette Capitale; ils doivent se rendre du côté de la mer Noire.

De Francfort, le 3 Septembre.

On peut se rappeler la réponse que fit la Porte aux articles demandés par la Russie, relativement au Cuban & à la Georgie. La protection Russe, prolongée jusques dans ces contrées, étoit également désagréable au peuple & au Gouvernement Turc, & des cris tumultueux se sont élevés, dit-on, à Constantinople contre le démembrement de ces Provinces. Le Grand-Vizir, à ce qu'on prétend, s'est déterminé à y faire marcher une armée, & déjà il est parti pour ces contrées divers détachemens de troupes avec un train d'artillerie. On assure que les Tartares se joindront à l'armée Turque, pour secouer le joug de la Russie.

On écrit de Berne le détail d'un singulier accident, arrivé à un Aubergiste du Gr.-

dewald , dans les glaces des montagnes , le 7 Juillet dernier.

Chrétien Bohren , accompagné de son domestique , revenoit de Wetterhorn , conduisant des chevres & des moutons , qu'ils vouloient faire passer sur le Mettemberg , lorsque tout-à-coup s'enfonça sous ses pieds une masse de glace , de 8 pieds de large , sur 19 de long , qui ouvrit un gouffre de 64 pieds de profondeur , au fond duquel il fut précipité. Cet infortuné se démit le poignet de la main droite , & eut le bras cassé ; mais tant par sa présence d'esprit , que par un bonheur inoui , il découvrit au bas de ce précipice , sous la glace , une petite ouverture , comme une espece de mine , qui a une issue près de la montagne , & qui sert de canal au ruisseau nommé *Welsbach* , qui vient de Wetterhorn.

Cette excavation ou canal a 130 pieds de longueur , & se termine à l'embouchure des glaces : par cette ouverture , Bohren , suivant le cours de l'eau , se sauva en rampant sous la glace , à travers de laquelle il put se faire un passage & sortir de ce terrible tombeau , où il seroit péri de la maniere la plus cruelle , si le sort n'eût secondé son courage.

Suivant des lettres de Mayence , le 3 du mois prochain , on procédera à Constance à l'élection solennelle du Baron de Dahlberg , comme Coadjuteur de cet Evêché. De cette maniere ce Prélat réunira un jour l'Archevêché de Mayence & les deux Evêchés de Worms & de Constance.

On charge à Trarbach une grande quantité de bled , destiné , dit-on , pour les ma-

grains Prussiens dans le Duché de Cleves. Les greniers du Hundsruck se vident successivement, & le prix des grains augmente.

La garnison de Wesel ne se mettra en mouvement, que lorsque tout le Corps d'armée sera en marche. Il est certain que plusieurs Régimens, qui n'étoient d'abord pas désignés pour se rendre dans le Duché de Cleves, ont reçu ordre de partir. On nomme entr'autres tous les Corps qui se trouvent à la répartition du Duché de Magdebourg. Le Commandant de la garnison de Hildesheim se tient prêt à en sortir avec les troupes.

Toute l'armée Prussienne sera rassemblée dans le Duché de Cleves, le 5 Septembre; le 13, les absens par congé de la garnison de Wesel rejoindront, & le 15 l'armée doit se mettre en mouvement, s'il n'arrive pas de contr'ordre dans l'intervalle.

On dit que l'Electeur Palatin fera renforcer de 6 à 8000 hommes les garnisons dans le Duché de Berg.

Le Landgrave de Hesse - Cassel a augmenté le Corps des Canonniers, & établi à Cassel une Eco'le d'Artillerie.

On fait que l'Impératrice de Russie a ordonné un voyage maritime aux Indes Orientales. Cette expédition, aux ordres du Capitaine Mulofski, a pour objet le commerce avec cette partie du monde. Il

Se trouvera à bord de cette flotide un Historiographe, un Astronome, un Botaniste & un Dessinateur. M. Pallas est chargé du choix de ces sujets. On assure que le Professeur Forster, de Wilna, fera de ce voyage en qualité d'Historiographe.

Il existe actuellement dans plusieurs endroits de l'Allemagne des Albinos. Un jeune ouvrier de Wirzbourg est de cette espece ; ses cheveux sont tout b'ancs ; ses yeux, rouges comme ceux des lapins, tournent continuellement dans leur orbite, & ne peuvent supporter la lumiere ; ce jeune homme lit dans l'obscurité & distingue parfaitement les pieces de monnoie. Un autre Albinos, nommé *Gaspard Warmath*, demeure à Rottershausen, à 2 lieues de Kissingen ; cet homme est marié depuis 12 ans ; il a trois enfans, mais aucun d'eux n'est attaqué de la maladie du pere. Un parent de cet Albinos, qui a la même maladie, demeure à Sulzthal ; il est âgé de 50 ans & marié ; ses enfans n'ont rien qui annonce la conformation de leur pere.

I T A L I E :

De Florence, le 30 Juillet.

L'Antiquaire Giacchi a découvert nouvellement dans les ruines de la ville de Luni une Urne cinéraire Etrusque assez grande : elle renfermoit un casque de métal, trois flèches de cuivre & une de fer, avec uné épée très-courte, à moitié consumée & repliée. Le sieur Giacchi a trouvé avec

cette urne un beau vase d'une grande capacité, avec ses anses; plusieurs autres vases de différente grandeur & structure, absolument vernissés & de même espece que ceux qui se font à Volterra; une Divinité de terre cuite, représentant une Vestale voilée; deux pateres bien conservées; un strigille de bronze très-pur; plusieurs médailles aussi de bronze, & trois autres d'argent. On a reconnu que celles-ci représentoient, la première, Manlia Scantilla; la seconde, Atilius Pertinax; & la troisième, une Cornelia Supera, avec Lune sous son buste. On n'a pu distinguer si l'oiseau placé à la droite du buste est un Paon, ou une Corneille. On lit les deux belles Inscriptions Romaines que voici :

A. Octavio Eroni

Majori

Coloni & Inquilini.

S. C.

Luna Etrusca Incolis

Inquilinisque

Populus Rom. Amicitiam B. M. A. mari

Ad Alpes, ad montes Ligurum

Ad flumen Apuanam Agros

Jmm. Colere Vestigal A Viatoribus

Exigere Portus Ericinaisque

Stationes "

Hyem tenere

Concessit

L. Menenius P. Set. Coss.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 4 Septembre.

Le Chevalier *Wroughton*, notre Ministre plénipotentiaire à la Cour de Suède, étant reparti malade de cette Capitale pour Stockholm, a été obligé de s'arrêter à Mastricht, où l'on apprend qu'il est mort le 22 du mois dernier.

Suivant les nouvelles, vraies ou fausses, qu'apporte la malle de Hollande, les fonds baissent ou remontent; les Politiques pronostiquent la guerre ou la paix, & les Papiers publics se perdent en raisonnemens. Ils affirment aujourd'hui que le Chevalier *Harris*, notre Ambassadeur à la Haye, a non-seulement renvoyé ici sa vaisselle pour la mettre en sûreté, mais encore ses chiffres, & que le Gouvernement a hautement approuvé sa prudence. Des dépêches de ce Ministre, arrivées la semaine dernière, ont donné lieu à deux Conseils, auxquels S. M. a assisté.

L'Amirauté a donné ordre d'envoyer sans délai à Portsmouth & à Plymouth la plupart des vaisseaux de haut-bord, lancés depuis peu sur la rivière, & mis en ordinaire à Wolwich & à Deptford. Lundi dernier, LL. SS. enjoignirent également aux Com-

missaires des chantiers de Portsmouth & de Plymouth, de commander les journées doubles aux charpentiers. Tous les vaisseaux en commission doivent compléter au plutôt leurs équipages, & l'on annonce, comme allant mettre à la voile, l'escadre suivante, commandée par Lord Hood.

Le <i>Triumph</i> ,	de 74 can.
Le <i>Pégase</i> ,	id.
L' <i>Edgar</i> ,	id.
Le <i>Goliath</i> ,	id.
Le <i>Ganges</i> ,	id.
Le <i>Bedford</i> ,	id.
L' <i>Elisabeth</i> ,	id.
Le <i>Magnificent</i> ,	id.
Le <i>Crown</i> ,	64.
L' <i>Ardent</i> ,	64.

Ces 10 vaisseaux de ligne sont réunis dans le hayre de Portsmouth.

Cette nouvelle a un peu affecté les Fonds publics qui, depuis quelques jours, varient de 2 à 3 pour cent. On a renouvelé à tous les Officiers de Marine la défense de s'absenter.

M. *Rose*, Secrétaire de la Trésorerie, a écrit une lettre circulaire aux principaux Magistrats de tous les ports du Royaume, pour les charger de convoquer les Négocians, qui devront examiner la réforme que se propose la Trésorerie dans le département

des Douanes , & dont voici les articles.

1°. S'il ne seroit pas utile au Commerce de supprimer les émolumens des Employés dans les Douanes ; & d'y substituer un fonds de 300 mille liv. sterl. , qui seroient levées par une imposition de 9 sols par tonneau sur les navires chargés pour l'Etranger ?

2°. S'il ne conviendrait pas de supprimer également les autres revenus de cette espece , en exceptant ceux sur les entrées , & d'y substituer un fonds de 75,000 livres sur les navires en charge pour le dehors , à la réserve des Caboteurs ?

3°. S'il conviendrait de faire simplement des retranchemens à cet égard ?

4°. A quelle heure il conviendrait d'expédier les affaires à la Douane ?

« Ces questions seront décidées par l'avis combiné des Négocians , au jugement desquels elles sont soumises ».

Extraits des Papiers Américains.

Du 25 Mai 1787.

« L'Etat de Massachussett a passé l'Acte recommandé par le Congrès , pour révoquer toutes les loix en vigueur dans cet Etat , incompatibles avec le Traité de paix entre les Etats-Unis & le Roi de la Grande-Bretagne.

« 790 Insurgens de l'Etat de Massachussett ont reçu leur pardon des Commissaires nommés à cet effet. Des douze même qui avoient été condamnés à mort , il n'y en aura que quatre d'exécutés ».

» De New-York le 19 Mai. Nous apprenons par un Particulier arrivé à Boston de Great-Barrington, qu'un grand nombre de Rebelles fugitifs se rassemblent journellement en petit Corps dans l'Etat de New-York, près des limites de cet Etat, dans l'intention de délivrer les Traîtres qui doivent être exécutés le 24 de ce mois, & qui sont renfermés dans les Prisons de Great Barrington, & qu'en conséquence les *Minutemens* qui forment environ un tiers de la Milice, ont ordre de se mettre en marche, & d'être rendus le 20 à Great-Barrington, pour aider le Scheriff à faire mettre la loi à exécution ».

La Confédération fédérative, dans la vue d'accélérer son travail, a résolu de nommer un Député de chacun des Etats de l'Union pour former un Comité, auquel tous les autres Membres remettront les Mémoires & autres matériaux à rédiger. Ce Comité soumettra son travail à la décision de l'Assemblée, qui prononcera ensuite définitivement. Cette manière de procéder évitera beaucoup de débats & de discussions oiseuses.

De Boston, le 16 Mai.

» Le Gouverneur a reçu le 14 des lettres de plusieurs personnes distinguées du Comté de Berkshire, par lesquelles on apprend que les rebelles, au nombre de sept à huit cents hommes, se sont rassemblés dans l'Etat de Vermont, & qu'ils ont intention de se répandre dans différentes parties de cet Etat,

& d'y mettre tout à feu & à sang. Les Chefs des Rébelles sont toujours Shays, Day & d'autres. Ces lettres ajoutent que la ville de Sharon, dans le Connecticut, a envoyé un corps de troupes pour les assister.

» La Milice du Berkshire a déjà reçu ordre de se tenir prête à réprimer l'audace de ces rebelles, & à les faire rentrer dans le devoir ».

» D'Albany le 3 Mai 1787. On a vu le premier de ce mois à la pointe de la Chevelure (Crow point) les principaux Chefs des Rebelles, dans l'Etat de Massachusett; c'est, à ce qu'il paroît, le lieu de leur rendez-vous, & toutes leurs forces s'y rassembloient. On y a remarqué Shays, Day, Wheelen & Parson: plusieurs personnes ont entendu dire aux deux premiers qu'ils alloient se rendre dans les parties de l'Etat de Vermont, qui confinent à celui de Massachusett, où leurs amis avoient enrôlé un grand nombre, qui n'attendoient que leur présence pour commencer les hostilités. En général tous ces séditieux traitent avec le plus grand mépris les proclamations rendues pour s'assurer de leurs personnes, & ils se vantent même que les amis du Gouvernement n'oseront point les mettre à exécution ».

» Il s'est formé à New Yorck une Société considérable, pour encourager la manumission des Noirs dans cet Etat. On compte parmi ses membres les personnages les plus distingués des Etats-Unis & du Congrès ».

» Les vaisseaux que les Américains ont en-

voyé dans l'Inde & à la Chine, ont donné de si grands bénéfices à leurs Propriétaires, qu'il s'est ouvert à Philadelphie une souscription, pour former une Compagnie permanente, pour faire ce Commerce. Un papier observe à ce sujet que cette Compagnie aura deux moyens de s'assurer le monopole de ce Commerce, l'un par une loi de cet Etat, l'autre au moyen de cette force collective des grands Corps, qui écrase toujours les Particuliers par sa concurrence. La constitution s'oppose au premier de ces moyens; il ne reste donc plus qu'à considérer, s'il est à propos que le Gouvernement emploie sa puissance pour prévenir le second ».

F R A N C E.

De Versailles, le 5 Septembre.

Le sieur de Villedeuil, ayant prié le Roi d'agréer sa démission de la place de Contrôleur général des Finances, Sa Majesté en a disposé en faveur du sieur de Lambert, Conseiller d'Etat, qui a eu, le 31 du mois dernier, l'honneur de faire ses remerciemens au Roi, lui étant présenté par l'Archevêque de Toulouse, principal Ministre d'Etat, & Chef du Conseil Royal des Finances.

Sa Majesté a accordé une place de Conseiller d'Etat au Conseil Royal des Finances, au sieur de Villedeuil, qui a eu, à cette occasion, le 2 de ce mois, l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté.

Ce jour, le sieur de Lambert, Contrô-

leur-général des Finances, a eu l'honneur de faire, en cette qualité, ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Le Maréchal de Ségur ayant remis au Roi la démission de sa charge de Secrétaire d'Etat de la Guerre, Sa Majesté a chargé, par *interim*, de ce département le Baron de Breteuil.

Le Maréchal de Castries ayant également donné sa démission de Secrétaire d'Etat de la Marine, Sa Majesté a chargé, par *interim* de ce département le Comte de Montmorin.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 2 de ce mois, le contrat de mariage du Comte de Polignac, Capitaine de cavalerie, avec demoiselle de Livry.

Le même jour, le Comte de S. Priest, que le Roi a nommé à l'ambassade près des Etats-généraux des Provinces-unies, vacante par la retraite du Marquis de Vétac, a eu, en cette qualité, l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté, étant présenté par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

De Paris, le 12 Septembre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui casse les Arrêtés du Parlement de Paris, des 7, 12, 22 & 27 Août 1787, du 2 Septembre 1787.

Le Roi est informé qu'au préjudice de l'enregistrement fait en sa présence, & de son très-express commandement, S. M. séant en son Lit de Justice, le 6 Août dernier, d'un Edit portant suppression des Deux Vingtièmes & Quatre sous pour livre, & établissement d'une Subvention territoriale, & d'une Déclaration concernant le Timbre, son Parlement, séant à Paris, auroit, le lendemain 7 Août, déclaré, toutes les Chambres assemblées, la transcription faite, en présence de S. M., nulle & illégale; d'où il paroîtroit résulter, vis-à-vis des Peuples, que les Cours peuvent réformer les Actes émanés du Roi, ou leur ôter leur force par les qualifications qu'elles leur appliquent: Que non content d'une irrégularité aussi scandaleuse, son Parlement, par son Arrêté du 13 du même mois, a essayé de persuader au Peuple que c'étoit par une déférence volontaire pour les desirs du Roi, que de tout tems il s'étoit prêté à enregistrer les impôts; qu'il n'avoit aucun pouvoir à cet égard, & qu'il n'en pouvoit pas recevoir du Roi: Que cette erreur avoit duré assez long-tems, & qu'il déclaroit que le Roi ne pourroit, à l'avenir, obtenir aucun impôt, sans au préalable avoir convoqué & entendu les Etats généraux du Royaume, voulant ainsi profiter du besoin des circonstances, pour forcer le Roi à cette convocation qui appartient à lui seul, & que lui seul peut juger nécessaire ou inutile: Il paroît sans doute injuri que des Officiers du Roi se déterminent à attaquer ainsi sa puissance, & profitent du titre dont S. M. a bien voulu les revêtir, pour exciter les Sujets à la fermentation, par un prétendu examen des bornes de l'autorité royale, pendant que, dans le même moment, ils se refusent à examiner les Edits qui leur sont envoyés, & , par cette conduite, mettent

en doute l'amour du Roi pour la vérité, sa justice & sa bonté : S. M. , persuadée que la réflexion rameneroit le Parlement à son devoir , n'a voulu prendre d'autre voie que de le rendre à lui-même, en le séparant de la fermentation qu'il excitoit & recevoit de la Capitale. Sans doute, il appartient au Roi de déterminer le lieu où il juge à propos que la Justice soit rendue dans son Royaume, & de changer, par son autorité, le lieu désigné par les Ordonnances, pour être le Siège de son Parlement : S. M. est également informée que les Officiers de son Parlement, en enregistrant les Lettres de translation à Troyes, ont profité de la délibération sur ces Lettres pour persister, le 22 Août, dans leurs précédens Arrêtés, & se présenter à la Nation, comme ayant des droits indépendans de l'autorité du Roi, & le pouvoir, sans sa volonté, d'exercer leurs fonctions dans les lieux où il lui plairoit d'envoyer leurs personnes : Que tous ces Actes irréguliers ont reçu leur complément, par l'Arrêté du 27 Août, plus attentatoire que tous les autres à l'autorité du Roi, & plus indécent dans ses expressions, puisque le Parlement s'y oublie au point de déclarer le Gouvernement capable de réduire la Monarchie française à l'état de despotisme, de disposer des personnes par lettres de cachet, des propriétés par des Lits de Justice, des affaires civiles & criminelles par des évocations ou cassations, & suspendre le cours de la Justice par des exils particuliers ou des translations arbitraires.

Que non content d'inscrire dans ses registres, une déclaration aussi fausse & aussi injurieuse, il en a ordonné l'envoi aux Sièges inférieurs comme si elle contenoit des dispositions qu'ils dussent faire exécuter, ou des principes qu'ils dussent suivre. Qu'en même temps il a ordonné

que l'Arrêté sera imprimé dans le jour, & envoyé aux Bailliages & Sénéchaussées, dans les vingt-quatre heures, précipitation qui n'accompagne jamais que le doute qui naît de l'abus du pouvoir ou du mauvais usage que l'on en fait : Que cette doctrine nouvelle, reçue par le Parlement, est également contraire à sa propre constitution, & attentatoire à la puissance du Roi : Que son Parlement s'étoit permis d'affoiblir, aux yeux des Peuples, l'obéissance dûe à l'autorité royale, en supposant, contre tout principe, qu'il avoit le droit de frapper de nullité, deux Loix enregistrées par les ordres du Roi : Que suivant les Loix du Royaume, dont les dispositions sont rappellées dans l'article XXVI de l'Ordonnance du mois de Novembre 1774, enregistrée le 12 du même mois, & contre laquelle les Officiers de son Parlement n'ont jamais cru devoir se permettre aucune réclamation, lorsqu'il aura plu à Sa Majesté, après avoir répondu aux remontrances de ses Parlemens, de faire publier & enregistrer, en la présence, dans son Parlement de Paris, ou dans les Parlemens de province, en présence des personnes chargées de ses Ordres, aucunes Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres patentes, rien ne peut en suspendre l'exécution, & que son Procureur-Général est tenu de les envoyer dans tous les Sièges du ressort, pour y être publiés & exécutés : Que par l'article XXVII de la même Ordonnance, Sa Majesté a bien voulu néanmoins permettre aux Officiers de ses Parlemens de lui faire encore, pour le bien de son service, de nouvelles représentations après lesdits enregistrements, mais sans que pour cela l'exécution des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-patentes pût être suspendue en aucune manière ni sous aucun prétexte : Sa Ma-

jeft devoit présumer que les Officiers de son Par-
 lement n'oublieroient jamais les dispositions pré-
 cises d'une Loi qui a accompagné leur réta-
 blissement dans l'administration de la Justice :
 Il est du devoir de Sa Majesté d'arrêter une
 entreprise également contraire aux Loix & au
 respect dû à ses volontés, & de faire cesser
 promptement le scandale d'un abus de pouvoir
 de la part d'un Corps qui ne peut prétendre
 l'exercice d'une portion de l'autorité royale,
 que pour s'occuper plus efficacement du soin
 de la maintenir. A quoi voulant pourvoir : Oû
 le rapport ; LE ROI ETANT EN SON CONSEIL,
 a cassé & annullé lesdits Arrêts des 7, 13,
 22, 27 Août dernier, comme étant attentatoires
 à son autorité, contraires aux Loix & au res-
 pect dû à ses volontés, tendant à détourner de
 l'obéissance qui lui est due, les Peuples aux-
 quels les Parlemens doivent l'exemple de la
 soumission. Fait Sa Majesté défenses aux Officiers
 dudit Parlement, sous peins de désobéissance,
 de joaner suite auxdits Arrêts, en quelque
 manière que ce puisse être ; & à s-s Baillis &
 Sénéchaux, & à tous les autres Officiers qu'il
 appartiendra, d'y avoir égard : Enjoint pareille-
 ment aux sieurs Intendans & Commissaires dé-
 partis dans les provinces, de tenir la main à
 l'exécution du présent Arrêt, qui sera par eux
 envoyé aux Bailliages & Sénéchauffées du res-
 sort dudit Parlement, qui se trouveront dans
 leurs Généralités, imprimé & affiché partout
 où besoin sera, & signifié au Greffe du Par-
 lement, en la personne du Greffier en chef,
 & notifié à son Procureur-Général. Fait au Con-
 seil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu
 à Versailles le deux Septembre mil sep cent
 quatre-vingt-sept.

Signé LE BARON DE BRETEUIL.

L'escadre de Brest est toujours dans le port, d'où sont sortis seulement les deux vaisseaux le *Superbe* & le *Léopard*, de 74 can., pour essayer les nouvelles manœuvres du dernier.

» Le Jeudi 30 Août, le feu a pris au château de Chantilly, par la négligence, dit on, d'un Plombier qui travailloit dans les combles. L'incendie a éclaté vers midi, & en moins de deux heures a causé un dégât d'environ 150 mille liv. on a sauvé les appartemens inférieurs à l'aide des secours prompts qui ont été administrés. Le dégât est dans la partie du Château qui fait face à la Statue Equestriere du Connétable de Montmorenci.

» Le même jour, le Comte Robert Dillon, chassant à S. Maur, son fusil a crevé & lui a fracassé la main gauche. On a été obligé de lui faire l'amputation du poignet.

Les 18, 20, 21 & 22 Août, l'Assemblée Provinciale de la Généralité de Rouen a tenu ses premières séances, dans lesquelles elle a élu ses membres de différens Ordres & de différentes classes. L'Assemblée Provinciale reprendra ses séances, le 29 Novembre, celle de Département l'a reprise le 24 du mois dernier.

L'Assemblée provinciale de Poitou a eu lieu le 25 Août, présidée par l'Evêque de Poitiers.

« Les Comices agricoles de la Généralité de
 » Paris tinrent, le 13 du mois dernier, leur pre-
 » miere Séance générale à Melun. L'Intendant,
 » accompagné du Corps-de-Ville & des Commis-
 » saires de la Société Royale d'Agriculture, se
 » rendit, avec les Laboueurs députés des Co-
 » mices de Melun & d'Etampes, dans l'Eglise
 » Paroissiale de S. Etienne, où le Curé célébra
 » une Messe du S. Esprit, & fit une instruction
 » analogue à la circonstance. Après une confé-
 » rence publique, faite en présence d'un grand
 » nombre d'amateurs distingués, & de plusieurs
 » Membres de l'Administration provinciale, le
 » sieur Broussonnet, Secrétaire de la Société
 » Royale d'Agriculture, rendit compte des tra-
 » vaux des Comices réunis ; le Marquis de
 » Guerchy, Membre de l'Administration pro-
 » vinciale & de la Société Royale d'Agriculture,
 » prononça un discours auquel le Duc du
 » Châtelet, Président de l'Administration pro-
 » vinciale & Membre de la même Société, ré-
 » pondit d'une maniere bien propre à exciter le
 » zèle des Cultivateurs, en leur rappelant les
 » avantages qu'ont toujours droit d'attendre ceux
 » qui se distingueront dans la pratique de leur
 » art. Il fut ensuite procédé à la distribution des
 » Prix, consistant en des médailles d'argent,
 » qui furent décernées, au choix des Laboueurs,
 » à ceux de leurs confreres qu'ils en avoient
 » jugés les plus dignes. Après cette cérémonie,
 » les Laboueurs & les différens assistans dînèrent
 » assis à la même table. »

» Pendant le mois de Juillet, il est entré
 dans le port de Bordeaux 64 navires étran-
 gers de grand cabotage, & 30 François :
 il en est sorti pendant le même terme 77

étrangers & 23 François. Il en est également entré 166 de petit cabotage François & 111 sont sortis. Le 1 Août il existoit 9 navires sur divers chantiers; 29 ont été mis pendant le mois de Juillet en coutume ou armement.

» Au château de Decize en Nivernois est une petite promenade, de deux rangs de pruniers, transplantés depuis 8 ans. Un de ces jeunes arbres, depuis 4 ans, porte régulièrement & successivement trois fleurs & trois fruits de la même espece; la premiere fleur paroît au Printemps, comme sur les autres arbres; la seconde, lorsque le premier fruit est à-peu-près au tiers de sa grosseur, & la troisieme, lorsque le deuxieme est à-peu-près au tiers de sa grosseur. Pendant les quatre premieres années de production, chacun des fruits est venu à sa maturité dans le temps proportionné : on observe que le deuxieme est moins gros que le premier, & le troisieme moindre que le second. Le fruit imite la sainte Catherine, & ne quitte point le noyau.

Cette année le prunier a eu deux fois des fleurs & les deux fruits sont beaux.

La Société Royale de Médecine a tenu le Mardi, 28 Août dernier, sa Séance publique au Louvre.

La distribution de ses Prix a été faite dans l'ordre suivant : le Prix de la valeur de 1200 livres, dont 600 livres sont dues à la bienfaisance

de Messieurs les Administrateurs de l'Hôpital-Général de Paris, sur la nature & le traitement du Muguet ou Millet des enfans nouveaux nés, a été partagé. Le premier Prix consistant en une Médaille d'or, de la valeur de 400 livres a été adjugé à M. Sanpots, Professeur de Médecine à Barcelone; le second Prix consistant en une Médaille de la même valeur, l'a été à M. Auvity, Chirurgien des Enfans-Trouvés de Paris; le troisième Prix, consistant en une Médaille de la valeur de 200 livres, a été décerné à M. Van de-Wymperffe, Médecin à Leyde; le quatrième Prix, de la même valeur, a été remporté par M. Coopmans, Professeur en Médecine à Franeker. L'Accessit a été partagé entre M. Arnemann, Médecin à Gottingue, & M. Lentin, Professeur de Médecine à Lunebourg.

Le Prix de la valeur de 600 livres, proposé sur l'utilité des Eudiometres en Médecine, a été remporté par M. Jurine, Maître en Chirurgie à Geneve. M. Gattoni, Chanoine à Come, en Sardaigne, a obtenu l'Accessit.

Les trois Prix d'encouragement, destinés aux Auteurs des meilleurs Mémoires sur la Topographie Médicale, ont été décernés à M. Lafcoulx, Médecin à Juilbac; à M. Carrin, Médecin à Nolay, & à M. Amoureux, Docteur en Médecine à Montpellier. Il a été fait une mention honorable de plusieurs autres Mémoires.

La Société a décerné deux Médailles d'or, chacune de la valeur de 100 livres, comme Prix de Médecine Pratique, l'une à M. Laumonier, Chirurgien en chef du grand Hôpital de Rouen, Auteur d'une Observation sur l'excirpation de l'ovaire, opération qu'il a faite
avec

avec succès, & qui n'avoit point été tentée avant lui. L'autre Médaille a été adjugée à M. Boucher, Docteur en Médecine à Lille, pour les soins qu'il a donnés, malgré son âge, aux malades atteints d'une épidémie très-défastréuse.

Après la distribution de ces Prix, M. Jeanroy a lu des Réflexions sur le traitement des Fièvres malignes.

M. Vicq-d'Azyr a lu l'Eloge de M. Delamure, Doyen des Professeurs Royaux de l'Université de Médecine de Montpellier, Associé Regnicole de la Société.

On a ensuite entendu la lecture d'un Mémoire de MM. de la Porte & Doubler, sur la Maladie qui a régné cette année dans les Prisons de la ville de l'Orient, & sur les moyens propres à rétablir l'ordre & la salubrité dans les Maisons de force.

M. Vicq-d'Azyr a lu l'Eloge de feu M. Maret, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon, précédé d'une notice sur la vie de MM. Blein, de Joubert, Mollin & Côme d'Angerville, Associés regnicoles & Correspondans de la Société, tous les quatre morts, ainsi que M. Maret, de différentes épidémies, dont le traitement leur avoit été confié.

La Séance a été terminée par la lecture d'un Mémoire de M. Andry, sur une Maladie récemment observée dans les enfans nouveaux-nés, à laquelle il a donné le nom d'endurcissement du tissu cellulaire.

Dom Camille Ferouilla, savant Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, pour la partie gnomonique, vient de construire dans l'église l'Hôpital de Tonnerre, un mé-

N^o. 37, 15 Septembre 1787. f

nument unique en son genre; c'est un grand gnomon ou ligne méridienne, construit d'après ceux de Bianchi, à Rome; de Toscanella, à Florence; d'Egnatio Lante, à Bologne; de M. Lemonnier, à S. Sulpice de Paris. Ce qui distingue le monument de Tonnere, c'est qu'il est de plus que les autres la courbe de l'équation solaire dans une longueur de 70 pieds.

Dom Ferouillat a tracé cette ligne méridienne sur un plan horizontal bien nivelé; il a tracé sur ce plan, outre la ligne du midi, celle de 11 h. trois quarts & midi un quart; il a encore tracé la méridienne du temps moyen, qui est incurvée, avec des bandes de cuivre; & tout autour de cette méridienne, il a gravé les différens mois de l'année. Dans toute la longueur de la méridienne du temps vrai, il a tracé & incurvé en cuivre plusieurs lignes qui indiquent le passage du soleil aux différens signes du zodiaque, qui sont représentés & incurvés en cuivre.

Cette méridienne servira d'abord aux usages généraux; mais par des calculs correspondans avec ceux qui se font dans les villes ci-dessus citées, elle servira à déterminer les mouvemens de l'écliptique, que s'on occupera jusqu'à ce jour d'une manière satisfaisante.

« Une galiote turque est entrée le premier d'Août dans notre port, écrit-on de Cette, elle

y est en quarantaine ; ce navire l'ouvroit depuis deux jours autour du fort qui termine le môle. Sa manœuvre parut suspecte : on tira dessus à boulet ; & cet accueil se détermina de suite à venir mouiller dans notre bassin. Il attire une quantité de peuple , & les Étrangers s'empres- sent à venir le voir. C'est un corsaire à rames & à trois mâts , monté de quarante - quatre hommes , tellement gênés dans leur bâtiment qu'ils ne peuvent y faire un pas ; chacun reste assis à sa place , ou il dort à demi-couché. Le peu d'espace que ces hommes ont à occuper , ne leur permet pas d'autre exercice que celui de grimper au haut des mâts. Au reste ils sont toujours exposés à l'air , le bâtiment étant à découvert , & n'ayant ni pont , ni entrepont , pas le moindre réduit pour se mettre à couvert.

» P. S. La galiote en question est armée de trois canons sur la proue , à l'instar des galères. Elle a ordre de ne point sortir du port , à cause d'un nombre de batimens Romains , Génois , Napolitains , &c , qui sont sur nos parages , & d'autres prêts à partir d'ici : pour les tenir en respect , on a placé des sentinelles qui ne les perdent pas de vue ; & l'on a braqué trois pièces de 24 ; l'une qui porte dans le bassin , l'autre à l'entrée du port , la troisième dans la pleine mer ».

Septième livraison des Portraits des Grands Hommes, Femmes illustres & sujets mémorables de France ; collection pour laquelle on continue de souscrire à Paris, chez Bl'n, Maître Imprimeur en taille-douce, Place Maubert, N^o. 17, 8 liv. chaque livraison prise à Paris ; 9 liv. port franc pour

la Province. Celle ci contient les portraits du célèbre Amiral Abraham Du Quesne, & de M. de Tourville, ainsi que les deux actions du bombardement d'Alger & de celui de Gênes. Ces Gravures continuent d'être traitées & coloriées avec soin. Le portrait de Du Quesne & la vue de Gênes, méritent en particulier des éloges.

Nouveau Plan de Paris, & de ses environs, en 9 feuilles, dans lequel on trouvera détaillées topographiquement les villages, châteaux, grands chemins, routes pavées, sentiers & autres lieux de passage : les hauteurs, les montagnes, bois, vignes, terres, prés, & enfin tout ce que l'on peut désirer qu'y voir : levé géométriquement par M. Roussel, Capitaine, Ingénieur-Géographe du Roi, & Chevalier de St. Louis. Dédié & présenté au Roi. Prix 18 livres.

Seconde édition, corrigée & augmentée, proposée par souscription.

Le sieur Desnos qui a fait l'acquisition des Planches, invite les Amateurs de venir voir ce Plan, afin qu'ils puissent se convaincre eux-mêmes de la précision géométrique qui y regne, & de la beauté de son exécution. Ces Planches ont été gravées par les plus célèbres Artistes, dans le genre Topographique. MM, Coquard, Delahaye, Cordier, Villaret & De Poilly, ont commencé cet Ouvrage, & les talens du Sr. Croisey, qui s'est chargé du soin de corriger, augmenter & terminer ce Plan, sont généralement connus.

Ce terme étant expiré, les neuf feuilles se

paieront 27 livres, différence de 9 livres sur la totalité.

On pourra encore se procurer un autre nouveau Plan de Paris, qui fait pendant à celui des environs de M. Roussel: M. d'Harme, Ingénieur Topographe du Roi, est l'Auteur de ce Plan, divisé par Quartiers, contenus en 36 feuilles.

C'est au Sr. Desnos, Ingénieur Géographe du Roi de Danemarck, à Paris, rue Saint-Jacques, au Globe, qu'il faut s'adresser directement, & il fera passer ces Ouvrages par tout le Royaume: les lettres non affranchies ne seront point reçues.

M. Desnos croit devoir prévenir le Public qu'il va mettre au jour successivement les Cartes des Provinces du Royaume, conformément aux Réglemens des Assemblées Provinciales. Ces Cartes formeront un Atlas, petit *in-folio*, aussi intéressant que curieux. Elles seront dressées par M. Brion de la Tour, Ingénieur-Géographe du Roi. Chacune de ces Cartes ne coûtera que 25 sols, aux personnes qui s'engageront à les prendre, à mesure qu'elles paroîtront.

Par la cinquieme Liste des personnes qui ont fait leurs déclarations & soumissions de contribuer à l'établissement de quatre nouveaux Hôpitaux, la somme montoit à 2,226,807 liv. 12 s. 4 den. Par la sixieme Liste, depuis & compris le 22 Juin, jusques & compris le 21 Juillet, le total monte à 2,258,159 liv. 12 s. 4 den.

Jacques Abraham Anfric, Marquis de Chauvau, Seigneur de Fontenai, Beuregard, Guîtry, Forest & autres lieux, ancien Officier de la Marine royale, est mort à Alais, dans la 70^e. année de son âge.

Robert-Pierre Néel, Vicomte de Néel, Seigneur de Sainte Marie Laumont, Lignières & autres lieux, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S. Louis, Lieutenant-colonel d'Infanterie, est mort le 14 Août, en son château de Sainte-Marie, près Vire.

N. B. A l'article des Commandeurs de l'Ordre de Saint Louis, que Sa Majesté a nommés le 25 Août, on a mis *le sieur Daldart*, il faut lire *le Baron d'Aldart*; il descend d'Alexandre d'Aldart, créé Baronnet d'Angleterre par Lettres-patentes de Charles II, Roi d'Angleterre, & issu, comme il est dit dans ces Lettres patentes, d'ancêtres nobles, qui avoient tenu un haut rang parmi la Noblesse du royaume d'Ecosse.

Les Payeurs des Rentes, 6 premiers mois de 1787, sont à la Lettre C.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 8 Septembre.

Les piéces officielles relatives à la négociation de nos Députés à Vienne, & à la

situation actuelle des affaires, sont trop volumineuses, pour être toutes rapportées. La plus essentielle est la lettre de l'Empereur au Comte de Murray, lettre dont nous avons fait mention, & qui porte littéralement.

Le Comte de Murray, &c., &c. Vous verrez par la copie du présent ci-joint, dans quels termes je me suis expliqué envers la députation des Etats de mes Provinces Belges, dans l'audience que je leur ai accordée, & je vous fais la présente, pour vous faire connaître plus particulièrement mes intentions & ma volonté au sujet des prétables indispensables dont il est fait mention.

» Tous les procédés, dont se sont rendus coupables plus ou moins les Etats & une partie des peuples de mes Pays-Bas, à mon égard, sont notoires; en conséquence, je ne saurois me permettre de me livrer aux sentimens de clémence auxquels je suis porté, & aux dispositions favorables que j'ai témoignées à la Députation des Etats, qu'après qu'il ne restera plus le moindre vestige de tout ce que l'on a osé d'attentatoire à l'autorité souveraine depuis le 1er Avril de cette année.

Et à cet effet il faut:

» 1. Que, dans toutes les Provinces des Pays-Bas, toutes choses soient remises sur le pied qui existoit avant le 1er Avril de cette année.

» 2. Il faut que l'Université & le Séminaire-Général de Louvain, avec tous les Employés à l'un & à l'autre, soient rétablis dans l'état où étoient ou devoient être les choses audit premier Avril, conformément à mes Ordonnances, & il

en est de même du Séminaire du Luxembourg.

» 3. Il faut que les Etats de toutes les Provinces se remettent complètement en règle, au sujet des subsides arriérés ainsi que ceux du courant.

» 4. Il faut que les compagnies bourgeoises, leurs exercices, uniformes, cocardes & toutes autres marques d'esprit de parti, ainsi que d'autres congrégations ou corporations illégales, soient incessamment abolies; & à défaut de troupes, chaque Magistrat prendra les mesures qui seront trouvées les plus convenables pour le maintien de la police & du bon ordre.

» 5. Les Convens, supprimés avant l'époque du 1er Avril dernier, resteront supprimés à perpétuité, & les nominations, qui peuvent avoir été faites depuis cette époque à des Abbayes vacantes, sont nulles & ne doivent produire nul effet en faveur des Religieux nommés.

» 6. Il faut que tous les Employés, que l'on a osé déplacer, soient remis en place, à l'exception des Intendants & des Membres des nouveaux Tribunaux de justice: ces deux objets se trouvant être du nombre de ceux sur lesquels je suis disposé à entendre mes Etats, & à m'entendre avec eux.

» 7. Il faut de même que tout ce qui regarde les Chapitres des Chanoinesses, les Confréries & tout ce qui a trait aux personnes du Clergé, comme Citoyens & Sujets de l'Etat, & généralement toutes choses soient remises dans l'Etat, & sur le pied conforme aux Ordonnances qui existoient avant l'époque susdite.

» En un mot, il faut qu'il ne reste pas le moindre vestige d'aucune des choses quelconques contraires à mes ordonnances ou à mes intentions depuis la date du premier Avril de cette année.

» Ma dignité rend tous ces rétablissements préalables absolument indispensables. Les Assemblées des Etats de mes Provinces en sentiront, j'espère, la nécessité, & je me flatte par conséquent que chacune d'elles concourra à ce qu'ils aient lieu incessamment & paisiblement, s'il se peut.

» Mais, s'il arrivoit, contre toute attente, que quelqu'un osât s'opposer à l'exécution de cette restitution qui doit être complète & préalable, je vous autorise, par la présente, à employer, pour cet effet, tous les moyens d'autorité que je vous ai confiés, & qu'avec beaucoup de regret, mais nécessairement, je me verrois obligé d'augmenter autant que pourroit l'exiger le besoin, ainsi que vous savez que j'y suis déterminé, s'il le falloit.

» Aussi-tôt que vous m'aurez informé que tous les préalables susdits se trouvent exécutés, & que tout est rentré dans l'ordre, je tâcherai de concerter avec les assemblées des Etats ou leurs Députés dûment autorisés, ce que je pourrai faire pour le mieux possible dans les différentes branches de l'Administration, sans être contraire à la Constitution fondamentale de mes Provinces Belges; ou, dans le cas contraire, je me verrois dans la nécessité de devoir employer, pour faire le bien, tous les moyens qui sont abondamment en ma puissance, & dont je ne desirerois pas moins vivement ne pas devoir faire usage, en conséquence de l'affection que je conserve encore pour mon peuple belge, quoiqu'il se soit rendu bien coupable à mon égard. A tant, très-cher & féal, Dieu vous ait en sa sainte & digne garde.

» De Vienne, le 16 Août 1787. Signé JOSEPH ».

Après avoir été informés chez le Prince de Kaunitz des résolutions qu'on vient de

lire, les Députés remirent à S. E. un Mémoire plein de leurs doléances, & où ils expriment la funeste sensation que feront chez les Belges & chez l'Etranger la roideur de S. M. I. touchant la chose Ecclésiastique, qui, à ce que disent les Députés, ne fait qu'un tout indivisible avec les droits des autres classes de citoyens. Suivent après trois précis ou relations des audiences qu'ils ont eues; elles sont peu importantes: ce sont des détails d'étiquette, auxquels nous ne nous arrêterons pas, pour présenter à nos Lecteurs la Remontrance au Comte de Murray, qui a résulté de l'assemblée des Etats de Brabant, délibérant sur la lettre souveraine reçue par le Gouverneur général.

« Les Etats de Brabant, après avoir remercié Son Excellence de la prompte communication des ordres qui lui ont été adressés sous la date du 16 de ce mois, ne peuvent que témoigner à Son Excellence leur sensibilité & leur douleur, ainsi que le deuil où la nation est plongée, à cause de l'inculpation contenue dans la dépêche de S. M., & dans le discours qu'Elle a daigné adresser aux Députés envoyés aux pieds de son Trône; comme si les Etats ou les peuples des Pays Bas se fussent permis quelque procédé contraire à la soumission due à l'autorité souveraine. Les Etats se croient obligés de remontrer à Son Excellence, que dans toutes leurs représentations & dans toutes leurs démarches, il n'y a jamais eu rien de contraire à l'ordre ni à l'obéissance, & à la fidélité la plus pure »

« Ils se sont bornés, dans leurs remontrances, & dans le cours des embarras actuels, à réclamer

leurs droits avec soumission , & en même temps avec la fermeté qu'exigeoit indispensablement l'état d'inquiétude & de détresse de la nation ».

« Il est plus que probable que les inquiétudes & l'émotion générale de la nation ont pour cause prin-
cipale la terreur du nouveau système & le boule-
versement des droits de la Constitution ».

« Son Excellence est suppliée de vouloir bien retracer encore cette vérité à l'auguste Souve-
rain , & de saisir toute occasion de le persuader que l'état de souffrance dans lequel se trouvent la circulation & le commerce ne peut cesser que lorsque toutes choses seront heureusement rentrées dans l'ordre constitu-
tionnel ».

« Les Etats de Brabant prennent encore la liberté d'exposer à Son Excellence, que lorsqu'il s'est agi de l'envoi des Députés vers la personne sacrée de l'Empereur, il leur a été dit par une dépêche, en date du 18 du mois passé, que du moment que les Provinces envoient des Députés aux pieds du Trône,

« Les embarras dont il s'agit depuis quelques mois, sont regardés comme terminés & finis ».

« Après que l'envoi des surs Députés eut été résolu & arrêté, Son Excellence fit connaître aux Etats assemblés, que S. M. jugeoit une concentration des troupes nécessaire, « la conduite de la nation à l'égard de la concentration dont il s'agit, étant d'ailleurs regardée par Sa Majesté, comme la pierre de touche de la confiance & de la fidélité ».

« Les Etats de Brabant, ainsi que Son Excellence en est convaincue, ont d'abord annoncé leur confiance sur cette concentration, malgré que par la susdite dépêche du 18 Juillet, le

déplacement des troupes avoit été jugé inutile ».

« Maintenant les Etats, qui, avec toute la nation, avoient lieu de croire que S. M. auroit été satisfaite par ces épreuves, les Etats voient avec douleur que l'Empereur a déterminé encore plusieurs points, dont l'exécution doit avoir lieu préalablement avant d'entrer en délibération quelconque; S. M. annonce que sa dignité rend tous ces préalables absolument indispensables, & en ordonne l'exécution à Son Excellence ».

« Les Etats de Brabant sont persuadés que Son Excellence est assez informée que presque tous ces préalables, dont la réintégration est ordonnée, sont contraires aux Loix fondamentales assurées par le serment du Souverain, que par conséquent il est impossible aux mêmes Etats de donner les mains directement ou indirectement à cette réintégration, ni de cesser en aucun temps, conformément à l'article 42 de la Joyeuse Entrée, ci-joint par extrait (1), de faire à S. M. les représentations les plus soumises comme les plus pressantes pour le redressement de ces infractions des droits de la Province: les Etats se flattent & ne perdront jamais l'espoir, que la justice du Monarque accueillera favorablement leurs réclamations ».

(1) L'article auquel on fait ici allusion, est probablement le second paragraphe de cet article 42, & qui porte: Chacun pourra dire librement son opinion dans les Etats, sans pour cela encourir l'indignation ou la disgrâce du Souverain, (Note du Rédacteur).

« C'est dans ces sentimens de soumission & de confiance , que les Etats de Brabant déclarent , qu'i's ont toujours été absolument éloignés , comme ils le sont encore , d'employer contre l'exécution des préalables ordonnés par S. M. quelqu'autre moyen que celui des représentations telles que l'exige la dignité du Souverain : protestant à Votre Excellence , d'un autre côté , que si l'exécution des préalables que Sa Majesté exige , occasionnoit quelque désordre ou quelque tumulte local , les Etats ni la nation ne pourront en aucune façon en être responsables ».

C'est dans les mêmes sentimens & toujours dans les voies constitutionnelles ; que les Etats de Brabant se trouvent dans l'impossibilité absolue , ensuite de l'article 59 (1) de la Joyeuse Entrée , d'accorder la continuation des impôts , & qu'ils seront toujours dans l'impossibilité de consentir aucun subside au profit du Souverain , aussi long-temps que les infractions faites ne seront pas réparées & redressées ; & cela en suite du serment solennel que lesdits Etats ont prêté sur l'observation de la Joyeuse Entrée.

A la fin de la première Audience , l'Empereur dit aux Députés : « actuellement la cérémonie est finie ; vous n'êtes plus Députés ; je suis citoyen comme vous. Vous

(1) « S'il arrivoit que S. M. cessât d'observer les privilèges , en tout ou en partie , Elle consent , en ce cas , que ses sujets cessent de lui faire service , jusqu'à ce que ses contraventions aient été réparées. (Idem) ».

si vous ne voulez bien me regarder comme tel je serai bien aise de m'instruire ; & vous ne serez pas fâché de m'entendre. Lorsqu'on me a parlé, on ne m'a jamais trouvé déraisonnable ; venez, quand vous voudrez, en tel nombre qu'il vous plaira ; ce que vous me direz, ce que je vous dirai ne servira à aucune conséquence.

Les lettres de Hollande n'offrent rien d'important. Le 31 du mois dernier, le Rhingrave de *Salm*, à la tête de 1500 hommes & avec du canon, a fait une sortie sur un détachement de 700 hommes de l'armée de *Zwit*, qui s'étoit approché du *Sitt* pour y former une batterie. Il y a eu quelques coups de canons tirés, & la garnison d'*Utrecht* est rentrée sans aucun événement.

Les *Constitués* de *1795* *Frances* de la Province de *Frisle* ont adressé par la Gazette d'*Amsterdam*, une respectable Requête aux *Etats* leur *Constitués* ainsi par *la* *Requête* ils leur demandent des *reformes* & de *reformer* *le* *Stadhouder*, ainsi *ils* *ont* *leur* *place* & *qu'ils* *ne* *mettent* *pas* *les* *Frances* de s'exercer au canon, qu'on réforme les *abus*, &c. &c. &c. Pour faire prendre aux *Etats* de *Frisle* les *sentimens* patriotiques, il suffiroit, dit la même Gazette, de ramener à l'ordre *vingt* *ou* *soixante* *Chefs* PAR TOUTES SORTES DE VOIES. (Il faut croire que ce Gazetier en excepte l'empoisonnement.)

Neuf Régens de *Gorcum* ont été cassés par les Patriotes, ce qui leur assure la pluralité dans le Conseil de cette ville, comme ils l'ont obtenue à Amsterdam, Rotterdam & Delft. On n'a encore trouvé que quatre successeurs à ces neuf Régens.

Voici la fin de la lecture de M. de Saussure, sur son voyage à la cime du Mont-Blanc, dont on a lu la première partie au Journal dernier.

Nous ne partîmes que tard, parce qu'il fallut faire fonte de la neige pour le déjeuner & pour la route; elle étoit bue aussitôt qu'elle étoit fondue & ces gens qui gardoient religieusement le vin que j'avois fait porter me déroboient continuellement l'eau que je mettois en réserve.

Nous commençâmes par monter au troisième & dernier plateau, puis nous tirâmes à gauche pour arriver sur le rocher le plus élevé à l'est de la cime. La pente est extrêmement rapide, de 59 degrés en quelques endroits; partout elle aboutit à des précipices, & la surface de la neige étoit si dure, que ceux qui marchaient les premiers ne pouvoient pas assurer leurs pas, sans la rompre avec une hache. Nous mîmes deux herres à gravir cette pente qui a environ 450 toises de hauteur. Parvenus au dernier rocher, nous reprîmes à droite à l'ouest pour gravir la dernière pente qui a 150 toises de hauteur perpendiculaire. Cette pente n'est inclinée que de 28 à 29 degrés, & ne présente aucun danger; mais l'air y est si rare, que les forces s'épuisent avec la plus grande promptitude. Près de la cime je ne pouvois faire que 13 ou 16 pas sans reprendre haleine; j'éprouvois même de temps

en tems un commencement de défaillance qui me forçait à m'asseoir , mais à mesure que la respiration se rétablissoit , je sentois renaître mes forces , & il me sembloit , en me remettant en marche , que je pourrois monter tout d'une traite jusques au sommet de la montagne. Tous mes Guides , proportion gardée de leurs forces , étoient dans le même état. Nous mêmes deux heures depuis le dernier rocher , & il en étoit onze quand nous parvinmes à la cime.

Mes premiers regards furent sur Chamouni , où je savois ma femme & ses deux sœurs l'œil fixé au télescope , suivant tous mes pas avec une inquiétude , trop grande sans doute , mais qui n'étoit pas moins cruelle , & j'éprouvai un sentiment bien doux & bien consolant , lorsque je vis flotter l'étendard qu'elles m'avoient promis d'arborer au moment où , me voyant parvenu à la cime , leurs craintes seroient au moins suspendues.

Je pus alors jouir sans regret du grand spectacle que j'avois sous les yeux. Une légère vapeur suspendue dans les régions inférieures de l'air me déroboit , à la vérité , la vue des objets les plus bas & les plus éloignés , tels que les plaines de la France & de la Lombardie ; mais je ne regrettois pas beaucoup cette perte , ce que je venois voir & ce que je vis avec la plus grande clarté , c'est l'ensemble de toutes les hautes cimes dont je désirois depuis si long-temps de connoître l'organisation. Je n'en croyois pas mes yeux ; il me sembloit que c'étoit un rêve , lorsque je voyois sous mes pieds ces cimes majestueuses ; ces redoutables aiguilles , le Midi , l'Argentiere , le Géant , dont les bases même avoient été pour moi d'un accès si difficile & si dangereux. Je saisissois leurs rapports , leur liai-

son, leur structure, & un seul regard devoit des doutes que des années de travail n'avoient pas pu éclaircir.

Pendant ce tems-là mes Guides montoient ma tente, & y dressoient la petite table sur laquelle je devois faire l'expérience de l'ébullition de l'eau. Mais quand il fallut me mettre à disposer mes instrumens & à les observer, je me trouvai à chaque instant obligé d'interrompre mon travail, pour ne m'occuper que du soin de respirer. Si l'on considère que le barometre n'étoit là qu'à 16 pouces 1 ligne, & qu'ainsi l'air n'avoit gueres plus de la moitié de sa densité ordinaire, on comprendra qu'il falloit suppléer à la densité par la fréquence des inspirations. Or, cette fréquence accéléroit le mouvement du sang, d'autant plus que les arteres n'étoient plus contrebandées au-dehors par une pression égale à celle qu'elles éprouvent à l'ordinaire : aussi avions-nous tous la fièvre, comme on le verra dans le détail des observations.

Lorsque je demeurois parfaitement tranquille, je ne souffrois pas, ou du moins je n'éprouvois qu'un peu de mal-aise, une légère disposition au mal de cœur. Mais lorsque je prenois de la peine, ou que je fixois mon attention pendant quelques momens de suite, surtout lorsqu'en me baissant je comprimais ma poitrine, il falloit me reposer, & haleter pendant deux ou trois minutes. Mes Guides éprouvoient des sensations analogues. Ils n'avoient aucun appétit ; & , à la vérité, nos vivres qui s'étoient tous gelés en route n'étoient pas bien propres à l'exciter : ils ne se soucioient pas même du vin & de l'eau-de-vie qui augmentoient cette indisposition, sans doute en accélérant encore la vitesse de la circulation. Deux d'entr'eux ne purent pas y tenir, & furent

obligés de redescendre. Il n'y avoit qu'un seul fraï
cité qui fut du bien & causât du plaisir. & il fall
lut du tems & de la peine pour allumer du feu,
sans lequel nous ne pouvions point en avoir.

Je restai cependant sur la cime jusqu'à trois
heures & demie, & quoique je ne perdiffe pas
un seul moment, je ne pus pas faire dans cet
quatre heures & demie toutes les expériences
que j'ai fréquemment achevées en moins de trois
heures au bord de la mer, & ce pendant avec
soin celles qui étoient des plus essentielles. 12

Je descendis beaucoup plus aisément que je
ne l'avois espéré. Comme le siouvent que
l'on fait en descendant ne compte point le
diaphragme, il ne gêne pas la respiration, & l'on
n'est point obligé de reprendre haleine à la
descente de rocher. Au premier plateau étoit ce
pendant bien pénible par sa rapidité, & le soi
leil étoit si vivement les préceptes que nous
avions sous nos pieds, qu'il falloit avoir la tête
bonne pour n'en être pas effrayé. Je vins tomb
cher encore sur la neige à nos côtés plus bas
que le milieu précédent; car sur lequel j'achève
de me convaincre que c'est bien la nature de
l'air qui nous incommodoit sur la cime, car si
grands été fatigué nous sommes éreints plus
malades après cette légèreté & pénible descente
& au contraire nous nous reposons de non appoi
nt, & je fis mes observations sans aucun senti
ment de mal-aise. Je crois même que la hauteur
où commençoit cette indisposition, est parfaite
ment trançée pour chaque individu. Je suis
très bien jusqu'à 1900 toises au-dessus de la
mer; mais je commence à être incommodé lors
que je m'éleve plus haut.

Le lendemain nous trouvâmes le glacier de la
côte changé par la chaleur de ces deux jours, &

plus difficile encore à traverser qu'il ne l'étoit en mon ant. Nous fûmes obligés de descendre une pente de neige inclinée de 50 degrés, pour éviter une crevasse qui s'étoit ouverte pendant notre voyage. En fin à neuf heures & demie nous abordâmes à la montagne de la côte, très contents de nous retrouver sur un terrain que nous ne craignons pas de voir s'enfoncer sous nos pieds.

Je rencontraï la M. Bourrit qui vouloit engager quelques-uns de mes Guides à remonter sur le champ avec lui, mais ils se trouverent trop fatigués, & voulurent aller se reposer à Chamouni. Nous descendîmes donc tous ensemble gaiement au Prieuré, où nous arrivâmes pour diner. J'eus un grand plaisir à les ramener tous sains & saufs, avec leurs yeux & leur visage dans le meilleur état. Les crêpes noirs dont je m'étois pourvu, & dont nous nous étions tous enveloppé le visage, nous avoient parfaitement préservés; au lieu que nos prédécesseurs étoient revenus presque aveugles & avec le visage brûlé, & gercé jusques au sang par la réverbération des neiges.

Il seroit étranger à ce Journal de rapporter la notice entière des expériences & des observations faites par M. de Saussure à la cime du Mont Blanc, le 3 Août dernier; nous en extrairons celles qui peuvent intéresser un plus grand nombre de Lecteurs.

Forme de la cime. C'est un dos-d'âne dirigé de l'est à l'ouest; sa pente du côté du midi est douce, de 15 à 20 degrés, mais de 45 à 50 du côté du nord. L'arrête de ce dos-d'âne est presque tranchante à la cime, arrondie du côté de l'est, & en avant-toit, saillant au nord du côté de l'ouest, ce dos-d'âne est entièrement couvert de neige, on n'en voit sortir au-

un rocher, si ce n'est à 60 ou 70 toises au-dessous de la cime.

Rochers. Les plus élevés sont tous de granit ; ceux du côté de l'est sont mélangés d'un peu de stéatite ; ceux du midi & de l'ouest contiennent beaucoup de schorl & un peu de pierre de corne. Un des plus élevés à l'est présente évidemment des couches à peu-près verticales. Les plus hauts que l'on rencontre sont deux petits rocs de granit très-rapprochés l'un de l'autre, & situés à l'est de la cime, & à 60 ou 70 toises au-dessous. On ne peut pas douter que le plus élevé des deux n'ait été fracassé depuis peu par la foudre, car nous trouvâmes les fragmens épars tout autour de lui sur la neige nouvelle à plusieurs pieds de distance.

Animaux. Nous n'avons vu d'autres animaux que deux papillons ; l'un étoit une petite phalène grise qui traversoit le premier plateau ; l'autre étoit un papillon de jour, que je crois être le myrtil ; il traversoit la dernière pente du Mont Blanc à environ 100 toises au-dessus de la cime. Vraisemblablement ils avoient été portés là par les vents.

Végét. ux. La plante parfaite en à fleurs distinctes que j'ai rencontrée à la plus grande hauteur, c'est la *Silene accaulis* ou le *Carnillet Maussier* de M. de la Marck ; j'en trouvai une touffe fleurie dans le roc, près duquel je couchai à mon retour, environ à 1780 toises au-dessus de la mer. Mais j'ai vu de petits lichens tuberculés, jusques sur les rochers les plus élevés ; & entr'autres le *Sulphurens* & le *Rupestre* de *Hoffman Enum. lichenum.*

Barometre. J'avois pris pour ce voyage trois Barometres ; j'en laissai un au Prieur de Chanouin, à mon fils, pour qu'il fit des observa-

sions correspondantes & aux suennes, & à celles que M. Senebier avoit bien voulu se charger de faire à Geneve. Je fis porter les deux autres Barometres sur le Mont Blanc, pour qu'ils se contrôlassent réciproquement. Le 3. A eût à midi, à 3 pieds au-dessous de la cime du Mont Blanc; ils étoient à 16 pouces 0 lig. $\frac{144}{160}$ de lig., correction faite de la condensation du mercure par le froid & de la petite différence qu'il y avoit entre les deux instrumens. Dans le même moment, le Barometre de M. Senebier, à Geneve, étoit, toute correction faite, à 27, 2, $\frac{13^{\circ}5}{16^{\circ}5}$. Le Barometre à l'ombre étoit sur le Mont Blanc à 2 deg. $\frac{0}{10}$ au-dessous de la congélation, & à Geneve, à 22, 6, au-dessus. Le calcul fait suivant la formule de M. de Luc, donne 2218 toises au-dessus du cabinet de M. Senebier; & suivant celle de M. Trembley, 2272. Il faut y ajouter la hauteur du cabinet de M. Senebier au-dessus du lac, qui est d'environ 13 toises. Donc la hauteur du Mont Blanc sur le Lac, seroit de 2231 toises suivant la premiere formule, & de 2285, suivant la seconde.

On peut conclure que le Mont Blanc ne s'écarte pas beaucoup de la hauteur que lui donne le Chevalier Schückburgh; savoir, 2550 toises au-dessus de la mer.

Thermometre de mercure, à boule isolée; suspendu à 4 pieds au-dessus de la cime à midi au soleil — 1, 3; à la même hauteur, mais l'ombre du bâton auquel il étoit suspendu — 2, 3; & un autre Thermometre dont la boule étoit teinte en noir + 2, 9.

Les mêmes au même lieu à 2 heures au soleil — 1, 3; à l'ombre — 2, 5; & le noir au soleil + 1, 9.

Electrometre. Les boules divergeoient de 3 lig. l'électricité étoit positive. Je fus étonné de ne pas la trouver plus forte, cela vient vraisemblablement de la ténacité de l'air.

Couleur du Ciel. J'avois teint des bandes de papier avec du bleu d'azur de 16 nuances différentes, depuis la plus foncée que j'avois cotée n°. 1, jusqu'à la plus pâle possible cotée n°. 16; j'avois pris sur chacune de ces bandes trois carrés égaux, & j'avois ainsi formé trois suites parfaitement semblables de ces nuances; je laissai l'une de ces suites à M. Senebier, l'autre à mon fils, & j'emportai la troisième. Le 4 Août à midi, le ciel au zénith de Geneve, paroissoit de la 7e. nuance, à Chamouni entre la 5^e & la 6e, & sur le Mont Blanc entre la 1re. & la 2e; c'est-à-dire, tout près du bleu de roi le plus foncé.

Déclinaison de l'aiguille aimantée. La même qu'au Prieuré (dans la vallée de Chamouni).

Ombres. Sans couleur.

L'Odorat & le Goût. Avoient la toute leur perfection.

San. Un coup de pistolet tiré sur la cime ne fit pas plus de bruit qu'un petit pétard de la Chine n'en fait dans une chambre.

Vitesse du poids. Après quatre heures de séjour & de repos sur la cime, le poids de P. Balmat battoit 98 pulsations par minute; celui de Tétu, mon domestique, 112, & le mien, 100. A Chamouni, les monts dans le même ordre, 49, 60, 72.

Hauteur relative de la cime du Mont Blanc.

Les sommets les plus élevés que je puisse découvrir, étoient le Schre. khorn dans le Grindelwald & le Mont-Rosa en Piémont; je les

gérois l'un & l'autre sous un angle de 30 min. au dessous de l'horizon : or, malgré l'abaissement du nord apparent, l'orientation laisse encore au Mont Blanc une supériorité décidée.

P. S. Par un courrier extraordinaire arrivé à Vienne, on vient d'apprendre d'une manière authentique, que la Porte, a déclaré formellement la guerre à la Russie, & s'est enjoint aux sept-Tours son Envoyé, M. de *Bulgakof*.

Parag. extraits des Pap. Angl. & autres.

Le *Ahmed Hanifé*, le plus célèbre Docteur des *Mélanais* & Chef de la Secte des *Hanifés*, écrit de sa *Causa Houcawaes* rapporte un trait singulier de son extrême modération. *Hanifé* ayant reçu d'une personne un violent coup sur le visage, il lui tint ce discours. « Je pourrois te le rendre l'insulte que tu m'as faite, mais je ne le veux point; je pourrois porter plainte contre toi au Calife, mais je ne veux point faire le métier de Délateur; je pourrois dans mes lettres à Dieu, lui représenter ta cruauté dont tu es rendu coupable envers moi, mais je ne veux point troubler mes prières par un tel ressentiment; je pourrois au jour du jugement demander vengeance de Dieu; mais ce vœu est bien loin de mon cœur, au contraire, à ce jour terrible étoit celui qui nous sépare; ce moment même est celui où nous sommes sans la moindre provocation, & que ton sort fut dans mes mains, je supplerois cet Etre Tout-Puissant de ne me point châtier

« entrer dans le Paradis sans toi ». (*Morning Chronicle.*)

« Jeudi, 9 du courant, le Docteur Pekwell,
 « qui étoit, quoique Ministre de l'Évangile,
 « un des plus habiles Anatomistes de Londres,
 « assista à l'ouverture du cadavre d'une jeune
 « femme, morte d'une maladie de poitrine
 « dans l'Hôpital de Westminster. En exami-
 « nant ses poumons, qui étoient dans un état
 « de putridité presque général, il s'attacha de
 « la matière à ses doigts. Comme le Docteur
 « Pekwell tenoit la peau, pendant que le Chi-
 « rurgien recouvoit le cadavre, l'aiguille piqua
 « un des doigts couverts de matière purulente,
 « ce qui lui inocula l'humeur putride dans le
 « sang; il fit d'abord peu d'attention à cet ac-
 « cident; mais le Vendredi, son bras commença
 « à enfler: il prêcha cependant le même soir
 « dans la Chapelle de Westminster. Le Diman-
 « che, à deux heures du matin, il s'éveilla
 « avec la fièvre la plus violente, & envoya
 « chercher sur le champ quelques Médecins de
 « ses amis, qui firent de vains efforts pour abat-
 « tre l'ardeur de la fièvre; on perdit malheu-
 « reusement quelques jours dans ce vain espoir;
 « enfin, après une consultation, on se décida
 « à lui faire l'amputation du bras; MM. Brow-
 « field, & Potts, accompagnés de Sir Lucas
 « Pepys, du Docteur Waren & de M. Young, se
 « rendirent en conséquence chez le malade pour
 « faire faire l'opération sous leurs yeux; mais
 « après une seconde consultation, on se déci-
 « da à y renoncer, parce que la putridité étoit
 « répandue dans toute l'habitude du corps:
 « deux jours après, cet Ecclésiastique est mort,
 « regretté de tout le monde. » (*Courier de l'Eu-
 « rope*, N.º 17.)

M E R C U R E

D E F R A N C E .

S A M E D I 2 2 S E P T E M B R E 1 7 8 7 .

P I È C E S F U G I T I V E S

E N V E R S E T E N P R O S E .

I M P R O M P T U .

C'EST le Chasseur Cyprien,
Qui de tuer fit son bonheur suprême ;
Qui, faute de gibier, tua souvent son chien,
Et qui finit enfin par se tuer lui-même.

N^o. 38, 22 Septembre 1787. G

LES MOUTONS ET LE BUISSON,

*Fable. **

DES Moutons s'égayoient dans un verd pâturage;

Voici venir l'appareil d'un orage.

Un lointain & lugubre son

De monts en monts roule & se fait entendre;

Un nuage qu'on voit s'avancer & s'étendre,

D'un voile ténébreux couvre tout l'horison.

Son lourd fardeau fatigue l'atmosphère.

Philomèle a déjà déserté le vallon,

Et vers un ciel horrible élevant sa prière,

Le Fermier, l'œil en pleurs, tremble pour sa moisson;

Dans ce trouble de la Nature,

Le timide troupeau fugitif, consterné,

Gagne un Buisson, qui bien peu le rassure.

Contre l'orage déchainé.

Plus le vent, la foudre & la grêle

Dans les champs éperdus exercent leur fureur;

Plus l'animal bêlant en proie à sa frayeur,

Sous le toit épineux se ferre & s'amoncèle.

Enfin vers l'Occident le ciel s'est éclairci;

Iris paroît, Moutons de regagner la plaine;

* Sénèque le Philosophe m'a fourni l'idée de cette Fable.

DE FRANCE.

147.

Mais en sortant, pour grand merci,
Il leur fallut laisser la moitié de leur laine.

IL en coûte maints ducats
Pour écarter un maléfice.
Plaideurs, vous êtes les Moutons,
Et le Buifson, c'est la justice.
(Par M. Morel, Docteur, l'un des Professeurs
de Rhétorique au Collège Royal Bourbon d' Aix.)

COUPLETS à une jolie Femme, qui ne
craint rien tant que de vieillir.

AIR: Je l'ai planté, je l'ai vu naître, &c.

ARMÉ de sa faux meurtrière,
Que peut le temps sur vos attraits ?
Ce Dieu respecte l'art de plaire,
Et vous ne vieillirez jamais.

TANT qu'à nos jours Vénus préside ;
Nous sommes dans notre printemps ;
Qu'importe que mon front se ride ?
Mon cœur est encore à vingt ans.

POUR éterniser la jeunesse,
Songez donc qu'il faut s'enflammer ;

G ij

Et qu'on ne touche à la vieillesse
Que lorsqu'on a cessé d'aimer.

D'UNE triste mélancolie
Fuyez le dangereux poison ;
Il faut quelques grains de folie.
Qui nous vieillit ? c'est la raison.

LE Dieu qu'à Paphos on adore
Est toujours frais, jeune & brillant ;
Au bout de deux mille ans encore
Et ne sera qu'un foible enfant.

D'UNE existence fugitive
Fixons l'éclair par nos plaisirs ;
Si jamais la vieillesse arrive,
Il reste au moins des souvenirs.

(Par M. le Chevalier de Launval.)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Ami* ; celui de l'Énigme est *Mortier* ; celui du Logogryphe est *Anicroche*, où l'on trouve *Roi*, *roc*, *âne*, *corniche*, *niche de Saint* & *niche plaisanterie*, *Cocher*, *ciron*, *cire*.

 C H A R A D E .

DOUBLEZ de mon premier la syllabe facile ,
 C'est le premier des mots que prononce un enfant ;
 Sur les lèvres d'Iris mon dernier est errant ;
 Mon tout , un Thaumaturge , un Berger , une ville .
 (Par M. de F.)

É N I G M E .

ARMÉ d'un fer , le bandeau sur les yeux ,
 Comme l'Amour , je me montre en tous lieux ;
 Je cours souvent de la brune à la blonde ,
 De la bourgeoise aux femmes du grand monde ;
 Le cloître même a pour moi des appas ,
 Et du boudoir je passe au galeas :
 Tout m'est égal , Président ou Notaire ,
 Comte , Marquis , Tailleur , Apothicaire ,
 Je vais par-tout sans égard & sans choix ,
 De la cabane au Palais de nos Rois ,
 De l'homme en Place à l'homme de Finance .
 L'Amour , dit-on , toujours en use ainsi ,
 C'est un enfant , & je le suis aussi .
 Voilà , je crois , bien de la ressemblance ;
 Et cependant combien de différence
 Entre nous deux ! inconstant , inhumain ,

150. MERCURE

On le dépeint une torche à la main ;
Crainte du feu je couche sans chandelle ;
Je suis humain , je passe pour fidèle.
Son naturel est de tout embrâser ;
A ses desseins le mien veut s'opposer.
On le redoute, au-lieu que l'on m'appelle.
Du mal qu'il fait il vit malignement ;
Oh ! si j'en fais c'est fort innocemment.
A bien des gens il tourne la cervelle ,
Son meilleur tour passe pour clandestin ;
Si j'étourdis , j'avertis le prochain.
On dit qu'il fait de profondes blessures ;
Moi, je ne fais que des égratignures.
On le dit beau, mais beau comme l'Amour !
Je suis si laid que je fais peur au jour.
(Par un Abonné au Sallon de la ville d'Apt.)

LOGOGYPHE.

LECTEUR, je suis fort grand, & je n'ai que cinq
pieds,

Ce qui n'est point contradictoire,

Vous trouverez en moi, si vous m'étudiez,

La divinité du grimoire ;

Ce que le François suit le plus exactement ;

Ce qu'on donne aux enfans quand ils viennent de
naître ;

Ce qui pour bienfaïtant doit nous faire connaître ;
 Un pronom possessif qui plaît assez souvent ;
 Ce qui par fois termine un bâtiment.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LETTRES de Jenny Bleimmore, par Mme Monnet, Auteur des Contes Orientaux, deux Parties in-12. Prix, 3 liv. brochées. A Paris, chez Regnault, Libraire, rue Saint Jacques, vis-à-vis celle du Pâtre. (On trouve chez le même Libraire les Contes Orientaux, premier & second Tomes. Prix, 3 liv.)

CES Lettres font suite aux récits du sage Caleb. Jenny les lui laissa en quittant les Indes. On verra par quelle aventure cette Angloise s'y trouve transportée, & quelle fatalité l'arrache à sa patrie. Les premières de ces Lettres ont paru dans nos Mercurès. Nous allons rendre compte de la suite de l'Ouvrage, qui, aux graces d'un style élégant, réunit le mérite de la difficulté vaincue ; car l'Auteur a trouvé le moyen d'intéresser sans événemens extraordinaires, sans intrigues, sans surprises, sans épisodes. On n'y lit que quatre Lettres de Sady ; mais Jenny met dans les siennes tant de chaleur, d'intérêt, des

nuances si diverses que le Lecteur est toujours attaché. On retrouve cette tournure Orientale que saisit si bien Mme Monner, ce style poétique & animé, cette douce & consolante Philosophie, & ces descriptions pleines de chaleur & de vérité qui caractérisent ses premiers Ouvrages.

Caleb dérobe à Jenny ses *Stances sur le bonheur de la Sagesse*. En les lisant on pense d'abord que l'Auteur a manqué à la vraisemblance en donnant trop de philosophie à une si jeune personne. Une Note nous apprend qu'elle-même les a faites à l'âge de seize ans. Nous en citerons deux strophes pour donner une idée de sa manière de versifier.

Ouvrez-vous, élégans portiques;
 Recevez-moi, palais dorés,
 Temples galans & magnifiques,
 Au Dieu du plaisir consacrés.
 Là, sur le duvet de l'aïssance,
 Dans les bras de la nonchalance,
 Je vois ces mortels enviés:
 Près d'eux le chagrin se retire,
 D'ennui la mollesse soupire,
 Et l'Amour s'endort à leurs pieds.

Les inconvéniens attachés à la profession d'Homme-de-Lettres sont peints avec précision & vérité.

Hélas! après de longues peines
 Votre partage le plus doux

Sera quelques louanges vaines
 Qui n'iront pas jusques à vous!
 Je vois de cruelles épines
 Hériffer vos palmes divines.
 L'esprit est un présent fatal.
 Que je plains le sort du génie!
 On le craint, on le calomnie :
 Son ami devient son rival.

La Philosophie de Caleb est plus consolante. « Ne calomniez pas la Nature, écrit-il à Jenny dans ce style figuré qu'il soutient par-tout; elle vous fit sensible; elle vous donna une ame & de la beauté: croyez au bonheur. L'idée du bonheur nous vient du Ciel; son image brillante est du moins sur la terre, & son temple offre à nos vœux plus de portes que la fameuse Thèbes n'en comptoit jadis dans les jours de sa gloire. Ce temple consolateur est par-tout: entrez dans son sanctuaire, & couronnez votre jeune front des roses du bonheur. Voyez la foule des êtres se presser autour de lui. L'homme à leur tête l'appelle & vole devant de ses pas. Quelquefois déçu, jamais lassé, il le poursuit jusques sur le bord du tombeau; il le demande à la poussière; il l'espère encore dans le sein de la destruction & du néant. »

Ces idées plaisent à l'imagination; elles persuadent, parce qu'elles ressemblent à la vérité.

C'est à Caleb que Jenny fait la confidence de son amour pour Sady. « Quel feu circule » dans mes veines & allume mon sang? Qui » fait battre mon cœur avec cette violence? » Qu'a-t-il? Que veut il? Que peut-il espé- » rer?... Serois-je réservée au malheur » affreux d'aimer un indifférent? Suis-je » venue de si loin pour souffrir, me plaindre, » brûler oui, brûler: je ne crains plus » de l'écrire; vous le savez, vous l'avez vu: » pouvois-je vous dérober tant d'amour? » Cache-t-on à ses voisins l'incendie de sa » maison? »

C'est encore dans le sein de Caleb qu'elle dépose le secret de sa destinée. Son père en expirant l'avoit unie à Sir Foxters qu'elle n'aimoit pas. Elle avoit cédé malgré elle aux volontés d'un père mourant; mais elle n'avoit pas quitté sa demeure ni son nom. La Religion n'avoit point mis le dernier sceau à cette union mal assortie. Jenny étoit malade. Les Médecins, ne sachant plus qu'ordonner, avoient conseillé le voyage d'Italie, & elle étoit partie avec son tuteur. Elle passe de l'Italie dans la Grèce, de la Grèce aux Indes. Le récit de ce Voyage est intéressant & pittoresque. Jenny s'embarque à Bassora. Le même vaisseau portoit Caleb & Sady. Les progrès, les développemens de son amour pour ce grand Poète, ses confidences, les conseils qu'elle demande, les projets qu'elle forme, toutes ces nuances bien ménagées font oublier au Lecteur qu'on ne l'entretient que d'une seule passion. Les

sentimens, y tiennent lieu de faits ; & quoiqu'il n'y ait que trois personnages, tous trois vertueux, point de contrastes frappans, point d'événemens extraordinaires, il y a cependant une variété que nous croyons devoir plaire aux personnes d'un goût délicat. D'ailleurs le style oriental, lorsqu'il est aussi bien fait, aussi bien soutenu, a un certain charme qui entraîne. Lorsqu'on écrit comme Mme Monner, on peut se passer des ressources ordinaires à la plupart des Romanciers. Dès qu'on fait intéresser le cœur, qu'est-il besoin d'amuser l'esprit !

Nous regrettons que les bornes de cet Extrait ne nous permettent point de donner entier les Lettres & les Vers de Sady, dont les tournures ont l'air tout-à-fait étranger, & Oriental. Nous nous bornerons à cette seule citation.

« Puissante enchanteresse, ce n'est plus
 » moi, c'est vous qui commandez à présent à
 » mon cœur. Vous avez dit, qu'il aime, & il a
 » aimé. Des desirs inquiets ; l'orgueil, aussi
 » turbulent que les desirs, le maîtrisent tour-
 » à-tour.... Je ne suis plus à moi ; je n'appar-
 » tiens plus qu'à ma bien-aimée.... Je vivrai
 » pour l'aimer. Je crains à présent la célé-
 » brité, la gloire ; j'ai dit : Je ne veux ni
 » gloire ni célébrité ; je ne recherche plus
 » qu'une chose, les caresses de celle qui sur-
 » passe les Houris en beauté & les Péris en
 » intelligence. Prodiguez-moi tes caresses, ô
 » ma bien-aimée ! mais commande à tes

Gvj

» yeux , lorsque tu me regardes en public.
 » Pose ton joli doigt couleur de neige sur tes
 » lèvres de roses.... Femme, belle & sage ;
 » dissimule tes perfections , & cache bien
 » notre amour.... Astre étincelant , voilez
 » vos rayons à l'œil de l'envie..... L'homme
 » en proie aux souffrances du corps , ou livré
 » aux tourmens d'un amour sans espérance ,
 » celui que l'ambition ou l'avarice dévore ,
 » celui-là même dont la haine ronge les en-
 » trailles , dorment quelquefois ; mais l'âme
 » envieuse ne repose jamais.... »

Jenny écrit des Lettres brûlantes ; Sady
 n'a que de l'esprit & de l'enthousiasme. Sa
 froideur la désespère ; elle ne souhaite plus
 que la mort. Mais Sir Foxters a suivi S. Louis
 en Égypte. Il est blessé dans un combat : on
 le transporte dans l'Isle de Chypre. Il y ap-
 prend que celle qu'il regarde comme son
 épouse est à Surate. Il l'appelle auprès de lui :
 elle part. Ses adieux à Sady portent dans
 l'âme une impression déchirante.

« Je cède à une foiblesse à présent sans
 » danger ; je vous écris. Une puissance in-
 » connue , supérieure à ma volonté , me
 » force à vous écrire ; je prends la plume
 » malgré moi , & je vous dis adieu..... pour
 » jamais adieu. Tout s'appête , ou plutôt
 » tout est irrévocablement arrêté pour mon
 » départ. Mes femmes vont, viennent, s'agi-
 » tant autour de ma personne. Immobile , je
 » les regarde avec l'air de la stupidité ; mais
 » le désespoir est au fond de mon cœur... »

» Un vaisseau m'attend ; c'est cette femme
 » qui t'aime encore , qui t'aimera toujours ,
 » qui mourra en t'idolâtrant , qui l'a fait pré-
 » parer ; il m'enlève à ta vue , à tes cruautés...
 » à tes desirs peut-être... Tous ces objets , si
 » chers à mon souvenir , présens à tous mes
 » sens , seront perdus pour moi... Plus de
 » liens entre nous , plus de rapports ensem-
 » ble ; tout est fini à jamais , anéanti pour
 » toujours. *Tout & jamais* , horribles mots !
 » accablante pensée ! vivre sans toi !... Je ne
 » le pourrai point... Le soleil touche déjà
 » aux bornes de l'horizon. Dieu ! l'instant
 » mortellement redouté approche... Il est
 » venu. Une effrayante nuit va m'envelop-
 » per de son ombre... Et le bruit des vagues ,
 » & les cris des Matelots que j'entends.....
 » qui retentissent dans mon cœur... Quoi ,
 » déjà !... Adieu , Sady... Une froide sueur ,
 » couvre mon corps ; elle inonde mon front ,
 » & se mêle à des larmes amères ; mon cœur ,
 » semble se déchirer , & ma main trem-
 » blante n'écrit plus qu'à peine... Trop cher ,
 » Sady , je ne saurois te quitter ; je tombe
 » affoiblie sous le poids de la douleur... Qu'il
 » me seroit doux d'expirer à cette place , de
 » m'ensevelir sous cette terre !... Tu la foules
 » à tes pieds ; elle m'est chère , elle m'est sa-
 » crée. Que ne puis-je , toujours près de toi ,
 » trouver dans son sein le repos de la mort ! »

On trouve à la suite de ces Lettres diffé-
 rentes Pièces fugitives pleines d'esprit &
 d'intérêt ; le Conte des deux Hermites , im-

primé dans le N^o. 8 du Mercure de cette année : un autre récit du sage Caleb, dont le but est de prouver que l'homme ne peut éviter sa destinée ni l'effet des malédictions. Le fonds de cet apologue est tiré d'un manuscrit Indien, appartenant à M. le Président Facher. Mme M., qui l'a fort étendu & embelli d'une foule d'idées & d'images à elle, le termine par ces mots.

« Tout Guzarate appeloit Nazour, fils de
 « Negmedden, au trône de son père. Nazour
 « étoit dans l'adolescence; & les peuples sup-
 « posent dans un jeune Prince toutes les
 « vertus dont ils auroient besoin. Cette espé-
 « rance, une fois du moins, n'a pas été trom-
 « pée. Nazour aime la paix, & peut faire la
 « guerre. Juste, bienfaisant, simple en ses
 « goûts, sage en ses mœurs, il rend le peu-
 « ple qu'il aime, & dont il est aimé, le plus
 « fortuné de l'Univers.... Oh ! quel bien
 « qu'un bon Roi ! c'est le plus beau présent
 « que le ciel dans sa faveur puisse faire à la
 « terre. »

On lira avec plaisir l'Idyle *les Fleurs*, quel-
 ques Scènes d'une Comédie, que l'Auteur
 ne donne que comme un essai sans consé-
 quence, & une allégorie charmante de feu
 M. Thomas.

Il suppose qu'un Sultan, ennuyé dans son
 Serrail, demande un Conte.

Lors de Caleb on lui lut les récits,

Profond silence autour de Sa Hauteſſe :

Lui-même écoute.

Sage Caleb , avec quel art tu contes !

Parfums d'amour , exhalés de tes contes ,

Ont ranimé tous mes sens abattus.

Ta grâce même en leçons est féconde ;

Tu fais chérir les deux biens de ce monde ,

Le tendre Amour & les douces vertus.

Oui , je te fais Bacha pour ton génie.

.

Ce dernier vers est très-piquant. Le bon Sultan apprend que l'Auteur est une femme. Il s'écrie :

Que de beautés son esprit me promet !

.

Vous , diamans de Golconde & d'Olinde ,

Perles d'Ormus , émeraudes , rubis ,

Tissus brillans de la Chine & de l'Inde ,

Unissez-vous pour ses riches habits.

Que dans ses bains se distille la rose ;

Que les parfums embaument son sommeil ,

Les harpes d'or enchantent son réveil.

Obéissez , courez , que l'on s'empresse ;

Qu'on me l'amène.

Mais

Elle naquit parmi les Mécréans ,

& Sa Hauteſſe est au défefpoir.

Le Chantre du Czar , le Panégyriſte de
Mare-Aurèle ne s'étoit point encore montré

ni aussi gai ni aussi gracieux que dans cette jolie Pièce. Son génie, mâle & auguste dans l'Épopée, savoit se plier aux formes aimables des vers de société. Les témoignages d'estime de cet Homme célèbre, & ceux que MM. de Vo*. Ch. *, & quelques autres ont rendus à Mme M., sont d'un heureux augure pour son nouvel Ouvrage.

OBSERVATIONS de M. de Trebra sur l'intérieur des Montagnes, précédées d'un Plan d'une Histoire générale de la Minéralogie, par M. de Veltheim, avec un Discours préliminaire & des Notes, par M. le Baron de Dietrich, Secrétaire général des Suisses & Grisons, Membre de l'Académie Royale des Sciences, &c. &c. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR; & se trouve à Paris, chez Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins; & à Strasbourg, chez Treuttel, Libraire, 1787, un Volume in-folio de 308 pages, orné de Cartes & de Planches. Prix, 69 liv.

LES trois Minéralogistes dont le travail forme ce Recueil, méritent d'autant plus de confiance que leurs Observations ne sont pas exclusivement le fruit des études spéculatives du cabinet. M. de Veltheim a été Intendant des Mines du Hartz, M. de Trebra est encore aujourd'hui Vice-Intendant des mêmes Mines appartenantes au Roi d'Angleterre dans l'Électorat d'Hanovre, & M. le Baron de Dietrich

remplit en France avec autant d'activité que de connoissances la place de Commissaire du Roi à la visite des Mines du Royaume. L'utilité de cet Ouvrage pour la Minéralogie-Pratique & l'Histoire Naturelle exigeroit une plus longue analyse que celle à laquelle la nature d'un Journal Littéraire nous réduit.

Dans la première Partie de son Discours Préliminaire, M. le Baron de Diétrich, sous les yeux duquel cette traduction de l'Allemand paroît avoir été faite, compose le plan d'Histoire Minéralogique proposé par M. de Veltheim, & le perfectionne par des remarques critiques sur quelques-unes de ses divisions. L'une de ces remarques contredit une opinion de quelques Naturalistes sur le caractère élémentaire & propre des montagnes granitiques ou primitives. Suivant M. de Diétrich, le quartz, le feld-spath & le mica s'y rencontrent fréquemment réunis en grains ou en masses, tantôt séparées, tantôt confondues, ainsi que le schiste & la pierre calcaire même; mais ce fait, comme en convient l'Auteur, est purement accidentel, & ne nous semble pas affoiblir celui de l'homogénéité de la masse des montagnes granitiques.

La conversion de la tourbe en charbon, dont on a voulu faire en France une découverte, & publiée l'année dernière comme telle, dans quelques Journaux, occupe une place intéressante de ce Discours. Depuis long-temps cette pratique étoit en usage au

Hartz; Bruckman en décrit le procédé en 1747. Près d'un siècle auparavant, Guy Patin, en 1668, avoit parlé des charbons de tourbe préparés dans les Pays bas par suffocation. M. de Diétrich détaille ensuite les moyens employés en France en divers temps, entre-autres en 1786, par M. Cénolle, & conclut que jusqu'ici les moyens de fabriquer le charbon de tourbe par distillation ont été trop dispendieux. Les Allemands y emploient également la distillation & la suffocation.

Le plan de M. de Veltheim est contenu dans un Avertissement Préliminaire de ce Minéralogiste, & dans cinq tableaux de classifications, qui comprennent tous les fossiles divisés en métaux, en sels, en terres, en substances inflammables & en gites de ces fossiles, montagnes primordiales, argilleuses ou à filons, calcaires simples, à couches & volcaniques. Ce morceau est terminé par la nomenclature des Auteurs qui ont traité du Règne Minéral.

Les Observations de M. de Trebra sont divisées par Lettres, dont la première a pour objet la conformation extérieure des parties de montagnes qu'il a trouvées abondantes en minéral; dans la seconde il décrit la structure des masses de rochers dans l'intérieur de ces montagnes; la troisième contient des Remarques sur l'infiltration & la circulation des eaux dans les montagnes, sur la chaleur, les vapeurs, les dissolutions & les composés

qui en résultent. Ici l'Auteur ne traite point la question de la première formation des montagnes, parce que, dit il avec raison, les observations sur cet objet ne paroissent pas suffisantes pour établir un système satisfaisant. La quatrième Lettre renferme les Pièces Justificatives des remarques précédentes; & la cinquième une Description minéralogique des montagnes du Hartz. Cette dernière partie est d'autant plus intéressante pour les Lecteurs François, qu'à la réserve de M. de Luc, qui a visité le Hartz, & en décrit divers districts dans ses *Lettres Physiques à la Reine d'Angleterre*, aucun Ouvrage en notre langue n'a parlé avec quelque détail de cette chaîne, si instructive pour les Minéralogistes. La plupart des filons s'y trouvent alternativement dans le grès de couleur grise & le schiste argilleux. La sommité la plus élevée du Hartz s'appelle le *brocken*, divisé en deux têtes, qui porte le nom de *grand & petit brocken*.

A la suite de ces Lettres l'Auteur expose le projet suivi en Saxe pour reprendre les travaux de la galerie de Gédéon, mine importante du canton de Marienberg. Pendant que M. de Trebra en étoit Directeur général il rédigea un Traité sur l'économie & l'augmentation des produits dans l'exploitation des Mines: ce morceau termine son Ouvrage actuel, dont l'étude est essentielle aux Métallurgistes. M. le Baron de Diétrich leur a donc rendu un nouveau service en publiant ce Re-

cueil, dont ses Notes & celles de M. Schru-
ber forment une portion intéressante. Seule-
ment est-il à regretter que ce Livre, fait pour
devenir usuel parmi les gens de l'Art, soit im-
primé avec une magnificence si dispendieuse.
Celle-ci devoit être réservée aux Ouvrages
de parade ou aux frivolités qui ont besoin de
ce luxe pour acquérir quelque valeur ; mais la
science ne sauroit jamais être trop écono-
mique.

V A R I É T É S.

*EXPOSITION des Peintures, Sculptures
& Gravures de MM. de l'Académie Royale,
dans le Salon du Louvre, depuis le 25 Août
jusqu'à la fin de Septembre 1787.*

DANS le compte que j'ai rendu de l'Exposition
des Peintures, Sculptures & Gravures faite en 1785,
je me suis efforcé de saisir plutôt le caractère d'un
Historien que celui d'un Critique ; je n'ai pourtant
point négligé les observations qui m'ont paru né-
cessaires aux progrès de l'Art. J'ai indiqué les taches
que j'avois remarquées dans les productions de MM.
les Professeurs ; j'ai relevé les défauts de ceux de
nos Académiciens que leur réputation & leurs
succès pouvoient déjà offrir comme des modèles ;
j'ai rappelé les principes de la Peinture trop long-
temps négligés & même oubliés en France : enfin,
j'ai quelquefois poursuivi le mauvais goût, qui,

après avoir régné pendant vingt ans dans nos Ecoles, y conserve encore quelques traces du ridicule empire qu'il y avoit usurpé. Je suivrai aujourd'hui la même méthode. Le même Artiste dont les lumières ont éclairé mes observations à l'Exposition précédente, veut bien encore me servir de guide ; les connoissances & son impartialité m'autorisent à assurer mes Lecteurs qu'ils peuvent me lire avec confiance, parce que je ne prendrai d'autre langage que celui de la vérité. Je louerai beaucoup ce qui sera susceptible d'être beaucoup loué ; mais j'adoucirai, autant qu'il me sera possible, le ton de la critique lorsque je serai forcé d'en faire usage. C'est avec un véritable chagrin que l'on voit se multiplier journellement de petits Pamphlets dictés par l'ignorance ou par la haine. Ces écrits clandestins, dont les Auteurs sont tour à tour vendus à l'éloge outré ou à la satire déchirante, sont moins redoutables encore par le découragement qu'ils peuvent porter dans l'ame des Artistes que par les fausses idées qu'ils répandent & par les notions erronées qu'ils font germer dans les esprits paresseux & superficiels. J'ignore si l'impression de ces Pamphlets peut être de quelque utilité à ceux qui les composent, si leur vente produit un revenu passager à leurs misérables pères. Mais si on les compose en se disant, avec un Satyrique connu, *il faut que chacun vive*, on doit s'attendre à la réponse non moins connue de feu M. d'Argenson : *Je n'en vois pas la nécessité*. On sent bien que je ne veux, ne puis ni ne dois avoir rien de commun avec les Ecrivains dont je viens de parler, & que saisir, dans un temps prostitué à l'indécence de la louange ou de la satire, un ton de modération pour l'une & de décence pour l'autre, c'est être tout simplement honnête & juste.

A peine le Salon de cette année a-t-il été ouvert

que de toutes parts l'on a entendu répéter que nos Peintres avoient bien dégénéré depuis deux ans ; jugement hâtif sur lequel on a été forcé de revenir ; mais tel est ici le caractère des prétendus Connoisseurs, qu'ils cèdent d'abord au besoin de prononcer d'une manière quelconque, sauf ensuite à se rétracter de leur première décision. Il en résulte toujours du mal, car les mauvaises impressions se propagent bien plus facilement que les bonnes, & la réputation des gens de l'Art en est au moins altérée pour quelque temps dans l'idée des gens opiniâtres, & il y en a beaucoup, parce qu'il y a beaucoup d'ignorans. Au reste, que feroit à l'Art la décadence ou la négligence de quelques Artistes, si l'étude de la Peinture étoit aujourd'hui plus sûre & plus éclairée qu'elle l'eût jamais été en France ; si ceux qui ont annoncé le caractère du vrai talent avoient conservé ce caractère ; si les jeunes Athlètes qui se présentent dans la carrière offroient déjà les espérances les mieux fondées ; si enfin l'Académie de France à Rome, déjà régénérée par des Directeurs d'un vrai mérite, paroïssoit devoir augmenter sa célébrité, & rendre plus utiles les études qui s'y feront par les soins d'un nouveau Directeur dont le talent fût universellement reconnu ? Voilà pourtant où nous en sommes, M. Vien, M. David, M. Vincent, M. Taillafson dans l'Histoire ; M. Robert, M. Vernet & d'autres Peintres chacun dans leur genre, se montrent dignes de leur réputation ; M. Valenciennes, M. Perrin & M. Giroust s'annoncent d'une manière brillante ; leurs premiers pas sont des succès ; enfin, l'on peut espérer que les Élèves de l'Académie de France à Rome, guidés par le Peintre de Léonard de Vinci, qui vient d'en être nommé Directeur dans la fleur de son âge & dans la vigueur de son talent, y profiteront pour l'avantage de l'Art, & des progrès que nos Artistes ont déjà faits.

depuis plusieurs années, & des modèles qu'ils auront sous les yeux, & des leçons qu'ils recevront d'un Maître éclairé par le goût & par le génie. Laissons donc se plaindre ceux qui voyent tout en mal, puisqu'ils se plaisent à voir ainsi; mais tandis que notre École s'enrichit journellement de ses nouvelles acquisitions, ne laissons pas s'accroître l'idée de sa décadence imaginaire.

Les détails dans lesquels je vais entrer, prouveront, malgré quelques observations critiques, une partie de ce que je viens d'avancer. Je suivrai, comme à l'ordinaire, l'ordre des Numéros du Livre pour ne pas revenir plusieurs fois sur le même Artiste.

P E I N T U R E.

M. VIEN. N^o. 1 à 4. *Les Adieux d'Hector & d'Andromaque*, 13 pieds de long, sur 10 de haut, pour le Roi. Une belle ordonnance, un bon ton de couleur, & beaucoup de sagesse. La figure du fier Hector qui se décompose pour sourire à la frayeur d'Ashtanax mérite beaucoup d'éloges. Le soldat Troyen qui considère d'un œil impassible la terreur de l'enfant, l'attendrissement du père & la sollicitude d'Andromaque, forment une opposition bien entendue avec l'expression d'Hector. La tête d'Andromaque n'a pas le caractère que l'on devoit attendre d'un des plus habiles imitateurs du Guide. Parmi les trois petits Tableaux de ce Maître, il faut distinguer celui de *Sapho chantant ses vers en s'accompagnant de sa lyre*. La touche en est moëlleuse, l'expression de la tête est pleine d'esprit & de grace. Les lauriers reverdissent pour M. Vien à l'âge où ils se fanent pour les autres Artistes.

M. DE LA GRENÉE l'aîné. N^o. 5 à 7. *Fidélité d'un Satrape de Darius*, 16 pieds de long, sur 10 de haut, pour le Roi. *Esquisse de ce Tableau. L'Amitié consolant la Vieillesse de la perte de la*

Beauté & du départ des Plaisirs. J'ai déjà regretté que M. de la Grenée eût quitté les Tableaux de chevalier pour les grands Tableaux, & je le regrette encore. Le style de celui qu'il vient d'exposer est foible & décousu. Son *Alexandre*, d'un dessin fort incorrect, n'a ni le caractère d'un Héros ni celui d'un homme dont *la colere se tourne en rage*; il y a du caractère dans celle du Satrape; le dédain s'y peint sous des traits bien marqués. Le choix du sujet peut encore être reproché au Peintre; quand on prend un trait dans la vie d'un grand homme, il ne faut pas en choisir un qui le déshonore. Le style du costume d'*Alexandre* n'a pas toute la sévérité du costume Grec. L'exécution totale a de la fermeté, néanmoins l'Esquisse de ce Tableau me parait lui-être fort supérieure. Celui de l'*Amitié consolant la Vieillesse* est semblablement composé; il a peu d'effet; je voudrois que la femme représentant la Vieillesse fût plus marquée, & qu'elle ne donnât pas l'idée d'une femme de trente-six ans accablée plutôt par la maladie que par le retour de l'âge.

M. LE MARQUIS DE TURPIN, Honorable-Associé libre. No. 8 à 10. *Vue de Villa Madama, les Portiques d'une rue de Tivoli, plusieurs Dessins.* Que diroient les Nobles des treize, quatorze & quinzième siècles, s'ils voyoient leurs descendants manier tour-à-tour la plume, le ciseau, le compas, le pinceau, eux qui dédaignoient d'apprendre à lire? Il y a de l'esprit & de l'effet dans toutes ces compositions, qui feroient encore honneur à un homme qui prendroit un titre moins modeste que celui d'Amateur.

M. DOYEN, N°. 11, *Priam demandant à Achille le corps d'Heëtor*, 10 pieds quarrés. J'ai toujours estimé le talent de M. Doyen, non pas que je n'aie remarqué de très-grandes imperfections dans les tableaux de cet Artiste, mais parce qu'il a toujours montré de l'imagination & de

de la chaleur. Je l'avoueraï, je ne le retrouve point ici. Son Achille manque de noblesse & d'expression ; la figure de Priam est désagréablement jetée sur la terre, on n'y retrouve ni la douleur d'un père, ni la noblesse d'un grand Roi, ni l'abandon d'un vieillard au désespoir. Les ombres épaissies dans le fond de la tente contrastent durement avec la lumière jaunâtre qui éclaire Achille & la tête de Priam. La jambe droite de Priam & la jambe gauche d'Achille sont tellement dissimulées sous les draperies qu'on ne les devine que difficilement. En général le style de la composition a peu de vigueur. Est ce le retour de M. Doyen vers le genre actuel qui en est cause ? Cela se peut. Je ne fais pourquoi Mercure s'envole après avoir amené Priam, puisqu'il doit le reconduire à Troie : au total l'effet de ce tableau est triste pour l'œil & ne dit rien à l'ame.

M. BRENET, N°. 12, *Le jeune fils de P. Scipion rendu à son père par Antiochus*, 8 pieds de large sur 10 de haut. La composition de ce tableau est sage, il y a de l'expression dans la tête de Scipion, mais le caractère des autres n'a pas assez de style. Le talent de M. Brenet a de la sévérité, mais il a aussi de la mollesse : on desireroit qu'il fût quelquefois animé par de la grâce ; qu'il donnât plus de ton à ses chairs, qui alors prendroient de la rondeur.

M. DE LA GRÉNÉE LE JEUNE, Nos. 13 à 16, *Ulysse arrivant dans le palais de Circé*, 10 pieds carré, pour le Roi. *Eutepe*, ou *la Musique*. *Jésus enfant priant dans un lieu solitaire*, 8 pieds & demi de haut sur 5 & demi de large. M. de la Grénée le Jeune, n'a pas voulu que, cette année, on lui reprochât d'isoler ses figures, il les a entassées, elles s'étouffent. Le Mercure ne rappelle pas l'idée d'un Dieu qui vole au secours d'un mortel, mais d'une figure qui tombe lourdement. Il y a pourtant

N°. 38, 22 Septembre 1787. H

une certaine énergie dans l'action d'Ulysse, de la vérité dans la surprise qu'éprouve Circé, & de la grâce dans le groupe de femmes qui l'entourent. Les lumières de cette composition sont trop dispersées; le tapis & le bas du tableau sont trop bruns. Je crois que si M. de la Grénée le jeune eût établi la lumière sur le tapis, en éteignant le bas de la draperie de sa Circé, l'accord du tableau eût été plus parfait. *Euterpe ou la Musique*, morceau de peinture collé sur une glace ronde, propre à faire une petite table, est d'un genre où cet Artiste excelle. Celui de Jésus priant rappelle les bons Maîtres de l'École des Carrache. Le choix des draperies, l'expression & l'entente du clair-obscur ne laissent rien à désirer.

M. SUVÉE. N^o 16 à 21, *L'Amiral de Coligny en impose à ses assassins*, 10 pieds sur 8, pour le Roi. *Baptême de Jésus-Christ, des portraits, & un dessin d'un tableau d'Autel*. Deux objets frappent d'une manière désagréable dans le tableau de l'Amiral de Coligny; la figure principale & la distribution de la lumière. Coligny est petit & mesquin, la figure est sans caractère, & son costume très-arrangé, qui ne paroît pas être celui du temps, n'annonce point le désordre d'un homme qui s'arrache au sommeil pour se présenter devant ses assassins. La scène se passe de nuit, un des meurtriers tient un flambeau, & ce flambeau ne paroît pas distribuer de la lumière, il semble au contraire que sa lueur est amortie par une lumière plus active. Le groupe des assassins est très-beau, Besme, seul debout & portant le caractère de la férocité, produit un bel effet, & annonce positivement la catastrophe qui va suivre. De la vérité & de la ressemblance dans les portraits de M. de P... & de M. de C...

M. VINCENT. N^o 22 à 24. *Renaud & Armide*, 5 pieds 7 pouces de large, sur 4 pieds 7 pouces de

haut, *Henri IV & Sully*, 6 pieds de large sur 8 de haut, *Clémence d'Auguste envers Cinna*; 5 pieds 2 pouces de large, sur 9 pieds de haut. Je n'ai point retrouvé M. Vincent dans le Tableau d'Armide ni dans celui de Sully. Dans le premier, Armide, sur le point de se donner la mort après la défaite de Sarrafins, est arrêtée par Renaud. Le Héros ne présente aucune nuance des sentimens qui doivent l'agiter; la figure est immobile, elle est morte. La cuirasse qu'on a beaucoup louée, paroît d'étraim, plutôt que de fer. L'attitude contrainte d'Armide présente celle d'une femme qui va faire une chûte, & l'expression indéterminée de la tête, ne laisse pas soupçonner qu'il se passe rien dans son âme; le ton de caractère brillant dans toutes les parties du Tableau, produit à l'œil un effet très-désagréable. Trop d'objets sont rassemblés dans le Tableau qui représente *Henri IV rencontrant Sully, blessé après la bataille d'Ivry*: les figures s'y nuisent mutuellement, elles se pressent sans se grouper. Je n'aime point le caractère de Sully, il n'exprime point ce que doit lui faire éprouver la tendre inquiétude de son Maître, & la tête de Henri n'offre point cette teinte de bonté qui caractérisoit ce Prince adorable. Il auroit fallu aussi faire saisir autrement que par un amas inutile d'armes le moment où Sully se trouve. La lumière de ce Tableau est partout la même, nulle ombre, nulle opposition de masses, à peine est-il possible d'y distinguer les plans. Mais si je n'ai point reconnu M. Vincent dans ces deux morceaux, je l'ai retrouvé tout entier dans *la Clémence d'Auguste*. La composition en est grande & noble, l'ordonnance en est sage & bien entendue, la couleur ferme & aimable. La figure de Cinna est habilement dessinée, son attitude est vraie & bien saisie, l'expression de la tête est belle, animée & locale: j'aime beaucoup dans celle d'Auguste cette

dégradation de sévérité qui commence à s'éloigner pour faire place au noble effet de la clémence. Je ne dirai pas la même chose de la manière dont Livie témoigne son admiration ; ses deux bras levés également par-dessus sa tête me semblent produire un effet monotone, dur & absolument contraire à la grâce de l'expression. A cette tache près, ce tableau me paroît digne d'un Maître. Les effets de lumière y sont distribués & ménagés avec un grand intelligence, le fond bien pris en perspective, & d'un ton très-harmonieux, ajoute à la vérité des plans & au jeu des figures qui doivent fixer l'attention principale.

M. DE MACHI. No. 25 à 27. *Vue de la démolition de l'Eglise des SS. Innocens, prise de la rue S. Denis. Autre vûe intérieure de la même Eglise, éclairée par la lumière d'un feu : autre vûe intérieure du même Édifice.* C'est toujours la même vérité, le même soin, la même exactitude qui ont mérité jusqu'ici des éloges à M. de Machi. Le Tableau, où l'Eglise détruite en partie est éclairée par un feu, est d'un très-bon effet.

M. VERNET. No 28 à 39. C'est de M. Vernet qu'on peut dire que l'Artiste est toujours supérieur aux éloges qu'on lui donne. Il est inconcevable qu'après avoir donné pendant long-temps une aussi longue suite de Tableaux du même genre, M. Vernet puisse se succéder ainsi à lui-même : toujours neuf, toujours vrai, toujours énergique, toujours sublime & toujours varié ! Il faudroit citer tous les Tableaux qu'il a exposés cette année, si l'on vouloit faire connoître toute la vigueur de son pinceau & toute la richesse de son génie supérieur à lui-même dans cette exposition. Mais les détails me menneroient trop loin ; je me contenterai d'indiquer *un lever du Soleil dans un brouillard, & une tempeste avec le naufrage d'un vaisseau.* Ces deux

compositions sont remarquables par la variété des objets, par le fini de l'exécution. Dans le premier, le brouillard s'étend sur un immense canal dans lequel on aperçoit des Vaisseaux, & dans une perspective très-éloignée, éteinte en partie par l'opacité du brouillard, on aperçoit des tours, des maisons, des édifices, une Ville. Le Tableau est éclairé par les rayons du Soleil levant, qui viennent se briser & se fondre dans les flots du brouillard, & la lumière se distribue ainsi sur les différens plans par la dégradation la plus heureuse & la plus vraie. Les autres Tableaux de M. Vernet ne sont pas moins dignes d'éloges; les jeunes Peintres de Marine & de Paysage ne sauroient choisir des modèles plus sûrs: c'est la nature embellie de tous les charmes de l'art.

M. ROSLIN. No 40 à 45. *Portrait de feu M. le Maréchal de Nicolai, de feu M. de Nicolai, Evêque de Verdun, de M. de Nicolai, premier Président du Grand-Conseil, de M. de Crosne. Une Invocation à l'Amour, &c.* Les Portraits de MM. de Nicolai sont d'une extrême ressemblance; ainsi que celui de M. de Crosne; mais il y a de l'indécision dans la couleur. L'Invocation à l'Amour me paroît d'une composition bizarre & sans effet. On voit dans le milieu du Tableau la statue de l'Amour qui en remplit presque tout l'espace, & au bas on aperçoit quelques têtes dont la couleur contraste singulièrement avec le ton de la statue. L'exécution de ce Tableau répond si peu au titre qu'il porte, qu'il n'est pas possible de se permettre la moindre observation sur l'idée du Peintre.

M. ROBERT. No 46 à 55. Une touche hardie, une manière large & expéditive, une grande harmonie, une connoissance parfaite de la perspective, des effets de lumière bien entendus & très-habilement opposés aux masses d'ombre, toujours des

aspects neufs & piquans : voilà ce que l'on remarque dans tous les Tableaux que M. Robert a exposés , & dont l'examen ne peut qu'ajouter à la brillante réputation de leur Auteur.

M. ROLAND DE LA PORTE. N^o 56 à 58. M. de la Porte avoit fait une grande lacune dans les expositions , on l'y a vu reparoître avec plaisir. *Un Crucifix imitant le relief en talc* , a produit une illusion parfaite , mérite principal de cette espèce de composition.

M. HUET. Nos 59 à 67. *Des Paysages , des Vûes , des Dessins , des figures & des animaux.* Partout de la manière , & une assez heureuse distribution des plans ; mais encore des réminiscences : il faudroit se souvenir des grands Maîtres pour les imiter & non pour les copier.

Mme WALLAYER COSTER. N^o 68 à 75. *Des Animaux , des Fleurs , des Tableaux de nature morte & deux Portraits.* Je ne dirai rien des Portraits , je ne puis que donner de grands éloges aux autres compositions de cette Artiste , dont le dessin est correct , la touche énergique & la couleur excellente.

M. WEYLER. N^o 76 à 82. *Des Portraits en Email , des Miniatures* De la finesse dans la touche , de l'esprit dans les caractères , & de la ressemblance dans les Portraits ; mais on peut desirer que M. Weyler attache davantage ses contours s'il veut donner plus de vérité à ses Ouvrages.

M. CALLET. N^o 83. *L'Automne ou les Fêtes de Bacchus.* 10 piéds quarrés , pour le Roi. Il y a dans cette composition un désordre bien relatif à la Fête qu'il représente , peut-être même y en a-t-il trop. La figure de la femme tombée me paroît d'un dessin peu correct , & celle de la femme qui danse & se présente en face est un peu lourde ; la couleur est outrée , factice ; les différens tons ma

paroissent s'opposer d'une manière dure : quelle distance de ce tableau au tableau de réception de l'Auteur !

M. VAN-SPAENDONCK. N^o 84 & 85. Un Tableau représentant un pied'estal de marbre, enrichi de bas-reliefs, sur lequel est une corbeille de fleurs ; il a été vu pendant quelques jours à la précédente exposition, & je lui ai donné alors les éloges qu'il mérite. Autre tableau représentant une corbeille remplie de diverses fleurs, sur une encoignure de marbre sculpté. Cette composition n'est point inférieure à la première, & place M. Van-Spaendonck à côté du célèbre Van-Huysum.

M. HUE. N^o. 86 à 91. Les différens morceaux que cet artiste a mis cette année sous les yeux du Public, font regretter qu'il ne soit pas resté plus longtemps en Italie. Son tableau de Tivoli, éclairé par soleil couchant, nous a rappelé les bons Ouvrages de Claude Lorrain. C'est avec de tels Maîtres & la belle Nature qu'on peut sortir de la classe des Peintres ordinaires.

M. SAUVAGE. *Anacréon & Lycoris, une Bacchante*, & autres morceaux imitant le bas-relief. Une grande vérité dans l'imitation, & l'art de cacher la monotonie du genre.

Mad. LE BRUN. N^o. 97 à 108. Le portrait de la Reine tenant sur ses genoux M. le Duc de Normandie, accompagné de Monseigneur le Dauphin & de Madame, Fille du Roi, est d'une composition aussi sage que noble ; la vérité des têtes, l'expression relative à chacune des figures, la fraîcheur du coloris, l'illusion des étoffes, le fini de l'exécution, tout cela forme un ensemble sur lequel l'œil se promène & se repose tranquillement, & rappelle dans toute leur fraîcheur & dans toute leur beauté les Portraits en oïed du célèbre Vandeyck. Les mains de la Reine sont rendues d'une manière

que je crois inimitable. Il n'y a pas moins de talent dans le portrait de Mme Dugazon, peinte dans le rôle de Nina au moment où elle croit entendre Germeuil ; l'altération des traits, le trouble des regards ne nuit en rien au caractère de la tête, qui conserve de la grâce & de la sensibilité. Le portrait de Mme Reymond est vivant ; on le voit marcher, il va franchir la bordure ; le caractère de la tête est plein de vivacité, d'expression & d'esprit. Le portrait de M. le Baron d'Espagnac le fils est un petit chef-d'œuvre : la tête de l'enfant est étonnante de vérité, on la voit se mouvoir & sourire : rien de plus fini que l'exécution de ce tableau, où les couleurs sont fondues avec un art admirable. J'ai reconnu le célèbre Caillot en habit de chasseur : c'est lui, on l'entend ; c'est le Westernn de Tom Jones dans sa belle humeur ; ce tableau, fait en trois heures, est d'une vérité frappante. Je négligerai quelques tableaux de cette Artiste, & je parlerai seulement de celui où elle s'est représentée tenant sa fille entre ses bras. L'expression de l'amour, de la complaisance maternelle ; se peint dans les traits & dans les regards de la mère, la satisfaction brille dans les yeux de l'enfant : tout est moëlleux, aimable, senti dans cette composition ; les deux figures sont drapées avec autant de goût que de grace, & chaque objet s'y détache par le ton de couleur qui lui est propre : mérite qu'il faut distinguer dans tous les tableaux de Mme le Brun. Il semble que cette Artiste se soit proposé de nous offrir dans le dernier l'aspect d'un Dominicain sous la couleur fine & séduisante de Vandeyck.

Mme GUYARD, N^o 109 à 118. Cette Artiste est élève de M. Vincent ; elle a dans le pastel une manière molle & dénuée de tout effet ; mais dans les portraits à l'huile elle a la touche, le dessin, la

composition, le coloris, enfin toute la manière de son Maître. Cette manière est si frappante sur-tout dans les deux beaux, très-beaux Portraits de Mme Adélaïde & de Mme Élisabeth, que, sans le témoignage du Livret, on seroit tenté de les croire de M. Vincent. Le Public balance depuis long-temps entre Mme Guyard & Mme Lebrun; il ne s'agit à laquelle des deux accorder la prééminence du talent; je crois qu'il seroit facile de terminer cette indécision, si ces deux rivales se peignoient réciproquement face à face dans le même atelier. On a répandu dans le monde certains bruits fâcheux qu'il seroit important de faire cesser pour l'avantage de leur réputation, & sans doute ils seroient invinciblement anéantis par l'espèce de lutte que je propose.

M. DAVID, N^o. 119, *Socrate au moment de prendre la ciguë*, 6 pieds de large sur 4 de haut. Le style de ce tableau n'a rien de commun avec celui d'aucun de nos peintres; il est d'une sévérité & d'une fierté qu'on ne distingue que dans les grand hommes. M. David a conservé à Socrate la tête qu'un buste antique nous a donnée pour celle de ce célèbre philosophe: on sait que sur cette figure le crime, par une singularité remarquable, paroïsoit se peindre dans toute la difformité; cependant, l'expression sublime que le talent du peintre lui a communiquée, ôte à ses traits leur caractère sinistre sans rien enlever à la ressemblance. Le mouvement énergique du bras gauche qui se lève vers le ciel, forme une opposition savante avec celui du bras droit qui s'avance indifféremment vers la coupe qui contient la ciguë: en effet, qu'est-ce que la perte de quelques misérables journées pour un homme enflammé par la grande idée de l'immortalité de l'ame, par celle d'un Dieu juste & rémunérateur! Voilà comme le génie fait tirer parti de tout, tout embellir, tout aggrandir. Le groupe des Disciples, la vérité

des caractères , le style parfait des draperies ; la manière dont la douleur se différencie sur les visages , les détails des accessoires , tout annonce un peintre à qui rien n'est indifférent , qui rapporte tout à l'ensemble de sa composition. Il n'est pas jusqu'au jeune Bourreau , qui présente la ciguë en détournant la tête , qui n'ajoute à l'intérêt du tableau : le dessin de cette seule figure prouve un homme familiarisé avec l'art de vaincre les difficultés. Je desirerois pourtant que le fond eût plus de vapeur , qu'il fût plus légèrement touché ; les effets de la lumière en deviendroient plus larges , & donneroient au tableau une harmonie plus générale.

M. REGNAULT , Nos. 120 & 121 , la Reconnoissance d'Oreste & d'Iphigénie dans la Tauride , 13 pieds sur 10 , pour le Roi. *Mars désarmé par Vénus.*

Le tableau de la reconnoissance d'Iphigénie est d'une belle ordonnance & d'une grande composition : les effets de lumière s'y fondent bien avec les masses d'ombres : le dessin est correct & pur , le coloris bon , ferme & vrai ; mais j'ai des reproches à faire à l'auteur. Pourquoi Iphigénie est elle ensevelie sous un costume roide qui la vieillit & déguise en partie son sexe ? Pourquoi Oreste est il nud , & Pylade couvert de son armure & de son casque ? Tous deux ont fait naufrage ensemble , tous deux ont couru les mêmes dangers. C'est Oreste qu'Iphigénie vouloit délivrer ; c'est donc à lui qu'on devoit d'abord rendre son armure. Et puis , pourquoi cette nudité devant des prêtresses , devant de jeunes vierges ? Pour faire opposition sans doute , à la bonne heure ; mais tout cela sent la convention , & ce n'est point à un artiste habile qu'il convient de laisser appercevoir les efforts de l'art. Le tableau de *Mars &*

Vénus est d'une couleur agréable, & plus fini dans toutes les parties que celui d'Iphigénie.

M. TAILLASSON, N^o. 122 à 127, *Virgile lisant l'Enéide à Auguste & à Octavie; Electre, Héloïse, une tête de Nymphe, &c.* La tête d'Héloïse ne donne point une idée assez aimable de cet intéressant personnage; il y a du caractère dans celle de la Nymphe. La composition du Virgile lisant l'Enéide est bien relative au sujet, & elle a l'esprit qui convient à la situation. Octavie s'évanouissant quand le Poëte articule, *tu Marcellus eris...* est d'un très-bon effet; le ton de couleur est un peu gris; M. Taillasson devrait tourner ses études vers la couleur; je desirerois encore que l'ombre s'épaissît un peu moins sur le visage du Poëte.

Je garderai le silence sur les tableaux compris sous les Nos. 128 & 129.

M. CESAR WANLOO, N^o. 130 à 136, *Les restes d'un Aqueduc; Vue d'un port aux environs de Soubiaque; &c.* Les plans de ces compositions sont plus décidés que ceux des précédens tableaux de M. Wanloo; le ton de couleur en est plus aimable, les choix des sites est heureux, & l'exécution annonce du travail & une étude suivie de la nature.

M. LE BARBIER l'aîné, N^o. 137 à 140, *Le courage des femmes de Sparte, 10 pieds quarrés, pour le Roi. Un grand dessin représentant le combat des Horaces, deux figures Académiques, plusieurs dessins pour les œuvres de Gessner.* Tout est confus dans la composition du premier de ces morceaux; de la crudité dans le ton, de mauvais effets de lumière; peu de caractère dans les têtes & rien de déterminé dans l'action. Le dessin représentant le combat des Horaces est vigoureux: ceux qui sont destinés aux œuvres de Gessner ont de l'esprit & de la fa-

ciité : en général , le crayon de M. le Barbier lui fait plus d'honneur que son pinceau.

M. VESTIER. N°. 141 à 142. *Portraits de M. Doyen, de M. Brenet, de Mme Rouillé, de Mme Gromot de Fougy, de Mme Vestier; un tableau de famille; d'autres portraits.* Une grande facilité dans toutes ces compositions , mais une facilité quelquefois préjudiciable à la correction du dessin ; un coloris aimable , mais quelquefois mou. Les portraits de M. Brenet & de M. Doyen sont supérieurs à tous les autres, le ton en est ferme & la couleur prononcée. On peut seulement reprocher à M. Vestier d'avoir sacrifié les accessoires pour en éclairer les têtes.

M. PEYRON. N°. 153 & 154. *Curius refusant les présents des Samnites, 5 pieds de large, sur 3 pieds de haut. Mort de Socrate, 4 pieds 2 pouces & demi.* A l'instant où j'écris, le second tableau n'est point encore exposé. Le sera-t-il ? Il aura dans ce cas un dangereux rival. Le premier, morceau de réception de l'Auteur est d'un style sévère ; mais il me semble que la sévérité y nuit beaucoup à l'expression.

M. DE L'ESPINASSE. N°. 155 à 163 *Des Vues de Paris & autres endroits, prises à un point d'élévation très-considérable.* Un travail immense , des détails infinis , un courage d'exécution presque inconcevable & partout le mérite de la difficulté vaincue : telles sont les principales qualités de ces productions.

M. PERRIN. N°. 164 à 170. *Cyanippe, Roi de Syracuse, sacrifié par sa fille à l'autel de Bacchus, & mort de sa fille qui s'immole aux mânes de son père, 12 pieds & demi de haut, sur 9 pieds de large.* Ce tableau annonce très-avantageusement son Auteur. La composition a de la chaleur & de la sagesse ; & il y a de l'énergie dans les groupes , qui se contrastent d'une manière heureuse & savante : la cou-

leur & les formes me paroissent suivre la Nature dans sa pauvreté; M. Perrin devoit dans ces parties étudier à fond les grands Maîtres. Le tableau d'Antoine qui consent à laisser panser sa blessure, dans l'espérance de revoir Cléopâtre, est sagement dessiné, mais vuide d'expression; j'aime mieux celui où Esculape reçoit des mains de Vénus les simples nécessaires à la guérison d'Enée; l'ordonnance en est bien sentie, la couleur en est bonne & l'expression vraie: quelques esquisses & une figure académique font encore honneur à M. Perrin, dont les premiers pas promettent un Peintre d'un grand mérite, si pourtant il ne néglige pas de se rendre de plus en plus digne des éloges qu'on lui prodigue.

M. DE VALENCIENNES. N°. 171 à 174. *Cicéron découvrant à Syracuse le tombeau d'Archimède; l'ancienne ville d'Agrigente; un Paysage de l'ancienne Grèce; un autre Paysage.* Voici encore un Artiste qui donne les plus heureuses espérances. Il est à désirer qu'après s'être occupé des grands effets de la Nature, il étudie plus précieusement la variété des ombres, la vérité des eaux; qu'il mette plus de vigueur dans ses devants, & qu'il combatte l'indécision & la mollesse qui nuisent à l'effet de son talent.

M. HALL. N°. 175. Des Miniatures. C'est toujours le même talent, le talent agréable que l'on connoît depuis long-temps à cet Artiste.

M. MARTIN. N°. 176. *Une Sainte Famille*, 6 pieds 6 pouces de haut, sur 4 pieds 6 pouces de large. Production très-foible, sans intérêt & sans vices.

M. ROBIN. N°. 177 à 180. *Saint-Louis aborde en Égypte; Saint-Louis pansé les malades de son armée*, deux tableaux de 16 pieds 6 pouces de large, sur 12 pieds de haut. Deux portraits. Les portraits sont ressemblans; les grands tableaux sont destinés à la Cathédrale de Blois, ils pourront y trou-

ver des admirateurs dans les âmes dévotes à Saint-Louis.

M. WILLE, fils. N^o. 181. *La mort du Duc Léopold de Brunswick*. M. Wille saisit toutes les anecdotes avec empressement, il les rend toutes avec le même esprit, & il attire la foule autour de ses productions : c'est le Peintre dont le peuple connoît le mieux le nom & les ouvrages.

M. JULI N. N^o. 182 à 190. *L'Étude qui répand des fleurs sur le Temps ; une scène du Pastor Fido*, deux esquisses, des dessins. Toujours des compositions qui n'ont rien de décidé, & qui rappellent confusément toutes les manières.

M. DE MARNE. N^o. 191 à 199. *Des marches d'Animaux, des Paysages, des Vues, &c.* J'ai déjà remarqué en lui. Son style est agréable, mais il seroit important qu'il s'occupât de lier ses groupes avec les contrastes de ses effets de lumière & d'ombre, qu'il ne les dispersât point au hasard, ce qui nuit beaucoup à ses meilleures productions.

M. NIVARD. N^o. 200 à 205. *Un Paysage dans le genre héroïque, un autre au soleil couchant, &c.* M. Nivard a de l'exacritude dans le dessin & une certaine vigueur dans le pinceau ; il aime les objets compliqués, & il les développe avec intelligence ; mais il est crud dans les verts, & il est souvent difficile, quelquefois même impossible de déterminer quelle espèce d'arbres il place dans ses Paysages.

M. TAUNAY. N^o. 206 à 214. *Naufrage d'une chaloupe, le Contemplateur, une Marche de troupes, la Bénédiction des drapeaux à Rome, la Rossée, une marche d'animaux, le retour de Tobie, un Hermite prêchant*. Une grande intelligence dans les sites ; une belle distribution de plans, de l'effet dans les compositions, une touche spirituelle & facile ; telles sont les qualités de M. Taunay, à qui son séjour

en Italie a donné une manière grande, variée & rare dans les Payfagistes modernes.

M. LE MONNIER. N^o 214 à 216. *Amour Conjugal*, 10 pieds de haut sur 8 pieds de large, pour le Roi *Présentation au Temple*, 15 pieds de haut sur 9 de large. *Esquisse d'un Tableau allégorique* pour la Chambre du Commerce de Rouen. M. le Monnier s'est distingué à l'exposition de 1785 par un Tableau représentant *la peste de Milan*, dans lequel on a remarqué de grandes beautés : il est à celle-ci bien au-dessous de lui-même ; sa *Présentation au Temple* est foible ; mais elle l'est beaucoup moins que son tableau de l'*Amour Conjugal*. Comme la composition en est pauvre & tourmentée ! Comme le caractère des têtes est triste dans *Céombrotus* & dans *Chélonis*, & comme il est exagéré dans *Léonidas* ! Le ton de la couleur est dur, il a plus d'éclat que de vérité, & les effets de lumière se font sentir trop également dans toutes les parties du Tableau. On y remarque encore des incorrections choquantes, je ne citerai que l'avant-bras de *Chélonis*, qui est d'une longueur démesurée.

M. BILCOQ. N^o 217 à 219. Un *Philosophe* & son *Élève*, *Un Astronome*, *l'Instruction Villageoise*. On aperçoit dans ces Tableaux une touche facile & spirituelle, mais un peu de manière & de l'incorrection dans le dessin. Celui qui représente une *instruction Villageoise* offre une scène agréable, mais des figures trop fortes de proportions & de l'embaras dans le style. Celui du *Philosophe* marque plus le talent.

M. GIROUST. N^o 220 & 221. *S. François d'Assise*, un *Christ*. Ces deux Tableaux, d'un dessin pur, d'un bon ton de couleur & d'un effet bien relatif à l'expression qu'ils exigent, annoncent M. Giroust d'une manière très-avantageuse. Si dans des sujets

plus composés & susceptibles d'un style moins sévère, M. Giroult se montre avec autant d'avantage, il acquerra bientôt une belle réputation.

M. MOSNIER. No 222 à 227. *Portrait de M. le Baron de Breteuil, de Mme la Comtesse de Marguerite, de M. Bridan & autres portraits.* Le Portrait de M. le Baron de Breteuil est fait dans de grandes proportions; celui de M. Bridan est remarquable par un faire facile & prononcé, par une manière large & décidée. mais les cuisses sont d'un ton trop sacrifié, & n'ont pas l'air de porter le corps. Celui où le Peintre s'est représenté avec deux de ses parentes, est brillant par les étoffes; mais les têtes sont trop fortes & les figures trop courtes. Dans le portrait de sa femme il a suivi à la piste la manière de Nattier. M. Mosnier paroît doué d'une très-grande facilité; quelques-uns de ses Portraits semblent avoir été faits au premier coup: il faut qu'il forge à ne pas abuser de cette facilité.

M. MONSIAU. No. 221 à 231. *Alexandre domptant Bucépale; mort de Caton d'Utique; mort de Phocien, deux dessins.* L'énormité de Bucépale & l'exiguïté d'Alexandre, forment une opposition très-bizarre: on ne peut qu'engager M. Monsiau à se livrer à l'étude des proportions: il ne suffit pas d'avoir de la liberté dans le pinceau, il faut encore bien choisir ses sujets, & en rapporter le choix à la nature de son talent.

S C U L P T E U R S.

M. PAJOU. No. 232 à 234. *Vénus recevant la pomme de l'Amour; Marbre de 18 pouces de haut; M. de Crosne, Buste en plâtre, un Dessin. De la vérité dans le Buste, de la finesse dans la Statue.*

M. CAFFIERI. Nos 235 & 236. *Poquelin de Molière, Statue en marbre de 6 pieds de propor-*

tion, ordonnée pour le Roi. *Jean-Baptiste Rousseau*, Buste en Marbre. La Statue de Molière est parfaitement exécutée; le corps est vrai, bien posé, bien drapé, la tête a du caractère, & donne bien l'idée de l'homme de génie que Boileau appelloit *le contemplateur*. Le Buste de J. B. Rousseau est ressemblant.

M. BRIDAN. N°. 237 à 239. *Bayard parlant à son épée*, modèle en plâtre; *M. le Marquis Duplex*, buste en marbre; *M. le Cardinal de Luynes*, modèle en plâtre. De la facilité dans les bustes, mais toujours de l'incertitude dans le ciseau. Quant à la statue de Bayard, elle n'a ni style ni noblesse, ni caractère. L'action de Bayard est tellement indéfinie, qu'elle peut donner lieu à mille mauvaises plaisanteries; c'est un modèle à refondre en entier.

M. MOUCHY. N°. 240. *Le Maréchal de Luxembourg*. Une grande régularité de costume, de belles proportions, de la fierté dans la pose, mais dans la tête de la sécheresse, & l'expression d'un glorieux flatôt que celle d'un grand homme.

M. BERRUER. N°. 241 à 246. Modèle en plâtre d'environ 9 pieds de long, représentant la Religion appuyée sur un globe; *M. Huc*, buste en terre cuite; *Gresset*, buste en marbre, &c. De la vérité dans les bustes, de l'intelligence & un faire facile dans le modèle de la Religion.

M. LE COMTE. N°. 247 & 248. *M. Rollin*, statue en plâtre de 6 pieds de proportion; le Lecteur mécontent. L'attitude de Rollin est contrainte & gênée, elle est drapée lourdement, & le caractère de la tête annonce plutôt un homme qui s'efforce de paroître doux, qu'un homme bienveillant par caractère & par habitude. Un bon dessin & un mouvement vrai dans le Lecteur mécontent.

M. BOIZOT. N°. 249 à 251. *Racine*, statue en marbre de 6 pieds de proportion, pour le Roi;

Mme Cromot de Fougy en Prêtresse de l'Hymen; *Jupiter & Junon*. La tête de Racine est d'une excellente expression, le corps est lourd, épais, les vêtemens semblent ouattés, ce qui donne de la mollesse & de l'incertitude dans les formes. Le buste de *Mme de Fougy* a de l'esprit & de la finesse. Les têtes de *Jupiter & de Junon* ont du caractère.

M. HOUDON. N^o. 252 à 259. Le Roi, le Prince Henri de Prusse, M. le Bailli de Suffren, M. le Marquis de Bouillé, M. le Marquis de la Fayette, le Général Washington, une Vestale, une Tête de jeune fille. Une grande liberté de ciseau, un faire facile dans tous les bustes, qui ont en outre le mérite de la ressemblance. Dans la Vestale, un joli caractère de tête, de belles draperies & une exécution spirituelle & finie; mais le corps trop long de proportions.

M DE JOUX. N^o. 260 à 262. *Cassandre enlevée par Ajax*, groupe en plâtre de 2 pieds de proportion; *M. Paris du Vernay*, buste en marbre; *Phrixus monté sur un belier & parcourant les airs*, bas-relief. De l'énergie dans le groupe de *Cassandre*; de la ressemblance & de la vie dans le buste de *M. du Vernay*; de la difficulté, de la gêne dans le bas-relief de *Phrixus*.

M STOUF. N^{os}. 263 & 264. *Saint-Vincent de Paule*, statue en plâtre de 6 pieds de proportion; *M. l'Abbé Maury*, buste en plâtre. Beaucoup de faiblesse & de contrainte dans la statue du Missionnaire, une expression très-indécise dans la tête; une forte ressemblance dans le buste de *M. l'Abbé Maury*.

M. ROLAND. N^{os}. 265 & 266. *Le grand Condé*, figure en marbre de 6 pieds de proportion, pour le Roi; *M. le Grand, Architecte*, buste en plâtre. J'ai déjà donné de justes éloges au modèle de cette statue, qui a beaucoup gagné à l'exécution dans la noblesse

& dans le caractère de la tête. De la facilité dans le buste de M. le Grand.

M. MOITTE. N^o. 267 à 271. *Figure du Commerce*, autre représentant la Normandie, modèles, une tête en plâtre, des dessins. Le talent de cet Artiste se fait mieux sentir dans les compositions ingénieuses que dans les morceaux d'une grande exécution.

M. MILOT. Nos. 272 & 273. *Minos, études de têtes & bustes*. Trop de facilité dans tous ces morceaux; point assez de vérité, & une exécution trop équivoque.

M. DE SEINE. N^o. 274 à 278. Une tête de Scévola qui a du caractère, un *Bacchus*, modèle en plâtre exact de proportions; mais point de souplesse ni de grace. M. de Seine a prouvé qu'il avoit étudié l'antique, qu'il cherche donc à s'en rapprocher.

M. DE LAISTRE, N^o. 279. *Une Vierge*, figure de six pieds de proportion: un caractère de tête agréablement saisi, mais de la foiblesse dans la composition. La main de l'enfant est beaucoup trop forte.

M. BLAISE. Nos. 280 & 281, *Un Berger, une Leda*. La figure du berger est touchée avec grace, celle de Leda est moëlleuse, & le faire en est facile.

M. BOQUET. N^{os}. 282 & 284. *Archimède*; une figure de l'étude en marbre, un buste de femme. La figure d'Archimède est d'un très-beau faire, elle a de l'expression, du caractère & de la vérité; c'est un des beaux morceaux de réception que l'on puisse citer; on remarque dans la figure de l'étude un ciseau incertain & de la foiblesse.

GRAVURES.

Je dirai peu de chose de ce genre, parce que la plus grande partie des objets qui le composent, est

déjà connue du Public. M. le Comte de Parois, Honoraire, Associé libre, a exposé des gravures imitant le lavis, le dessin, le crayon, où il y a de l'esprit & de la finesse. Deux gravures d'après M. Gruze, font honneur au burin de M. le Vasseur. *Vénus caressant l'Amour*; par M. Porporati, est d'une touche moëlleuse & d'un burin facile. Trois Portraits de M. Cathelin, sont touchés avec une certaine vigueur. Beaucoup de soin dans deux Portraits de M. Klauber, mais des tailles dures. Un burin très-foible & une touche très incertaine nuisent à l'effet de quelques estampes de M. Denon, Académicien. De l'effet, mais de la foiblesse dans le *massacre des Innocens* de M. Aliant. Un beau faire, un style ferme & une touche délicate caractérisent l'apothéose des deux fils du Roi d'Angleterre & une Annonciation, par M. Strange. Tous les morceaux de M. De'lunay sont connus. Deux grands dessins par M. Moreau le jeune, dont l'un représente l'assemblée des Notables, & l'autre Tullie faisant passer son char sur le corps de son père, ont du caractère & du style. Les dessins destinés aux œuvres de Voltaire, ont l'esprit qui convient au genre. On connoît l'Estampe de M. Massard, qui représente *Adam & Eve*, d'après Carlo Cignani. *Dédale attachant des ailes à son fils Icare*, donne une idée avantageuse de M. Preiller, dont le burin peut acquies plus de fermeté.

C'est l'amour de l'art & de la vérité qui a dicté les observations qu'on vient de lire : il en résulte que le genre de la Peinture est, cette année, très-supérieur aux deux autres, qui ont eu long-tems sur lui une supériorité marquée. Quelques uns de nos peintres laissent encore échapper dans leurs productions les défauts qui ont long-tems déshonoré notre école ; mais quand on a pris l'habitude de se livrer à des vices brillans, quand on a long-tems

été loué pour avoir cédé à l'effet du mauvais goût & de l'opinion, il est difficile de revenir très-promptement sur ses pas. Si nous ne sommes pas encore aussi riches que nous pourrions l'être, nous avons l'espérance de le devenir. On n'encense plus les ridicules idoles qu'on avoit adoptées, on poursuit par-tout le mauvais goût & le charlatanisme; on étudie les bons modèles; on en trouve déjà de nouveaux parmi les professeurs; la plupart de nos jeunes peintres ont des connoissances sûres, abandonnant les vieilles erreurs pour étudier le style des grands maîtres; tout se réunit donc pour confirmer l'espérance de voir notre école se relever & établir sa gloire sur une base solide, comme les bons principes sur lesquels elle a fixé ses études.

ANNONCES ET NOTICES.

*V*oyages imaginaires, romansques, merveilleux, allégoriques, amusans, comiques & critiques, suivis des Songes & Visions & des Romans Cabalistiques, ornés de figures, quatrième & cinquième Livraisons, quatre Volumes, contenant l'Isle inconnue, le Voyage d'Alcimedore, les Isles fortunées, l'Histoire de Troglodites, les Aventures d'un jeune Anglois, les Aventures d'un Corsaire Portugais, & le commencement des Aventures de Robert Boyl.

Cette Collection formera quarante Volumes in-8°. Le prix est de 3 liv. 12 sols le Volume broché avec deux Planches.

Il paroîtra régulièrement deux Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette intéressante

Collection à Paris, rue & hôtel Serpente, chez Cuchet, Libraire - Éditeur des Œuvres de le Sage, 15 Vol. in-8° avec figures, de celles de l'Abbé Prevost, 39 Vol. in-8°, & du Cabinet des Fées, 37 Vol. in-8°. & in-12, avec & sans figures.

On souscrit chez le même Libraire pour la Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France, dont il paroît 12 Vol. in-8°. par an, & pour la Bibliothèque des Dames ou petite Bibliothèque Encyclopédique, dont il paroît annuellement vingt-quatre Volumes petit format.

BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames, Tome IX de Morale, & Tome XII des Romans.
A Paris, rue & hôtel Serpente.

La partie des Sciences étoit un peu en retard dans cette Collection. Les Auteurs annoncent que leurs travaux en ce genre sont avancés; ils présentent un tableau des matières qu'ils vont traiter, & le nom des différens Coopérateurs ne peut que prévenir favorablement.

Le prix pour les vingt-quatre Volumes reliés est de 72 liv., & de 54 liv. pour les Volumes brochés. Les Souscripteurs de Province paient 7 liv. 4 sols de plus à cause des frais de poste.

RÈGLE Méthodique, ou la Comptabilité du Régisseur réduite à ses vrais principes; Ouvrage dans lequel toutes les parties qui constituent la recette domaniale & seigneuriale d'une Terre sont mises dans une continuelle opposition avec la dépense, & comparées année par année. A Paris, chez MM. Aubry de Saint Vibert & de Neuilly, rue de la Vieille-Monnoye, près celle des Lombards, n°. 12, & chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, près Saint Yves. Prix, 12 liv. en feuilles rendu franc de port par la poste dans toutes les Villes du Royaume,

en affranchissant le port de l'argent & de la lettre d'avis.

Quoique cet Ouvrage paroisse au premier abord ne convenir qu'aux Propriétaires des grandes Terres, telles que Duché, Comté, Marquisat, Baronnie, &c. &c. Il n'est pas moins vrai (comme on l'a dit dans le Prospectus) qu'il convient indistinctement à toutes les classes de Propriétaires, & que divisé comme il l'est en exploitations, fermages & adjudications, chacun y trouvera les exemples dont il aura besoin.

On prévient qu'il y a près des deux tiers de Gravures, dont huit Plans exécutés avec soin.

NUMÉRO 2 de la Collection de la Musique de M. Grétry pour deux Violons, contenant l'Ouverture de l'Amitié à l'épreuve & deux Aïrs d'Antonio. Prix, 2 liv. 8 sols. On peut vendre ce Numéro en deux parties. Prix, 1 liv. 10 sols chaque. — Numéro 6 de la même Collection pour la Guittare, Violon ad libitum, contenant la tempête de l'Amitié à l'épreuve, un Air de la suite du Comte d'Albert, & un de Caroline. Prix, 2 liv. 8 sols. — Numéro 8 de la même pour la Harpe, Violon ad libitum, contenant l'Ouverture & un Entre-Acte de l'Amitié à l'épreuve, ainsi qu'un Air d'Antonio. Prix, 2 liv. 8 sols. — Numéro 8 de la même, contenant les mêmes Aïrs pour le Clavecin. Même prix, par M. Corbelin, seul chargé par M. Grétry d'arranger sa Musique pour divers Instrumens. A Paris, chez l'Auteur, Place Saint Michel, maison du Chandelier.

ROMANCES & Chansons de différens caractères, avec Accompagnement de Clavecin, composées par J. Hayden, traduites ou imitées de l'Allemand en François par une Société de Gens-de-Lettres, pre-

mier Recueil de Chant & Clavecin. Prix, 7 liv. 4 sols. — Numéros 13 à 21 des *Délaſſemens de Polymnie*, ou les petits Concerts de Paris, contenant différens Aïrs mêlés d'observations ſur l'Art du Chant & l'exprefſion muſicale, avec Violon & Baſſe. Chaque Numéro 1 liv. 4 sols. Abonnement pour trente ſix Numéros, qui paroiffent les 10, 20 & 30 de chaque-mois, 18 liv., le tout franc de port par la poſte A Paris, chez M. Porro, rue Michelle-Comte, n^o. 26.

NUMÉROS 38 à 42 des *Feuilles de Terpſychoſe pour la Harpe & pour le Clavecin*. Prix, chaque Numéro, 1 liv. 4 sols. Abonnement pour cinquante-deux Numéros, qui paroiffent tous les Lundis, 30 liv. pour chaque Instrument port franc. A Paris, chez Couſineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poullies.

T A B L E.

<i>IMPROMPTU</i> ,	145		<i>Lettres de Jenny Bleinmore,</i>	151
<i>Les Moutons & le Buiffon,</i>				
<i>Fable,</i>	146		<i>Observations ſur l'intérieur des</i>	
<i>Couplets à une jolie Femme,</i>			<i>Montagnes,</i>	160
<i>Fable,</i>	147		<i>Variétés,</i>	164
<i>Caract. Enigme & Logogry-</i>			<i>Annonces & Notices,</i>	189
<i>phe,</i>	149			

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de M^r le Garde-des-Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 22 Sept. 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 21 Septembre 1787. R A U L I N.



JOURNAL POLITIQUE

DE

BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 7 Septembre.

Mr. de Buchholz, ancien Résident de la Cour de Berlin à Varsovie, a eu une audience du Roi de Pologne, dans laquelle il a remis à S. M. ses lettres de créance, comme Envoié extraordinaire du Roi de Prusse auprès du Roi & de la République de Pologne.

L'escadre Russe, de trois vaisseaux de ligne & de deux frégates, qui a croisé dans la Baltique, est partie de Copenhague le 28 Août pour se rendre à Cronstadt.

De Berlin, le 6 Septembre.

S. M. est revenue ici, le 1 de ce mois, de
N°. 38, 22 Septembre 1787. g

son voyage en Silésie, & s'est rendue immédiatement à Charlottenbourg. Le 30 Août elle étoit encore au camp de Breslau; son retour s'est fait avec la plus grande diligence.

Le College supérieur de guerre a expédié à la fin du mois dernier, des ordres au régiment de Natalis de se mettre en marche, & de se rendre à Minden jusqu'à nouvel ordre.

Il vient de paroître un Règlement, daté du 13 de Juillet, qui prescrit en 14 paragraphes tout ce qui sera observé à l'avenir, relativement à l'entretien & à la police des pauvres de cette Capitale.

La Régence abbatiale de Quedlinbourg a reçu des dépêches de la Princesse Sophie Albertine de Suede, par lesquelles cette Princesse lui notifie qu'elle se mettra en route de Stockholm avec sa suite, au commencement de ce mois, pour prendre possession de son Abbaye.

Le 26 d'Août un incendie a détruit à New Ruppin, dans la Marche, à huit lieues d'ici, plus de cinq cents maisons, trois Eglises, l'Hôtel de Ville avec les archives, le Magasin militaire, l'Hôpital, & plus de 700 familles sont réduites à l'indigence. Il a été impossible de rien sauver, tant le progrès des flammes étoit rapide. On ignore encore le nombre des personnes qui ont péri. La Reine & le Prince *Henri* se sont

tendus sur les lieux, ainsi que M. de *Mauschwitz*, Ministre d'Etat.

De Vienne, le 6 Septembre.

Lorsque les Députés des Pays Baseurent, le 19 du mois passé, leur audience de congé, l'Empereur leur parla avec autant de franchise que d'affabilité. Ils le prierent, dit on, de se rendre dans le Brabant; sur quoi S. M. prenant son chapeau, leur dit : *Vous voyez, Messieurs, que je n'ai qu'une cocarde noire.* Ces Députés sont partis à jours successifs, & ont eu depuis leur audience de congé, une conférence particuliere avec le Comte de Trautmandorff, qui les a rassurés, comme l'avoit fait S. M. I. sur les intentions du Souverain, qui révoquera ou traitera à l'amiable avec ses Provinces Belgiques, tout ce qui pourroit être contraire aux Constitutions nationales, en maintenant son autorité sur tout le reste.

Les Régimens en marche vers la Baviere prendront leurs quartiers sur les frontieres de ce Duché. Quant à la premiere colonne des Croates & au Régiment cantonné en Gallicie, qui devoient se porter en Moravie, ils ont eu contr'ordre, & retournent dans leurs cantonnemens respectifs.

L'Empereur vient de nommer aux sept Evêchés vacans en Hongrie depuis plusieurs années, sans rien retrancher des revenus qui leur étoient attachés. C'est M. de Spleny qui remplace le Cardinal Migazzi dans le diocese de Waitzen.

Un Professeur de notre Université s'étoit fait une collection de médailles en or & argent, qui pouvoit être estimée 2000 florins. Cette collection lui fut volée avec 300 ducats & une montre d'or. Malgré toutes les perquisitions de la Justice, on ne pouvoit découvrir ni les effets, ni l'auteur du vol. Enfin on commença à soupçonner un étudiant en Médecine, qui de temps en temps alloit chez ce Professeur. On fonda ces soupçons sur ce que le jeune homme très-pauvre, faisoit tout-à-coup une dépense extraordinaire en habits & autres effets. Un Commissaire de police se rendit chez lui, il y a quelques jours, pour l'arrêter, & le trouva mort dans son lit, étouffé par un ulcère qui étoit crevé dans ses poumons. On saisit chez lui les médailles & la montre, mais les ducats avoient disparu.

Les Régimens qui sont arrivés ici successivement pour se rendre dans les Pays-Bas, ont quitté cette Capitale, & continuent leur marche. Les régimens de Samuel Giulai & de Nicolas Esterhazy venant de la Hongrie resteront ici en garnison.

Deux courriers ont été expédiés à Lintz, pour y porter à tous les Régimens destinés à se rendre dans les Pays-Bas, à l'exception des 4 régimens Hongrois, l'ordre de continuer leur marche.

Suivant le dernier relevé des malades reçus à l'Hôpital-général, depuis 3 ans, leur nombre a été de 30,764, dont 2642 sont morts.

L'Empereur a donné au Major-général

Comte de Nadaſty, le régiment d'Infanterie, vacant par la mort du Général de Preiffach.

Par un Règlement du 23 Juillet dernier, Sa Majeſté a ordonné que les Juifs domiciliés dans ſes Etats, fuſſent obligés à l'avenir de ſe donner un prénom Allemand, & de prendre un nom invariable de famille.

Un Décret de la Cour, du 9 Août, rend abſolument libre & ſans prix fixe la vente de la viande de veau, d'agneau, de mouton & de porc.

Les préſens, écrit-on de Conſtantinople; que la Porte Ottomane fait remettre par ſon Ambaſſadeur Maſif-Effendi à la Cour de Madrid, conſiſtent dans les articles ſuivans; un vaſe d'or rempli d'eſſence de roſe, & orné du chiffre du Sultan, monté en brillans; une ſelle richement garnie de pierres fines, 50 caſſes de café Moka, ſix caſſes d'étoffes d'or, une canne montée d'une pomme précieufe, des ſabres, couteaux, pipes, marchandises de bijouterie & de modes à la Turquie.

De Francfort, le 10 Septembre.

La nouvelle de la rupture de la Porte avec la Ruſſie eſt confirmée. On prétend que, ſortant enfin de la léthargie où on les avoit retenus, les Ottomans ont demandé formellement à l'Impératrice de Ruſſie, de regarder comme non-venu le Traité de

Kainardgi, & de leur restituer la Crimée, ainsi que les territoires qui leur ont été arrachés successivement. En même tems, à ce qu'on ajoute, ils avoient déclaré que si, à un terme donné, ces propositions n'étoient pas acceptées, ils se feroient justice par les armes. Quoi qu'il en soit de ces préliminaires, c'est le 16 Août que M. de Bulgakoff a été conduit aux Sept-Tours, & l'étendard de Mahomet déployé. Des corps de troupes nombreux sont partis pour la Georgie, & il a été publié un Manifeste à tous les Tartares, pour les inviter à rentrer sous la domination du Grand - Seigneur. On ne doute pas que le plus grand nombre ne s'empresse d'obéir à cette invitation; on dit qu'une armée Ottomane va traverser le Boristhene, pour faire une invasion subite dans la Bessarabie & la Crimée, tandis que l'armée de la Georgie réunie aux Tartares entrera dans le Caban.

Le Lieutenant Ammon, qui avoit été envoyé en Silésie, pour porter des dépêches au Roi de Prusse, a repassé par Lipstadt le 27 du mois dernier, venant de Neiss, & allant à Wesel, avec des dépêches pour le Duc de Brunswick.

Le 22 Août, le bataillon des Grenadiers de Debitser est arrivé à Emmerich. Il fut suivi deux jours après par le régiment de Woldeck le jeune. Les Officiers & soldats portoient des cocardes *Orange*.

Trois cents chariots, chargés de bagages pour l'armée Prussienne, rassemblée dans le Duché de Cleves, arriverent le 21 Août à Wolfenbutel, & continuerent leur route le lendemain.

On apprend de Vienne, que l'Empereur a nommé l'Evêque de S. Hippolyte à la Coadjutorerie de l'Archevêché de Malines.

Les régimens de Stein & de Langlois ont continué le 1^r marche de Linz & d'Ems. Ils s'arrêteront à Braunau, où ils prendront l'artillerie nécessaire.

Le 30 Août une partie des Députés des Provinces Belgiques sont arrivés à Mannheim venant de Vienne; ils ont continué aussitôt leur route pour les Pays-Bas.

On achete les grains de toute espece dans les Etats d'Hanovre & de Brunswick pour le compte de l'armée Prussienne.

Des lettres d'Aix-la-Chapelle assurent que l'esprit de dissension, qui divise cette malheureuse ville, paroît augmenter. Les Commissaires, chargés d'examiner l'administration, n'ont encore rien fait dans l'affaire principale; les incidens absorbent tout leur temps. L'entretien de cette Commission coûte à la ville environ 50 louis d'or par jour; on ne prévoit pas quand elle finira son travail.

Une Feuille publique a donné un précis historique touchant les Pays-Bas Autrichiens & leur Constitution. Comme ce

mo-cneau paroît tiré de bonnes sources, & nous a paru exact, nous en présenterons la substance, en addition à ce que nous avons dit nous-mêmes antérieurement sur ce sujet.

« On fait que les dix - sept Provinces des Pays-Bas passèrent à la Maison d'Autriche, par le mariage de Marie, fille de Charles le Téméraire, Duc de Bourgogne, avec Maximilien, Archiduc d'Autriche. A la mort de cette Princesse, il s'éleva dans ces Provinces des troubles qui furent enfin apaisés sous Charles-Quint. Le mécontentement cependant ne fut jamais entièrement détruit. Les Flamands étoient excessivement jaloux de leurs anciennes libertés & franchises; un soulèvement presque général éclata sous Philippe II, Roi d'Espagne, qui perdit les sept Provinces-Unies, dont l'indépendance fut reconnue à la paix de Westphalie par toutes les Puissances de l'Europe. Depuis cette époque les troubles intérieurs & extérieurs ne cessèrent presque jamais dans les autres Provinces, qui restèrent sous la domination autrichienne; il y eut souvent des contestations très-vives entr'elles & le Souverain; mais on parvint chaque fois à les applanir, en laissant à ces Provinces la jouissance de leurs anciens privilèges.

» Les Provinces Belges ont chacune des Etats particuliers, dont les prérogatives sont de donner leur consentement aux impositions & aux subsides demandés par le Souverain, & de veiller à l'administration de la justice, sans que cependant ils puissent s'arroger à ce sujet aucune autorité publique. Les Etats du Brabant sont composés de Prélats, de Nobles & de villes; les premiers au nombre de 13. Au

trefois toutes les villes & même des bourgs envoient des Députés aux Assemblées ; mais depuis long tems cet usage n'a plus lieu , & les seules villes de Louvain , de Bruxelles & d'Anvers ont conservé ce droit. Le choix des Députés dépend des Magistrats de chaque ville. Les arrêtés des Etats de Brabant ne peuvent être faits que du consentement unanime des trois classes. Les Assemblées ordinaires se tiennent aux mois de Février ou Mars , & aux mois de Septembre ou d'Octobre ; les Assemblées extraordinaires , chaque fois que le service du Souverain ou le bien public paroissent l'exiger. Les Etats , en général , ne peuvent s'assembler dans aucun cas , sans la convocation préalable , faite par le Souverain. Ceux de Brabant entretiennent constamment des Députés à Bruxelles , qui sont composés de deux Prélats & d'autant de Nobles , que l'on renouvelle tous les trois ans , du premier Bourguemestre & du Pensionnaire de Louvain , de Bruxelles & d'Anvers. Les Etats de Limbourg , du Hainaut & de Namur ont à-peu-près la même composition que ceux de Brabant. Le Clergé n'a aucune part au corps des Etats de Gueldre , & la Noblesse est exclue de ceux de Flandre & de Tournay. A Malines le Magistrat forme le corps des Etats , & , dans le district de Malines , les Etats consistent dans les principaux notables des Paroisses & des villages.

Les principales libertés & prérogatives communes à toutes les Provinces Belges , consistent en ce qu'aucune imposition ne peut être assise sans le consentement des Etats ; chacun doit être jugé par son juge compétent , auquel appartient de tems immémorial l'administration de la justice , personne ne peut



Vertical text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the high contrast of the scan.

vileges & usages , sous prétexte de ne les avoir pas confirmés nommément ; enfin , de permettre à ses sujets la cessation de leurs services envers leur Souverain , dans le cas où il cesseroit lui-même d'observer leurs privilèges entièrement ou en partie.

» Depuis l'année 1479 , la dignité de Gouverneur-Général des Pays-Bas est entre les mains d'un Prince ou d'une Princesse du Sang. Son pouvoir est très-étendu ; il a la direction de toutes les affaires civiles & ecclésiastiques , & peut assembler à son gré les divers départemens des Provinces , le Conseil d'Etat , le conseil privé , & celui des Finances, L'inspection de la justice , de la police , des finances , des troupes , & en général de toutes les affaires civiles & militaires , lui est confiée. Les loix sont promulguées par lui : il dispose , au nom du Souverain , des places & des pensions vacantes ; il convoque les Etats : en un mot il représente la personne du Souverain. La Cour du Gouverneur-Général est brillante ; il a deux Compagnies de Gardes du-Corps : le Roi de France & les Etats-Généraux entretiennent à sa Cour des Ministres plénipotentiaires , & le Roi d'Angleterre un résident. La personne du Gouverneur-Général peut-être représentée de son vivant par le Ministre plénipotentiaire des Pays-Bas Autrichiens , mais le pouvoir de ce Représentant est plus limité que celui du Gouverneur-Général. Le Secrétaire-d'Etat & des Guerres est chargé de la correspondance ministérielle du Gouverneur-Général , avec le Souverain & ses Ministres ».

ESPAGNE.

De Madrid, le 27 Août.

Les malheurs occasionnés par un trem-

Être traduit devant un Tribunal hors du pays ; les Etats prêtent au Souverain le serment de fidélité , & le Souverain s'engage par un serment à gouverner ces Provinces , comme il convient à un Seigneur bon & juste , & à les maintenir dans leurs privilèges , usages & coutumes. — Indépendamment de ces prérogatives générales & communes à toutes les Provinces , chacune d'elles jouit encore de privilèges particuliers qui lui ont été assurés par des pactes. Les principaux de ces contrats sont la *joyeuse entrée* ; pour le Brabant & le Limbourg , & la *Bulle d'or de Brabant*. La Bulle d'or exempte ces Provinces de toute Jurisdiction quelconque de l'Empire d'Allemagne , & la joyeuse entrée détermine & confirme les privilèges accordés successivement par les Souverains. Ce dernier pacte , tel qu'il fut juré en 1744 au nom de *Marie-Thérèse* , consiste en cinq articles , dont voici le contenu principal : le Souverain promet de s'abstenir de tout pouvoir arbitraire , & de gouverner les sujets selon le droit & le jugement de ses Juges compétens , de ne commencer aucune guerre , relativement aux Provinces de Brabant & de Limbourg , sans le consentement des Etats ; de ne faire aucune convention qui puisse être préjudiciable à leurs droits & intérêts ; de donner aux Brabançons la plupart des places dans les Tribunaux ; de ne faire battre des espèces d'argent ou de les décrier sans le consentement des Etats ; de laisser à chaque Membre , dans l'Assemblée des Etats , la permission de dire son sentiment , sans risque d'encourir la disgrâce du Souverain ; de conférer les Abbayes , Prélatures & autres dignités ecclésiastiques à des Ecclésiastiques ; de ne point se soustraire de l'observation des droits , pri-

vilèges & usages , sous prétexte de ne les avoir pas confirmés nommément ; enfin , de permettre à ses sujets la cessation de leurs services envers leur Souverain , dans le cas où il cesseroit lui-même d'observer leurs privilèges entièrement ou en partie.

» Depuis l'année 1479 , la dignité de Gouverneur-Général des Pays-Bas est entre les mains d'un Prince ou d'une Princesse du Sang. Son pouvoir est très-étendu ; il a la direction de toutes les affaires civiles & ecclésiastiques , & peut assembler à son gré les divers départemens des Provinces , le Conseil d'Etat , le conseil privé , & celui des Finances, L'inspection de la justice , de la police , des finances , des troupes , & en général de toutes les affaires civiles & militaires , lui est confiée. Les loix sont promulguées par lui : il dispose , au nom du Souverain , des places & des pensions vacantes ; il convoque les Etats : en un mot il représente la personne du Souverain. La Cour du Gouverneur-Général est brillante ; il a deux Compagnies de Gardes du-Corps : le Roi de France & les Etats-Généraux entretiennent à sa Cour des Ministres plénipotentiaires , & le Roi d'Angleterre un résident. La personne du Gouverneur - Général peut-être représentée de son vivant par le Ministre plénipotentiaire des Pays-Bas Autrichiens , mais le pouvoir de ce Représentant est plus limité que celui du Gouverneur - Général. Le Secrétaire-d'Etat & des Guerres est chargé de la correspondance ministérielle du Gouverneur-Général , avec le Souverain & les Ministres ».

ESPAGNE.

De Madrid, le 27 Août.

Les malheurs occasionnés par un trem-

blement de terre à Mexico , Capitale de la Nouvelle-Espagne se confirment de toutes parts. Les pertes & les dommages sont immenses , & les détails si désagréables , que l'on évite de les raconter.

Le feu prit le dimanche 19 au Palais du Roi à S. Ildephonse & à l'Eglise collégiale de ce nom. Cet édifice brûloit dans quatre endroits différens , & on a eu bien de la peine à éteindre l'incendie. Plusieurs Seigneurs ont perdu leurs effets qui se trouvoient dans la partie du Palais livrée aux flammes. Heureusement personne n'a péri , quoiqu'il y ait eu bien des personnes blessées.

I T A L I E.

De Naples, le 30 Août.

Par des lettres de Sicile on a appris la nouvelle d'une éruption extraordinaire du mont Etna , dont il n'y a point d'exemple de mémoire d'homme : un bruit sourd & diverses petites secousses de tremblement de terre ont précédé cette éruption ; mais le 18 du mois dernier , vers les trois heures de la nuit , sortit avec éclat un tourbillon de feu , d'une hauteur si prodigieuse , qu'il sembloit que la montagne s'étoit ouverte , & la colonne de feu étoit deux tiers plus haute que le sommet : un nuage immense de fumée précéda la flamme ; mais la clarté devint si grande , qu'on pouvoit lire à 2 mille

de distance; outre cela, une grêle de sable ou de lave calcinée, & des masses énormes de pierres, lancées à une hauteur prodigieuse, retomboient avec un bruit effroyable: des pierres sulphureuses, des éclairs & un bruit horrible suivirent cette éruption. La colonne de feu avoit pris sa direction vers la mer Ionique, du côté de la Morée à l'Est, mais à une certaine distance elle a divergé vers l'Afrique. On fait que la grêle de sable & de pierres est tombée jusques sur la ville & les campagnes de Messine & de la Calabre, sur toute l'isle & les côtes adjacentes, jusqu'à Malte. Toute la neige & les glaces du sommet des montagnes ont été fondues, & quelques personnes blessées par les pierres qui sont tombées dans les campagnes voisines. Les habitans ont souffert par l'odeur suffocante de soufre & de bitume, & de l'extrême chaleur de l'air. Les légumes, les olives, les fruits & les grains d'Inde ont été brûlés. A la distance de plusieurs milles, le terrain ressemble à celui des déserts brûlés de la Libie. Il est à remarquer, que presque dans le même temps le Vésuve a recommencé à jeter des flammes, & que la lave coule à présent le long du vallon, qui sépare cette montagne de celle de Somma.

Il faut attendre des détails plus exacts que ceux qu'on vient de lire dans cette relation, où l'on parle de l'effet de l'éruption

sur Messine & la Calabre , sans dire ce qu'il a été pour Catane & autres lieux circonvoisins de l'Etna.

Les éruptions du Vésuve continuent avec la même force. La lave descend toujours dans la vallée de la Vétrana , où ce spectacle attire un grand nombre d'Etrangers.

De Venise , le 27 Août.

La République a conclu avec la Régence de Tunis une Trêve qui doit expirer le 15 Septembre. Quant aux propositions exorbitantes , faites par le Bey , on assure que la République préfère la dignité à l'intérêt ; qu'elle est décidée à les rejeter , & à n'offrir que 40 mille sequins de présens.

Le 16 , on a lancé à l'arsenal la Galère neuve la *Stella* , construite pour en remplacer une autre qu'on vient de condamner. On arme une troisième Galère qui sera incessamment prête à mettre en mer. Les constructions sont suivies avec beaucoup d'ardeur , & les ouvriers sont obligés de travailler la nuit.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres , le 11 Septembre.

Le torrent d'absurdités que nos Périodistes copient des Gazettes du Continent , ou font circuler de leur chef sur les plus

douteuses autorités, relativement à la crise actuelle de la Hollande, tiennent la place des nouvelles sûres, & après avoir dépouillé l'immensité de ces Papiers publics, à peine en ce moment reste-t-il un fait à présenter à nos Lecteurs.

Le Général Faucett, que le Public avoit fait partir, il y a un mois, pour l'Allemagne, vient en effet de se mettre en route. Il se rend à Hanovre pour y rassembler, dit-on, les troupes de l'Electorat, qui, réunies à celles de Hesse & de Brunswick, formeroient une armée de 30 à 40,000 h.

On a ouvert ces jours derniers de nouvelles maisons de rendez vous aux matelots qui voudront servir sur les vaisseaux en armement. Deux bâtimens de transport arrivés dans la Tamise ont transporté à Portsmouth ceux de ces matelots déjà enrôlés.

Les affaires de la Hollande & l'incertitude des événemens sur le continent, retarderont pour quelque temps le petit voyage que le Roi vouloit faire à la campagne. Il ne veut point s'éloigner de ses Ministres, ni des Conseils.

Les Directeurs de la Compagnie des Indes ont donné ordre à tous les Officiers chargés de recruter des hommes pour son service militaire, de faire rejoindre ceux qu'ils ont engagés à Londres, Gravesend & Portsmouth, pour la fin de Novembre prochain, attendu que tous les vaisseaux, qui

ne seront pas destinés pour la Chine en droiture, seront chargés de porter des renforts aux différens Etablissemens.

Etat général de la Marine Angloise, dressé le 31 Août dernier, & remis ensuite à Sa Majesté.

En commission, seize vaisseaux de ligne, seize de 50, trente-trois frégates, & soixante-sept corvettes.

En ordinaire, cent vingt-trois vaiss. de ligne, treize de 50, cent sept frégates, & cinquante-six corvettes.

En construction, dix-sept vaisseaux de ligne, un de 50, une frégate, & deux corvettes.

Les vaisseaux en ordinaire sont répartis de la manière suivante, savoir :

A Plimouth, trente-sept vaisseaux de ligne, deux de 50, douze frégates & cinq corvettes.

A Portsmouth, quarante-quatre vaisseaux de ligne, un de 50, vingt-huit frégates, & sept corvettes.

A Charham, trente-cinq vaisseaux de ligne, huit de 50, vingt deux frégates, & dix corvettes.

A Shernefs, quatre vaisseaux de ligne, un de 50, dix frégates, & huit corvettes.

A Woolwich, trois vaisseaux de ligne, un de 50, dix-neuf frégates & quatorze corvettes.

A Deptford, seize frégates de 28 à 44 canons, & dix sloops & cutters de 12 à 16 canons.

Récapitulation de toutes les forces maritimes de la Grande-Bretagne, au 31 Août 1787.

	de lig.	de 50,	freg.	corp.
En commission,	16	5	33	67.
En ordinaire,	123	13	107	57.
En construction,	17	1	1	2.

Total, 156 19 141 125.

Le seul vaisseau de plus, dont la construction est ordonnée, est l'Empire, de 90 canons, à Portsmouth.

Le 6, on a reçu du Sénégal des dépêches qui annoncent l'arrivée sur cette côte de plusieurs bâtimens de Londres, Liverpool & Bristol. Les mêmes dépêches nous apprennent qu'un vaisseau François, ayant 400 Noirs à bord, a sauté en l'air par quelque accident, & qu'il a péri corps & biens.

T. Stone, ce fou par amour, dont nous avons parlé, après examen & interrogatoire, a été conduit à Bedlam, son domicile naturel. Il a avoué aux Juges sa passion pour la Princesse Royale, & ajouté qu'il plaignoit moins son propre sort, que celui de S. A. R., dont il connoissoit la sensibilité & l'attachement pour lui. Si ce délire n'eût pas suffi pour justifier sa détention, la lettre de ce malheureux à la Reine prouvoit de reste combien il avoit besoin d'un pareil régime. Voici la teneur de cette étrange missive, telle du moins que la rapportent nos Papiers.

A notre gracieuse Reine Charlotte, Souveraine de la Grande Bretagne, Irlande, &c., &c.

Madame

« En vous disant qu'un trouble extrême agite mon cœur, & qu'il est causé par les charmes de votre fille aînée, c'est excuser en quelque sorte ma témérité, pour peu que vous vouliez considérer les rares perfections qui brillent dans la personne de la Princesse Royale. Combien je m'estimerois heureux, Madame, si ma

naissance & les autres titres que donne le hasard m'autorisoient à demander cette Princesse pour épouse, en appuyant ma demande des droits d'une heureuse égalité ; mais, comme nous arrivons dans ce monde sans y penser, & sans l'avoir désiré, on ne peut nullement nous blâmer, quand nous n'y paroissions pas issus des premières maisons qui partagent entr'elles le souverain pouvoir. Quoi qu'il en soit, je vais au fait. J'ai vu la Princesse Royale, Madame, & je puis assurer V. M. que l'éclat radieux de beauté surpasse de beaucoup à mes yeux celui du rang où elle se trouve placée.

» Les mariages, suivant la définition d'Hubras, ne sont, dans le siècle où nous vivons, qu'une espèce d'affaire de finance ; mais je suis bien éloigné d'adopter des sentimens si bas : les affections de mon cœur ne s'étendent point au-delà de l'objet qu'il desire, & je compte pour rien tous les avantages qui l'environnent. Mes affaires, à la vérité, sont un peu embarrassées, je l'avoue ; mais qu'importe ? La pureté de ma âme suffira seule pour me faire sortir de l'obscurité où j'ai vécu jusqu'ici. Je m'en rapporte à votre sagesse, Madame, pour faire part de mes intentions au Roi. Si j'ai votre aveu, je suis presque sûr d'obtenir celui de S. M.

» D'après un axiome très-ancien, les mariages sont écrits dans le ciel ; si le mien se réalise, c'est du Tout-Puissant que je dois attendre mon bonheur, plutôt que de la volonté d'un foible mortel. Puissé-je voir l'Hymen, en comblant mes vœux, *illuminer tout mon être* des doux rayons de son flambeau ! J'ose me flatter, Madame, qu'on n'aura jamais vu un couple plus heureux.

» En attendant une prompté réponse , je suis
avec la plus profonde vénération ,

MADAME ,

De VOTRE MAJESTÉ ,

Le très-obligé , le très-soumis & le
très-dévoué serviteur & sujet ,

T. STONE

Suivant le relevé de l'Excise , 16000 voi-
tures ont païé l'année dernière les droits
imposés sur cet objet de luxe , & ont pro-
duit un tribut de 50,000 liv. sterl.

On peut juger de l'activité actuelle du
commerce dans le port de Londres , par
l'état suivant des enregistremens d'exporta-
tion fait à la Douane la dernière semaine
d'Août.

	Enregistremens.
Le Lun li 27 ,	80.
Le Mardi 28 ,	122.
Le Mercredi 29 ,	101.
Le Jeudi 30 ,	117.
Le Vendredi 31 ,	131.
Le Samedi 1 ^{er} . Septembre ,	86.

644

De ce nombre d'enregis-
tremens , il y en a eu , en
manufactures Angloises &
Irlandoises , libres à leur ex-
portation , ou ayant droit à
des gratifications ,

364

En manufactures & pro-
ductions Britanniques , &

productions étrangères, su-
jettes à des droits, 81.

En marchandises étran-
gères, certifiées telles, 199.

TOTAL. 644.

La manière de trouver la longitude en mer par l'observation de lune, ayant été mise en usage depuis quelque temps avec succès, nous rapporterons les observations faites à bord du bâtiment le *Précédent*, de Whitehaven. On verra que la méthode dont nous parlons donne la longitude d'une exactitude suffisante pour l'usage pratique de la navigation.

Le 23 Mai 1787, la latitude observée fut de $76^{\circ} 25'$. La longitude par estime, de 10° à l'est du méridien de Greenwich, la terre du Spitzberg nous restant alors au nord est.

A la montre, après midi, nous avions $80^{\circ} 31' 32''$.

	h.	m.	s.
Hauteur du limbe inférieur du soleil,	11	53	20
Hauteur supérieure de la lune,	17	51	0
Distance des limbes les plus voisins,	87	2	20
<i>Nota.</i> Ce sont les moyens de trois observations, d'où il a résulté que la distance des centres étoit de	87	24	0

	h.	m.	s.
Temps apparent à Greenwich,	7	51	6
Temps apparent à bord,	8	31	32

	h.	m.	s.
Différence des méridiens,	0	40	26
	d.	m.	.

ou longitude orientale du vaisseau, 10 6 0

D'où l'on voit que le résultat de ces observations ne diffère que de 6 minutes de l'estime.

D'après un calcul qui vient d'être fait des terres de l'Ecosse, il paroît que ce Royaume contient une superficie de 17,728,000 acres, dont 11 millions d'acres sont en terres propres à être cultivées. En accordant 5 acres par habitant, l'Ecosse pourroit nourrir 2,200,000 ames, c'est à-dire, 700,000 hommes de plus qu'elle n'en possède. L'Angleterre contient 31,648,000 acres de terre, dont 25,300,000 sont *cultivables*. On peut conclure de là que l'Angleterre & l'Ecosse réunies pourroient nourrir 6 millions d'hommes, au-delà du nombre actuel de leurs habitans.

On estime la population de l'Irlande à 3,001,200 ames, savoir ;

Service militaire, y compris les	
Invalides,	12,000.
Service du revenu public,	4,000.
Hommes & femmes employés à des	
travaux utiles,	600,000.
Enfans,	400,000.
Employés dans les Manufactures,	500,000.
Matelots, Pêcheurs, & Bateliers,	46,000.
Artisans & ouvriers,	580,000.
Négocians,	2,500.
Boutiquiers, Brocanteurs & Col-	
porteurs,	260,000.
Nobles & Gentilshommes résidens,	10,000.
Clergé de toutes dénominations,	11,500.
Gens de loi, Médecins & Chirurgiens,	

gens ;	5,204
Pauvres sans emploi & vagabonds ;	550,000.

Population totale , 3,001,200.

On ne compte pour l'armée, y compris les Invalides, que 12000 hommes, quoique l'Irlande soit toujours supposée avoir toujours ce nombre de troupes effectives sur pied ; mais comme les régimens ne sont jamais complets, les Invalides compensent la différence.

L'article des employés à des travaux utiles comprend tous les agriculteurs, fermiers & gens de campagne.

Quant à la dernière dénomination, savoir ; les pauvres sans emploi & vagabonds, elle comprend les mendiants & les prostituées ; quoiqu'on soit persuadé que leur nombre excède 200,000 âmes, celui porté dans cet article, on ne l'a estimé à 550,000 personnes, que par égard pour l'opinion de ceux qui pensent que la population de l'Irlande ne se monte qu'à 3 millions de personnes. Au reste, beaucoup de gens assurent qu'il y a aujourd'hui très-près de 3,500,000 âmes en Irlande.

On vient de former au Bengale un jardin botanique sous la direction du Colonel *Kydd*. Les lumières de cet Officier dans l'Histoire Naturelle, & sur-tout dans la Botanique, rendront ce jardin extrêmement utile. La Compagnie a donné ordre au Lord *Cornwallis* de n'épargner aucunes dépenses pour féconder les vues de ce Savant. Elle a recommandé particulièrement la culture de la canelle & du palmier qui donne le sagou. La canelle promet beaucoup au Bengale,

& sa qualité approchera, dit-on, de très-près celle de la canelle de Ceylan; quant au sagou, s'il y réussit, il offrira des ressources inappréciables dans les temps de disette.

M. Archdeacon a publié des observations sur différens objets d'utilité, parmi lesquelles on distingue les suivantes.

« On ne connoît pas encore tous les avantages que l'on peut retirer de l'air inflammable. A l'aide de cet agent, on rendroit des barques portant deux à trois cens tonneaux de marchandises sur les canaux, assez légères pour qu'un seul homme pût les trainer. Par ce moyen on navigueroit sur des rivières, jusqu'à présent impraticables par leur peu de profondeur, & on passeroit des barres & des basfonds. On sait que des corps très-pesans peuvent être suspendus dans l'air athmosphérique, par la force ascendante de l'air inflammable, 10 fois plus léger que l'air commun. Ce dernier est environ 900 fois moins pesant que l'eau, de maniere que la proportion de l'eau à l'air est de 1 à 9,000.

» Les expériences faites jusqu'ici sur le gaz n'ont eu que l'athmosphère pour théâtre, mais les plus belles & les plus utiles sont celles qui restent à faire sur l'eau ».

Préservations des corps humains. On peut former de grandes masses d'ambres, en réunissant plusieurs morceaux de ce bitume, après les avoir humectés d'huile de tartre à une chaleur modérée. On pourroit conserver dans cette matière les corps humains pendant des siècles, & dans un état de préservation beaucoup plus parfait que les mommies d'Egypte. Nous nous consolons en quelque façon de la perte des Rois, de nos grands Hommes, si nous pou-

vions contempler leurs corps entièrement préservés de la corruption. Les gens riches devroient essayer ce procédé. Au reste, la plupart des résines sont propres à remplir l'objet proposé.

F R A N C E.

De Versailles, le 15 Septembre.

Le 9, M. le Pelletier de Morfontaine, Conseiller d'Etat, Prévôt des Marchands, a prêté serment entre les mains du Roi, en qualité de Grand-Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit.

Le Duc de Coigny, dont le Roi a érigé le Duché en Pairie, a eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté, & de faire ses révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Le Comte de Moustier, que le Roi a nommé son Ministre plénipotentiaire près les Etats Unis de l'Amérique septentrionale, & le Marquis de la Coste, que Sa Maj. a nommé son Ministre plénipotentiaire près le Duc des Deux-Ponts, ont eu l'honneur de faire leurs remerciemens à Sa Majesté, étant présentés par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères. Ils ont ensuite eu l'honneur de faire leurs révérences à la Reine & à la Famille Royale.

M. de Villedeuil, Conseiller d'Etat, a aussi eu le même honneur en cette qualité.

La

(169)

La Comtesse de Alexandre de Sparre, la Comtesse de la Palisse & la Vicomtesse de Briquerville, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première, par la Comtesse de Sparre; la seconde, par la Comtesse de Chabannes, & la troisième, par la Marquise de Briquerville.

M. le Comte de Waroquier de Combles, Officier d'Infanterie, a eu l'honneur de présenter au Roi, le 15 Août, le quatrième & cinquième volume de son *Tableau Généalogique, Historique, Chronologique, Héraldique & Géographique de la Noblesse*, enrichi de Gravures. Prix, 3 liv. le vol. broché, 3 liv. 12 sols relié, & 3 liv. 12 sols broc. franc. de port dans tout le Royaume. A Paris, chez Nyon l'aîné, rue du Jardinier, quartier St. André-des Arts.

De Paris, le 19 Septembre.

Edit du Roi, du mois de Juillet 1787, qui partage entre l'Intendance de Bordeaux & celle d'Auch, le département qui compose aujourd'hui l'Intendance de Pau & Bayonne.

Règlement fait par le Roi, le 18 Juillet 1787, sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Orléans, en vertu de l'Edit portant création des *Assemblées provinciales*.

Règlement fait par le Roi, du 30 Juillet 1787, sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la généralité d'Orléans.
N^o. 38, 22 *Septembre 1787.* * h

néralité de Lyon , en vertu de l'Edit portant création des *Assemblées provinciales*.

Règlement fait par le Roi , du 15 Août 1787 , sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la province de Roussillon.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi , du 22 Août 1787 , qui ordonne que , dans le diocèse de Rouen , les Cures régulières dépendantes des Maisons de Chanoines réguliers qui n'étoient point en Congrégation , & sont éteintes par le défaut de sujets , pourront être obtemies & possédées à l'avenir par tous Prêtres séculiers , à l'exclusion des Religieux des Congrégations.

Dans la Séance du 22 Août , que nous avons indiquée sommairement , l'Assemblée provinciale de la généralité de Rouen , a arrêté les instructions suivantes , à donner à la *Commission intermédiaire*.

1°. Que la *Commission intermédiaire* s'assurera du montant des impositions , de la forme des rôles ; du régime actuel des répartitions de la taille & de ses accessoires , de la capitation des privilégiés , & des dépenses relatives , tant à la perception des impositions qu'à l'Administration de la généralité.

2°. Que la *Commission intermédiaire* demandera à l'Ingénieur en chef , un état des travaux publics qui auront été arrêtés pour l'année 1787 , un tableau de la dépense de ces ouvrages , & un devis estimatif de tous ceux qui seront à faire en l'année 1788 , afin que la prochaine Assemblée provinciale puisse se déterminer , par

l'examen de ces états, & sur le choix de ceux qui devront être préférés, & sur la quotité des fonds à y employer.

3°. Que la Commission intermédiaire se fera remettre un état des ateliers de charité qui ont eu lieu cette année, afin de connoître ceux qui peuvent être continués utilement, & jusqu'à quel point il deviendrait nécessaire d'en établir de nouveaux.

4°. Qu'elle se procurera de même un état de toutes les dépenses, tant fixes que variables, à faire pour l'année 1788, & dont les fonds sont ordinairement assignés sur la ressource générale des finances, & autres caisses, pour le service de la généralité.

5°. Qu'elle recueillera toutes les instructions relatives à la situation actuelle des manufactures & des autres branches de commerce ou d'industrie qui peuvent avoir besoin de secours & d'encouragement, & spécialement de celles qui souffrent davantage par la concurrence des marchandises de fabrication étrangère.

6°. Qu'elle s'occupera aussi d'acquérir la connoissance, & d'accélérer l'usage de tous les moyens qui pourroient conduire le plus efficacement à faire cesser l'affligeant inconvénient de la mendicité, & à augmenter l'utilité réelle des établissemens de charité.

7°. Qu'enfin elle sera chargée de pourvoir au choix & à la disposition d'un lieu convenable pour tenir les séances de l'Assemblée, pour le service de ses bureaux & pour le dépôt de ses archives; & qu'elle fera à la prochaine Assemblée le rapport de ses observations sur la fixation du traitement de MM. les Procureurs-Syndics & de M. le Secrétaire-Greffier, ainsi que

sur les gages des Huissiers, & des autres personnes employées à son service.

Presque tous les jours, écrit-on de Charente, des navires entrent dans ce port pour y charger des eaux de vie; de ce nombre sont deux Anglois : depuis la ratification du Traité de commerce avec la Grande-Bretagne, on a vu ici plus de 20 vaisseaux de cette nation : le port de Charente est un de ceux du Royaume qu'elle fréquente le plus. Les chargemens qui s'y font faits, & qui ne peuvent qu'augmenter, ont déterminé de tous les temps, les Fermiers-Généraux à y établir un bureau en règle, enforte que les expéditions s'y font avec toute l'activité qu'exige le commerce maritime.

On mande de Bordeaux, que le feu ayant pris à la charpente du chœur de la Métropole de cette ville par la négligence d'un Plombier, le 25 Août, vers les dix heures du matin, cette belle partie de l'Eglise de St. André, qui étoit couverte en plomb, a été presque subitement embrasée, depuis la nef, jusqu'à l'extrémité du chœur au Levant, & depuis la porte septentrionale jusqu'à la porte méridionale. L'activité des flammes étoit telle, que la cloche du petit clocher, revêtu en plomb, a été entièrement fondue. La chute du fronton, du côté du Nord, a écrasé deux hommes, & en a blessé deux autres. Les flammes ont gagné jusqu'aux poutres & à la charpente de la flèche où sont les grandes cloches, & les Architectes, appelés au procès verbal du dommage, ont décidé que les deux belles flèches devoient être démolies jusqu'à la galerie. Il s'est détaché un grand nombre de pierres du

haut de la voûte qui paroit calcinée, & les culs-de-lampe de la réunion des arceaux sont tombés réduits en chaux. Le Régiment de Champagne a montré dans cette occasion autant d'intelligence que d'activité. La nef a été sauvée par le courage & la présence d'esprit des sieurs *Sibavot* & *Beraud* qui, à la tête de 50 Charpentiers, au moment où une pluie de plomb fonda faisoit fuir tous les ouvriers, ont osé monter sur la voûte pour couper une partie de la charpente, intercepter la communication des flammes, & faciliter le service de la pompe.

M. l'Archevêque de Bordeaux & M. le Comte de *Brienne*, Commandant pour le Roi dans la Province, ont donné dans cette triste circonstance de grandes preuves de zèle & de sensibilité.

Le Chapitre s'est réfugié dans la petite Eglise des Irlandois pour y faire l'Office divin.

Il y a deux ans que nous annonçâmes le Prospectus de la *Machine Polycresse*, publiée par M. le Chevalier de *Segrave*. Auteur de cette invention aussi utile que curieuse, & à laquelle il étoit parvenu par des travaux & des dépenses suivies. Ce Gentilhomme Irlandois, au service de France, aussi instruit que désintéressé, retira quelque temps après la souscription ouverte par des motifs de délicatesse, & a été aussi étonné que nous, de voir sa machine usurpée, produite en public, & mise à l'enchère au Palais Royal. Il a dû s'élever contre cette appropriation, & nous sommes obligés de publier la lettre qu'il nous a écrite à ce sujet.

» Je viens de recevoir un paquet, conte-

nant un Prospectus, qui a pour titre *Machina Polycryste*, verticale & horizontale; j'ignore qui l'a fait imprimer, & qui me l'envoie; on veut bien m'y donner beaucoup de louanges, & me reconnoître pour l'Auteur de cette précieuse & intéressante découverte, en se vantant cependant de lui avoir donné plus d'extension, & d'avoir enchéri sur ce que l'Inventeur lui-même avoit fait. Prétention un peu hasardée, puisque bien certainement ils ne peuvent savoir, ni connoître les effets inconcevables, & inconnus de tout le monde, produits par des nouveaux calculs & combinaisons, que je n'ai cessé d'y ajouter à la suite d'un travail de près de quatre ans: époque à laquelle elle avoit déjà obtenu la plus flatteuse approbation des premiers Artistes du royaume, & des amateurs de la plus haute distinction; entr'autres de Monseigneur le Duc d'Orléans, qui me témoigna infiniment de regrets, lorsqu'en lui rendant l'argent qu'il avoit avancé pour cinq Soucriptions, je lui eus déclaré que des raisons de délicatesse, (dont il seroit inutile d'entretenir le public) me déterminoient à renoncer à toute espece de soucription ».

» Je ne puis donc qu'être infiniment étonné qu'il se trouve des personnes, qui, sans me consulter, ou m'en faire part, s'avisent non-seulement de proposer au Public par soucription, & de montrer chez le sieur Nofeda, Opticien, comme une Lanterne magique, à trois livres par personne, les effets d'une Machine, dont ils me reconnoissent pour l'Inventeur; mais même d'avancer dans leur Prospectus que pour donner une idée de cette Machine à la portion du Public qui en ignore les

effets, ils ne peuvent mieux faire que de transcrire ce que l'Auteur lui-même en ait dans son Prospectus; de quel droit donc s'approprient-ils cette découverte, sans mon aveu? & s'attribuent-ils les attestations & les éloges, qu'ont prodigués trois des plus renommés Membres de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture; Messieurs Cochin, Saint-Aubin & Halle ».

» Je ne réclame rien pour moi; mon état, ni ma façon de penser, ne me le permettent pas; mais je le fais pour l'humanité souffrante. C'est pourquoi, je vous prie, Monsieur, d'insérer cette Lettre dans votre prochain Journal. Je déclare donc, que, comme maître de disposer de ce qui m'appartient, si huit jours après la publication de cette Lettre, les Démonstrateurs ne remettent point entre les mains de Messieurs les Secrétaires de la Société Philantropique, deux mille écus, pour être employés par cette Société de la manière qu'il lui paroîtra la plus convenable; je déclare, dis-je, sur mon honneur, que j'enverrai à Paris immédiatement le modèle de la Machine Polycreste, avec tous les calculs & combinaisons qui y ont du rapport; il sera exposé chez une personne, dont on donnera l'adresse au public, qui pourra aller voir non seulement ses effets, mais même toutes ses parties; elles sont d'une telle simplicité de construction, qu'une fois démontrée, tout ouvrier un peu adroit pourra l'exécuter, & auroit, je crois, un profit honnête, en les fournissant à un louis d'or la pièce. A ce prix, certainement nul Artiste, nul Amateur ne voudra s'en passer ».

» Je prie Messieurs les Secrétaires de la Société Philantropique, de vouloir bien m'ascu-

(176)

fer, par la voie de votre Journal, si la somme mentionnée leur a été remise dans le temps indiqué ».

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Chevalier *De Segrave*, Cap. d'Inf.
A Tours, ce 2 Septembre 1787.

» La nuit du 23 au 24 Août, le vent soufflant de l'O. N. O., la mer étant belle, un Cétacée s'approcha assez près des côtes de la Rochelle, pour être entendu par les Employés de la Ferme. Le bruit que faisoit l'animal, en pompant & en rejetant l'air par l'espece d'orifice en forme de croissant, fermant très-exactement par une soupape qu'il porte sur la tête, fixa l'attention des Employés, qui profiterent des premiers rayons de l'aurore pour aller où le bruit les appelloit. Ils trouverent l'animal à sec, la mer perdant déjà depuis trois heures, & le transporterent dans la cour de leur corps-de-garde, où il est resté vivant plus de deux fois 24 heures.

Il est de la premiere espece du genre des *Dauphins*, qui est le *Delphinus Phocæna* de Linné; le *Phocæna* de Gesner, de Rondelet, de Willughbi, &c. & appelé en françois *Porc de mer* ou *Poisson Porc*.

» Cet animal avoit huit pieds 2 pouces 6 lignes de long, du bout du museau à la fourche de la queue, & 4 pieds 1 pouce de circonférence. La queue horizontale & en forme de croissant est caractéristique de l'ordre des Cétacées, & paroît leur fournir un

point d'appui, nécessaire pour faciliter leur ascension à la superficie de l'eau. Ils en ont un besoin fréquent; le mécanisme de la respiration & de la circulation étant le même dans ces animaux que dans l'homme & les quadrupèdes, l'air leur est nécessaire.

L'Académie Royale des Sciences, Inscriptions & Belles-Lettres de Toulouse, propose les Prix suivans.

Pour le Prix de 1790, qui sera de 500 livres :
Déterminer les effets de l'acide phosphorique dans l'économie animale.

Elle avoit proposé en 1784, pour le Prix de 1787, 1°. *d'indiquer dans les environs de Toulouse, & dans l'étendue de DEUX OU TROIS LIEUES A LA RONDE, une terre propre à fabriquer une poterie légère & peu coûteuse, qui résiste au feu, qui puisse servir aux divers besoins de la cuisine & du ménage, & aux opérations de l'Orfèvrerie & de la Chymie.*

2°. *De proposer un vernis simple pour recouvrir la poterie destinée aux usages domestiques, sans nul danger pour la santé.*

Elle propose de nouveau ces deux questions pour le Prix de 1790, qui sera de 100 pistoles, avec cette différence, qu'elle a cru devoir étendre à dix lieues aux environs de Toulouse, l'espace circonscrit par l'ancien Programme, à deux ou trois lieues seulement.

Elle avoit proposé dans le Programme de 1782, pour 1785, d'exposer les principales révolutions que le Commerce de Toulouse a essuyées, & les moyens de l'animer, de l'étendre & de détruire les obstacles, soit moraux, soit physiques, s'il en est, qui s'opposent à son activité & à ses progrès. L'Académie n'ayant reçu que très-peu de Mémoires,

(178)

elle repropoſa l'année dernière le même ſujet pour 1788. Le Prix double ſera de 1000 liv.

L'Académie propoſe pour ſujet du Prix ordinaire de 500 liv. qui ſera diſtribué en 1789, de déterminer la cauſe & la nature du vent produit par les chûtes d'eau, principalement dans les trompes des forges à la Catalane, & d'assigner les rapports & les différences de ce vent, avec celui qui eſt produit par l'éolipyle.

Les Mémoires ſeront adreſſés à M. Cuiſtilhon; Avocat, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Les Ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au dernier jour de Janvier des années pour les Prix deſquelles ils auront été compoſés. Ce terme eſt de rigueur.

Jean la Chaumette, dit la Tour, Proteſtant, eſt mort en Poitou, le 2 Août dernier, âgé de 99 ans & ſix mois, ayant joui d'une ſanté conſtamment robuſte.

Les Numéros ſortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 17 de ce mois, ſont : 33, 82, 14, 76 & 89.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 15 Septembre.

L'iſſue de la triſte diſiſion qui exiſte entre le Souverain & nos Provinces, continue à reſter dans l'incertitude. Le 28 du mois dernier les Etats de Brabant remirent au Comte de Murray le Mémoire apologétique, que nous avons rapporté au Journal précédent. Le Gouverneur-Général a eſſayé de nouveau, par une lettre aux Etats, en date du

1^{er}, d'éclairer leur résistance, de tranquilliser leurs craintes sur les infractions aux droits nationaux, & de rappeler les promesses positives de l'Empereur à ce sujet; mais en même tems les conditions préliminaires qu'il mettoit à un arrangement amiable. L'une des plus importantes est le paiement des subsides, & le Général Murray y a insisté; inutilement, jusqu'ici, puisque les Etats, en lui répondant, ont persisté dans leur premier refus.

Les Cocardes & autres marques distinctives ont été défendues de nouveau par une Ordonnance de l'Empereur, publiée le 28 Août. Son exécution a trouvé quelque résistance à Gand, & le Conseil de Brabant, craignant quelque tumulte, en a jusqu'ici suspendu la publication. Les Députés à Vienne des diverses Provinces sont tous de retour.

On a répandu à la Haye un Imprimé, sous le titre d'*Avis au Public contre la légitimité de l'Assemblée actuelle des Etats de Hollande, la valeur de ses emprunts, engagement, &c.* Le Conseil-Comité a promis 1400 florins de récompense à qui découvrira l'Auteur de cet Ecrit. Il y a 15 jours que les Députés des Etats d'Utrecht aux Etats Généraux remirent sur le bureau, une lettre écrite à chacun d'eux, au nom d'une Société de la *Juste Revanche*, timbrée de Leyde, & signée *A. J. L. Gits*, le 19 Août.

On les avertit par cette missive, que la *Société* a mis leur tête au prix de 6000 flor., ainsi que celle du Stathouder, de la Princesse son épouse & de ses enfans, au cas qu'on attaque la ville d'Utrecht ou la province de Hollande. Les Etats de Gueldres ont promis 2500 flor. à celui qui indiquera la résidence de la *Société* & de son Secrétaire.

La minorité des Etats de Frise s'est retirée avec les *Patriotes* à Franeker, où ils se proposent de faire résistance, & de tenir eux-mêmes l'Assemblée souveraine. Les Etats ont rappelé les Régimens à leur répartition, & ont sommé d'ajournement personnel les trois Membres de la Minorité, renfermés à Franeker; les ajournés ont répondu qu'ils comparoïtroient devant la Cour Provinciale à Leuwarden, Capitale de la Frise, & siège des Etats, pourvu qu'on leur accordât d'y arriver sous une escorte de Bourgeois armés.

Le 5 de ce mois, M. de Thulemeyer a remis au Président des Etats-Généraux un Mémoire très-court, portant ce qui suit :

Hauts & Puissans Seigneurs !

« Le Souffigné, Envoyé-Extraordinaire de Sa
 » Majesté Prussienne, s'empresse d'exprimer à
 » V. H. P. la satisfaction avec laquelle le Roi
 » son Maître a appris le vœu que plusieurs Pro-
 » vinces ont annoncé, de recourir aux bons of-
 » fices des Puissances Amies & Voisines de la
 » République, pour calmer les troubles inté-

» rieurs & prévenir les suites dangereuses qui
 » pourroient en résulter. S. M. a été en particu-
 » lier très-sensible à la réclamation que les Etats
 » de *Gueldre* & d'*Utrecht* ont faite de sa Média-
 » tion combinée avec celle des Cours de *Ver-*
 » *sailles* & de *Londres*. Elle y applaudit parfaite-
 » ment & témoigne avec plaisir à V. H. P.
 » qu'elle se rendra volontiers à l'invitation qui
 » pourra lui être faite. Le Roi s'y déterminera
 » avec d'autant plus d'empressement, que les
 » sentimens que ce Monarque a consacrés à la
 » République, ont été consolidés par la con-
 » duite que vous avez tenue, *Hauts & Puissans*
 » *Seigneurs*, à son égard. S. M. m'ordonne de
 » renouveler à V. H. P. l'assurance qu'elle s'in-
 » téressera dans toutes les occasions au repos & à
 » la prospérité de cet Etat, qu'elle desire ardem-
 » ment que le maintien de l'ancienne Constitu-
 » tion, si malheureusement ébranlée, soit raf-
 » fermi par un arrangement amical, qui, en
 » détruisant le mal dans sa racine, prévienne
 » les maux dont la République est menacée, &
 » lui assure un bonheur constant, qui ne peut
 » être que l'objet des vœux de ses Amis & de
 » ses Voisins. »

« *A la Haye le 5 Septembre 1787.* »

(Signé)

DE THULEMEYER.

La Commission de *Woerden* a informé
 les Etats de Hollande, que vu l'approche
 de troupes étrangères, & le vuide de celles
 de la Province, ils projettent de mettre *Gor-*
cum en état de défense, en y envoyant les
 nouvelles levées du régiment de *Sternbach*,
 de préparer les inondations, de percer les
 digues, &c.

C'est dans cette situation des choses & à l'approche des Francs , qui parcourent tous les environs de la Haie , en en désarmant les habitans, attachés à la Maison d'Orange , que M. de Kalitschef , Envoié extraordinaire de Russie, a cru devoir remettre au Président des Etats-Généraux, au nom du Corps diplomatique de tous les Ministres étrangers résidens à la Haie , à l'exception de M. le Marquis de Verac , Ambassadeur de France & , à ce qu'on ajoute , de M. de *Sanafté* , Ministre d'Espagne , la Note que voici :

« Les Troubles qui affectent la République ,
 » & en particulier la Province de Hollande ,
 » s'annoncent de jour en jour d'une manière
 » plus inquiétante , & paroissent exciter une
 » alarme générale , au point de faire appré-
 » hender pour la tranquillité & la sûreté pu-
 » blique dans cette Résidence.

» Le Corps Diplomatique est , comme de
 » raison , très-persuadé que le Droit des gens
 » le met hors de toute atteinte pour ce qui le
 » concerne.

» Mais comme , dans le cas d'un tumulte
 » populaire , toute la sagesse du Gouverne-
 » ment le plus éclairé ne sauroit quelquefois
 » empêcher les désordres qui peuvent en être
 » la suite , nous sommes requis de vous prier ,
 » Monsieur , de la part du Corps Diplomati-
 » que , de vouloir bien communiquer à Leurs
 » Hautes Puissances ses sentimens . & de leur
 » témoigner en même temps sa juste attente ,
 » qu'Elles reconnoîtront sans doute-Elles-mêmes

» l'importance, & la nécessité de prévenir à
 » tems, par des mesures convenables, tout
 » danger quelconque à cet égard.

Le 9 au soir, après l'arrivée d'un courrier extraordinaire du Duc regnant de Brunswick, M. de Thulemeyer a remis au Grand-Pensionnaire une Note qui porte littéralement.

» Les conditions que le Roi réclame touchant une satisfaction proportionnée à l'offense faite à l'auguste Sœur de ce Monarque, telles qu'elles pourroient réparer l'affront commis contre la personne de S. A. R. en s'opposant avec force au voyage que cette illustre Princesse, animée par les vues les plus salutaires, avoit projeté à la Haye, sont les suivans, que le soussigné Envoyé Extraordinaire du Roi, d'adressera par cette Note Verbale, qu'il a l'honneur d'adresser à M. le Conseiller Pensionnaire de Hollande, après les lui avoir déjà communiqués de bouche dans une conférence antérieure ».

» Le Roi s'attend que L. N. & Gr. P. écriront une Lettre à S. A. R., qu'Elles feront connoître au Ministre de S. M. avant de la faire passer à sa destination, renfermant l'aveu de l'erreur de la supposition que cette Princesse avoit pu avoir des vues contraires aux vues de la République ».

» Qu'Elles lui feront des excuses de l'opposition faite à son voyage, & du manque d'égard dont S. A. R. a à se plaindre. Que L. N. & G. P. s'engageront de punir, à la requisition de la Princesse, ceux qui pourroient s'être rendus coupables d'offenses contre son auguste Personne ».

» Qu'Elles révoqueront les Résolutions inju-

rieuses & erronées qui avoient été prises à l'occasion de ce Voyage, révocation accompagnée de l'invitation que S. A. R. se rende à la Haye, pour entrer en négociation avec elle, au nom du Prince Stadhouder, afin de concilier, par un arrangement convenable, les différends qui subsistent actuellement ».

» Le Souffigné est obligé de déclarer, d'ailleurs, à M. le Conseiller Pensionnaire, que dans le cas où L. N. & G. P. se prèteront sans difficulté à une satisfaction aussi modérée, S. A. R. interviendra auprès du Roi son auguste Frere, pour borner toute réclamation ultérieure de satisfaction à cet égard ».

» Il aura de plus l'honneur de vous informer, Mr., que si, dans la suite, la fixation du siege de la Négociation à la Haye, rencontroit quelques difficultés, on pourroit faire choix de quelque Ville neutre, pour s'occuper des Négociations qui serviroient de base à la conciliation & à la médiation ».

» Le Souffigné ne dissimulera point à M. le Conseiller Pensionnaire, que S. M. attend, de la maniere la plus expresse, que, dans l'intervalle, les Etats d'Hollande laisseront subsister au moins les choses dans leur état actuel; qu'on ne procédera à aucune suspension, destitution & autre, mesures offensantes, préjudiciables à la personne du Prince Stadhouder, Capitaine & Amiral Général, puisque par-là on rendroit toute conciliation illusoire, impossible, & qu'on accumuleroit les offenses ».

Cette déclaration étoit accompagnée d'une autre Note, remise également à M. de Bleiswyck, Grand-Pensionnaire, par laquelle M. de Thulemeyer demande une

résolution finale des Etats de Hollande , dans le terme péremptoire de quatre jours , & déclare absolument insuffisante, celle délibérée la semaine dernière par L. N. P.

Il est à remarquer que la veille , à la pluralité de 10 voix , les Etats de Hollande avoient arrêté & expédié à Berlin une nouvelle défense apologétique de leur conduite. Ainsi la déclaration que l'on vient de lire prouveroit , que S. M. P. regarde cette démarche des Etats comme inutile , & qu'elle s'en tient à des conditions très différentes de la résolution de L. N. P. , à laquelle les villes d'Amsterdam , de Harlem & de Deft aujourd'hui gouvernée par d'ardens Patriotes , n'ont point adhéré , en vertu de motifs opposés à ceux qui l'ont fait également rejeter par l'Ordre Equestre & les villes de son parti.

Extrait d'une Lettre de Vienne , du 30 Août.

» Le Divan présumant que la Russie avoit fomenté la rébellion des Beys d'Égypte ; qu'elle n'avoit pas nui à la prise de Bassora par les Arabes , s'est assemblé extraordinairement , & après une délibération de plus de neuf heures , a pris le parti extrême de déclarer la guerre à la Cour de Saint. Pétersbourg ; & a commencé par envoyer l'Ambassadeur Russe au château des Sept-Tours. C'est la coutume qu'il y reste , jusqu'à ce que sa Cour venant à le réclamer , on le renvoie sur les frontières sous escorte. Cette déclaration a dû avoir lieu le 18 ou

le 19, puisque les courriers mettent à-peu-près 10 jours de Constantinople à Vienne. Le 29 on a vu passer deux autres courriers qui portoient les mêmes nouvelles à Paris & à Londres. »

L'Ambassadeur & l'Internonce Impérial ont vainement tout tenté pour engager la Porte à mettre en liberté M. de *Bulgakof*. Le Ministère Ottoman a tenu ferme, & a répondu qu'en changeant de séjour, l'Envoié de Russie n'avoit pas changé de qualité, & qu'il étoit toujours *leur hôte très-cher & très-honoré*. On fait que la Cour Ottomane n'envoyant jamais d'Ambassadeurs ordinaires, ne reconnoît pas à leur égard le Droit des Gens, qui est un droit de réciprocité. Au reste, le prisonnier est logé chez le Commandant des Sept-Tours, & traité avec beaucoup d'égards. On ne le laisse manquer de rien. Ses maisons de ville & de campagne sont gardées contre toute insulte; aucun Russe n'a été maltraité. Une plus sévère police regne dans Constantinople.

L'Ambassadeur de France a recueilli pour quelques jours la famille du Dragoman de M. de *Bulgakof*, qui est enfermé avec lui aux Sept-Tours.

Parag. extraits des Papiers Angl. & autres.

Le Ministre plénipotentiaire de Russie ayant été appelé à une conférence particulière avec ceux de la Porte, il se rendit, le 26 Juillet, vers les 10 heures du matin, à Beylerbey, sur le canal où se trouvoit le *Réis-Effeni* avec le *Séraskier de Natolie*, un Secrétaire & le premier *Drago-*

man. La conférence dura jusqu'à 5 heures de l'après-midi ; & , comme M. de Bulgakow avoit été invité à un grand repas que donna ce jour-là l'Intendance Impériale , M. le Baron de Herbert, en l'honneur de plusieurs Dames Polonoises , il ne fut pas possible au Ministre Russe de cacher au Public la longue conférence qu'il venoit d'avoir ; & dès le soir les politiques s'exerçoient à deviner le sujet qui y avoit pu être discuté. M. de Bulgakow , après avoir mûrement réfléchi sur les propositions que le Reis Effendi lui avoit faites de la part de S. H. , demanda , le 28 , une seconde entrevue avec ce Ministre , que celui-ci remit au 30 du même mois. Le Ministre de Russie , qui s'étoit proposé de contrebalancer les prétentions de la Porte par d'autres prétentions qu'il formoit à la charge de cette dernière , eut, dit-on , le désagrément de n'être pas entendu , le Reis-Effendi lui ayant fait observer qu'il s'agissoit de consentir, comme Ministre plénipotentiaire de l'Impératrice de toutes les Russies , aux demandes de S. H. , qu'on lui avoit communiquées le 26 ; & non de produire les siennes , qui , d'ailleurs , étoient envisagées par la sublime Porte comme réchauffées & absolument hors de raison. Ce fut , ajoute-t-on , dans cette dernière conférence , que le Reis-Effendi exigea du Ministre de Russie qu'il eût à expédier aussi tôt un Courier à Pétersbourg , pour savoir définitivement les intentions de sa cour ; c'est ce que ce dernier refusa d'abord de faire , étant persuadé que l'Impératrice ne condescendra jamais aux dites demandes ; mais enfin , sur les instances répétées , faites par le Ministère Ottoman à ce sujet , il convint de dépêcher le Courier en question. Cependant M. de Bulgakow , soit par empêchement , soit aussi pour donner le tems aux Ministres de la Porte de faire

quelque réflexion sur la démarche aussi hardie que précipitée qu'ils venoient de faire, n'envoya son Courier que le 3 d'Août, quatre jours après sa dernière conférence. Dans cet intervalle l'Ambassadeur de France, aussi bien que l'Internonce, se donnerent bien du mouvement, pour ouvrir le chemin à une conciliation; mais ce fut inutilement, les Turcs insistant avec la plus grande fermeté sur ce que la Russie eut à satisfaire à leurs demandes. Quoique jusqu'ici on ne soit pas encore instruit à fond de la nature des nouvelles prétentions inattendues, que la Porte forme à la charge de la Russie, on convient généralement que les plus essentielles se réduisent au rappel des troupes de la Georgie; à la visite des vaisseaux Russes qui passent par le canal de Constantinople; à l'établissement des Consuls Turcs dans les ports que la Russie possède sur la mer Noire, & l'on ajoute à ces conditions celle de transmission du Prince Maurocordato, qui, le 7 Février dernier, a pris la fuite de Tassi, & s'est retiré en Russie. *Courier du Bas-Rhin, n° 73.*

L'achat que le Prince Potemkin a fait de la belle Terre de Siemarycz & des autres biens considérables, que le Prince Xavier Lubomirski possédoit en Ukraine, entraîne des désagrémens pour les nobles Polonois qui ont des biens dans les environs. L'on apprend que le Prince Potemkin prétend avoir trouvé dans les anciennes archives de Kiovie, Ville qui appartient actuellement à la Russie, des documens par lesquels il peut prouver que les bornes de la Seigneurie qu'il vient d'acquérir, ont été autrefois beaucoup plus étendues qu'elles ne le sont à présent, & qu'on ne lui a pas livré ces Terres dans l'état ni l'extension qu'elles devoient avoir suivant ces renseignemens. *En*

conséquence , il se croit en droit de révoquer la possession de ce qu'il soutient avoir été usurpé sur ses Devanciers. La Maison Potocki est celle qui perdroit le plus par ses réclamations , si elles sont justifiées ; & la perte ne seroit pas peu considérable. Le Prince Potemkin a cité aussi au Tribunal de la Couronne tous les Créanciers qui voudroient former des prétentions à la charge des Terres qu'il a achetées ; & ce Tribunal a établi une Commission subalterne pour les vérifier. (*Gaz. de Leyde*).

Les détails de l'incendie qui , la nuit du 11 au 12 d'Août , à deux heures du matin , a consumé partie du Palais de St. Ildephense , & partie de l'Eglise Collégiale , ne sont pas encore publics. On sait seulement , que si on n'avoit pas détruit l'arceau qui communique du Palais à l'Eglise , auprès de l'Infant *Dom Gabriel* , tout le Palais auroit été réduit en cendres. Le Roi , le Prince & l'Infant donnoient eux-mêmes les ordres. Le Prince s'exposa plusieurs fois assez près des flammes pour être blessé & pour courir les plus grands risques. Les Marquis de Sainte-Croix , de Valdecarlina & de Villana , & plusieurs autres Seigneurs , ont perdu tous leurs effets. Le Roi leur en a demandé l'état , mais ils ont supplié S. M. de permettre qu'ils fissent ce sacrifice , & l'ont assurée qu'ils étoient prêts à faire celui de leurs vies pour le service & la conservation de la sacrée personne du Roi & de toute la Famille Royale. Le feu faisoit de si grands progrès , que les chevaux étoient mis aux carrosses de S. M. & des Princes & Princesses , & les Gardes-du-Corps à cheval pour le premier signal de départ. Heureusement les artilleurs de Ségovie & différens ouvriers , accourus , aidèrent à éteindre le feu. On évalue

les pertes & dommages à plus de deux millions de pistres fortes. Les titres, archives, papiers, ornemens & autres effets du Chapitre, les écritures du Patriarche des Indes, & celles de différens bureaux tenant au Ministère & à la Maison du Roi, ont été la proie des flammes.

Les Ministres, écrit-on de Madrid, s'occupent sérieusement à donner des ordres dans nos ports pour porter des secours de toute espèce en Amérique, où les malheurs physiques d'un côté, & le mécontentement des habitans de l'autre, les rendent urgens & indispensables.

Le 25 Août, il est arrivé un fait curieux, intéressant pour les Chasseurs. Des Particuliers avoient lancé un renard à Totteridge; après l'avoir long-temps poursuivi, la bête gagna le grand chemin, où ayant rencontré un grand troupeau de porcs, il trompa tous les Chasseurs & se fourra au milieu des cochons. Tandis qu'il marchoit tranquillement parmi eux, les chiens perdirent la trace. Les Chasseurs le mandèrent au conducteur du troupeau s'il n'avoit pas vu le renard. Il leur répondit qu'il le leur découvrirait, s'ils vouloient lui donner une récompense. On fit à l'instant une quête assez considérable parmi les Chasseurs; & après l'avoir empochée, le Porcheron, à leur grand étonnement, leur montra le renard parmi ses cochons. On le fit déguerpir à coups de fouet; & prenant chasse de plus belle, il amusa beaucoup les Chasseurs & les conduisit encore une demi-lieue plus loin. (*Universal Register.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).
Parlement de Dauphiné.

Tout ce qu'un Légataire reçoit, à titre gratuit, de ses père & mère, soit comme donataire, soit

comme héritier, est imputable sur la légitime, à moins qu'il n'y ait une disposition contraire & expresse.

Le 29 Mars 1725, Jean-Louis Achard, Marchand Salpêtrier, du lieu de Sauzer, contracta mariage avec Marie Reboul. La dot de celle-ci fut fixée à 156 liv., son augment à 15 liv., & ses bagues & joyaux à la même somme; cette union donna le jour à 3 enfans, Auguste, Joseph & Marie Achard. Par le contrat de mariage de leur fils aîné, les Achard lui firent donation de tous leurs biens présens & à venir, sous la réserve 1°. de 300 liv. pour la légitime de Joseph Achard, Marie ayant reçu la sienne, de la même somme lors de son mariage avec Jean-Jacques Mirabel. 2°. D'une terre & d'un jardin, pour en disposer par le survivant, par acte de dernière volonté. Jean-Louis Achard décéda, sans avoir disposé de la réserve; & Marie Reboul, qui lui survécut, fit son testament, par lequel elle institua pour ses héritiers Joseph & Marie Achard, ses deux enfans cadets. Joseph Achard décéda également, laissant pour son héritière testamentaire Marie Achard, sa sœur, qui a continué de jouir du fonds réservé par ses père & mère. En 1783, Mirabel, en qualité de mari & maître des droits de Marie Achard, fit assigner devant le vice-Sénéchal de Montpellier Augustin Achard, donataire universel de ses père & mère, pour se voir condamner à lui payer les supplémens de légitime afférens à la femme & à Joseph Achard, dont elle étoit héritière. Après quelques contestations inutiles à rappeler, le vice-Sénéchal rendit Sentence, par laquelle Achard fut mis, sur la demande, fins & conclusions de Mirabel, hors de Cour & de procès, avec dépens. Mirabel appella de

cette Sentence en la Cour : l'Instance liée ; Achard a conclu à la confirmation de la Sentence, & subsidiairement à ce que, avant faire droit définitivement, la composition de masse des biens de Jean-Louis Achard & Marie Reboul fût ordonnée, à l'effet de fixer les supplémens de légitime compétens à Marie Achard, tant de son chef, que comme héritière de Joseph son frere, sur le pied d'un neuvieme, à la charge par ladite Achard d'imputer sur ledit supplément le prix du fonds réservé par ses pere & mere dans le contrat de mariage d'Augustin Achard. L'affaire portée à l'Audience, il a été rendu Arrêt le 13 Juillet 1787, par lequel il a été ordonné que, par Experts convenus par les Parties, ou, à ce défaut, pris & nommés d'office, devant le premier Notaire Royal requis, non suspect, ayant serment en la Cour, & à ces fins commis, il sera procédé, à la poursuite de Mirabel & à ses frais, sauf à les répéter, s'il y échoit, à la composition de masse de tous les biens détaillés par ladite Achard & Reboul, & à l'estimation desdits biens sur leur valeur, à l'époque de leur demande ; les améliorations faites par le donataire universel, postérieurement à la donation contenue dans son contrat de mariage, compensables avec les détériorations, lors de laquelle procédure, Mirabel rapportera dans la masse l'immeuble dont sa femme jouit en vertu du testament de la Reboul, & en imputera la valeur sur les portions légitimaires à elle afférentes, ensemble les deux sommes de 300 liv. qui avoient été assignées par les pere & mere communs auxdits Joseph & Marie Achard pour leurs légitimes ; & a condamné Mirabel aux trois quarts des dépens, l'autre quart réservé.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*IMPROMPTU adressé à M. P. D. L. M., le
jour qu'il a été fait Chevalier de S. Louis.*

POUR avoir bien servi sa patrie & ses Rois,
Il a reçu le prix de la vertu guerrière.
Si toutes les vertus obtenoient une croix,
Il en porteroit une à chaque boutonnière.

(Par M. de Jarsal.)

N^o. 39, 29 Septembre 1787.

*ASPASIE, ou le Pouvoir des Talens ;
Cantate.*

IPHIS, du Dieu d'Amour la plus parfaite image ;
Des Belles de la Grèce attiroit tous les vœux ;
Tour-à-tour à chacune il portoit son hommage,
Et devenoit ingrat dès qu'il étoit heureux.

De sa flamme la plus légère
On briguoit la frivole ardeur :
Ce n'est jamais le caractère,
Belles, qui prévient votre cœur ;
Lorsqu'un amant a su vous plaire,
Vous le croyez tendre, doux & sincère ;
Mais il paroît vaincu pour devenir vainqueur,

ASPASIE entreprit d'attacher l'infidèle ;
Sans armer ses appas, son orgueil la servit ;
Et pour former les nœuds d'une chaîne éternelle,
Elle fit moins parler ses yeux que son esprit.

LA conquête d'un cœur envers l'Amour rébelle,
N'est que l'ouvrage d'un instant ;
Mais le triomphe d'une Belle
Est de fixer un inconstant.

ELLE n'eut point recours à l'art d'une coquette
Qui diffère un bonheur qu'elle-même souhaite,

Et change en épines les fleurs.

Iphis devint heureux , mais encore plus tendre ;

Des talens réunis les charmes enchanteurs

Le faisoient chaque jour prétendre

A de nouvelles faveurs.

LA voix touchante d'Aspasie ,

De Philomèle imitoit les accens ;

Et du Dieu de la poésie

Ses beaux vers étaloient les secrets ravissans ;

Sur une toile sensible

Elle peignoit l'Amour qui sembloit lui parler ;

Et ses doigts , par les sons d'un instrument flexible ,

Charmoient l'Enfant malin , l'empêchoient de voler.

LA volupté s'exprime par sa danse ;

Les Grâces forment ses atours ;

Les jeux animent sa décence ;

Et son esprit brillant , cultivé tous les jours ,

Fait pétiller la science

Et disserter les Amours.

IPHIS , malgré son goût volage ,

De tant d'appas ne put se dégager ;

En vain il eût voulu briser son esclavage ,

Il ne trouva jamais un instant pour changer.

LA Beauté fait naître l'ivresse ,

Et l'ivresse n'a qu'un moment ;

Pour fixer un volage amant

Il faut plus d'art que de tendresse.

Belles , pour mieux nous enflammer ,

Des talens exercez l'empire ;

Dans le bonheur l'Amour expire :

Ils peuvent seuls le ranimer.

L'amant qu'un nouveau charme attire ,

Croit toujours commencer d'aimer.

(Par M. Sabatier de Cavaillon , &c.)

*C O U P L E T S à Mme DE....., en lui
envoyant une Rhétorique Française.*

A I R : Philis demande son Portrait.

TOUT ce pédantesque savoir
N'est qu'un vain étalage ;
Le secret de nous émouvoir
Est dans votre langage,
Vous savez rendre ingénieux
Jusqu'à votre silence,
Et l'Amour est dans vos beaux yeux
Le Dign de l'éloquence.

(Par M. Morel.)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Paris* ; celui de l'Énigme est *Ramoneur* ; celui du Logogryphe est *Monde*, où l'on trouve *démon*, *mode*, *nom*, *don*, *mon*, *dôme*.

CHARADE.

PLUS ou moins, cher Lecteur, l'on chauffe mon premier ;

Souvent la mors devient l'effet de mon dernier ;

S'il faut pour l'éviser viere de mon entier,

De même qu'un cheval, cours vite au râtelier.

(Par M. de C... ; Capitaine au Régiment de Strasbourg, Artillerie.)

ÉNIGME.

POUR être aussi bon que superbe,

Il faut, dit-on, d'après certain proverbe,

Que je rassemble en moi, dans mon tout, dans mon corps,

Avec dix animaux trois importants rapports.

Les voici tous nommés dans l'ordre convenable.

Le premier , le seul raisonnable

Est la femme ; il en reste neuf.

J'en trouve trois , le cerf , le renard & le bœuf.

Il en faut six encor , si je fais bien mon compte :

Le lion , le serpent , ce monstre que l'on dompte ,

Le mouton , le lièvre & le loup ,

Les voilà tous dix pour le coup.

(*Par M. de Bouffanelle , Brigadier des
Armées du Roi.)*

L O G O G R Y P H E.

FERME sur mes six pieds je fais tête à l'orage ;
Écoute contre moi déclaine en vain sa rage ,
En vain du fier Neptune il soulève les flots ,
De ces Dieux en fureur je brave les complots.
Si cela n'est pas clair , sous d'autres traits peut être ,
Lecteur , auras-tu moins de peine à me connoître.
Coupes l'un après l'autre & sans nulle pitié ,
Mon dernier , mon cinquième & quatrième pté ;
Je deviens tour-à-tour ma sœur , un Saint , mon frère.
Mais , chut ! c'est trop jaser , il est temps de se taire.

(*Par M. Boutroue , Avocat.)*



NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ODE sur la Mort héroïque du Duc Léopold de Brunswick, qui a remporté le Prix extraordinaire proposé au jugement de l'Académie Française; par M. Terrasse des Mareilles. A Paris, chez Demonville, Imprimeur de l'Académie Française, rue Christine.

LA Mort du Duc Léopold de Brunswick, Ode qui a obtenu la première mention honorable au jugement de l'Académie Française; par M. l'Abbé Noël, Professeur en l'Université de Paris au Collège de Louis le-Grand. A Paris, à la même adresse que ci-dessus.

LE Duc de Brunswick, Ode, par M. Grouvelle, Secrétaire des Commandemens & du Cabinet de S. A. S. Mgr. le Prince de Condé, de l'Académie de Dijon. A Paris, chez Prault, Imprimeur - Libraire, quai des Augustins.

LORSQUE l'Académie Française couronne un Ouvrage, elle ne prétend point dire qu'il soit un chef-d'œuvre. On fait que ce Tribunal éclairé se propose uniquement de dé-

clarer que de toutes les Pièces qui lui ont été présentées, celle qui remporte le Prix a été jugée la meilleure. On devoit s'attendre cette année que les Ouvrages répondroient à l'intérêt de la matière. L'héroïsme de l'humanité, dans qui? dans un Prince. Quoi de plus capable d'élever l'âme & de réveiller la sensibilité du génie? Si le courage civique du brave Bouffard a excité dans le temps un enthousiasme si vif & si général, combien l'action généreuse du Prince Léopold de Brunswick, martyr de l'humanité, & victime de son zèle pour des malheureux, n'est-elle pas plus intéressante? Et d'ailleurs, combien de riches accessoires ajoutoient encore à l'intérêt d'un si beau fonds? Le débordement inopiné d'un fleuve, une contrée entière submergée, ses malheureux habitans entraînés par les courans, ou suspendus au faite de leurs maisons chancelantes, les uns déjà perdus sans ressource, les autres prêts à périr, tous implorant à grands cris une assistance que la pitié s'empresseroit de leur donner, si le danger personnel n'avoit pas répandu par-tout l'effroi de la consternation. Voilà ce que les concurrents avoient à peindre. Ces tableaux, frappans par eux-mêmes, offroient de grandes ressources à la poésie descriptive. Pourquoi dissimuler que les Pièces de concours ont trompé l'attente du Public? Pourquoi ne pas avouer que celle même qui a été couronnée a paru excessivement foible? Nous ne prétendons point décider du mérite ni des dé-

fauts des trois Odes qui font le sujet de cet article. Loin de vouloir réformer les arrêts de l'Académie, nous ne songeons pas même à décliner sa juridiction. Dans tous les cas, nos jugemens ne sont, à proprement parler, que des délibérations. C'est en nous renfermant dans ces bornes que nous allons mettre le Lecteur à portée de juger lui-même, en rapprochant sous ses yeux les strophes de ces trois Odes, qui peuvent être mises en parallèle. Nous aurons attention de choisir les endroits les plus dignes d'être cités, sans nous permettre aucune observation critique sur la Pièce couronnée.

L'Auteur, au-lieu d'étendre sa matière, l'a resserrée dans un cadre très-borné. Il a omis plusieurs accessoires; & laissant de côté la plupart des difficultés du sujet, il n'a saisi que les circonstances indispensables. Le débordement de l'Ode étoit du nombre de celles-ci. On va voir quel parti il en a su tirer.

Dieu! quelles funestes images
S'offrent en foule à mes pinceaux!
Un fleuve sans frein, sans rivages,
Une ville au milieu des eaux;
Le ciel armé contre la terre,
Et mêlant le bruit du tonnerre
Au fracas des murs écroulés;
Le peuple qui se précipite,

Et s'ouvre un chemin à la fuite
Sur des débris amoncelés.

Le début de l'Ode, qui a obtenu la première mention honorable, est très-défectueux. Les douze premières Stances sont un lieu commun hors de propos; & ce hors-d'œuvre est d'autant plus blâmable, qu'il n'est pas racheté par la tournure des vers. La diction en est vague, incorrecte & embarrassée. L'Auteur entre enfin en matière par la description de l'Oder.

Filles des monts voisins, cent sources vagabondes
A l'Oder ont porté le tribut de leurs ondes.

Ces deux vers sont repréhensibles. Le premier hémistiche, qui pourroit être ailleurs une beauté poétique, si elle étoit bien placée, n'est ici qu'un abus de poésie. *Sources* n'est pas le mot propre. Des torrens occasionnés par un amas de glace & de neiges fondues, ne sont pas des sources. *Tribut* est encore plus impropre. Le débordement de l'Oder est un ravage, & non pas un tribut. Lorsqu'une armée ennemie se répand dans un pays, dira-t-on qu'elle y apporte un tribut de désolation? Non, sans doute. Eh bien, la faute est ici la même. Ce qui suit vaut beaucoup mieux.

Il s'effle, il gronde, il bat ses bords épouvantés,
Et bientôt franchissant sa barrière impuissante,
La vague mugissante.

S'élançe, & se répand à flots précipités.

FRANCFORT s'émeut, & tout redouble encor sa
crainte ;

Des citoyens surpris dans cette humide enceinte,
Les gestes supplians, les cris tumultueux,
La digue qui se rompt, & le toit qui s'écroule,
Et le débris que roule
Du fleuve déchainé le cours impétueux.

Ces strophes sont harmonieuses ; le talent
s'y décèle ; mais j'avoue que je préfère à tout
ceci ces quatre vers de M. Grouvelle :

L'Oder s'émeut, s'enfle, s'inite ;
Il rompt les glaçons entrouverts,
Comme un torrent se précipite,
S'étend comme les vastes mers.

C'est-là peindre en grand : c'est achever un
tableau en deux coups de pinceau pleins
d'énergie & de vérité.

L'Auteur n'a pas moins bien exprimé la
circonstance du pont brisé :

Les digues laissent le rivage
En proie au fleuve débordé ;
Un pont reste encor... seul passage,
Seul espoir du bord inondé.
Battu par le glaçon qui roule,
Le pont tremble, gémit, s'écroule,
Se perd dans les gouffres mouvans ;
Et cent familles désolées

Sembient par sa chute exilées
De la demeure des vivans.

Cette circonstance frappante & essentielle a été omise par M. l'Abbé Noël; mais on trouve ici dans la Pièce une strophe admirable. On sera charmé de la lire.

Du plus hardi nocher le courage se glace,
Et l'or même ne peut ranimer son audace.
Brunswick paroît, & seul promet un prompt secours.
Brunswick ne connoît cette vertu tranquille
Dont la pitié stérile
Et le zèle menteur s'usent en vains discours.

La seconde strophe, après celle-ci, offre une grande idée. Elle eût produit beaucoup d'effet si elle eût été rendue avec force, en vers plus précis & moins communs. Il s'agit de César, s'exposant pour l'empire du monde sur une barque fragile, au même péril que Léopold, pour sauver des malheureux. L'idée de ce parallèle est heureusement saisie.

Lorsqu'aux fiers aquilons, à la nuit, à Neptune,
César dans un esquif oppose sa fortune,
La victoire & l'empire est le prix qu'il attend,
D'un dévouement obscur autant que volontaire,
Quel est donc le salaire?
Ah! qu'il save un seul homme, & Brunswick meurt
content.

Il est manifeste que M. l'Abbé Noël a

calqué cette strophe sur une belle comparaison de la Henriade. Mais en imitant son modèle de trop près, son imagination a perdu de sa force, & il a affaibli sa pensée. Voici les vers de Voltaire :

Tel & moins généreux au rivage d'Épire,
Lorsque de l'Univers il disputoit l'empire,
Confiant sur les flots aux aquilons mutins
Le destin de la terre & celui des Romains;
Défiant à-la-fois & Pompée & Neptune,
César à la tempête opposoit sa fortune.

Le moment où la barque chavire, heurtée par un saule, étoit encore une circonstance frappante. M. l'Abbé Noël a fait des efforts pour la rendre avec succès.

Par un choc imprévu la timide nacelle
Sous son noble fardeau fuit, recule, chancelle...
Le Héros voit la mort & poursuit son dessein.
Il tombe.. L'onde s'ouvre... En vain il lutte encore,
Un gouffre le dévore,
Et les flots écumans se referment soudain.

On fera bien aise de comparer ici deux strophes de l'Ode couronnée. M. Terrasse a senti que cet endroit devoit être le plus intéressant de l'Ouvrage; aussi a-t'il su y répandre du mouvement, de l'élégance & de l'harmonie.

On m'écoute: un Guerrier s'avance;
Je serai leur libérateur,
Dis-il. O gloire! ô bienfaisance!

C'est lui , c'est sa voix , c'est son cœur ;
 C'est Brunswick... Prince magnanime,
 Révoquez cet arrêt sublime
 Qui nous a prononcé la mort...
 Inflexible , il fuit , il s'élançe ;
 Et l'esquif que le flot balance ,
 Déjà l'emporte loin du bord.

Nous ne faisons aucune remarque, comme nous l'avons annoncé. Nous passons une stance, & nous trouvons celle-ci :

Ciel ! ô ciel ! ma voix gémissante
 Va se perdre au milieu des cris,
 Et déjà l'onde mugissante
 N'offre à mes yeux que des débris.
 Surnagez, débris secourables,
 Sur ces gouffres épouvantables
 Portez Brunswick ... vœux superflus !
 La poupe au gré des flots errante
 Échappe à sa main expirante.
 C'en est fait , Léopold n'est plus !

Voilà une belle image bien exprimée. Tout ce morceau est plein d'intérêt. En y joignant les vers suivans sur la pompe funèbre du Prince, c'est ce que nous aimons le mieux dans l'Ouvrage.

Suivez sa dépouille mortelle,
 Soldats, dont il fut le modèle,
 Malheureux dont il fut l'app.i.

Il faut citer encore la dernière strophe ;
car , comme on le fait , la fin couronne l'œuvre : *finis coronat opus* Elle va d'ailleurs nous ramener à M. Grouvelle , & nous fournir un nouvel objet de comparaison avec la fin de son Ode.

Enfin sous un tombeau modeste
Le Ministre des saints autels
Vient de renfermer ce qui reste
Du plus généreux des mortels.
Sur son urne patriotique
Qu'embrasse le rameau civique ,
En traits de feu je vais graver :
Digne des beaux siècles de Rome ,
Ci-gît un Prince qui fut homme ,
Et s'immola pour le prouver.

M. Grouvelle , comme on va voir , a eu aussi l'idée de consacrer au Prince une espèce d'épithaphe.

Brunswick , vers l'humanité sainte
A ton nom les cœurs ont volé ;
Que l'infortuné dans sa plainte
L'invoque.... il sera consolé.
Et moi sur la tombe honorée ,
Que de ta patrie éplorée
Te consacre le juste amour ,
L'œil humide & l'âme attendrie ,
J'écris : chaque jour de sa vie
Fut digne de son dernier jour.

Ce dernier trait est d'une belle simplicité : il dit beaucoup. On ne pouvoit mieux louer le Prince. M. Grouvelle a su y joindre un autre éloge que le Prix proposé amène naturellement, & qui ne pouvoit guères en être séparé.

MA Muse, hélas! trahit mon zèle.....

Mais ce Prince qui nous appelle

A l'éloge d'un Prince humain,

Bien mieux que nous, il l'a su faire,

Et c'est à lui que je défère

Le prix que nous offre sa main.

OUI, Prince, à tracer son image

Toi qui voulus nous exciter,

Tu fais par ton public hommage

Le vœu public de l'imiter.

Ti t'a légué tous tes semblables

Qui cou-bent leurs fronts respectables

Sous un malheur non mérité.

Recueille ce noble héritage,

Et console enfin le veuvage

De la plaintive humanité.

Au surplus, on a été étonné de voir reparaître le genre de l'Ode, aujourd'hui si décrié par nos beaux esprits, & depuis longtemps entièrement négligé. L'Ode veut quelque chose de plus que de l'esprit : elle ne tolère pas la médiocrité : elle veut du sublime, du génie, du merveilleux. Rousseau est

après Corneille le Poëte qui ait obtenu le titre de Grand. La magnificence des images, la force des tours, les grands mouvemens du style, l'effor sublime de l'imagination, voilà ce qui lui a mérité ce surnom, comme l'Auteur du Cid le doit à l'élévation de ses sentimens & à la hauteur de ses pensées.

ESSAI sur la Nature Champêtre. A Paris, chez Prault, Imprimeur du Roi, quai des Augustins, 1787. in-8°.

CET Ouvrage est un Poëme sur les Jardins. Il est divisé en cinq Chants. On trouve à la suite l'*Épître à mon Curé*, imprimée il y a quelques années dans l'Almanach des Muses. Les Amateurs de la poésie & de la campagne se plairont à la relire. C'est de cette Pièce qu'on a retenu ce vers heureux :

L'âge d'or étoit l'âge où l'or ne régnoit pas.

L'Auteur du Poëme que nous annonçons est encore connu par deux petits Ouvrages d'un autre genre, dont l'un, intitulé *le Bonheur dans les Campagnes*, offre des vues très-utiles; & dont l'autre, sous le titre de *Plan de Lecture pour une jeune Dame*, annonce dans M. le Marquis de M... les principes d'un goût sain, une Littérature variée, & le respectable amour des Arts & de la Philosophie.

L'Essai sur la Nature Champêtre est précédé d'un Discours Préliminaire, où l'Auteur

rend compte des circonstances qui ont occasionné, interrompu, & enfin termine la composition de son Poëme. On y voit que pendant un séjour de six ans, sur une des hauteurs du Jura, M. de Mar..., Peintre pour embellir ses campagnes, & Poëte pour les chanter, a composé son Poëme dans l'intention de doubler ses jouissances champêtres, & qu'il le publie dans l'espérance qu'il lui retracera d'aimables souvenirs.

Dans la Préface de la seconde partie d'un Poëme sur l'Agriculture, où l'Auteur traite des Jardins, & qui parut il y a trois ou quatre ans, on trouve ces mots: *Le sort de ces Ouvrages n'a rien changé à mon projet.* Un de ces Ouvrages est le Poëme des Jardins de M. l'Abbé de Lille. Comme le sort de ce Poëme étoit alors d'être en vogue, il est bon de rappeler à quelques personnes que cette vogue n'a cessé d'en être une que pour devenir un succès permanent; & pour opposer à cette sécurité d'un concurrent d'ailleurs estimable, l'inquiétude modeste & intéressante d'un nouvel émule, voyons comment M. de M.... s'exprime sur M. l'Abbé de Lille: *Chaque fois que j'ai lu son Ouvrage, & je l'ai lu souvent, j'ai fortement été tenté de livrer mes foibles vers aux flammes.*

M. de Mar... passe en revue dans ce Discours Préliminaire les Ouvrages didactiques sur l'Art des Jardins, & caractérise avec beaucoup de justesse les vues de M. Morel, de M. le Marquis de Girardin, & des étrangers

qui ont écrit sur cet Art. Les Poètes qui chantent la campagne, & qui la font aimer, reçoivent aussi de M. de M... l'hommage que toutes les âmes sensibles se plaisent à rendre aux grands talens. Le beau Poème des Saisons de M. de Saint-Lambert méritoit bien cet hommage, & c'est avec plaisir qu'on voit M. de M... placer cet Ouvrage dans le petit nombre des *Ecrits qui honorent notre siècle, & qui seront chers à la postérité.*

Mais en parlant de M. de Roffet, Auteur d'un Poème sur l'Agriculture, dont nous avons fait mention plus haut, M. de M... en fait un éloge exagéré, qui nous force à rappeler l'opinion générale sur cet Ouvrage. *On ne peut lui refuser, écrit-il, la gloire d'avoir concouru avec le Traducteur des Georgiques, à montrer aux François les ressources de leur langue poétique.*

Je ne veux point ici lui faire son procès.

Mais on peut assurer que c'est précisément la langue poétique qui manque à l'Auteur du Poème de l'Agriculture. Il n'offre presque point cet Art de style, qui fait tout embellir,

Qui dit sans s'avilir les plus petites choses,
 Fait des plus secs chardons des œillets & des roses,
 Et fait même au discours de la rusticité
 Donner de l'élégance & de la dignité. BOIL.

Qu'est-ce qu'un Poème didactique où l'on n'entend jamais ces accens de Virgile & de

son étonnant Traducteur, accens qui asso-
cient à leur noblesse la roture des termes
techniques, à peu-près comme une belle mu-
sique protège de foibles paroles? On fait par
cœur de cet Ouvrage la description du Coq,
& quelques vers élégamment-tournés; mais
c'est à ce simple honneur que la critique doit
réduire cette gloire que M. de Mar.... accorde
trop aisément à l'Auteur du Poème de l'Agric-
ulture.

Chaque Chant de l'Essai sur la Nature
Champêtre est suivi de notes. Elles ne tirent
point leur agrément d'une science d'em-
prunt, elle le doivent à des connoissances
bien digérées, à une sensibilité philosophi-
que, à des discussions qui ne paroissent ja-
mais superflues, & à quelques traits histori-
ques & littéraires, heureusement présentés
par l'amour des Beaux-Arts & de l'humanité.
Deux Lettres insérées dans ces notes, l'une
de M. l'Évêque de N., l'autre de M. Dupaty,
se font remarquer, la première par une nar-
ration pittoresque, la seconde par une préci-
sion singulièrement piquante, où l'esprit &
la philosophie semblent lutter de traits. Le
style de ces Notes & du Discours Prelimi-
naire est en général élégant & ferme. Seule-
ment on y trouve quelquefois des pensées
que le bon goût réproouve, celle ci, par exem-
ple, il est question du Cardinal de Richelieu:
*Comme Alexandre; il ne s'amusoit point à
déliar; mais il tranchoit les nœuds, & ces
nœuds étoient souvent des têtes.*

Comme Poëme sur les Jardins, l'Essai sur la Nature Champêtre trouve la mémoire des Amateurs de la poésie, remplie du Poëme de M. l'Abbé de Lille, & cette circonstance est dangereuse. Parmi les grands talens, il en est dont la rivalité est plus particulièrement redoutable, & ce sont ceux dont les compositions offrent ces proportions de la beauté, qui forment la perfection dans les Ouvrages de l'Art comme dans ceux de la Nature. Sous cet aspect le talent de M. l'Abbé de Lille doit vivement inquiéter un concurrent; & quand on songe qu'au caractère du grand Poëte, il joint les secrets du versificateur le plus étonnant, le concurrent est encore plus loin d'être rassuré. Quel ton opposer à l'homme qui les a tous, & qui précisément est l'heureux Écrivain dont Boileau parle, qui fait d'une voix légère

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère ?

Comme Poëme didactique & descriptif, l'Ouvrage de M. de Mar... attire l'attention de la critique sur deux écueils inhérens à ce genre plus qu'à tout autre, la difficulté du plan & celle des transitions. Le Poëte, dans cette sorte d'Ouvrages, par deux procédés contraires & simultanés, est obligé de diviser ses préceptes pour l'entendement, & de réunir ses tableaux pour l'imagination; & qu'on ne croie pas que cette division & cette réunion soient arbitraires. L'ordre y dépend des gradations; il faut que celles-ci courent au

complément, comme dans le *Dramé* & dans l'*Épopée* chaque pas de l'action doit *courir à l'événement*. Mais une action a sa marche déterminée par la nature du fait même; le Poète n'a qu'à suivre ou guider le mouvement, au-lieu que dans le genre dont il s'agit, c'est ce mouvement là même que le Poète doit créer; & pour sortir bien vite de ces idées métaphysiques par quelques images, il nous semble, sous ce rapport seulement, voir dans l'un Prométhée guidant les pas de Pandore vivante, & dans l'autre Prométhée vivifiant Pandore inanimée.

Le sujet du Poème que nous annonçons est l'art d'orner la Nature Champêtre; l'Auteur, dans le premier Chant, rappelle l'origine des jardins, & caractérise les genres adoptés en Angleterre, en Hollande, en Allemagne & en France. La description des jardins de l'ancienne Rome, & celle des jardins de la moderne *Ausonie*, la critique du goût craintif de *le Nôtre* en France, sont l'objet du second Chant. Des préceptes généraux sur l'art dont il s'agit commencent le troisième, viennent ensuite les leçons de détails. Le Poète traite au quatrième de la différence des terrains & de la diversité des sites; & d'après les idées très-poétiques de M. Morel, Auteur de la *Théorie des Jardins*, il enseigne l'Art d'une relation pittoresque: entre la distribution des scènes & les quatre points du jour. Dans le dernier Chant, M. de M.... donne encore des préceptes généraux sur cet

Art, & il finit par en présenter un modèle dans le tableau très-étendu d'une grande habitation champêtre.

Ce plan, il ne faut pas le dissimuler, ne satisfait pas le Lecteur. On peut pourtant, & nous le disons avec un sentiment de plaisir qui nous console de la nécessité de nos critiques, on peut y découvrir les intentions d'un esprit juste & conséquent. On y voit que l'Auteur a pour but trois objets bien distincts de rappeler ce qui a été fait dans l'art des jardins, d'enseigner ce qu'il faut faire, enfin de justifier ses principes par un exemple. Mais à l'exécution, cette division de l'Ouvrage n'a point paru bien ordonnée. Un même objet est traité dans le premier & dans le second Chants, puisque dans tous les deux il est question des genres adoptés par des nations différentes, objet qu'il falloit circonscrire, parce que son étendue finit à la proportion de l'ensemble. Le troisième & le quatrième n'offrent point une distinction marquée; car les mêmes préceptes s'y retrouvent. On lit au troisième Chant :

Mais avant de créer interrogez la terre,

Observez, méditez, suivez son caractère.

Guide certain, par lui laissez vous inspirer;

Vous devez l'embellir & non pas l'altérer.

La terre fait parler; l'homme qui sait l'entendre

Rend son langage encor plus sensible & plus tendre.

On lit au quatrième:

A l'homme qui l'entend fait parler la Nature;

.....
 Chaque site a sa voix , son charme & son empire.
 Voulez vous l'embellir ? Il faut qu'il vous inspire ;
 Recevez sa pensée , & du fond de vos cœurs
 Faites sortir vos traits , empruntez vos couleurs.

Les mêmes leçons se renouvellent au cinquième :

..... Sachez dans son temple écouter la Nature.
 Que notre âme attentive , heureuse d'admirer ,
 Interroge , médite , & se laisse inspirer
 Quand le site a parlé

L'inévitable effet de ces répétitions est de donner à la marche d'un Ouvrage de l'incertitude & de la lenteur. La succession des préceptes en perd sa progression , l'enchaînement des tableaux , la gradation essentielle , & la distribution des parties offre alors je ne sais quoi d'arbitraire qui dénature la conception primitive du sujet. Sans doute la méthode du Poète n'est pas celle du profateur , comme l'a remarqué M. l'Abbé de Lille , dans son excellent Discours Préliminaire de la Traduction des Géorgiques. Mais si la variété est une loi , la confusion est un défaut. Il nous semble que l'ordre dans le Poème didactique étant un effet de l'art , comme le *beau désordre de l'Ode* , le secret du Poème didactique est d'avoir dans cet ordre un air de liberté , comme le secret de l'Ode , dans un rapport

rapport contraire, est d'avoir dans son désordre une régularité invisible.

Ces réflexions ont été occasionnées par quelques défauts de plan dans l'Essai sur la Nature Champêtre. Mais elles ne s'adressent point à l'Auteur distingué de cet Ouvrage. Avec des esprits éclairés comme le sien, la critique n'enseigne point, elle cause. Elle sent que le mérite ne doit être qu'averti.

Parler du Poème didactique, c'est rappeler les deux Ouvrages de ce genre dont la Poésie Française s'honore le plus, l'Art Poétique de Boileau & les Jardins de M. l'Abbé de Lille. L'examen du Plan de l'Essai sur la Nature Champêtre, semble devoir nous conduire à jeter un coup-d'œil sur le plan de ces deux Poèmes. Ce n'est point sortir du sujet qui nous occupe, puisque ces Ouvrages offrent dans leur rapport avec celui de M. de Mar..., le premier, un modèle consacré du Poème didactique, & l'autre la double identité du genre & du sujet. Le goût aime ces rapprochemens lorsqu'ils servent à éclairer l'opinion; & sur-tout quand ils ne sont point envenimés par l'intention commune à quelques critiques, sacrificateurs littéraires, qui se plaisent à immoler un Ouvrage récent à un Ouvrage antérieur. Un homme d'un esprit aussi philosophique que M. de Mar... ne peut voir dans cette comparaison que l'amour de l'art qu'il cultive, & l'utile occasion de ramener notre mémoire à cette belle Littérature, autrefois tant aimée, naguère si bien

N^o. 39, 29 Septembre 1787. K

défundue par la même voix qui, aujourd'hui, en publie solennellement les secrets, au sein de ce Lycée où le moderne *Quintilien* nous semble remplir précisément la fonction que Voltaire donne à la critique dans son temple du Goût :

Car la critique, à l'œil sévère & juste,
Gardant les clefs de cette porte auguste,
D'un bras d'airain fièrement repoussoit
Le peuple Goth, qui sans cesse avançoit.

La méthode est certainement une beauté dans le Poëme didactique, a dit Voltaire; l'Art Poétique & les Jardins sont tracés d'après ce principe. Le premier Chant de ces deux Poëmes est consacré aux règles générales de l'art qu'ils enseignent. L'un détaille les qualités nécessaires au Poëte, l'autre les qualités propres à l'Artiste des Jardins, & tous deux nous mènent par gradation aux préceptes particuliers, objet du reste de l'Ouvrage.

La Nature fertile en esprits excellens,
Sait entre les Auteurs partager les talens.

Ces vers du premier Chant de l'Art Poétique renferment le sujet du second & du troisième. C'est dans l'un la description didactique de l'Idylle, de l'Élégie, de l'Ode, de la Satyre; & dans l'autre, le tableau de la Tragedie, de l'Épopée, de la Comédie. De même ces vers du premier Chant des Jardins :

Je dirai comment l'art dans de frais paysages

Dirige l'eau, les fleurs, les gazons, les ombrages, présentent le sujet des deux Chants qui suivent. Dans l'un vous trouvez la description de l'arbre, du bois, du bocage; l'autre vous offre des leçons sur les nouveaux objets que la Nature fournit à l'Art, les gazons, les fleurs, les rochers & les eaux. Voilà une marche semblable. C'est le même procédé, avec les modifications qu'occasionne la différence des sujets. Boileau, dans son quatrième Chant, a pour objet la morale nécessaire dans les Ouvrages, & les mœurs indispensables dans les Auteurs :

Que votre âme, toujours peinte dans vos Ouvrages,
N'offre jamais de vous que de nobles images.

Mais nous pardonnera-t'on de remarquer comme un défaut, que ce dernier Chant, soit inconvénient du sujet, soit erreur passagère de cet excellent esprit, rentre souvent dans les préceptes généraux du premier, comme le prouve ce vers :

Je vous l'ai déjà dit, aimez qu'on vous censure.

M. l'Abbé de Lille, dans le quatrième Chant de son Poème, a de même pour objet la partie morale des jardins, c'est-à-dire, l'art d'une relation directe entre l'homme & les paysages. Ce complément plein de goût & de philosophie, auquel tendent rapidement les trois premières parties de l'Ouvrage, est d'une exécution irréprochable. Le Poète a pu

K ij

sans doute profiter de l'avantage de son sujet; mais n'est-il pas permis de croire aussi qu'il a pu créer lui-même cet avantage? Lorsque nous osons un instant lui donner dans ce dernier Chant la supériorité sur un grand maître, s'il faut à toute force en demander grâce, ce n'est point aux vrais admirateurs de Boileau, qui le font de tout grand Poète, que nous en ferons l'injure, c'est aux envieux de M. l'Abbé de Lille que nous en faisons la politesse. Cette ressemblance de méthode que nous avons remarquée dans l'ensemble de ces deux Poèmes, se retrouve conséquemment dans les détails, &, ce qu'il n'est pas inutile d'observer, quelques formes de transitions & de résultats qu'on a critiquées dans les jardins, sont consacrées par l'exemple de l'Art Poétique même. M. l'Abbé de Lille en finissant la description du bois:

Telle on aime d'un bois la rustique noblesse,
 passe ainsi à un autre genre :

Le bocage moins fier avec plus de mollesse.

Ne croit-on pas entendre Boileau qui, terminant la description de l'Idylle par ce vers:

Telle est de ce Poème & la force & la grâce,
 passe au genre de l'Élégie :

D'un ton un peu plus haut, mais pourtant sans audace,
 La plaintive élégie,

Puisque nous parlons des transitions, cet au-

tre écueil de la poésie descriptive, c'est le cas d'en rappeler une qu'on peut regarder comme un modèle, & que nous offre le Poëme des Jardins. Le Poëte, au troisième Chant, après avoir parlé des fleurs & des rochers, veut enfin donner à ses paysages l'ornement des eaux. Voyez sa transition :

Eh bien ! si vos sommets jadis tous dépouillés
Sont, grâce à mes leçons, richement habillés,
O rochers ! ouvrez-moi vos sources souterraines !
Et vous, fleuves, ruisseaux, beaux lacs, claires fontaines,
Venez, portez par-tout la vie & la fraîcheur.

Voilà un Art supérieur qui ôte à la férie des tableaux tout ce qu'elle pourroit présenter d'arbitraire. C'est avec un Art égal que Boileau, dans son Poëme, nous mène du simple au sublime, c'est-à-dire, de l'Idylle à l'Ode, & met entre ces deux genres le sentiment intermédiaire de l'Élégie, & que par des nuances toujours observées il donne l'épigramme pour transition à la satire. Remarquez encore cette contexture si bien combinée qui présente, comme les deux extrémités contrastantes de cet enchaînement, le tableau de la vie champêtre dans l'Idylle, & dans la satire le tableau de la vie civile. Serait-ce enfin subtiliser l'éloge que de voir la même adresse de composition au troisième Chant, où le Poëte, ayant à parler de la Tragédie, de l'Épopée & de la Comédie, évite le reproche d'une

distribution arbitraire , en faisant succéder aux préceptes sur les deux premiers genres qui intéressent nos passions , des leçons sur le dernier qui les corrige ?

Telle paroît donc devoir être la méthode convenable au Poème didactique. C'est ainsi que d'une sage ordonnance dérivent la correspondance dans les divisions , l'art des gradations & des contrastes , & les proportions de l'ensemble. Nous avons à présenter l'exemple d'un plan régulier dans le genre didactique. Notre but n'a pu être , en examinant par occasion l'Art Poétique & les Jardins , que de les considérer sous l'unique rapport

D'un Poème excellent , où tout marche & se suit.

Si l'Essai sur la Nature Champêtre , par la différence entière de son plan , n'étoit pas à l'abri d'un parallèle toujours effrayant , nous aurions évité d'amener ce rapprochement des Ouvrages de deux grands Poètes. Et si ces sortes de comparaisons n'étoient pas quelquefois nécessaires , nous nous saurions mauvais gré d'avoir retardé le plaisir de donner à beaucoup de détails du Poème de M. de M... tous les éloges qu'ils méritent. Cependant , soit que la plume de la critique ait son invincible influence , soit estime même pour le talent distingué de M. de Mar... , nous allons à regret exercer un instant notre censure.

Fixé par la raison , loin du trouble des villes ,

Je chante l'art d'orner les champêtres *asyles* ,
 L'art heureux d'attacher l'homme dans tous les lieux ,
 En parlant à son âme encor plus qu'à ses yeux .
 Des Anglois créateurs , des Hollandois *tranquilles* ,
 Des Romains fastueux & des François *mobiles* ,
 Je dirai les efforts en des jardins rivaux .

Si l'Auteur a voulu établir une opposition dans les qualifications qu'il donne ici aux peuples qu'il nomme , on ne voit pas pourquoi les Hollandois sont *tranquilles* & les Anglois *créateurs* , considérés comme Artistes des Jardins ; & si M. de M. ne leur donne ces épithètes que comme l'expression de leur caractère national , il nous semble qu'elles sont déplacées lorsqu'il ne s'agit que de leur goût dans l'art d'orner la Nature. Nous croyons encore devoir remarquer comme un défaut au début d'un Poëme , où l'on doit éviter d'indisposer le Lecteur , le retour des mêmes rimes à si peu de distance.

Toujours pour sa boussole il prend le diadème.

Ce vers , qui exprime que le François suit l'exemple de ses Rois , n'a point paru l'exprimer avec goût.

Les efforts du travail cachés sous l'apparence
 De la nature libre & de la négligence ,
 Y plaisent d'autant plus qu'on les soupçonne moins .

Voilà les formes d'une prose commune :
 c'est sur ces détails que l'art du Versificateur

doit exercer toute sa magie. Nous sommes forcés d'avouer que souvent le style de l'Essai sur la Nature Champêtre présente le même défaut.

Tandis que tout souffroit, languissoit sur la terre,
 Morval dormoit en paix dans ce lieu solitaire;
 Sa bouche sourioit : sans doute un songe heureux
 Retraçoit ses bienfaits à son cœur généreux.

Ces quatre rimes à l'hémistiche, & ces mêmes consonnances dans le cours des vers nuisent beaucoup à l'harmonie. Boileau a dit :

Fuyez des mauvais sons le concours odieux.

La faute des vers qui suivent est d'un autre genre :

Comme l'amant trompé pour charmer sa tristesse,
 Dans un délire heureux se crée une maîtresse,
 Pour la mieux embellir lui prête des attraits
 Qu'une seule beauté ne rassembla jamais;
 Moderne Prométhée, un ciel ravit sa flamme,
 Et de l'âme des Dieux il lui compose une âme.

Il est de trop dans la construction de cette phrase. C'est une inadvertance sans doute; mais la langue doit être respectée :

Mais la voyant languir sous des mains défaillantes,
 Accorder à regret quelques débiles plantes,
 La rivière, égarée en son cours vagabond,
 Couvrir, sécher les prés de son sable infécond....

Pour que cette phrase fût correcte , il faudroit répéter & voyant la rivière ; on s'étonne que M. de Mar... soit tombé dans de pareilles fautes. Hâtons-nous de finir par avertir M. de M.... d'un vers de réminiscence :

Le beau ne plaît qu'autant qu'il se joint à l'utile,

M. de Saint-Lambert a dit , dans le beau Poème des Saisons :

Le beau ne plaît qu'un jour si le beau est utile.

Nous laissons à des Critiques qui crient plus que nous, le droit d'être difficiles, le soin fâcheux de citer d'autres fautes, & nous allons faire connoître le talent poétique de l'Auteur, en présentant des morceaux que d'autres Journaux n'ayent pas choisis, & en préférant ceux qui appartiennent plus particulièrement à l'esprit & au cœur de M. de Mar... Voici la description d'une Église de compagne.

Sur un terre élevé , au fond de cette enceinte ,
 Du vrai consolateur est la demeure sainte ;
 Les temples des cités, de marbre & d'or couverts ,
 Ne sont depuis long-temps que d'angustes déserts.
 La foiblesse a cessé d'y demander des armées ;
 Le repentir troublé n'y verse plus de larmes ,
 Et l'homme avec son Dieu, dans l'oubli des vertus ,
 Même par le remords ne communique plus.
 Un agneau dans ses bras, le Dieu de nos campagnes
 Invite les Bergers, appelle leurs compagnes.

Venez à moi, dit-il, je suis le bon Pasteur ;
 Venez chercher vers moi le calme & le bonheur.
 Ils volent aux autels, y portent pour offrandes
 Leurs naïves vertus & de fraîches guirlandes.
 Pour Sélécourt au ciel ils adressent leurs vœux ;
 Qu'il prolonge ses jours, leurs jours seront heureux.

Voilà un morceau très-bien fait ; voilà des vers harmonieux, élégans, qui expriment des idées intéressantes, & qui s'enchaînent sans contrainte ; ils offrent le ton propre au sujet, un mélange heureux de sentiment & de philosophie, & cette mesure du talent qui dit ce qu'il faut dire, & qui fait ne dire que cela. L'obligation de mettre des bornes à cet article nous empêche d'offrir beaucoup de preuves du talent de M. de M.... ; mais nous ne devons pas résister au plaisir de citer le morceau suivant, qui décele le cœur le plus sensible & l'âme la plus belle. L'Auteur se peint dans un village.

J'y sens mon cœur en paix s'ouvrir à la tendresse.
 J'y cède au sentiment qui m'anime & me presse.
 Je le puis, je le dois, & sur tout je le veux.
 Je ne songerai plus qu'à m'entourer d'heureux.
 Titus de mon hameau, son protecteur, son père,
 Je veux autour de moi que tout vive & prospère.
 Je veux que sur ma tombe on puisse écrire un jour,
 Il sema les bienfaits & recueillit l'amour.

Le moyen de répandre plus d'agrément sur

cette discussion littéraire, eût été de comparer avec plusieurs morceaux du Poème des Jardins, les morceaux correspondans de l'Essai sur la Nature Champêtre; mais il y auroit eu peu d'équité dans cette opposition. Si M. de Mar... a été forcé par la nature de son Ouvrage de peindre quelquefois les mêmes objets, nous devons dissimuler le tort de son sujet, c'est une loi que nous fait sur-tout la redoutable supériorité du Poème de M. l'Abbé de Lille; & quelque justice qu'il y eût à publier la victoire, il y a plus de générosité à ne pas prouver la défaite; car, comme l'a dit feu M. Saurin dans Spartacus:

La loi de l'Univers est malheur aux vaincus.

Dans l'examen que nous venons de faire de l'Essai sur la Nature Champêtre, la vérité nous a arraché des critiques; mais aussi elle a dicté nos éloges. M. de M... avoit un but, il l'a pris peut être pour un plan; il a tracé une division, il l'a prise pour de la méthode. Mais si le mérite du dessin ne se fait pas sentir dans son Ouvrage, & si l'accent poétique n'y retentit pas assez haut, du moins on y reconnoît l'homme d'un esprit exercé, le Philosophe sensible, l'ami des talens, de la nature & des vertus. A ces qualites, qui ont bien leur prix, l'Essai sur la Nature Champêtre joint souvent le mérite d'une imagination poétique, & d'une versification élégante & facile. Ajoutons à cet éloge qu'on ne sauroit trop considérer un homme du monde

qui consacre ses talens à chanter ses jouissances, & dont les jouissances sont de rendre heureux ses vassaux. N'oublions pas enfin de rappeler que M. de Mar... est le premier à placer l'Auteur du Poëme des Jardins au rang qui lui est dû ; & que, comme il le dit lui-même: *Il n'a point la présomption d'espérer qu'on le regardera comme son rival.*

Voilà le vrai mérite, il parle avec candeur ;
L'envie est à ses pieds, la paix est dans son cœur.

VOLT.

(*Cet Article est de M. de Boisjolin.*)

S P E C T A C L E S.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

L'ABONDANCE des matières ne nous a pas permis de rendre compte dans le dernier N°. de la première représentation du *Roi Théodore à Venise*, Opéra Héroï - Comique en trois Actes, parodié par M. Moline sur la musique de M. Paisiello. Cet Ouvrage a réussi médiocrement & ne pouvoit pas réussir davantage, malgré les beautés innombrables dont cette musique étincelle, & qui ont été vivement senties ailleurs. Ce défaut de succès doit être attribué à plusieurs causes, indépendantes même du peu de soin avec lequel l'Opéra est parodié.

On a dit dans quelques Journaux que le Roi Théodore avoit été représenté d'abord en Italie, qu'il y avoit été peu goûté, & qu'il n'avoit pleine ment réüssi qu'à Vienne. Cela n'est pas exact. M. Paisiello passant par Vienne après avoir quitté la Cour de Petersbourg pour s'en retourner à Naples, y fut arrêté par un Souverain, qui fait allier l'amour des Arts avec les occupations les plus sérieuses. Ce Prince chargea un homme de beaucoup d'esprit de faire un Poëme Italien, que M. Paisiello devoit mettre en musique, & lui donna lui-même pour sujet le *souper des six Rois*, dans *Candide*. Il fut représenté d'abord à Vienne avec un succès prodigieux, & de-là dans plusieurs villes d'Italie, & même à Rome & à Naples.

Les règles de l'Art Dramatique sur lesquelles nous sommes si sévères, mais que les autres Nations négligent, ne sont pas fort respectées dans l'Ouvrage de M. l'Abbé Casti; mais le dialogue en est plein d'esprit, de finesse & de gaîté. C'est certainement une situation piquante que celle d'un aventurier qui, après s'être fait nommer Roi par une troupe de bandits, se voit tout-à coup réduit au sort qu'il mérite, & qui étale en même-temps le contraste des inclinations basses qu'il doit à son éducation & à sa naissance, avec l'orgueil du rang Souverain dont il a joui un moment, & qu'il voudroit conserver. Il faudroit lire le dialogue original pour sçavoir comment M. l'Abbé Casti a tiré parti de

cette idée. Nous ne pouvons que suivre la marche du Traducteur.

Théodore, chassé de Corse, après y avoir eu le titre de Roi, se trouve dans une auberge de Venise, sous le nom du Comte Albert, dénué de secours & noyé de dettes. Il a pour confident & pour compagnon Gafforio, qui a pris le nom de Garbole; tous deux craignent d'être arrêtés à chaque instant. Cette inquiétude n'empêche pas Théodore de devenir amoureux de Lisette, fille de l'Aubergiste; mais cette Lisette est amoureuse de Sandrin, Capitaine d'un Vaisseau Marchand. L'Aubergiste Taddeé, qui depuis quelque temps nourrit les deux étrangers sans en recevoir une obole, présente à la fin son mémoire. Il est fort mal reçu. Cependant en écoutant aux portes, il entend Gafforio donner le titre de Roi à Théodore; il en parle à ce Confident, qui, se voyant découvert, songe à tirer parti de la circonstance & de l'amour de son Maître pour obtenir quelques secours. Il persuade à Taddeé qu'en effet son Maître est Roi de Corse; il le lui prouve même par l'inspection de plusieurs diplômes, & lui promet que Théodore le fera Général de ses Armées, & mettra sa fille sur le Trône; seulement il lui demande quelques avances en argent.

Pendant ce temps Achmet, Empereur des Turcs, détrôné par son frère, est venu passer le Carnaval à Venise. Il y devient amoureux d'une certaine Bélise, qui se trouve sœur de

Théodore, & qui est là on ne fait comment. Sandrin reconnoît Achmet, qu'il a vu à Constantinople; il s'intéresse à son amour pour Bélise; & dans une Scène qu'il a avec elle, & où il lui parle en faveur du Sultan détrôné, il est écouté par Lisette, qui le croit amoureux pour son compte, & projette de se venger de son infidélité. Ce motif, & l'éclat de la Couronne qui lui est offerte, lui font accepter la proposition de Théodore, & en conséquence Sandrin est éconduit. Celui-ci, pour se venger à son tour, se fait passer une lettre de-change de 500000 ducats sur Theodore; & comme elle est échue, & qu'il ne peut la payer, il le fait arrêter. Au milieu de cet imbroglio les deux amans s'expliquent. Théodore, plus jaloux de sa liberté que de sa maîtresse, se croit trop heureux de retrouver Pune en perdant l'autre, & la lettre est acquittée au moyen d'une bague donnée par Achmet à Bélise, par Bélise à son frère Théodore, par Théodore à Lisette, & que celle-ci donne à Sandrin, en le prenant pour époux. Taddée, également dégoûté des grandeurs, renonce au Généralat, revient à son hôtellerie, & marie sa fille au Capitaine de Vaisseau.

Nous ne dirons rien de l'irrégularité de ce canevas, que le Traducteur n'étoit guère maître de changer; mais il l'étoit davantage de soigner un peu plus son style. M. Moline a demandé de l'indulgence, & certainement son entreprise en mérite; mais comme cette indulgence a des bornes, sa négligence auroit

dû en avoir aussi. On fait que les entraves de la parodje ne permettent pas à un Poète un choix d'expressions bien rigoureux ; qu'il est souvent forcé de sacrifier en partie l'élégance de la langue aux formes de la musique ; qu'astreint à suivre la pensée de l'Auteur , & surtout celle du Musicien , on doit lui pardonner de la foiblesse , & même quelques incorrections légères. Mais cette condescendance ne s'étend pas jusqu'à lui permettre de violer de la manière la plus formelle toutes les loix de la langue & de la versification. Elle seroit même dangereuse , en ce qu'elle acheveroit de répandre le plus profond mépris sur les paroles des Ouvrages Lyriques , & M. Moline , qui s'est distingué dans ce genre , est plus intéressé qu'un autre à éviter ce danger. Ce n'est pas ainsi qu'il a écrit l'Opéra d'Orphée , qu'il auroit dû prendre pour modèle. Le style de cet Ouvrage est le point juste qu'il falloit atteindre , & le Traducteur ne devoit pas rester au-dessous. En lisant Orphée & Théodore , on ne peut concevoir que ces deux Ouvrages soient de la même main , & les fautes du dernier sont d'autant plus reprochables , qu'on les retrouve même dans le récit , & jusques dans l'Épître Dédicatoire , qui ne sont pas parodiés ; & que dans les airs , loin d'être autorisées par la musique , la plupart ne servent qu'à la déformer & à détruire la grâce du chant.

Ce qu'on peut croire en faveur de M. Moline , c'est qu'il n'avoit pas d'abord destiné cet

Ouvrage à l'Opéra, puisqu'il l'a fait graver avec un simple dialogue, & que l'écrivain pour son seul amusement, il s'y est permis des négligences, une incorrection dont il se feroit abstenu, s'il eût cru le voir un jour sur la Scène Lyrique.

Nous insisterions moins sur ces défauts, s'il s'agissoit d'un Ouvrage ordinaire; mais le Public, qui ne juge que sur ce qu'il voit, n'est que trop disposé à croire qu'une bonne Parodie est un Ouvrage impossible. Les difficultés qu'offre ce genre, & dont on peut triompher avec du travail, lui paroissent insurmontables, parce qu'elles sont rarement surmontées. On a trop oublié que *la Servante Maîtresse*, parodiée par Beaurans, & plusieurs Ouvrages de M. Favart, ajustés avec encore plus de talent & d'intelligence, faisoient grand plaisir à côté même des originaux. On a trop oublié qu'Orphée & qu'Alceste ne sont que des Parodies, & l'on accuse ce genre lui-même de ce qui ne vient que de la négligence des Traducteurs.

Ce n'est pas-là cependant ce qui a nui le plus au succès du Roi Théodore. Jamais le genre burlesque (& cette Pièce, malgré son titre, n'est pas autre chose) ne pourra se soutenir sur le grand Théâtre de l'Opéra. Les Ballets sont nécessaires sur ce Théâtre, sur tout dans les Ouvrages qui ne sont pas d'un grand intérêt, & les Ballets nui ont toujours à une suite de morceaux aussi étendus que le sont les morceaux Italiens. Le récitatif

sur-tout est l'ennemi mortel de la gâité dans le dialogue, & c'est la gâité du dialogue qui fait le plus grand mérite de ces Drames.

On objectera peut-être que ces mêmes Drames Italiens sont en récitatif comme les nôtres, & que cependant ils sont très-plaisans. Mais quelle différence dans la manière de le dire ! Nos Acteurs chantent perpétuellement, & les bons Bouffons Italiens ont toujours l'air de parler. L'exécution de nos Acteurs, non-seulement dans le récitatif, mais même dans les airs, & sur-tout dans les morceaux d'ensemble, est donc encore une des causes qui empêchera toujours ce genre de réussir à l'Opéra. M. Lays joue certainement le rôle de Taddée avec beaucoup de comique & de gâité; mais il n'a pas encore ce qui convient à cette musique, & nous ne prétendons pas lui en faire un reproche. Si M. Lays & les autres Acteurs de l'Académie Royale de Musique possédoient mieux l'espèce de caricature qu'exigent les bouffonneries Italiennes, ils seroient moins propres à leurs autres rôles, & nous y aurions plus à perdre qu'à gagner. Il y a une certaine dignité attachée à la forme vaste & noble de ce Théâtre, peut être aussi à l'habitude, & à laquelle on ne peut renoncer sans danger. On doit savoir gré à l'Académie royale d'essayer de la Musique Italienne, mais ce n'est pas sur des Drames Bouffons qu'elle doit faire cet essai. Qu'elle choisisse des Ouvrages dans le genre galant & agréable, où les Ballets, les Chœurs,

la magnificence du Spectacle soient mieux placés, cette musique alors paroissant avec tous ses charmes, elle pourra espérer des succès. Qu'elle laisse les Drames Bouffons au Théâtre où l'on est dans l'habitude de les rendre, & qu'elle cesse de lui interdire un genre dont elle ne peut elle-même tirer aucun parti.

Le succès prodigieux du Roi Théodore à Fontainebleau, à Versailles, a ébloui l'Académie. Elle a cru que cette musique devoit réussir de même, sous quelque forme qu'elle fût présentée; elle a cru que la musique étoit tout; que le sujet, que l'arrangement des paroles n'étoit rien, & c'est en cela qu'elle s'est trompée. Dans le Théodore de Versailles, comme dans celui de Paris, l'accent musical & la prosodie sont souvent blessés d'une manière pénible; mais celui de Versailles, malgré les critiques qu'on en a faites, est mieux écrit; il est sur-tout mieux arrangé, puisqu'il est en simple dialogue, & par conséquent il a été mieux exécuté. C'est ce qui l'a fait réussir, & c'est la privation de cet avantage qui, sur le Théâtre de l'Académie Royale de Musique, doit empêcher son succès. Au surplus, cette expérience doit éclairer l'Administration sur la différence des genres dans la musique Italienne, & lui faire distinguer celui qu'elle *peut* choisir de celui qu'elle *doit* abandonner.

Malgré le peu d'effet qu'a produit à l'Opéra le Roi Théodore; il y a quelques morceaux dont la beauté supérieure a triomphé de tous

les obstacles, & qui ont été vivement sentis. Tels que l'air : *Sur l'élément perfide* ; celui, *O ciel ma fille* ; le final du premier Acte ; l'air du second Acte : *Par honneur perdre la vie*, parfaitement chanté par M. Lays, &c. ; mais il en est un plus grand nombre qui, quoique fort beaux, ont manqué tout leur effet, soit parce que les mouvemens en sont altes, parce qu'ils ne conviennent point aux voix qui les exécutent, ou enfin parce que les paroles Françoises en ont changé totalement, & changé l'expression. L'air : *Filles charmantes*, au premier Acte, est d'un chant délicieux dans l'original. Celui : *quel embarras pour Taddée*, est aussi fort beau ; mais il est trop bas pour M. Lays, & il y a dans les paroles Italiennes une caricature que ne rendent point les paroles Françoises. Nous ne devinons pas pourquoi le morceau : *Croyez tous ces titres*, & sur tout le trait qui le termine, ingénieusement répété tout le long de l'Ouvrage, & qui a tant fait d'effet à Versailles, n'en fait point du tout à Paris. Tous les airs chantés par Mlle Gavaudan cadette, sont d'un mouvement trop rallenti. Le quatuor du second Acte perd aussi beaucoup de son prix par l'exécution. Le chœur des Gondoliers seroit beaucoup plus joli s'il étoit mené moins vite. Mais c'est sur-tout le morceau du songe, au troisième Acte, que toutes ces causes réunies semblent avoir anéanti, & cependant nous ne craignons pas de dire que c'est le plus beau morceau de l'Ouvrage ; il ne lui manque

que d'être parodié, chanté, exécuté dans le style qui lui convient.

M. Chardini a fait avec beaucoup d'intelligence le récratif de cette Pièce, il y a joint de courtes cavatines qui ne déparent point le chant de Paisiello. M. Lays rend son rôle aussi bien qu'il est possible sans compromettre son talent; Mlle Joinville mérite aussi d'être distingué. Les décorations sont d'un bel effet; mais le costume Espagnol donné aux Acteurs est ridicule.

Nous ne dirons qu'un mot sur les Ballets, parce qu'ils sont pour cette fois étrangers à notre objet. Ils sont très-bien composés, & parfaitement exécutés par les premiers Sujets de la danse. On trouve dans l'un l'air des Folies d'Espagne, arrangé à deux mouvemens d'une manière très-ingénieuse. Il est beaucoup plus applaudi que tous les airs de Théodore. L'autre offre une lutte infiniment intéressante entre Mlles Saulnier & Rose, Mme Pérignon & Mlle Langlois, MM. Gardel & Vestris. Avec de pareils Ballets il n'y a point d'Ouvrage qu'on ne soutienne, & ils soutiendront celui-ci. Mais il est triste que la musique de Paisiello ait besoin de cette ressource.



ANNONCES ET NOTICES.

Les grandes Prophéties du grand Nostradamus sur le grand Sallon de Peinture, de l'an de grace 1787, contenant des Prédications en vers & en prose sur les Tableaux qui sont exposés au Sallon, & sur les critiques qui paroîtront cette année, le tout dicté par le Prophète à Jean Lait-par-Mil, mis en ordre & en langage moderne par le même, Brochure de 44 pages. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Le cadre de cette Brochure, assez expliqué par le titre même, est piquant. Tous les Artistes ne seront pas contents de l'Auteur; mais l'Ouvrage annonce des connoissances d'Amateurs qui peuvent être utiles aux Arts.

SACRORUM Bibliorum Vulgata Editionis Concordantia, ad recognitionem jussu Sixti V. Pont. M. Bibliis adhibitam, à Francisco Luca primùm recensitæ; deinde ab Huberto Phalesio expurgatæ; nunc verò rursùm emendatæ, ac plusquàm quater mille versiculis auctæ, curâ & studio Balthazaris Tourniaire, Presbyteri Sistaricensis, & in Ecclesia Bellocarenâ Beneficiati. Editio novissima, amplissima, & cum ipso Bibliorum textu verbo ad verbum collata. In-quarto, Tômi duo. Avenione, Typis Francisci Seguin, Typographi & Bibliopolæ, juxtâ plateam S. Desiderii, M. DCC. LXXXVI. Superiorum Permissu.

Cette Édition étoit annoncée depuis très-long-

temps. Les retards qu'elle a éprouvés ont tourné du moins au profit de l'Ouvrage, puisqu'elle n'a été retardée que par les précautions qu'on a prises pour la rendre plus exacte. Elle fait honneur aux Presses d'où elle sort, & mérite l'accueil du Public. Cet Ouvrage se vend en feuilles 30 liv., & se trouve à Paris, chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, & Guillot, Libraire, rue S. Jacques.

PETITE Bibliothèque des Théâtres. A Paris chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques; Brunet, Libraire, rue de Marivaux, Place du Théâtre Italien.

Ce Volume, le quatorzième des Tragédies, contient *Esther & Athalie.*

HISTOIRE des Événemens Militaires & Politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du Monde, troisième Édition revue, corrigée & augmentée, par M. de Longchamps, de l'Académie de la Rochelle, 3 Vol. in-12. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques.

Cet Ouvrage est un des premiers qu'il a écrit sur cette matière. Il a essuyé beaucoup de critiques dans sa nouveauté. L'Auteur a profité de quelques-unes pour améliorer cette Édition.

LA Curieuse, Estampe gravée par C. F. Letellier, d'après F. Joubert. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré.

Cette Estampe est destinée pour faire pendant à *la Ruelle,* d'après Chaule.

COLLECTION de Pièces de tous les genres & de toutes les classes distribuées en six Sonates pour la Harpe seule ou avec Accompagnement d'un Violon, par M. J. B. Krumpholtz.

Cette Collection paroîtra le 15 Novembre prochain. Les Per onnes qui desireront se la procurer peuvent s'abonner chez l'Auteur, rue d'Argenteuil, Butte Saint Roch, hôtel de la Prévôté, n°. 14, moyennant 9 liv. L'abonnement ne sera ouvert que jusqu'à cette époque passé ce terme, qui sera de rigueur, elle coûtera 12 liv. soit chez l'Auteur ou chez les Marchands de Musique qui seront indiqués sur l'Ouvrage.

Les talens supérieurs de M. Krumpholtz comme Exécuteur & comme Compositeur, & la connoissance parfaite qu'il a de cet Instrument, doivent inspirer l'idée la plus favorable de cette Collection.

T A B L E.

<i>IMPROMPTU,</i>	193	<i>F. pold,</i>	199
<i>Aspasie, Cantate,</i>	194	<i>Essai sur la Nature Champé-</i>	
<i>Coulet à Nîme de...</i>	196	<i>sre,</i>	209
<i>Charade, Enigme & Logo-</i>		<i>Académie Roy. de Mus.</i>	228
<i>gryphe,</i>	197	<i>Annonces & Notices,</i>	238
<i>Ode sur la mort du Duc Léo-</i>			

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 29 Sept. 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 28 Sept. 1787. RAULIN.



JOURNAL POLITIQUE

D E

B R U X E L L E S.

A L L E M A G N E.

De Berlin, le 12 Septembre.

LE sieur Starck, premier Prédicateur de la Cour de Darmstadt, & Conseiller du Consistoire, a intenté un procès aux Editeurs du Journal de Berlin, qui l'avoient accusé d'être membre d'une Société secrète dont les principes s'écartent entièrement de ceux de l'Eglise Protestante. Ce procès a été jugé le 16 Août. Le sieur Starck a été débouté de sa plainte en diffamation, & condamné à tous les dépens.

L'on a expédié les ordres nécessaires pour les manœuvres d'Automne qui auront lieu selon l'usage, près de Poczdam, où S. M. se trouve actuellement.

N°. 39, 30 Septembre 1787. i

On a supprimé en Silésie l'Institut d'éducation régi par les Jésuites. On en conserve seulement le nombre nécessaire aux Ecoles. 15,000 rixdalers des fonds de cet établissement passent à l'Université de Halle, & une égale somme à l'Université de Francfort sur l'Oder. On a vendu pour 300,000 rixdalers la Seigneurie de Wartenberg qui appartenoit aux Jésuites, dont on payera les dettes. Le reste de leurs biens sera administré par le Ministre dirigeant de la Province.

De Vienne, le 13 Septembre.

Les premiers jours de ce mois, on a envoyé des estafettes à tous les Commandans des places frontières de la Hongrie, de la Transylvanie & de la Gallicie, pour les avertir de se mettre à l'abri de toute insulte. Les dernières nouvelles de Constantinople ont entièrement confirmé la vigoureuse résolution qu'a prise la Porte, les démarches inutiles de notre Internonce & de l'Ambassadeur de France, pour faire relâcher M. de Bulgakof, & les mesures prises par les Ottomans pour commencer la guerre avec activité. Les demandes de la Russie relatives à Oczakof, à l'établissement de ses Consuls, à l'indépendance de la Georgie, l'asyle accordé au traître Hospodar de Moldavie, *Mauro Cordato*, aujourd'hui réfugié sur les terres de l'Impératrice, la révolte du Pacha de Scutari, soutenu, dit on, par des émif-

fares étrangers, ont décidé la Porte à un retour sérieux sur sa situation. En conséquence donc de ces prétentions continuelles, qu'elle appelle des hostilités, elle avoit fait déclarer à la Cour de Pétersbourg, que prête à observer religieusement toutes les conditions du Traité de Kaidnargi, elle regardoit l'usurpation de la Crimée & tout ce qui s'est ensuivi, comme absolument nuls. M. de Bulgakof ayant été invité à signer cette révocation, sur son refus, on l'a prié de se rendre aux Sept-Tours, suivant l'usage; car les Ottomans, répétons-le, n'envoient jamais d'Ambassadeurs ordinaires, ce qu'on appelle le *Droit des Gens*, qui est un droit de réciprocité; n'existe pas pour eux.

Les trois escadres qu'ils ont envoyées dans la mer Noire, sont composées de 80 vaisseaux de guerre; on compte trois cents mille hommes sur les différentes frontières: le Grand-Visir fait préparer ses équipages de campagne.

La Gazette de la Cour vient de publier le Règlement suivant, concernant le Pavillon Autrichien.

1°. La permission de se servir du pavillon Autrichien ne sera donnée qu'aux Sujets des Etats héréditaires, propriétaires de bâtimens.

2°. On réputera, relativement à la concession du pavillon, comme Sujets Autrichiens, ceux qui sont nés dans les Etats héréditaires, ceux qui par un séjour de dix années dans ces Etats, ont acquis la qualité de Sujet, & qui s'y sont

établis avec leur famille & biens, & qui ont obtenu des lettres de naturalisation.

3°. Les Sujets naturalisés, qui veulent obtenir le pavillon Autrichien, doivent être, ou des Négocians, faisant pour leur propre compte, & sans aucun secours étranger, le commerce en gros dans les Etats héréditaires, ou domiciliés dans ces Etats avec leur famille, & ayant un fonds de 5000 florins, ou enfin, domiciliés avec un fonds de 10,000 florins, lorsqu'ils n'auront point de famille.

4°. Les propriétaires de bâtimens, Sujets des Etats héréditaires, peuvent céder à d'autres Sujets de ces mêmes Etats des parts de propriété; cette cession ne pourra jamais avoir lieu en faveur des Etrangers.

5°. S'il arrivoit qu'on prouvât que des Etrangers participent à la propriété d'un bâtiment, le bâtiment sera confisqué & le propriétaire condamné en outre en une amende de mille ducats d'or.

6°. La même amende sera encourue par celui des propriétaires de bâtiment qui auroit prêté son nom & sa patente à un Etranger.

7°. Celui qui dénoncera la contravention aura la moitié de l'amende.

8°. Le bâtiment, pour lequel on demandera une patente de pavillon, sera construit, achevé, armé & équipé, soit dans un des ports des Etats héréditaires, soit dans un de ceux des Puissances qui seront en paix avec la Porte-Ottomane & les Régences Barbaresques. On déclarera toutes ces circonstances aux Consuls Impériaux dans les ports étrangers, lesquels les vérifieront & enverront le bâtiment immédiatement à Trieste ou à Fiume. L'équipage de ces bâtimens doit être composé au moins moitié de Sujets des Etats héréditaires.

De Francfort , le 16 Septembre.

Le mariage prochain du Prince *Antoine*, frere de l'Electeur de Saxe avec l'Archiduchesse *Thérese*, fille aînée du Grand Duc de Toscane, a été publié le 12 à la Cour de Dresde. Cette Princesse partira de Florence le 10 de ce mois, & est attendue à Dresde vers le milieu d'Octobre.

On écrit de Vienne que la grosse artillerie, que l'on vouloit tirer de la Bohême, y restera. Les deux régimens Hongrois & les Warasdins, qui s'étoient avancés jusqu'à Klagenfurt, ont reçu ordre de s'y arrêter; les derniers, dit on, retourneront dans la Croatie. Cinq Régimens Allemands se rendront dans les Pays-Bas avec l'artillerie de campagne.

Suivant d'autres lettres, une partie des troupes Impériales en marche vers les Pays-Bas, retourneront dans l'intérieur des Etats de S. M. I., & l'on tirera un cordon sur les frontieres des Provinces Ottomannes.

Une partie du Corps de l'Artillerie Impériale a passé le 29 Août sur le territoire de Baviere. Les autres Régimens à cette date étoient encore dans le quartier de l'Inn où ils attendoient des ordres ultérieurs. Les 15,000 hommes campés aux environs de Braunau ont prodigieusement fait renchérir les vivres.

(198)

De Souabe on apprend que les Régimens de l'Empereur, qui devoient se rendre du Tyrol par le Cercle de Souabe, ont reçu l'ordre de faire halte jusqu'à nouvel ordre. Le régiment de *Neugebauer*, parti d'Inspruck le 15 Août, étoit le 8 de ce mois à Bregenz & à Fetzhang, & celui d'*Altorn* entre Bregenz & Bludenz.

On continue dans la Baviere les poursuites les plus rigoureuses contre la Société des *Illuminés*. Un ordre de l'Électeur, du 16 Août, porte que les recruteurs de ces associations seront poursuivis criminellement, & punis de mort sans distinction de personnes & d'état; les Aggrégés perdront leurs biens, & seront chassés des États de l'Électeur.

ESPAGNE.

De Madrid, le 3 Septembre.

La nuit du 23 au 24 d'Août, il est tombé une si grande quantité de grêle de la plus grosse espece, que tous les carreaux du Palais & tous ceux des maisons de la ville exposées au levant & au midi ont été cassés. Le dommage du Palais est évalué à douze mille piastres, & celui des autres édifices à plus de 2 millions de réaux. Le même orage s'est fait ressentir au Retiro & au Pardo, & a détruit une immensité de gibier de toute espece.

Ce n'est que le 24 du même mois, que

le Comte de Fernand Nunguez est parti pour Paris.

On assure qu'il va s'établir un Comité de guerre, composé d'Officiers-généraux. Les délibérés seront présentés au Roi, & les ordres de S. M. donnés ensuite sur les objets de cette partie de l'Administration au Ministre de ce département.

On apprend d'Alicante, du 23, qu'il y est arrivé un bâtiment Espagnol, venant d'Alger, avec des dépêches pour la Cour; que la peste y a cessé depuis un mois, qu'il n'entre plus de malades aux Hôpitaux, que toutes les tentes sont ouvertes, & que le Dey a permis à tous les chebecs & galiotes de sortir du port, avec des Patentés de santé. On écrit de Pedro Bernardo, petite ville du diocèse d'Avila, dans la Castille vieille, du 14 Août, que Don Joseph Sanchez Gallardo, Médecin de cette ville, a fait inoculer avec le plus grand succès 223 personnes des deux sexes & de différens âges, dont il n'en a péri aucune, & dont plusieurs n'ont seulement pas gardé le lit, tant ils que dans le nombre de ceux qui ont eu naturellement la petite vérole, il en est mort trente-cinq.

Du 11 au 17 de ce mois, il est entré aux ports de Cadix & de S. André, 5 frégates, une fayque, un brigantin & un paquebot, venant de la Havane, Vera-Cruz, Callao & Campêche, avec 735,009 piastres fortes.

& plus de 500,000 piaſtres en argent ou-
vre ou autres effets.

Le 30 du mois paſſé, l'Envoié du Grand-
Seigneur, qui avoit débarqué à Barcelone,
a pris par terre & par Valence la route de
Madrid. L'équipage de S. E. eſt compoſé
de 4 carroſſes, 4 chaiſes, 20 charriots.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 18 Septembre.

Hier, 15 de ce mois, eſt arrivé un cour-
rier du Chevalier *Harris*, notre Ambaſſadeur
à la Haie, avec la nouvelle certaine, que
les troupes Pruſſiennes étoient entrées ſur le
territoire de la Hollande. Dimanche dernier
le Gouvernement avoit également reçu de
Paris des dépêches de M. *Eden*, relatives
encore aux troubles de Hollande. En con-
ſéquence, on a expédié ſur le champ des
dépêches aux Membres du Conſeil qui
ſe trouvoient abſens, à M. *Dundas*, en
Ecoſſe, à M. *Roſe*, Secrétaire de la Tréſore-
rie, &c., pour les prévenir de ſe rendre im-
médiatement à Londres. Les fonds ont baiſ-
ſé hier d'un & demi pour cent.

Le Major-Général *Meadows*, que la Com-
pagnie des Indes a nommé Gouverneur de
Bombay, avec des appointemens très-con-
ſidérables, va partir inceſſamment pour ſa
deſtination, ſur un paquebot qui doit porter
des dépêches à Mylord *Cornwallis*.

Les ouvriers de nos chantiers redoublent de travail & d'activité. A Chatam, on presse la construction du *Royal-George* & de la *Reine Charlotte*, de 110 can. Le *Leviathan*, de 74 can., sera lancé la semaine prochaine; le *Sandwich*, de 90 can., la *Vengeance*, le *Monarque* & le *Marlborough*, de 74 can., sont en réparation.

F R A N C E.

De Versailles, le 19 Septembre.

Le Comte de Vergennes, que le Roi a nommé son Ministre plénipotentiaire près l'Electeur de Treves, a eu, le 16, l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté, lui étant présenté par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères. Il a aussi eu, en cette qualité, l'honneur de faire ses révérences à la Reine & à la Famille royale.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 16 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de la Pommeraye de Berville, Capitaine de Cavalerie, Ecuyer du Roi, avec demoiselle de Combray.

Le Comte de Saint-Priest, Ambassadeur du Roi près les Etats généraux des Provinces unies, a eu, le 16 de ce mois, l'honneur de prendre congé de Sa Majesté, pour se rendre à sa destination, étant présenté par le Comte de Montmorin, Ministre & Se-

Secrétaire d'Etat, ayant le département des
Affaires étrangères.

De Paris, le 12 Septembre.

Le 21 Septembre 1787 M. le Premier
Président du Parlement de Paris a pronon-
cé le Discours suivant devant S. M., à l'oc-
casion de l'Edit qu'on li a plus bas, enregis-
tré au Parlement.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ vient de donner à ses peu-
ples une preuve bien signalée de son amour
pour eux & de sa justice. Héritier du sceptre & des
vertus de Charles V, vous serez compté, Sire,
parmi les plus sages d'entre les Rois. Votre
Parlement, empressé de concourir aux vues
bienfaisantes de Votre Majesté, sensiblement
touché de l'assurance que vous daignez lui don-
ner par votre Edit, qu'il n'est pas de moyen
que Votre Majesté ne soit disposée à employer
lorsqu'il pourra tendre au bonheur & au sou-
lagement de ses peuples, a ordonné l'enregis-
trement de l'Edit, & m'a chargé, par la même
délibération, de porter aux pieds du Trône de
Votre Majesté l'hommage de la reconnoissance
publique, de son profond respect & de sa fidé-
lité inaltérable.

RÉPONSE DU ROI.

Je suis satisfait des marques de fidélité &
d'obéissance que mon Parlement vient de me
donner ; je compte qu'il s'empressera toujours
de concourir à mes vues pour le bonheur de
mes peuples, & de mériter ma confiance.

Édit du Roi, donné à Versailles au mois de Septembre 1787, enregistré en Parlement le 19 Septembre audit an, par lequel S. M. révoque tant celui du mois d'Août dernier, portant suppression des Deux Vingtièmes & établissement d'une Subvention territoriale, que la Déclaration du 4 du même mois, concernant le Timbre, & proroge le Second Vingtième pendant les années 1791 & 1792.

Louis, &c. Pénétré de l'importance d'apporter le plus prompt remède au déficit qui s'est trouvé dans nos finances, nous avons, d'après les observations des Notables de notre Royaume, adopté deux moyens qui, avec les retranchemens & bonifications que nous avons projetés, nous avoient paru nécessaires pour le remplir.

Mais, par l'examen approfondi que nous faisons journellement de l'état & de la nature de nos revenus, nous avons reconnu que leur assiette & leur perception sont susceptibles de changemens propres à opérer de grandes améliorations, & qu'en particulier la conversion de la gabelle, dont nous ne cessons de nous occuper, le reculement des Traités & plusieurs autres objets semblables, sur lesquels nous nous proposons de porter de grandes réformes, doivent amener un ordre nouveau, & produire dans nos finances la révolution désirée depuis long-tems, qui est la véritable ressource que nous ne cessons de nous proposer, puisqu'elle peut & doit accroître nos revenus, sans être à charge à nos Peuples.

Dans ces circonstances, nous avons persé

que, si les besoins actuels exigeoient un secours pressant, il y auroit peut-être de l'inconvénient à le chercher dans un nouveau droit, qu'il pourroit être ensuite de notre sagesse de supprimer, & même à fixer, à une somme précise, l'imposition sur les terres, dont le montant seroit mieux déterminé, d'après l'ensemble & le produit des autres impositions.

Nous avons donc jugé à propos, provisoirement seulement, & en attendant que nous soyions en état d'adopter un plan définitif, d'après les recherches que nous avons ordonnées, tant sur nos revenus, que sur la dépense des différens départemens, de chercher principalement & pour un tems déterminé, dans la perception des Vingtièmes, la ressource extraordinaire qu'il est indispensable de nous procurer.

Nous avons calculé que leur perception, jointe aux économies & bonifications, & aux autres moyens que nous avons employés & que nous emploierons, & dont le résultat passera nos premières espérances, pourroient suffire aux besoins actuels, & nous comptons que cette même perception, bien dirigée & confiée à la vigilance & aux soins des Assemblées provinciales, sera un moyen d'autant plus certain de nous procurer des rentrées, dont la perception ne cause aucune inquiétude à nos Sujets, qu'ils seront assurés qu'aucun d'eux ne pourra payer au delà des Vingtièmes & des Quatre sous pour livre des revenus qui y sont soumis, en même tems que nul ne pourra s'y soustraire. Si nous sommes forcé de prolonger cette perception provisoire, c'est que la durée que nous lui assignerons, est nécessaire pour préparer & effectuer plusieurs des changemens utiles que nous désirons, & que le plus grand nombre même ne

pourroit avoir lieu qu'autant qu'il sera suffisamment reconnu que, pendant cette durée, le niveau aura été complètement rétabli entre la recette & la dépense. Mais, au moyen des retranchemens que nous avons déjà faits, de ceux que nous nous proposons encore, des améliorations que nous avons opérées, & de celles dont nous avons ordonné qu'on s'occupât, nous conservons l'espérance que nos sujets, ayant cette époque, pourront ressentir, au moins en partie, les effets heureux du grand ouvrage que nous nous proposons. Les états de recette & de dépense que nous ferons publier tous les ans, feront connoître à nos peuples le résultat & les progrès de nos soins, & il n'est point de moyen que nous ne soyons disposé à employer, lorsqu'il pourra tendre à leur bonheur & à leur soulagement. A ces causes, &c. Nous avons, par notre présent Edit, perpétuel & irrévocable, révoqué & révoquons notre Edit du mois d'Août dernier, portant suppression des deux Vingtiemes & Quatre sous pour livre du premier Vingtieme, & établissement d'une Subvention territoriale dans tout notre Royaume; & notre Déclaration du 4 du même mois, concernant le Timbre. Voulons & ordonnons que les Edits & Déclarations précédemment intervenus relativement aux Vingtiemes, autres que ceux qui ont été donnés à l'occasion du troisième Vingtieme, soient exécutés comme avant nosdits Edit & Déclaration du mois d'Août dernier. Prorogons néanmoins le second Vingtieme pour la durée des années 1791 & 1792. Voulons que lesdits Vingtiemes & Quatre sous pour livre du premier Vingtieme soient perçus dans toute l'étendue de notre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de notre obéis-

ance, sur l'universalité du revenu des biens qui y sont soumis par lesdits Edits & Déclarations précédemment intervenus, sans aucune distinction ni exception, telle qu'elle puisse être, même sur les fonds de notre Domaine, soit qu'ils soient possédés à titre d'apanage ou d'engagement, ou même qu'ils soient entre nos mains, & régis par les Administrateurs de nos Domaines; & ce dans la juste proportion des revenus effectifs qui doivent supporter lesdites impositions; aux déductions néanmoins que les Edits & Déclarations ont accordées sur les biens qui exigent des réparations plus onéreuses aux propriétaires; le tout, nonobstant toutes choses à ce contraires, &c.

Registré, oui & ce réquerant le Procureur-Général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur, & copies colationnées, envoyées aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, pour y être lu, publié & enregistré: enjoint aux Substitués du Procureur-Général du Roi esdits Sièges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois suivant l'Arrêt de ce jour. A Troyes, en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le dix-neuf Septembre mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signé **LEBRET.**

L'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dans son assemblée du 4 de ce mois, a élu Académicien-honoraire, l'Archevêque de Toulouse, Principal Ministre, à la place vacante par le décès du Marquis de Paulmy.

L'Assemblée générale des trois Provinces de la Généralité de Tours a eu lieu du 11

au 16 Août inclusivement, au palais Archiépiscopal.

» On mande de Brest, que les deux vaisseaux de ligne, le *Superbe* & le *Léopard* sont rentrés, & que l'essai d'un nouveau gréement & d'une nouvelle manœuvre sur le *Léopard*, fait par M. de Kerlaint a parfaitement réussi. Il est aussi entré à Brest une petite escadre Hollandoise, composée d'un vaisseau de 56 canons, de 2 frégates & d'un bricq. Cette division vient des Dunes, & se dispose à y retourner, après s'être rafraîchi à Brest. M. le Comte d'Hector, qui commande dans ce département, étoit allé passer quelques jours à la campagne, aux environs de Brest, ce qui détruit le bruit qu'il avoit été appelé à la Cour ».

» Le *Superbe* va remettre en mer, avec quelques frégates pour la station de St. Domingue. Ven lredi dernier, la frégate la *Réunion*, commandée par M. de la Motte-Grouet, Capitaine de vaisseau, & le bricq le *Ballon*, par M. de Treou, Lieutenant, ont mis à la voile de Brest pour St. Domingue, en conséquence d'ordres de la Cour, dont on ignoroit la teneur.

Le sieur de Coëtnempren, Lieutenant des vaisseaux du Roi, & commandant le paquebot de Sa Majesté, le *Courier de l'Orient*, a rencontré, il y a quelques mois, un vaisseau Anglois, nommé la *Branche d'Olive*, venant des côtes d'Afrique, dans la plus gran-

de détresse, faute de provisions : tout l'équipage étoit mort, excepté deux personnes auxquelles cet Officier a fourni les secours dont elles avoient le plus pressant besoin ; il a également sauvé le vaisseau pour les propriétaires, & a agi avec tant d'humanité, que les assureurs ont fait frapper une médaille d'or, pour lui marquer leur reconnaissance.

» Le 1 Septembre, jour de foire, à Pons en Saintonge, quelques filoux ayant choisi l'instant où le plus grand nombre des particuliers étoit occupé à compter l'argent des marchés, pour jeter dans le champ de foire des poudres volatiles propres à exciter dans les bestiaux une fureur vagabonde, l'effet en a été très prompt & dangereux ; les animaux se sont répandus de toutes parts, brisant & renversant tout ce qui s'offroit à leur rencontre, plusieurs personnes ont été blessées par des bœufs, (on compte dans le nombre deux ou trois femmes enceintes) d'autres renversées ; il y a eu aussi quelque argent perdu, dans ce désordre, qui a duré long-tems. Les payfans ayant désigné un Opérateur Allemand, comme l'objet de leurs soupçons, la Maréchaussée a cru devoir s'en saisir, moins pour le charger d'un crime, dont il étoit vraisemblablement innocent, que pour le soustraire, par cette feinte punition, à la fureur aveugle de la populace.

Une lettre de Marseille offre les détails

suivans. Le 5 de ce mois, il entra dans ce port 15 navires, venant des Colonies françoises de l'Amérique, chargés de sucre, de café & d'autres denrées: plusieurs étoient hors du port, & ne devoient pas tarder à paroître. Le même jour, il arriva un bâtiment de Mogador, un autre russe chargé de blé, venant de Cherson, dans la mer Noire, & un troisieme de Tunis. Les lettres qu'on avoit reçues d'Alger, annonçoient que la peste y avoit cessé. Le premier navire françois, venant de la pêche de la morue, étoit arrivé dans le même port, le 4; toute sa cargaison fut vendue sur le champ à 40 liv. le quintal, prix avantageux pour le bâtiment le plus diligent, qui devance les autres & profite de la nouveauté. Le prix ordinaire est de 30 à 32 liv. On étoit assuré, dans ce port, que la récolte des menus grains, gros millet & haricots, qui font la nourriture principale du peuple, manque entierement dans toute l'Italie, & que celle du blé est moins abondante dans le royaume de Naples qu'on ne l'avoit annoncé. Les prix de ces denrées ont en conséquence augmenté dans tous les marchés de la Méditerranée.

Dans le N°. 33 de ce Journal, nous avons rapporté, d'après quelques Feuilles de Province, un article où l'on prétendoit qu'une division du Régiment de Marine de Rochefort étoit sorti de la Rochelle, *pour se garantir des fievres qui regnent dans cette*

derrière ville. C'étoit une faute d'impression, & il falloit lire, *Rochefort*, au lieu de la *Rochelle*.

» L'Académie de la *Rochelle*, qui avoit annoncé pour les premiers jours de ce mois un prix de mille liv., qui devoit être décerné au meilleur Mémoire *sur la distillation des vins*, conformément au Programme qu'elle a publié l'année dernière, se trouve forcée de différer jusqu'à l'Assemblée qu'elle tiendra après Pâques de l'année prochaine. Ce délai est nécessaire pour examiner tous les Mémoires, & répéter plusieurs expériences qui y sont indiquées. L'Académie prévient les auteurs, que leurs corrections & supplémens seront reçus jusqu'au 1^{er} Mai prochain, & jusqu'à ce terme, qui sera de *rigueur*, elle recevra aussi les nouveaux Mémoires qui seront adressés, francs de port à M. Seignette, premier Secrétaire perpétuel.

Le Cours d'accouchemens en faveur des Elèves Sages-Femmes, établi à Arles en Provence, par ordre de Sa Majesté, sous les auspices de MM. les Consuls, est un monument de patriotisme & de bienfaisance.

M. l'Archevêque d'Arles, dont le zèle éclairé pour le bien public est sans bornes, a appelé à ce Cours les Sages-Femmes de son Diocèse; il paie les frais de voyage & de séjour, & récompense encore par des Prix d'encouragemens celles qui se distinguent par leurs progrès.

Déjà des succès éclatans sont la noble récompense des travaux de M. *Paris*, Médecin, Professeur Royal, & de M. *Pouret*, Chirurgien,

Démonstrateur Royal, qui depuis plusieurs années se dévouent à cette instruction avec autant de zèle que de désintéressement.

Les Communautés voisines s'empresstent d'envoyer à Arles des Eleves pour répondre aux vues patriotiques & bienfaisantes de M. l'Intendant qui protege cet Etablissement, encourage les travaux de ces dignes Citoyens auxquels on doit la conservation de la mere & de l'enfant dans des circonstances épineuses ; ce qui confirme les précieux avantages du Cours public d'accouchemens que nous annonçons.

Le Baron de Monteil, Lieutenant-général des armées navales, Commandeur des Ordres de S. Louis & de S. Lazare, est mort, le 10 Septembre, au château de la Couarde, en Beauce.

Le sieur Bejot, Garde des Manuscrits de la Bibliotheque du Roi, Lecteur & Professeur royal, Membre de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, est mort le 31 du mois dernier.

Anne Marie de Saint-Jullien, des premiers Baons de la Marche, épouse du Marquis de Montazer, Comte de Plassac, Seigneur de Quirfac, &c. Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis, Maréchal des camps & armées du Roi, est morte au château d'Oullins, près Lyon, le 14 du mois d'Août.

M. Anselin, Chirurgien & Membre de l'Académie d'Amiens, connu par l'invention de divers instrumens de Chirurgie très-utiles, a découvert une maniere nouvelle de peindre sur verre, sans le secours des instrumens ordi-

naires des Dessinateurs , & d'imiter des morceaux d'Histoire naturelle , comme serpens , papillons , &c. M. Cochin , Artiste très-célèbre , déclare , dans un certificat donné à l'Auteur , « que ces imitations rendent très-bien en blanc & noir les diverses nuances de la nature , & y conservent un moëlleux plus peint que ne pourroit le faire la gravure en taille - douce , & que ce nouveau procédé peut avoir beaucoup d'utilité , & mérite d'être accueilli ». On peut voir des essais de ce nouveau genre de peinture chez la Veuve Lagardette , galerie à droite du Palais-Royal.

Les Payeurs des Rentes, 6 premiers mois de 1787 , sont à la Lettre E.

P R O V I N C E S - U N I E S .

De la Haye , le 20 Septembre.

Il n'est pas un homme instruit & sensé qui n'ait prévu , ma'gré toutes les assertions des Gazettes , le danger dans lequel la province de Hollande alloit être enveloppée. La Majorité de ses Etats avoit espéré de la prévenir par la réponse faite le 8 au dernier Mémoire de M. de Thulemeyer ; réponse sur laquelle il y eut trois avis différens dans l'Assemblée : l'un pour la rejeter comme insuffisante ; le second pour la rejeter également comme trop polie , & le troisieme qui eut 10 voix en sa faveur , pour l'envoyer telle quelle à Berlin. En voici le contenu :

« Que L. N. & G. Puissances ont répondu

au premier mémoire présenté par M. de Thulemeier de la part de S. M. Prussienne, dans la ferme persuasion qu'étant éclairée à l'égard des faits qui regardent le voyage connu de Madame la Princesse d'Orange, elle ne suspecteroit plus L. N. & G. Puissances de desseins, qu'elles n'ont jamais eu, & qu'elles se croient obligées de défavouer de la maniere la plus solennelle; qu'en conséquence S. M. Prussienne ne trouveroit rien dans le procédé de L. N. & G. Puissances, sinon l'emploi de telles précautions, que, dans leur opinion, quoiqu'à leur grande douleur, les circonstances avoient rendues nécessaires; précaution qui, à ce que L. N. & G. Puissances croient, auroient été prises par tout Souverain, que même il eût été de son devoir de prendre en pareille conjoncture.

» Qu'aujourd'hui, après avoir de nouveau considéré cette matiere avec l'attention la plus scrupuleuse, L. N. & G. Puissances se sont trouvées dans l'obligation de persister dans leur sentiment, qu'il n'a point été commis d'attentat quelconque envers la personne de Madame la Princesse d'Orange, ainsi que S. M. Prussienne le verra constaté de la maniere la plus évidente & la plus complete par le récit de ce qui s'est passé dans cette occasion; rapport qui a été fait, en vertu de l'ordre exprès de L. N. & G. Puissances, par leur commission établie à Woerden pour la défense de cette Province, & qu'elles ont l'honneur de joindre à la présente, ainsi qu'une lettre des Bourguemestres & Conseil de la ville de Schoonhoven, concernant le même sujet: qu'il constera sur-tout par ces pieces que le fait, qu'on représente ultérieurement dans ladite note de M. l'Envoyé extraordinaire de Thulemeier, comme arrivé à S. A.

R. près de l'écluse de Goverwel, n'a pas eu lieu par ordre ou de la part de cette commission, puisqu'elle n'a pas été présente dans cet endroit, lorsqu'on arrêta le voyage ultérieur de S. A. Royale; que cette commission n'en a même aucune connaissance; & qu'au contraire elle a traité S. A. R. avec toute la distinction & l'attention possible, au point même que S. A. R. l'a remerciée à Schoonhoven, d'une manière amicale, des égards qui lui avoient été témoignés, & qu'ensuite elle a fait réitérer encore une fois le même point en son nom par M. de Bentinck, tandis que L. N. & G. Puissances ne font pas la moindre difficulté de déclarer qu'au cas que, dans cette rencontre, où l'on arrêta le trajet ultérieur de S. A. R., il fût arrivé quelque chose d'irrégulier ou de contraire aux égards qui lui sont dûs, elles le désavouent de la manière la plus satisfaisante ».

» Que, d'après ce qu'on vient de dire, L. N. & G. Puissances pensent qu'il sera constaté également qu'on doit avoir représenté sous un faux jour les marques d'honneur & les témoignages de respect qui ont été donnés par la susdite commission, ou de sa part, à S. A. R. Que L. N. & G. Puissances ne peuvent non plus avoir eu l'idée de suspecter S. A. R. de vues sinistres, ni avoir eu de la défiance à l'égard de la sincérité de ses motifs pour ce qui concerne son dessein de se rendre à la Haie; qu'ainsi, à ce sujet, il n'y a pas eu la moindre offense de la part de L. N. & G. Puissances: qu'au contraire elles ont toujours dû être précédemment, & doivent encore être aujourd'hui, dans la persuasion de la pureté des vues qui ont dirigé S. A. R.; mais que, comme cette Princesse ne pouvoit être garante de la fermenta-

tion d'une populace avengle & d'une multitude séduite, les Commissaires de L. N. & G. Puissances se sont vus dans la nécessité de prévenir un éclat qu'ils étoient convaincus devoir être causé par l'arrivée subite, inattendue, & secrète de S. A. R., & dont il auroit pu résulter des scènes de carnage & de confusion, qui auroient dû frapper le cœur de S. A. R. de la manière la plus sensible, en la rendant témoin des funestes effets de sa venue inopinée, mais qu'alors elle auroit été dans l'impossibilité de prévenir».

» Que, si cette Princesse, considérant sa qualité d'épouse de M. le Stathouder, avoit pris la précaution, qui étoit si naturelle, de prévenir L. N. & G. Puissances de ses desseins, elles auroient eu l'occasion de lui mettre sous les yeux leurs considérations à cet égard, tant par rapport à la conjoncture actuelle qui rendoit l'exécution du dessein de S. A. très-épineuse, que relativement aux moyens qui auroient été les plus propres à rétablir la tranquillité & l'union dans ce pays, &, par conséquent, à remplir les vues de S. A. R.

Que ces sentimens & cette disposition de L. N. & G. Puissances sont encore les mêmes, & qu'ainsi ils peuvent être témoins du regret qu'elles ont de la nécessité où s'est trouvée Madame la Princesse de suspendre son voyage: que L. N. & G. Puissances manifestent d'autant plus volontiers les sentimens qui les animent à cet égard, qu'elles se flattent de donner par-là satisfaction à S. M. Prussienne: que dans les mêmes intentions, non moins que pour convaincre S. M. Prussienne de leur desir de conserver son affection & son amitié, L. N. & G. Puissances assurent S. M. que, bien

loin qu'elles aient deffein de s'opposer au voyage que Madame la Princesse d'Orange seroit encore dans l'intention de faire à sa Haie, L. N. & G. Puissances inviteront, au contraire, avec plaisir S. A. R. à effectuer ce voyage, aussi-tôt que la tranquillité générale permettra que l'entreprise de ce voyage ait lieu sans danger; danger que L. N. & G. Puissances croient même encore aujourd'hui ne pouvoir s'éviter d'une manière satisfaisante, & qui rassure parfaitement les Citoyens du pays: mais que L. N. & G. Puissances souhaitent sur-tout que S. A. Royale, en conséquence des vues louables qui la guident, pour coopérer à une réconciliation, diffère sa venue jusqu'à ce que cet ouvrage salutaire puisse s'entreprendre, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'on aura pu assurer la tranquillité générale.

» Que L. N. & G. Puissances se flattent que les explications, où elles viennent d'entrer, satisferont pleinement S. M. Prussienne; qu'elles dissiperont entièrement les nuages que des circonstances inattendues, qui sont une peine infinie à L. N. & G. Puissances, ont rassemblés au-dessus d'elles: que S. M. Prussienne conservera pour elles les mêmes sentimens, qu'elle a nourris jusqu'à présent à leur égard, à l'exemple de ses glorieux ancêtres, & que par tous les bons offices de médiation, qui sont en son pouvoir, elle voudra bien concourir, en bon voisin & ami, à aider de procurer à ce pays la tranquillité dont il se voit privé aujourd'hui, & qui fait le principal objet des soins & des vœux de L. N. & G. Puissances ».

M. de Th. Lemeyer ayant ensuite donné quatre jours (du 10 au 14) aux Etats, pour délibérer sur les deux Notes verbales remises

remises le 9 au Grand Pensionnaire, & que nous avons rapportées, l'Assemblée conclut le 12 par s'en référer à la réponse qu'on vien de lire, en offrant d'envoyer à Berlin deux Députés pour détromper S. M. P., & l'éclairer sur la véritable situation des choses.

Cette résolution n'étant pas conforme aux demandes exigées par le Roi de Prusse, dont les troupes attendoient les derniers ordres pour marcher vers le territoire de la République, les Etats de Hollande rendirent le 10 une publication, qui prévient les habitans de la nécessité prochaine d'une inondation partielle, au moment où des troupes étrangères menaceroient la Province d'invasion; promettant au surplus une indemnité à ceux des sujets de l'Etat, dont les terres seroient submergées. Gorcum & Norderden étant supposées les deux clefs de la Province, au midi & au nord, on a formé le projet d'en fortifier la défense. Le commandement de la première de ces places a été donné au Baron de Capelle de Marich, ci-devant Commandant des Gardes-du-Corps du Prince d'Orange, & celui de la seconde au Général van-Ryffel. Sur la demande faite à la Commission de Woerden d'indiquer un Commandant en chef, capable de se servir des forces qui peuvent rester à la Province, ce choix est tombé sur le Rhingrave de *Salm*, aujourd'hui Généralissime & Feld-Maréchal de la Hollande.

N°. 39, 30 Septembre 1787. k

De son côté, le Duc régnant de *Brunswick*, Général en chef de l'armée Prussienne, avoit reserré ses cantonnemens depuis le 5, en les rapprochant de Cleves. Le 7, tous les Officiers-généraux s'assemblerent à Wesel chez S. A. S. A l'issue de ce Conseil de guerre, on notifia à l'Etat Major & aux Officiers subalternes, que le 9 l'armée se mettroit en marche. 60 cartouches à balle furent distribuées à chaque soldat. Le Roi de Prusse avoit demandé le passage aux Etats de Gueldres & d'Overyssel, par une lettre du 1, dont voici la teneur :

« FRÉDÉRIC GUILLAUME, par la grace de
 » Dieu, &c. Après vous avoir assurés de notre
 » amitié & de tout ce qui est en notre pouvoir, &c.
 » nous nous trouvons obligés, contre notre inten-
 » tion, de faire marcher un corps de troupes aux
 » ordres de notre bien aimé le Duc régnant de
 » Brunswick, pour nous procurer une juste satis-
 » faction de l'insulte qui nous a été faite ouver-
 » ment & à notre chere Sœur par une moitié
 » des Etats d'une Province, contre la volonté
 » connue de l'autre moitié des susdits Etats ;
 » & à cet effet, nous devons faire marcher
 » une partie de notre milice par la Province
 » d'Over-Yssel. A cet effet, nous prions Vos
 » Nobles Puissances très-instamment, que nos
 » troupes, non seulement marchent librement
 » dans votre Province, mais que vous leur fas-
 » siez procurer des logemens nécessaires, &
 » rendre tous les bons offices possibles. Ce
 » faisant, Vos Nobles Puissances peuvent se
 » tenir assurés que nos troupes observeront la
 » plus exacte discipline, conformément aux

« ordres qu'elles ont reçues. Nous reconnoissons
 « cette marque de bon voisinage, & serons tou-
 « jours prêts à vous rendre les mêmes services ». (*Berlin, le 1 Septembre 1787.*)

En conséquence, le 13, l'armée Prussienne s'est mise en marche sur trois colonnes; l'une de 6000 hommes est entrée en Overysse; la seconde, de 10,000 hommes en Gueldres, & s'est portée par Arnheim sur Amersfoort; la troisième, de 9000 hommes, par Nimègue, se dirigeant vers la Hollande méridionale. Au passage de celle-ci à Nimègue, les soldats demandèrent par acclamation à voir la Princesse d'Orange, & tous les principaux Officiers descendirent de cheval pour lui témoigner leur attachement & leur respect. La marche des troupes avoit été si secrète, que les Officiers même n'en étoient pas instruits la veille. Le Duc régnant de Brunswick, Commandant en chef de l'armée, dirigeoit lui-même cette troisième colonne qui a descendu le *Waal*, en passant à Thiel & à Bommel, & s'est présenté devant Gortum, clef de la Province de Hollande au Sud. Le Duc de Brunswick fit élever une batterie, & à cinq heures du matin somma la ville de se rendre. Un imprudent ayant tiré sur l'Officier qui accompagnoit le Trompette, l'un & l'autre réitérèrent leur proposition, reçurent la même réponse, revinrent au Corps d'armée faire leur rapport, d'après lequel S. A. S.

ordonna le jeu de la batterie. Au troisième coup, on apperçut du feu dans la ville, & beaucoup de désordre, occasionné par la chute d'un boulet rouge sur la maison d'un *Patriote*. Au trentième coup, l'on arbora le pavillon blanc, les portes s'ouvrirent, & les Hussards d'*Eben* entrèrent dans la ville. Son nouveau Commandant, le Baron de *Capelle*, la abandonnée, avec une partie de la garnison.

La colonne Prussienne a pénétré ensuite jusqu'à la Haye, sans trouver la moindre résistance.

A l'approche de la seconde Colonne commandée par le Général de *Gaudi*, qui s'étoit dirigé sur Amersfoort, la garnison d'Utrecht a abandonné cette place la nuit du 15 au 16, & s'est réfugié, dit-on, à Naerden & à Amsterdam, avec les *Patriotes*, les nouveaux Régens, & son Généralissime le Rhingrave de Salm. Les troupes des Etats ont pris possession de la ville qui se trouvoit dans le plus grand désordre; le pavillon Orange a été arboré sur le dôme, & l'ancienne Magistrature rétablie.

Une partie des Etats de Hollande s'est retirée à Amsterdam, ainsi que la Commission de *Woe:den*. Elle y tient ses assemblées, & a concerté avec les Partisans qui lui restent, les Corps Francs & le Conseil d'Amsterdam, les moyens de défendre

cette ville, dont on parle d'inonder les environs.

Pendant ce tems, l'autre division des Etats est restée à la Haye, & a abrogé toutes les résolutions prises contre le Starhouder & la Province d'Utrecht. La suspension des charges de Son Altesse. Sérén. a été levée; le Commandement de la Haye lui est rendu; la Princesse invitée à revenir, la Commission de Woerden anéantie; ordre à la Nation de prendre les cocardes Orange. A la priere des Etats, le Duc de Brunswick a consenti, sans hésiter, à ce que ses troupes n'entassent point à la Haye. Les Etats Généraux ont ordonné de recevoir les Prussiens dans toutes les villes de Hollande. Jamais révolution n'a été plus rapide & plus paisible jusqu'à présent; la Gazette d'Amsterdam annonce des mesures plus viriles de la part du parti Patriote, qui se trouve resserré dans cette Ville.

En entrant sur le territoire de Hollande, le Duc de Brunswick a informé les Habitans des motifs de sa marche, des ordres du Roi de Prusse, & de ses propres intentions par une Déclaration que voici; & dont nous retranchons ce qu'on a la ci-devant sur l'obstacle mis au voyage de la Princesse d'Orange.

« Le Roi n'ayant pu être indifférent à l'aspect
« front fait de propos délibéré à une Saute

» chérie , & qui rejaillit par conséquent sur
 » sa propre personne , s'est adressé d'abord ,
 » tant aux Etats de *Hollande* qu'aux *Etats-Gé-*
 » *néraux* , par des Mémoires que son Ministre le
 » sieur de *Thu'emeyer* , leur a remis pour deman-
 » der une satisfaction prompte & éclatante de
 » cette injure , & la punition de ceux qui l'ont
 » commise. Quoique les *Etats-Généraux* aient
 » fortement conseillé aux Etats de *Hollande* de
 » donner la satisfaction demandée , ceux ci ont
 » pourtant jugé à propos de la décliner entière-
 » ment par une réponse aussi précipitée que haute
 » & évasive , dans laquelle , en tâchant de pallier
 » la conduite de leurs députés par des défaites ,
 » ils s'attachent principalement à faire valoir les
 » prérogatives du Souverain de la *Hollande* , & le
 » danger auquel ce Souverain & la Province au-
 » roient été exposés par le voyage de Madame la
 » Princesse ; tandis qu'elle les avoit assez rassurés
 » par ses déclarations sur ce prétendu danger , &
 » qu'ils avoient eux même tant de moyens de
 » s'en garantir , s'il en existoit S. M. ne pouvant
 » se contenter d'une réponse aussi peu satisfai-
 » sante , a pourtant choisi la voie modérée de ré-
 » clamer encore une fois une satisfaction propor-
 » tionnée à l'offense , par des Mémoires que le
 » sieur de *Thu'emeyer* a de nouveau remis le 6
 » d'Août , tant aux Etats de *Hollande* qu'aux
 » *Etats-Généraux* , & dans lesquels on a prouvé
 » aux premiers par des faits incontestables la réa-
 » lité des offenses personnelles faites à Madame la
 » Princesse , la non-existence du danger prove-
 » nant du voyage en question , & l'incogruité
 » d'alléguer toujours les droits du Souverain
 » contre le principal Membre de la même Sou-
 » veraineté ; & everser une Puissance Etrangere ,
 » pour laquelle la Souveraineté des *Provinces*-

» *Unis* n'est représentée que par les *Etats-Gé-*
 » *nér. ux.* »

« C'est depuis le 6 d'Août que le Roi attend en
 » vain une réponse des *Etats de Hollande* Il ne
 » peut pas s'en promettre une tant soit peu satis-
 » faisante, quand on voit & apprend de tout côté
 » que la prétendue majorité de ces mêmes *Etats*
 » ne s'occupe que des moyens d'euxer sous de
 » vains prétextes la satisfaction qu'on leur de-
 » mande, & ne travaille qu'à la suspension du
 » *St. d'ouder* de ses charges héréditaires, à l'inju-
 » rier tous les jours par des libelles diffamatoires,
 » à déposséder les anciens *Magistrats* par des vio-
 » lences illégales & inouïes, & à faire en général
 » tout ce qui est possible, pour amener l'ancien-
 » nement & la destruction entière du *Stadhou-*
 » *dérat* héréditaire de l'illustre *Maison de Nassau*,
 » qui a fondé de son sang toute la base de la Ré-
 » publique *Barave.* »

« *S. M.* a donc pris la ferme résolution de
 » prendre & de se procurer elle même la satis-
 » faction qu'elle ne peut plus espérer d'obtenir
 » par la voie des représentations. Elle m'a chargé
 » d'entrer pour cet effet dans la province de *Hol-*
 » *lan* le avec un corps de troupes, dont elle m'a
 » confié le commandement. Comme ces troupes
 » seront obligées de passer par quelques pro-
 » vinces, qui appartiennent au corps de la
 » république, mais qui ne prennent point de
 » part à la conduite offensante des *Etats de Hol-*
 » *lande*, les habitans de ces provinces peuvent
 » être assurés, que les troupes du Roi ne leur
 » feront pas le moindre mal, & ne prendront
 » que le libre passage par leur territoire. C'est
 » pourquoi ils sont requis, de ne pas s'opposer
 » à la marche de ces troupes, mais de leur
 » procurer plutôt les commodités & tout aide. &

» assistante amicale, dont elles pourront avoir
 » besoin. Quant aux habitans de la province de
 » Hollande, & des autres provinces qui pren-
 » nent parti pour la prétendue majorité des Etats
 » de cette province, comme on fait, que la plus
 » grande & la plus saine partie de la nation
 » Hollandoise est bien intentionnée pour l'an-
 » cien système patriotique & constitutionnel, &
 » que ce n'est que par la violence & une force
 » supérieure, qu'elle a été entraînée à suivre le
 » système d'un parti factieux, on assure solem-
 » nellement de la part & au nom de S. M. le
 » Roi de Prusse: Que cette démarche ne se fait
 » aucunement pour porter atteinte à la constitu-
 » tion, à la liberté, & au bien-être de la Ré-
 » publique & des provinces qui la constituent;
 » mais uniquement pour prendre la satisfaction,
 » qui est due au Roi & à Madame la Princesse
 » d'Orange, sa sœur, & pour réparer l'affront
 » personnel qui leur a été fait; que par consé-
 » quent les troupes du Roi observeront par tout
 » cette bonne & exacte discipline, qui les a
 » toujours caractérisées; qu'elles ne feront point
 » de mal aux habitans de la campagne, qui
 » se tiendront tranquilles & qui ne s'opposeront
 » pas à leur marche, ni aux villes, qui leur
 » ouvriront leurs portes de bon gré; qu'on trai-
 » tera les uns & les autres avec toute la dou-
 » ceur & modération convenables; & que ce
 » n'est que contre ceux qui voudroient s'oppo-
 » ser aux troupes de S. M., qu'on emploiera
 » la force pour vaincre leur opposition & leur
 » volonté. C'est par toutes ces raisons que moi
 » soussigné Général Commandant en chef du
 » corps de troupes de S. M. Prussienne, desti-
 » nées pour cette opération, je réitère les assu-
 » rances susdites à tous les habitans de la pro-
 » vince de Hollande & autres: & je les requiers

« & exhorte de la manière la plus forte & la
 « plus convenable, de ne pas s'opposer à la
 « marche & aux opérations des troupes que je
 « commande; mais de leur accorder plutôt par-
 « tout une libre entrée & toute bonne volonté,
 « aide & assistance, que les circonstances pour-
 « ront exiger ».

On apprend qu'à l'entrée des Hussards
 de Goltz dans l'Overyssel, le Corps franc
 de Zwol a imité celui d'Utrecht, a évacué
 la ville, & s'est réfugié à Campen.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 22 Septembre.

Le régiment de Bender est arrivé à Namur, où il sera suivi par le régiment de Wurtemberg; ceux d'Alton & Neugebauer remplaceront ce dernier à Luxembourg. Le régiment de *Ligne* doit entrer ici au premier jour; on lui a préparé les Couvens de S^{te}. Elisabeth & des Ammonciades.

Depuis leur retour, les Députés ont rendu un compte détaillé de leur mission, & l'ont fait d'une manière si satisfaisante, que plusieurs Provinces ont aussitôt levé les obstacles qu'elles avoient apporté au paiement des subsides. Les États de Brabant n'ont pas encore imité cet exemple. La Bourgeoisie d'Anvers a même témoigné le plus grand éloignement de ce retour à l'harmonie, & nous ne pouvons mieux faire connoître ses dispositions, qu'en rapportant la conclusion d'une Remontrance, remise aux États, le 3 de ce mois, par les Chets de cette Bourgeoisie.

... disent-ils, à l'époque de l'accomplissement des promesses de S. M., & réintégration de nos droits. Voilà, sans doute, à quoi la nation devoit s'attendre, sans crainte d'être privée des fruits récents de sa soumission & de sa fidélité, quand malheureusement elle voit remplacer ses justes attentes par de nouvelles conditions *plus onéreuses, plus dures*, que celles qu'on venoit de remplir avec la plus grande exactitude. Nous n'osons exprimer les noms que l'alarme générale prête à une manière d'agir si extraordinaire.

» Toujours est-il très-vrai & très-sensible que les conditions, exigées de nouveau comme préalables à la justice qu'on veut nous rendre, ne paroissent pas seulement dures, autant que déplacées, mais que, vu les circonstances que l'on a fait naître, l'exécution en paroît *impossible*.

» Vouloir extorquer le paiement des impôts & des subsides, dans le tems que le peuple irrité le regarde comme libre, prétendre la restitution des effets des Confrairies, &c., si peu de tems après qu'on les a rendus aux possesseurs légitimes avec le consentement de LL. AA. RR., & selon les droits constatés du pays, présente un contraste *si affreux* avec la promesse sincère de redresser les infractions quelconques portées à la constitution nationale, qu'il n'y a pas d'être pensant, qu'il ne doive frapper & affecter, selon l'intérêt qu'il peut y avoir.

» Aussi a-t-il affecté si vivement tout le peuple, que l'on doit s'attendre aux effets de son ressentiment, d'autant plus qu'il voit ses préjugés & sa méfiance, que nous avons surmontés avec tant de peines, vérifiés & justifiés par la chute de la confiance, qu'on lui avoit tant vantée.

» C'est à vous, peres de la Patrie, à prévenir les suites fâcheuses que doit mener la consternation générale par un redressement de prétentions si révoltantes, si dangereuses & si menaçantes. C'est à vous à persuader à S. M. combien on surprend sa bonté & son desir de faire du bien à ses sujets, en lui suggérant, sous des apparences trompeuses, des moyens si contraires à son honneur & à notre félicité.

» Continuez, nous vous en supplions, avec cette prudence & fermeté qui vous ont guidés & soutenus jusqu'à présent; le succès couronnera votre zele, nos souhaits, & l'influence pure de S. M. »

Malgré l'inutilité de ses premières démarches en faveur de l'Envoyé de Russie, l'Intendant de la Cour de Vienne à Constantinople a cru devoir inviter les autres Ministres Etrangers à réunir leurs bons offices aux siens. Cette nouvelle tentative à laquelle presque tout le Corps Diplomatique s'est prêté avec empressement, n'a eu aucun succès. Le Reys Effendi, ainsi que le Grand Visir, ont répondu, que « rien ne pouvoit » les engager à se désister d'un ancien usage; » qu'ils continueroient à maintenir le bon » ordre & à protéger le moindre sujet Russe; » que l'on prodigeroit à l'Envoyé de cet » Empire tous les égards dus à un *Mussafir* » (hôte distingué) de la Porte, qu'on ne » devoit pas insister davantage sur une mesure absolument impraticable, puisque » les Ministres Ottomans qui tenteroient » cette innovation, seroient infailliblement

accusés de corruption, & bientôt sacrifiés à la haine du peuple ».

Tous les vaisseaux Russes qui avoient été arrêtés dès le premier moment, ont été conduits dans l' Arsenal & leurs équipages emprisonnés; cependant, avec des ménagemens & des formes jusqu'à présent inusitées en Turquie.

On a le 22 Août à la Porte, en présence des Ministres & de tous les Officiers de l' Empire, le *Hatti-Cherif* du Grand-Seigneur, contenant la Déclaration de Guerre. Il y nomme le grand Visir, Généralissime de ses Armées, avec un pouvoir sans bornes, l'autorisant à choisir tels Ministres & tels Officiers qu'il voudra. Le Grand Seigneur a fourni en même tems trente mille Bourses (1) pour les frais de cette première campagne; un tiers a été donné par le *Miri*, ou Trésor public; le reste, tiré de son trésor particulier.

La Porte a nommé un Khan de Crimée. Son choix est tombé sur *Chahbaz-Gueray*, neveu du fameux *Krim Gueray*. Son père *Arstan Gaeray* étoit Kan en 1734.

Voici la traduction exacte du Manifeste de la Sublime Porte contre la Russie, remis aux Ministres de France, le 24 Août 1787.

« La Paix conclue entre la Sublime Porte & la Cour de Russie, en 1187 (1774), avoit pour objet principal le repos & la

(1) 45 millions tournois.

» tranquillité des sujets respectifs ; cepen-
 » dant la Cour de Russie n'a cessé, depuis,
 » d'élever & de soutenir des prétentions
 » propres à troubler la bonne harmonie qui
 » devoit être le fruit de cette paix. Elle a
 » été même jusqu'à s'emparer de la Crimée;
 » procédé diamétralement opposé aux ac-
 » cords convenus pour servir de fondement
 » au Traité de Kainardgi. Il étoit stipulé
 » dans le Diplôme donné alors de part &
 » d'autre, qu'il n'y auroit plus de dissen-
 » sion entre les deux Empires, & qu'on
 » jouiroit d'une sûreté parfaite. Il étoit spé-
 » cifié dans les Capitulations qu'on évite-
 » roit à l'avenir toute intrigue quelconque
 » & toute menée secrète ou publique.
 » Néanmoins, la Cour de Russie a sou-
 » levé le Prince *Héraclius*, qui étoit muni
 » d'un Diplôme d'investiture, comme
 » Vassal de la Sublime Porte; Elle a mis
 » des troupes Russes dans *Tiflis*; Elle s'est
 » déclarée souveraine dudit Prince; & dès
 » ce moment le désordre a été général dans
 » la Géorgie comme sur nos frontieres li-
 » mitrophes; lorsqu'on lui a déclaré que ce
 » procédé étoit une contravention formelle
 » aux Traités, elle a soutenu le contraire.
 » Il étoit expressément convenu que les
 » *Oczéowiens* auroient l'extraction libre &
 » limitée du sel des Marais salans, affectés
 » de tous tems aux habitans de cette fron-
 » tière; cependant on y a toujours rencon-
 » tré mille entraves; l'on y a éprouvé toutes

» sortes de mauvais traitemens de la part
 » des Russes ; & lorsqu'on a réclamé l'exé-
 » cution des Conventions , la Cour de
 » Russie s'y est constamment re'usée. Le
 » Consul de cette Cour a séduit le Vaivode
 » de Moldavie qui a le rang de Prince , elle
 » en a favorisé la fuite ; & lorsque la Sublime
 » Porte l'a réclamé , l'Envoyé de Russie a
 » répondu que sa Cour ne le rendroit point ;
 » refus formellement contraires aux Traités.
 » La Cour de Russie a manifesté ses mau-
 » vais desseins en donnant ainsi des inter-
 » prétations à son gré à plusieurs pareils
 » articles. Elle a débauché des Sujets de la
 » Sublime Porte , en établissant des Consuls
 » en Valachie, en Moldavie, dans les Isles, &
 » dans des endroits où la présence de ces
 » Officiers étoit inutile , même préjudi-
 » ciable aux vrais Croyans. Elle a fait passer
 » dans ses Etats des sujets de la Sublime
 » Porte ; elle en a employé d'autres à sa
 » Marine ou à d'autres services ; Elle s'est
 » sur tout souvent ingérée dans les dispo-
 » sitions intérieures de notre Administra-
 » tion , en sollicitant , soit la révocation ,
 » soit la punition des Gouverneurs , des
 » Juges , des Employés & de tous les Offi-
 » ciers qui ne convenoient point à ses inté-
 » rêts , & même du Pacha de Géorgie &
 » des Princes de Valachie & de Moldavie.
 » Tout le monde sait avec quelle généro-
 » sité la Sublime Porte s'est comportée à

» l'égard des Marchands Russes. Ils exploi-
 » toient en toute sûreté & liberté leur Com-
 » merce dans les Etats Ottoman; ils étoient
 » les maîtres de se rendre par-tout où ils
 » vouloient.

« D'après cela, nous étions fondés à pré-
 » tendre à une réciprocité de procédés pour
 » les Marchands, Sujets de la Sublime Porte.
 » Telles étoient nos conventions; mais la
 » Cour de Russie voulant s'appropriier tout
 » le commerce, exigeoit des droits de doua-
 » ne beaucoup plus forts des Sujets de la Su-
 » blime Porte que de ceux des autres Puif-
 » sances. Lorsque les Sujets de la Sublime
 » Porte vouloient recouvrer leurs créances
 » dans les Etats Russes, ils y trouvoient
 » mille obstacles; ne pouvant passer libre-
 » ment, & obligés de s'en retourner sans
 » recouvrer leur bien, plusieurs même d'en-
 » treux ont disparu, sans qu'on ait jamais
 » pu avoir aucun indice sur leur sort. Lors-
 » que les vaisseaux marchands de la Sublime
 » Porte vouloient aborder à quelque échelle
 » Russe, contraints par le mauvais temps,
 » ou pour faire de l'eau, ou par quelqu'au-
 » tre nécessité urgente, les Russes les en-
 » éloignoient à coups de canons. Ils ont
 » tiré aussi quelquefois sur nos bâtimens qui
 » faisoient les voyages de *Soghoudgiak*. La
 » Cour de Russie a voulu comprendre l'ar-
 » ticle relatif au Prince *Héraclius* dans d'au-
 » tres articles de beaucoup moins d'import-

tance, & elle a fait notifier ministérielle-
 ment par son Envoyé à la Sublime Porte,
 de tourner un Traité commun pour tous
 ces objets ; que dans le cas contraire, elle
 avoit donné ordre au Général *Potemkin*
 de se porter sur nos frontieres, à la tête de
 60 à 70 mille hommes, pour exiger l'exé-
 cution de tous les articles, & que l'Impe-
 ratrice devoit s'y rendre elle même. Cette
 notification étoit une provocation claire
 & formelle à la guerre. L'ordre donné au
 Général *Potemkin* de se rendre sur nos
 frontieres, à la tête de tant de troupes,
 est analogue aux procédés de la Cour de
 Russie, lors de l'usurpation de la Crimée.
 Si les Russes continuent à en être les maî-
 tres, l'on ne peut plus se flatter d'aucune
 sûreté pour l'avenir, & l'on aura toujours
 leurs mauvais desseins à craindre. Ces con-
 sidérations ont engagé la Sublime Porte à
 témoigner à l'Envoyé de Russie le desir
 qu'elle auroit que la Crimée fût rétablie
 sur l'ancien pied, & que l'on fit un nou-
 veau Traité qui cimentât l'amitié entre
 les deux Empires. L'Envoyé a répondu
 qu'il ne pouvoit point faire ces proposi-
 tions à sa Cour, & que quand même il
 les feroit, il prévoyoit qu'il n'en résulte-
 roit aucun fruit ; il a rejeté ou éludé l'ob-
 servation des articles sur lesquels portoient
 nos griefs, & il a répondu formellement
 que la Cour ne renonceroit pas à la Cri-

» mée. D'après toutes ces raisons, & d'au-
 » tres, soit secretes, soit publiques, qu'il
 » est impossible d'énumérer, la loi de l'Isla-
 » misme impose à la Sublime Porte l'obli-
 » gation de déclarer la guerre. En consé-
 » quence, elle donne ce Manifeste à la res-
 » pectable Cour de France, pour lui notifier la
 » résolution qu'elle a prise de faire la guerre
 » à la Russie. La Sublime Porte soumet les
 » motifs qui la font agir aux lumières & à
 » l'équité de ses amis. »

*Le 11 de Zilcadé, l'an 1201. (le 24 Août
 1787.)*

M. Bourit de Geneve, connu par ses ta-
 bleaux & ses relations des Glacieres, a pu-
 blié une lettre où il rend compte de ses ten-
 tatives pour atteindre le sommet du Mont-
 Blanc, depuis le succès de M. de Saussure,
 d'un voyage à la même cime, exécuté aussi
 heureusement par M. Beaufoy, Anglois &
 Physicien, & d'une traversée en Piémont
 qu'a fait l'historien lui-même, par la vallée
 de glace de Chamouni. Quoique peu de
 personnes nous aient paru concevoir l'uti-
 lité de ces courses pénilentes, qui jusqu'ici
 n'ont abouti qu'à des observations peu im-
 portantes aux progrès des sciences néces-
 saires, nous allons extraire quelques mor-
 ceaux curieux de cette relation de M. Bourit.

« M. Beaufoy, jeune, plein de courage, partit
 le 8 Août avec dix guides & son domestique &
 je le v's atteindre le sommet le jeudi, & ven-

dredi il fut de retour le matin (1). Il a beaucoup souffert ; il s'est cru aveuglé , & son visage a été enflé. Au pied du Mont-Blanc , il sentit une espèce d'impossibilité d'achever la course , & se repentait vivement de son entreprise. Cependant , arrivé au sommet , il en prit la latitude ; qu'il trouva de 45 degrés 50 minutes 11 secondes. Il estima le Mont-Blanc être à 60 milles de N. usclâtel , ou à peu près 20 lieues en droite ligne de cette ville. Son épouse ; qui n'a que 19 ans , a joui du succès de son époux. Sensible , très-instruite , c'est elle qui a tiré les résultats des opérations faites au sommet , avec facilité , & qui prouve avec quel soin l'éducation des Angloises est soignée ».

« Après le retour de M. Beaufoy , j'ai pris pour la troisième fois la résolution de monter le Mont Blanc. Il falloit construire une échelle de cinq pieds plus longue que celle de dix qui avoit servi , & qui ne peut plus atteindre les extrémités des crevasses agrandies par la fonte des glaces & des neiges. Mais ces préparatifs ont été inutiles par le changement du temps. Le vent n'est plus le même , & les nues couvrent les sommets. Aujourd'hui les guides croient qu'il n'est plus possible de passer les crevasses sans danger , & les avalanches sont si fréquentes qu'elles rendent les passages méconnoissables ».

« Sur l'insouciance que l'on éprouve au Mont-Blanc , je demandai à M. Beaufoy , & en présence de son aimable épouse , si sur le Mont-Blanc il avoit pensé à elle. Il répondit par un non absolu. Le vin , les liqueurs y sont permi-

(1) M. de Saussure a employé quatre jours à monter , observer & red-scendre , & il a passé trois jours sur les pentes du Mont-Blanc.

cieuses, & l'on n'y soupire qu'après de l'eau : à peine s'en étoit-on procuré, par la fonte, une bouteille, qu'elle étoit vidée. & plusieurs des guides n'étoient occupés qu'à souffler le charbon qu'ils avoient pour cet objet ».

« Jacques Balmat voulut descendre du côté du midi, pour y chercher quelques parties de rocs, & se trouva quelques instans dans l'impuissance de remonter, par l'affoiblissement dont la rareté de l'air étoit la cause: il fut contraint de s'étendre sur la neige plusieurs fois pour reprendre haleine ».

» Jacques Balmat, à qui l'on doit cette escalade du Mont-Blanc, est un jeune homme de vingt-quatre ans, déjà pere de famille; il étoit connu par sa force & son agilité dans les marches. Le Roi de Sardaigne l'a honoré d'une gratification. M. le Baron de Gersdorff, de la haute Lusace, a ouvert dans son pays une souscription en sa faveur, de dix sept louis, qu'il m'a fait parvenir, & que je lui ai remis. M. de Sauffure lui a donné aussi ce qu'il avoit toujours promis à celui qui le conduiroit sur le Mont Blanc, ou qui en trouveroit le premier la route. Les Anglois avoient aussi offert une honnête récompense à celui qui rendroit le Mont-Blanc accessible; & en conséquence, j'ai fait parvenir à Londres des exemplaires de ma Lettre, imprimée l'année dernière, sur cette intéressante découverte. Elle a même été traduite en anglois. Balmat non-seulement est le premier qui soit parvenu sur le Mont-Blanc, mais il y a été trois fois, & ces courses l'ont épuisé assez pour lui ôter l'envie d'y aller une quatrième ».

Parag. extraits des Pap. Angl. & autres.

L'Ambassadeur de France a souvent des cona

fé-ences avec le Prince de Kaunitz ; elles roulent sur les affaires de la République de Hollande ; mais ceux qui prétendent être bien au fait , assurent que S. M. I. a fermement résolu de ne point se mêler de ces différends , & d'observer une exacte neutralité dans tout ce qui se fait à cet égard , tant dans la République même que dans d'autres Cours. (*Courier du Bas-Rhin* , n°. 74).

Plusieurs lettres de Constantinople s'accordent à assurer qu'on y attribuoit en partie la révolution inattendue qui vient d'y avoir lieu , aux insinuations de l'Ambassadeur Britannique. Comme ce Ministre est étroitement lié avec le Grand-Visir , qu'il a un grand crédit sur l'esprit de quelques Membres du Divan ; qu'il a été consulté en cette occasion exclusivement aux autres Ministres étrangers ; & que M. de Choiseul-Gouffier même a été écarté de toutes les affaires ; on en aura peut être conclu que M. Ainsley a pu conseiller la guerre ; mais plusieurs raisons très-fondées rendent cette opinion entièrement insoutenable. Quoi qu'il en soit , & sans chercher d'autre motif de cette guerre hors du Ministère Ottoman , il est constant que le Grand-Visir , depuis son élévation , a constamment suivi le plan qu'il a formé en secret , & que nous venons de voir éclore. On se rappelle les réponses hardies qu'il a données à la Russie en Juillet 1786 , & en Janvier de l'année courante. On fait qu'il a fait prodigier à la Porte des trésors immenses pour les préparatifs de cette guerre. (*Idem*).

Le *Public Ledger* donne le récit d'un accident arrivé dernièrement dans la ménagerie de la Tour de Londres.

Un petit garçon de trois ans, porté sur les bras de sa mere, qui vouloit lui montrer les lions, ayant approché de trop près l'un de ces animaux qui paroissoit fort tranquille; le lion allongea la patte subitement; & saisissant l'enfant avec ses griffes, il l'arracha à sa mere, & le serrant de son autre patte, il pressa tellement ce petit malheureux contre les batteaux de sa grille, en cherchant à le faire passer à travers, & le tournant dans tous les sens pour saisir un bras ou une jambe, que les spectateurs restèrent immobiles. & glacés d'effroi, sans savoir quel parti prendre pour le secourir.

La mere éperdue voyoit son enfant entre les griffes du lion, & prêt à être dévoré. Ce malheur fut prévenu par la courageuse résolution d'un étranger, qui saisit l'enfant, & qui, malgré tous les risques qu'il avoit à courir lui-même, en voulant retirer la proie à cet animal féroce, parvint à la lui arracher. Les rugissemens du lion, qui se jeta plusieurs fois avec fureur contre sa grille quand on lui eut enlevé l'enfant, firent trembler jusqu'à son gardien.

L'enfant a reçu deux larges blessures, une de chaque côté de la poitrine; mais les chairs seules ont été déchirées, & les griffes n'ont point pénétré. Un Chirurgien appelé sur-le-champ, se flate de guérir ses plaies. On ne peut s'en prendre au gardien, du malheur qui a été prêt d'arriver; cependant comme on devoit avertir les personnes qui vont à la ménagerie, de ne pas approcher trop près des loges des animaux qui y sont renfermés, il faut croire que cet événement fera donner des ordres pour placer une grille extérieure, qui puisse garantir des suites de leur imprudence, les personnes que la curiosité conduit à la Tour.

Il y a quelques jours qu'un filou, habillé proprement, entra dans la boutique d'un Bonnetier de Londres, & demanda qu'on lui envoyât une douzaine des meilleurs bas de soie à sa demeure qu'il indiqua. Le garçon de boutique les lui porta, & le filou les trouva convenable; tirant en même temps ses bottes, il lui demanda s'il avoit des gros bas semblables à ceux qu'il avoit à la jambe. Le garçon l'ayant assuré qu'il en avoit de pareils, laissa les bas de soie & sortit pour aller les chercher. On se doute bien que lorsqu'il revint, il ne trouva ni l'homme, ni ses bas. Ce même filou avoit la veille enlevé à un autre Marchand, par supercherie, une paire de bottes de peau; mais le Marchand l'ayant rencontré par hasard dans la rue, reconnut le filou & les culottes. L'ayant pris sur le champ au collet, le filou lui demanda grace, & se dépouillant sur le champ, lui rendit ses culottes. Mais malgré cette restitution, le Marchand le fit arrêter pour le bien de la Société. Cet homme se trouve coupable d'une quantité de filouteries de ce genre, & principalement exercées sur des Marchands. (*Un versal Régister.*)

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

Parlement de Dauphiné.

Arrêt de la Cour de Parlement, Aides & Finances de Dauphiné, du 27 Juil'et 1787, qui fait desenfes à tous Bouchers d'acheter & matter des veaux qui n'aient au moins six semaines; comme aussi leur défend d'en tuer ayant plus de dix semaines, à peine de 24 liv. d'amende.

Sur la Requête présentée au Parlement par le Procureur Général du Roi, disant que des faux calculs d'intérêt déterminent les habitans des campagnes à vendre leurs veaux aux bon-

chers avant qu'ils aient leur huitième jour, & quelquefois plutôt, d'où il résulte des inconvéniens & des abus qu'il est essentiel de réprimer. — Il est reconnu que la viande de ces jeunes veaux, n'ayant pas encore acquis la consistance qui lui est nécessaire, est mal saine; & par conséquent il importe d'en défendre la distribution, pour prévenir les maladies que peut occasionner l'usage des viandes de mauvaise qualité. Les Bouchers, soit qu'il soient pressés de remplir leur fourniture, soit aussi par un appât de gain, achètent indistinctement tous les veaux qu'on leur présente, & notamment les plus jeunes, qu'ils ont à vil prix, & qu'ils vendent cependant au même taux que la bonne qualité de viande; cette facilité des Bouchers nuit nécessairement à la multiplication des bestiaux, la consommation s'augmente du double, en tuant des veaux qui n'ont pas acquis la moitié de la grosseur nécessaire pour que la chair soit saine; & il est bien clair que cette grande consommation, en rendant l'espèce plus rare, augmente considérablement le prix du bétail, & conséquemment nuit à l'agriculture, en mettant la plupart des particuliers dans l'impossibilité d'acheter celui nécessaire à l'exploitation de leurs terres. — Tous ces rapports d'utilité publique sont faits pour exciter la vigilance de son ministère, & pour l'armer contre des abus que la Cour va se hâter de réprimer. A ces causes, requiert qu'il soit fait de très-expresses inhibitions & défenses à tous Bouchers du ressort de la Cour, d'acheter & manger des veaux qu'ils n'aient au moins six semaines; comme aussi qu'il leur soit fait défenses d'en tuer qui aient plus de dix semaines, à peine de 24 liv. d'amende, applicables; un tiers aux dénoncia-

teurs, & deux tiers aux pauvres, laquelle amende sera payée sur les verbaux des Officiers de Communauté dans les campagnes, & des Commissaires de Police dans les villes, & ne pourra être remise ni modérée; & qu'il soit enjoint aux Lieutenans-Généraux de police, aux Juges & Châtelains exerçant la Police des villes, villages & bourgs du ressort, de tenir la main chacun en droit soi, à l'exécution de l'Arrêt qui intervendra, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms; & qu'il soit ordonné que ledit Arrêt sera imprimé, publié & affiché dans toutes les villes, bourgs & villages du ressort, & aux endroits accoutumés. — Vu la dite Requête, signée de *R-ynard*: La Cour fait très expresse inhibitions & défenses à tous les Bouchers du ressort, d'acheter & matter des veaux qui n'aient au moins six semaines, comme aussi leur fait défenses d'en tuer ayant plus de dix semaines, à peine de 24 livres d'amende pour chaque contravention, applicables, un tiers aux dénonciateurs, & les deux tiers aux pauvres; laquelle amende sera payée sur les verbaux des Officiers de Communauté dans les campagnes, & des Commissaires de Police dans les villes, & ne pourra être remise ni modérée. Enjoint aux Lieutenans-Généraux de Police, aux Juges & Châtelains exerçant la Police des villes, bourgs & villages du ressort, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms. Ordonne qu'à la diligence du Procureur-Général du Roi, ledit Arrêt sera imprimé, publié & affiché dans toutes les villes, bourgs & villages du ressort, & aux endroits accoutumés. Fait en Parlement, le 27 Juillet 1787. Signé MORANDE.





